

Les sacrifices

Lévitique – Tome 2

vol.3 (Lév.16), vol.4 (Lév. 17-22)



Les sacrifices

Tome 2 (vol. 3 & 4)
Chapitres 16 ; 17-22

William Kelly

Traduction Bibliquest

1^{re} édition décembre 2025 (D. A.)

Table des matières

Le grand jour des expiations.....	1
Préface.....	1
<i>Comment Dieu enseigne.....</i>	1
<i>Points particuliers du Jour des Propitiations.....</i>	3
<i>Les types du Jour des Propitiations et leurs limites.....</i>	4
<i>Conclusion de la préface.....</i>	7
Chapitre 16:1-4 : Principe général et résultats.....	9
<i>Les plans de Dieu contenaient l'expiation.....</i>	9
<i>Aspect prophétique du chapitre.....</i>	10
<i>La source de l'expiation est en Dieu.....</i>	10
<i>Des rites temporaires.....</i>	10
<i>L'expiation et les saints de l'AT.....</i>	12
<i>Une rédemption éternelle.....</i>	13
<i>La venue du Seigneur ici-bas : une nouvelle appréciation du mal.....</i>	14
<i>La fête en attendant le ciel ; avec justice.....</i>	17
<i>Effets présents de la rédemption : Jouissance d'un pardon connu.....</i>	17
<i>Libre accès à Dieu.....</i>	19
<i>Au-delà de l'épître aux Hébreux ; paix et repos.....</i>	22
<i>Dieu glorifié dans la mort de Christ.....</i>	24
<i>Hébreux 2:17 : Propitiation dans le ciel ?.....</i>	26
<i>Expiation et fautes journalières.....</i>	28
<i>Propitiation et purgatoire.....</i>	29
Chapitre 16:5-10 : Les deux boucs.....	31
<i>Un sacrifice choisi par l'Éternel.....</i>	31
<i>La position unique du souverain sacrificateur — Ses vêtements.....</i>	31
<i>Jugement du péché au Jour des Propitiations.....</i>	33
<i>Le premier bouc : Propitiation.....</i>	34
<i>Le second bouc et la substitution.....</i>	38
<i>Romains 3:22 : « envers tous et sur tous ceux qui croient ».....</i>	46
Chapitre 16:11-19 : L'encens et le taureau.....	49
<i>Sur les types en général.....</i>	49
<i>Sur l'interprétation de l'Écriture (méthodes).....</i>	49
<i>Particularités du taureau.....</i>	50
<i>L'encens.....</i>	51
<i>Le sang du bouc et du taureau.....</i>	53
<i>Ce que dit l'épître aux Hébreux.....</i>	55
<i>La position chrétienne devrait être connue par chaque croyant.....</i>	57
<i>Purification des choses célestes.....</i>	68
Chapitre 16:20-22 : Le bouc azazel, ou le sort pour le peuple.....	69
<i>Rappels sur le premier bouc.....</i>	69
<i>Le second bouc et le pécheur.....</i>	70
<i>Les deux boucs : Expiation et portée de l'évangile.....</i>	77
<i>Le NT et la promesse des péchés ôtés.....</i>	80
<i>Le sens du bouc azazel : des interprétations erronées.....</i>	87

<i>Valeur de la mort de Christ pour le chrétien.....</i>	<i>88</i>
Chapitre 16:23-34 : Remarques finales.....	90
<i>v. 23-24 : Changement de vêtements.....</i>	<i>90</i>
<i>v. 25 : Des sacrifices pour le péché parfaitement acceptables.....</i>	<i>94</i>
<i>v. 26-28 : Entrer dans le sanctuaire et sortir vers Christ : Hébreux 13:11-13.....</i>	<i>95</i>
<i>v. 29 : S'affliger dans son âme ; joie à la conversion ?.....</i>	<i>99</i>
<i>v. 29 : Ne faire aucune œuvre.....</i>	<i>102</i>
1° appendice : Le sens du terme « bouc azazel ».....	109
2° appendice : Vues modernes subversives sur l'expiation.....	112
<i>Christ, un simple exemple d'amour et de fidélité ?.....</i>	<i>112</i>
<i>Christ : un homme idéal ?.....</i>	<i>112</i>
<i>Expiation en dehors du sang ?.....</i>	<i>113</i>
<i>Une souffrance résultant seulement du conflit avec le monde ?.....</i>	<i>114</i>
<i>Un sacrifice humain ? un sacrifice sans expiation ?.....</i>	<i>115</i>
<i>Expiation par la puissance morale ?.....</i>	<i>116</i>
<i>L'Ancien et le Nouveau Testament annoncent le même sacrifice.....</i>	<i>117</i>
<i>Des péchés réellement portés comme châtiment.....</i>	<i>119</i>
<i>Une propitiation achevée après la mort de Christ ?.....</i>	<i>121</i>
3° appendice : Ésaïe 53:4 et 11 : Il a porté nos maladies.....	122
Instructions diverses.....	123
Chapitre 17.....	123
<i>v. 1-9 : Israël Saint à l'Éternel.....</i>	<i>123</i>
<i>v. 10-16 : Interdiction de manger le sang.....</i>	<i>126</i>
Chapitre 18.....	131
<i>v. 1-5 : Le devoir d'Israël dans les relations naturelles.....</i>	<i>131</i>
<i>v. 6-18 : Mélange abominable dans les parentés.....</i>	<i>134</i>
<i>v. 19-30 : Autres abominations interdites.....</i>	<i>136</i>
Chapitre 19.....	139
<i>v. 1-13 : Justice pratique d'Israël.....</i>	<i>139</i>
<i>v. 14-18 : La sainteté pratique d'Israël.....</i>	<i>141</i>
<i>v. 19-37 : Sainteté d'Israël.....</i>	<i>144</i>
Chapitre 20.....	148
<i>v. 20:1-8 : Sanctification pratique d'Israël.....</i>	<i>148</i>
<i>v. 9-21 : Sanctification pratique d'Israël.....</i>	<i>150</i>
<i>v. 22-27 : Sanctification pratique d'Israël.....</i>	<i>153</i>
Chapitre 21.....	157
<i>v. 1-9 : La sainteté chez les sacrificateurs.....</i>	<i>157</i>
<i>v. 10-15 : La sainteté du souverain sacrificateur.....</i>	<i>160</i>
<i>v. 16-24 : Le sacrificateur défectueux.....</i>	<i>162</i>
Chapitre 22.....	166
<i>v. 1-16 : Privilège et responsabilité du sacrificateur.....</i>	<i>166</i>
<i>v. 17-25 : La sanctification requise pour les sacrificateurs et le peuple.....</i>	<i>169</i>
<i>v. 26-33 : Sanctification d'Israël.....</i>	<i>171</i>

Le grand jour des expiations

Préface¹

Comment Dieu enseigne

On ne saurait trop insister sur l'importance du fait historique de l'expiation elle-même, et sur la révélation de sa signification doctrinale qu'en donnent les Écritures. En dehors de l'œuvre expiatoire de Jésus Christ, aucune des précieuses bénédictions de Dieu ne pouvait être accordée à la race coupable d'Adam.

La présentation de cette grande vérité dans les livres saints est faite d'une manière caractéristique de la majeure partie de l'enseignement divin dès les temps les plus primitifs ; c'est une manière étrangère aux méthodes humaines d'enseignement. Dieu révèle Ses vérités fondamentales à la manière du lever de l'aurore, et non pas comme l'éclair soudain d'un grand phare qu'on allume.

Il y a un contraste frappant entre les méthodes d'enseignement humaines et divines. Dans les écoles théologiques des hommes, les sujets, y compris les sujets profonds, sont définis, résumés et condensés en une série de propositions formulées en termes aussi concis que possible. De telles affirmations, une fois purgées de tout ce qui y est étranger, et formulées de manière appropriée à la mémoire et à l'intelligence de l'individu moyen, constituent les articles de foi ayant l'approbation générale. L'existence des nombreux et divers crédos de la chrétienté prouve cette disposition de l'esprit humain à mettre l'enseignement biblique à l'intérieur d'un cadre bien défini, que tous sont préparés à accepter même si tous ne le comprennent pas.

Les Saintes Écritures mettent en œuvre un plan d'enseignement entièrement différent. Dieu éduque avant d'instruire. Les vérités ont été révélées progressivement à Noé, à Abraham, à Moïse et à tous les autres dans les siècles successifs depuis Éden, tandis que le récit lui-même de cette révélation est formulé sous des formes assez variées. Il s'ensuit que

¹ Note Biblique : l'auteur utilise (en anglais) le plus fréquemment le terme « atonement », et accessoirement le terme « propitiation ». « Atonement » a été traduit le plus souvent par « expiation » ; « propitiation » par « propitiation ». Par contre pour le nom de la fête, c'est l'expression « Jour des propitiations » qui a été retenu le plus souvent. Cette distinction de mots en anglais ou français ne se retrouve pas dans les textes bibliques originaux.

seule une étude comparative patiente de tout le champ de la révélation d'un bout à l'autre permet de discerner la vue générale et les aspects particuliers d'un sujet donné. Quand on la discerne véritablement, on s'aperçoit que la vérité divine, comme l'espace interstellaire, est complètement au-delà de la compréhension de l'esprit humain, bien que, comme pour la lumière naturelle du soleil et des étoiles, la grâce de l'expiation apporte la vie et la beauté avec une plénitude divine, à un monde qui autrement ne serait qu'obscurité et froideur.

Ce mode d'instruction spirituelle est illustré par la manière dont l'Écriture traite le sujet de l'expiation. Aucune partie de la Bible n'est consacrée à l'exposé de la doctrine de l'expiation à la manière des traités purement humains. Néanmoins, d'une manière ou d'une autre, ce sujet forme une partie importante des nombreuses pages de la révélation divine. On trouve des promesses brèves, mais riches de signification, des oracles voilés relatifs au dessein divin final, des événements historiques vivants, des psaumes et des prières, des métaphores et des paraboles, des prophéties obscures, des services sacerdotaux et des sacrifices, — par toutes ces manières-là et beaucoup d'autres encore, il était montré à l'homme pieux des jours de l'Ancien Testament que le Messie, l'Oint, allait venir au temps convenable « pour clore la transgression et pour en finir avec les péchés et pour faire propitiation pour l'iniquité » (Dan. 9:24).

Le Nouveau Testament donne l'accomplissement dans les faits de ce qui avait été promis et prédit auparavant en rapport avec l'expiation ; le récit de cet accomplissement y est donné bien que les pleins effets de la croix et de la mort du Seigneur Jésus n'aient pas encore été achevés à ce jour, attendant le temps de l'accomplissement final encore futur.

Même quand la lumière de l'Écriture brille pleinement, les sujets théologiques ne sont pas présentés sous forme de tableaux, pas plus qu'il n'y a de traitement analytique de l'expiation. Au contraire, la manière d'enseigner des docteurs apostoliques est de discuter les diverses doctrines en rapport avec leurs implications sur les erreurs et les difficultés de la vie pratique chrétienne, selon que ces problèmes se présentaient. Il y a une exception, qui n'est qu'apparente en réalité, car elle n'en est pas une au sens strict : c'est l'épître aux Hébreux qui est consacrée à élucider les différentes manières dans lesquelles le Seigneur Jésus Christ, dans Sa personne et par Son œuvre, dépasse le cérémonial juif qu'Il mettait de côté.

On ne peut rien apprendre de la vérité majeure de l'expiation sans mettre en regard l'un de l'autre les différents passages pertinents de l'Ancien et du Nouveau Testament, et sans les considérer avec le plus grand soin, dans leur contexte et dans leurs relations mutuelles. L'épître inspirée aux Hébreux est de la plus grande valeur dans ce but, car elle enseigne et illustre la signification propre des types, fournissant en même temps l'application de leur clef infaillible et invariable — Christ lui-même.

Dans l'étude de tous les sujets comprenant des illustrations par type de l'Ancien Testament, il est de toute importance d'avoir une imagination sobre, soumise et obéissante, de peur que par des divagations ou des rêveries exubérantes, on impute, peut-être inconsciemment, au Seigneur Jésus tel aspect de ces types qui ne Lui est pas applicable, d'où il résulterait du déshonneur sur la plénitude de Son être et de Sa personne.

Points particuliers du Jour des Propitiations

Parmi les nombreuses figures ou ombres de l'acte d'expiation — il est absolument incomparable — ordonné parmi les cérémonies de la loi de Moïse, la série prescrite au 10^e jour du 7^e mois de l'année juive est tout à fait particulière. Les plus importantes sont peut-être les suivantes :

1) Les cérémonies du Jour des Propitiations n'avaient lieu qu'une fois par an en contraste avec tous les autres sacrifices ou offrandes, sauf l'agneau pascal qui avait aussi lieu « continuellement chaque année » (Héb. 10:1).

2) Ce n'est qu'au Jour des Propitiations que le sang des sacrifices était porté dans le lieu Très Saint et qu'il en était fait aspersion sur et devant le propitiatoire.

3) L'ensemble du rituel de ce jour-là dans le tabernacle était exécuté par Aaron lui-même, qui, pour exercer cette fonction, n'était pas habillé des robes officielles propres à la dignité de son office de souverain sacrificateur, mais il était revêtu de vêtements de lin blanc semblables à ceux portés par tout les autres membres de la maison sacerdotale.

4) Les offrandes faites au Jour des Propitiations embrassaient dans leur efficacité et dans leur portée :

4.1. le souverain sacrificateur lui-même et sa maison

4.2. toute la congrégation d'Israël

4.3. le lieu saint

4.4. le tabernacle de la congrégation

4.5. l'autel devant l'Éternel (16:5-33).

5) On ne trouve la description détaillée des cérémonies du Jour des Propitiations que dans Lévitique 16, quoi que d'autres sacrifices qui s'y rapportent soient nommés en Nomb. 29:7-11.

6) Dans l'histoire subséquente du peuple d'Israël on ne trouve jamais aucune référence à ce que ce Jour ait été effectivement observé, bien que l'épître aux Hébreux nous apprenne qu'on l'observait chaque année (Héb. 9:25).

7) Des deux boucs constituant le sacrifice pour le péché pour le peuple, l'un d'entre eux n'était pas égorgé. On ne trouve aucun cas ana-

logue sinon celui des deux oiseaux pour la purification du lépreux guéri en Lévi. 14:1-7 : l'un d'entre eux n'était pas tué.

Ces caractéristiques spéciales font ressortir l'importance exceptionnelle attribuée au Jour des Propitiations dans le code divin des sacrifices, et cette pré-éminence est ensuite confirmée par les nombreuses allusions qui y sont faites dans l'épître aux Hébreux.

Les types du Jour des Propitiations et leurs limites

Dans les pages suivantes l'auteur (W. Kelly) apporte la lumière du Nouveau Testament pour éclairer les cérémonies typiques du Jour des Propitiations, et il fournit par là une aide précieuse à l'étudiant de la Bible. « Comment donc pourrais-je comprendre, si quelqu'un ne me conduit » disait l'eunuque d'Éthiopie (Actes 8:31). Beaucoup d'entre nous ressentent le même besoin d'être guidés dans la lecture des prescriptions compliquées données aux sacrificateurs et aux lévites.

Beaucoup de commentateurs se sont égarés dans leurs explications des types, oubliant l'avertissement inspiré que les ombres de la loi ne sont pas l'image même des choses (Hébr. 10:1) et ils ont, en conséquence, attribué au Seigneur Jésus des détails de temps, de place, de sortes, de degrés qui sont inséparables des types, mais rabaissent sérieusement Celui qui est l'Antitype. Le chapitre 1 de l'épître aux Hébreux commence par annoncer qu'en ces temps-là le porte-parole de Dieu a été Son Fils éternel dans l'éclat de Sa gloire, devant laquelle les sacrificateurs et sacrifices d'autrefois palissent pour se fondre dans l'obscurité. Imputer au Seigneur Jésus et à Son œuvre les limitations des types va plus loin que répandre de fausses interprétations de l'Écriture : c'est tenir des propos inconvenants contre le Fils de Dieu.

Il y a beaucoup de détails dans les opérations des sacrifices ordonnés pour le Jour des Propitiations, mais tous dirigent les regards sans hésitation vers le « seul sacrifice » (Hébr. 10:12) de Jésus Christ.

- Ce qui, dans le type du Jour des Propitiations, était répété « plusieurs fois » (Hébr. 9:25), le Seigneur Jésus l'a opéré « une fois pour toutes » (Hébr. 10:10).
- Le taureau et le bouc de l'Éternel étaient égorgés (1) à l'autel des holocaustes dans le parvis du tabernacle, mais (2) le sang était porté dans le lieu Très Saint à l'intérieur du voile, tandis que (3) les corps étaient ensuite brûlés hors du camp. Dans le type ces trois événements étaient successifs et opérés à trois endroits différents, mais dans l'Antitype, selon ce que le Nouveau Testament révèle, l'accomplissement n'a lieu que dans une Personne, à un moment donné, et en un seul lieu.

- L'opération (3) de brûler hors du camp est interprétée comme type de Christ ayant souffert hors de la porte avant sa mort ou lors de sa mort (Héb. 13:11, 12). Quant à la seconde opération (2), — celle de l'aspersion du sang sur et devant le propitiatoire, — elle prend place en type entre (1) l'égorgement du sacrifice et (3) le fait de brûler le corps : comment peut-on soutenir que cela a été accompli par notre Seigneur dans le ciel et après sa mort ?

Soutient-on cela parce que c'est un type qui préfigure ? Si oui, cette interprétation de Lévi. 16 est incohérente, parce qu'il y avait un événement (3) ultérieur du type qui prenait place en dehors du camp, ce qui, selon l'épître aux Hébreux, dirige les regards vers les souffrances sur la croix.

Soutient-on cela à cause de la nécessité de transporter le sang depuis l'autel jusqu'au propitiatoire ? Si oui, c'est un manque d'égard déshonorant à l'égard de la Personne et du sacrifice du Seigneur Jésus Christ. Il y avait une nécessité physique que le sang du taureau et du bouc sacrifiés soit porté par Aaron depuis l'entrée du parvis du tabernacle jusque dans le lieu Très Saint — la place secrète du Très Haut (Ps. 91:1). Il y avait donc un intervalle de temps entre le sang versé à l'autel sous les yeux du peuple et son aspersion au propitiatoire à l'intérieur du voile, cet acte n'étant pas vu par des yeux humains.

Mais si l'on se reporte maintenant à l'Antitype, il n'est point nécessaire d'avoir de pareils actes successifs, ni de les mettre l'un sur la terre l'autre dans le ciel : ce serait même faire violence à l'enseignement du Nouveau Testament que d'attribuer ces particularités à « Jésus le Fils de Dieu » (Héb. 4:14) qui « par l'Esprit éternel s'est offert lui-même à Dieu sans tache » (Héb. 9:14). L'Écriture se plaît à insister sur l'unité du sacrifice de Christ. Il a été offert une fois (Héb. 10:10) ; Il a offert un seul sacrifice pour les péchés (Héb. 10:12) ; et c'est « par une seule offrande » (Héb. 10:14) qu'Il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés.

En outre l'opération de l'œuvre expiatoire de Christ est associée par l'apôtre avec le corps (Héb. 13:11), sans aucune indication qu'une partie de l'œuvre ait été accomplie dans le corps et une autre partie hors du corps : c'est « par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes... que nous avons été sanctifiés » (Héb. 10:10). Or l'offrande de ce corps a été évidemment faite sur la croix (voir aussi Col. 1:21, 22).

Même dans ce qui est pour nous le manuel officiel de procédures du Jour des Propitiations, il est spécifié que les deux boucs constituent un seul sacrifice pour le péché (Lévi. 16:5), bien qu'un seul des deux animaux fût égorgé, et le cérémonial associé tant avec le bouc mort qu'avec le bouc vivant trouve son accomplissement complet dans « le seul sacrifice » de Jésus Christ.

Le déroulement des événements prescrits par l'Éternel pour le Jour des Propitiations montre que c'est après l'aspersion au propitiatoire du

sang du taureau et du bouc, qu'une partie de ce sang était mis sur les cornes de l'autel de l'holocauste, sept fois (Lév. 16:18, 19). Si l'on soutenait qu'à cause de la séquence chronologique, l'aspersion du sang dans les lieux saints typifie ce que Christ a fait à titre d'expiation dans le ciel après sa mort, ne serait-on pareillement obligé pour les mêmes raisons de soutenir que l'application ultérieure du sang à l'autel dans le parvis du tabernacle typifie un acte ultérieur de Christ sur la terre ? Nous ne croyons pas qu'il y ait la moindre trace dans le Nouveau Testament pour supporter ceci qui n'est que le fruit d'une imagination débridée.

C'est l'erreur qui délocalise les choses, non pas la vérité, et nous voyons du désordre dans une telle interprétation. Car imaginer une œuvre propitiatoire de Jésus Christ dans le ciel introduit de la confusion dans les types de l'ordonnance divine, et cela déprécie la Personne infinie de l'Antitype, de Celui qui est Lui-même le propitiatoire, et qui est présenté par Dieu comme la propitiation par la foi en Son sang (Rom. 3:25 ; 1 Jean 2:2 ; 4:10). Car Paul déclare que le Seigneur Jésus est le propitiatoire lui-même en se servant du même mot qu'en Hébr. 9:5 tandis que Jean utilise un mot apparenté pour montrer que Christ est le sacrifice de propitiation. Il est Tout en tous, béni soit Son Nom.

Tous les détails de la propitiation sont réunis et consolidés en un seul acte de Sa part. Nous croyons et adorons Celui qui, sur la croix, sachant que toutes choses étaient accomplies, a dit : « c'est accompli » (Jean 19:28-30). Celui qui autrefois a parlé et les choses furent faites (Gen. 1), c'est Lui-même qui a souffert, et cela a été accompli. Supposer que Son œuvre était finie sur la terre mais non pas dans le ciel, et qu'il fallait un service spirituel complémentaire pour faire propitiation dans les lieux célestes après qu'il ait été « mis à mort en chair » (1 Pierre 3:18) est une vaine spéculation n'ayant pas plus de fondement que celle qui suppose qu'avant Sa résurrection, Christ est allé prêcher aux âmes perdues en hadès.

Conclusion de la préface

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire sur le grand thème de l'expiation, mais il est d'autant moins nécessaire de continuer que le lecteur trouvera dans l'exposé suivant de Lév. 16 par Mr. Kelly une introduction admirable et approfondie du sujet sous ses aspects variés.

W. J. Hocking, le 5 octobre 1924

Exposé sur le Jour des Propitiations

Chapitre 16:1-4 : Principe général et résultats

« Et l'Éternel parla à Moïse, après la mort des deux fils d'Aaron, lorsque, s'étant approchés de l'Éternel, ils moururent ; et l'Éternel dit à Moïse : Dis à Aaron, ton frère, qu'il n'entre pas en tout temps dans le lieu saint, au-dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure pas ; car j'apparais dans la nuée sur le propitiatoire. Aaron entrera de cette manière dans le lieu saint : avec un jeune taureau pour sacrifice pour le péché, et un bœuf pour holocauste ; il se revêtira d'une sainte tunique de lin, et des caleçons de lin seront sur sa chair, et il se ceindra d'une ceinture de lin, et il s'enveloppera la tête d'une tiare de lin : ce sont de saints vêtements ; et il lavera sa chair dans l'eau ; puis il s'en vêtira » (16:1-4).

Les plans de Dieu contenaient l'expiation

Les premiers versets de Lévitique 16 forment l'introduction au Jour des Propitiations. C'est un chapitre fort instructif dans toutes ses prescriptions, et qui montre l'importance véritable de l'expiation grâce à la lumière du Nouveau Testament — cette lumière est celle de Christ Lui-même et de l'œuvre puissante qu'Il a accomplie. Mais la distance de l'Ancien Testament par rapport au Nouveau subsiste.

Au cours de l'étude de ce chapitre, on verra, dans ce type, des preuves que non seulement Dieu avait déjà tout dans ses pensées (tous ceux qui Le connaissent le devinent), mais qu'en outre il Lui a plu de le dévoiler entièrement devant nous. Avec une sagesse démontrant son caractère divin, d'une manière merveilleuse, Il s'est arrangé pour fournir à son peuple terrestre des sacrifices provisoires et des purifications extérieures (ce qui est appelé ailleurs « la pureté de la chair » ; Héb. 9:13) ; mais la grâce et la vérité se trouvaient cachées dans ces rites eux-mêmes, jusqu'à ce que la lumière de Christ brille pour les faire apparaître. On pouvait dès lors apercevoir, sinon l'image même des choses, tout au moins l'ombre des biens à venir (Héb. 10:1) ; certains éléments sont déjà accomplis, d'autres ne le sont pas encore, mais le seront non moins certainement selon la Parole et les desseins de Dieu.

Aspect prophétique du chapitre

Dans la mesure où Dieu a encore des plans qui n'ont pas encore été entièrement menés à l'achèvement, comme ce chapitre lui-même en témoigne, celui-ci a un caractère prophétique — ce qui est le cas de l'Écriture en général. N'est-ce pas un des meilleurs témoignages pour Dieu, que sa Parole ait ainsi une telle richesse en germe ? La prophétie n'est-elle pas un témoignage plus profond et plus durable que les miracles ? Pendant que le monde va son train comme d'habitude, un signe miraculeux manifeste la puissance et la volonté de Dieu, mais la prophétie donne une preuve vivante de Sa vérité. Il faut être dépourvu de pensées tout court, ou au moins de pensées élevées, pour supposer que la puissance équivaut à la pensée. Il y a plus que ceci dans la prophétie : il y a une manifestation de la lumière morale et de l'amour, le maintien du caractère de Dieu, et de Sa volonté et de Sa grâce ; tout cela est évidemment bien au-delà non seulement de la matière mais aussi de la pensée. Comme un grand français l'a dit, la moindre pensée est au-dessus de tout ce qui est matériel, et tout ce qui est pensée est en dessous de la charité et de l'amour divins.

La source de l'expiation est en Dieu

Nous trouvons ici la source véritable de l'expiation. L'amour de Dieu y a pourvu de manière à concilier Sa grâce et Sa justice, la culpabilité de l'homme et la sainteté de Dieu, — c'est de cette manière seulement que Sa miséricorde peut se glorifier vis-à-vis du jugement (Jacq. 2:13). Nulle part Dieu est pareillement exalté, nulle part l'homme est pareillement humilié. Qu'est-ce qui parle aussi simplement, si complètement et si profondément du péché que le sang de Christ ? Ce sang est appliqué à l'indignité complète qui est la nôtre ; il répond aux besoins de l'homme tel qu'il est, et le tire de toutes ses iniquités pour l'amener à Dieu tel qu'Il est. Car tel est le dessein de l'expiation, et rien moins que cela. La justice divine basée sur l'œuvre de Christ, quand l'homme a été démontré injuste, voilà ce qui caractérise l'expiation ; l'expiation est selon la grâce de Dieu, tout comme la foi ; elle est donc accessible à tout croyant juif ou grec.

Des rites temporaires

Mais le Jour des Propitiations avait nécessairement, et avant tout, un caractère temporel et imparfait : « la loi n'a rien amené à la perfection » (Héb. 7:19). Indiscutablement, c'était le rite le plus solennel de toute l'année juive ; mais comme l'épître aux Hébreux le déclare, sa répétition d'année en année était une preuve déterminante de son inefficacité tant pour la conscience de l'homme que pour le jugement de Dieu en rapport avec l'éternité. C'était une mesure provisoire, comme toutes les institutions de la loi. Dire cela, est-ce dénigrer la loi de Dieu ? Au contraire c'est re-

prendre ce qu'affirme Sa propre parole ; si c'est Sa parole, ne contestez pas que Dieu est meilleur juge que vous et moi, et que tous les hommes. Quand Dieu déclare que la loi n'a rien amené à la perfection — c'est ce qu'il affirme de manière expresse et irrévocable — ira-t-on le mettre en doute un seul instant, si on a la moindre révérence envers Dieu ? La répétition annuelle de l'expiation pour Israël, était en soi une démonstration publique qu'elle n'atteignait pas à la perfection de la nature et des pensées de Dieu. Au mieux, elle pouvait être un type de la grâce et de la vérité venues par Jésus Christ. On comprend facilement que seule la venue d'un être parfait peut amener la perfection.

Adam, comme homme innocent sur une terre non déchuë, a été une créature admirable, si nous croyons les Écritures. Néanmoins les faits sont clairs : le premier récit de ses œuvres, quand il a été mis à l'épreuve, met son péché en relief. On peut bien s'acharner violemment et continuellement pour tenter d'échapper à ce que cela implique moralement ; mais honnêtement on ne peut pas nier le péché de l'homme. C'est un fait éclatant et visible, dès le commencement. Le péché doit-il être toléré et ignoré parce qu'il est universel ?

La grâce de Dieu a tout de suite donné l'assurance que, dans la Semence de la femme, il y aurait un Vainqueur, meurtri, du serpent. Ceci a vite différencié de façon décisive les deux fils d'Adam. L'Éternel a eu égard à Abel et à son sacrifice ; mais pourquoi Abel plutôt que Caïn ? Parce que « par la foi », Abel a offert un sacrifice plus excellent (Héb. 11:4). La foi se soumet à la Parole de Dieu, elle la reçoit et lui fait confiance. Ce n'était pas une simple question de fait ou de sentiment humain ; la question n'a pas été de savoir laquelle des deux offrandes avait le plus de valeur. C'est par la foi qu'Abel a offert un sacrifice plus excellent que Caïn. Qu'est-ce qui l'a rendu plus excellent ? En Caïn il n'y avait rien d'autre que la religion naturelle : il n'a pas tenu compte du péché ; en hommage à l'Éternel, il a offert du fruit du sol, — ce sol sous la malédiction. C'était l'expression d'un hommage d'incrédulité, absolument dépourvu de toute sensibilité tant au péché, qu'à la grâce. La foi tient toujours compte du péché dans l'homme, et elle s'élève plus ou moins toujours jusqu'à la grâce en Dieu. Quel que soit le péché de l'homme, la grâce de Dieu va plus loin. Un des effets de l'incrédulité est de produire le désespoir ; un autre effet est le rejet ouvert de Sa parole : c'est peut-être la forme la plus effrontée de la rébellion contre Dieu. Mais on peut ne pas aller jusqu'à ce niveau d'impiété, et être malgré tout coupable de douter de la grâce de Dieu et de sa capacité à pardonner le péché, aussi détestable soit-il. La foi reconnaît vraiment le péché, mais elle s'appuie sur la miséricorde que Dieu révèle.

L'expiation et les saints de l'AT

Les artifices de l'homme pour couvrir son mal échouent toujours. Dieu a revêtu Adam et Ève déchus avec des vêtements de peau. En présence du péché, c'était une ressource qui parlait de mort, mais aussi de grâce envers l'homme par la mort. Jamais rien de pareil ne serait entré dans les pensées de l'homme. Selon les apparences naturelles, le sacrifice de Caïn était plus raisonnable. Mais comment l'homme dans son incrédulité pourrait-il avoir la pensée de ce que Dieu peut agréer comme sacrifice ? Abel apporta des premiers nés de son troupeau avec leur graisse. Puisque des bêtes égorgées avaient fourni le vêtement donné par Dieu à ses parents, Abel égorge aussi un agneau en sacrifice à Dieu. C'était une offrande basée sur la foi ; l'accès à Dieu pour le pécheur ne peut être que par la mort. Il est vrai que derrière tout cela, il y avait quelque chose de plus, de plus profond que ce que connaissaient Abel et tous les saints d'autrefois. On ne peut pas dire qu'Abel contemplait le sacrifice de la Semence de la femme, mais il était néanmoins dans les pensées de Dieu, et la foi en récoltait la bénédiction. C'est par là qu'Abel a reçu le témoignage d'être juste, « Dieu rendant témoignage à ses dons, et par lui, étant mort, il parle encore » (Héb. 11:4). Abel regardait vers Celui qui écraserait la puissance du mal ici-bas ; c'est ainsi que, contre nature et au-dessus de la nature, par la foi, il a offert à Dieu un sacrifice avec « la graisse » qui exprimait l'excellence. Dieu bénit selon ce que Lui voit dans le sacrifice ; c'est un principe qui ressort clairement dans le sang de l'agneau pascal (Ex. 12:13).

Sans aucun doute tous les croyants du temps de l'Ancien Testament regardaient vers le rédempteur-proche parent (nous en avons l'assurance en Job 19:25-29 ; Ruth 2:20 ; Lévi. 25:49), le destructeur de la mort et de celui qui avait le pouvoir de la mort (Héb. 2:14). Ils ne mettaient pas en doute qu'au temps convenable le Messie répondrait en perfection à ce qui était nécessaire pour Dieu comme pour l'homme ; mais c'est aller au-delà de l'Écriture que de supposer qu'ils comprenaient comment cela aurait lieu. Même les disciples aux jours du Seigneur n'arrivaient pas à faire concorder ces deux choses avec intelligence. Les apôtres, — ces envoyés personnels de Christ qui ont accompagné leur Maître depuis le baptême de Jean jusqu'à Son ascension, — n'en savaient-ils pas autant que leurs prédécesseurs ? En douter serait irrespectueux à l'égard de l'enseignement du Serviteur juste de l'Éternel (És. 53:11). Ses ennemis même jugeaient « que jamais homme ne parla comme cet homme » (Jean 7:46) ; jamais personne sur la terre ne reçut une instruction aussi sainte et parfaite que les douze de la part du Fils de Dieu.

La grande question n'est pas ce que les saints de l'Ancien Testament comprenaient, mais maintenant que Christ est venu et a achevé l'œuvre qui Lui avait été donnée à faire, qu'est-ce que Dieu a établi en paroles et

en actes, et quelle en est la portée en rapport avec l'expiation ? Ce dont il s'agit c'est la vraie signification de l'expiation, et là-dessus le Nouveau Testament nous vient puissamment en aide. Y a-t-il quelque chose de plus clair que le commentaire divin donné dans l'épître aux Hébreux (les Juifs chrétiens), eux qui en avaient tant besoin et devaient le mieux l'apprécier ? On entend quelquefois des commentaires et des commentateurs dont les meilleurs font preuve de présupposés et de préjugés. C'est dommage de ne pas plus se servir de l'épître aux Hébreux, ni à de meilleures fins. C'est le plus grand de tous les commentaires, le plus directement pertinent au sujet de la vérité qui nous occupe. Non seulement nous avons en Lévitique 16 un texte inspiré sur l'expiation, mais nous en avons l'exégèse inspirée dans l'épître aux Hébreux. À la lecture d'Hébreux 9, aucun croyant ne peut en douter. Qu'est-ce que ce chapitre nous fait connaître ? Qu'Aaron le souverain sacrificateur représente Christ, et que l'œuvre qu'il a accomplie n'était pas en vue d'un but transitoire, mais pour une « rédemption éternelle » (Héb. 9:13).

Une rédemption éternelle

Les ordonnances d'autrefois n'étaient que des ordonnances charnelles « imposées jusqu'au temps du redressement. Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, et non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption éternelle » (Héb. 9:10-12). Son sacrifice a une efficacité éternelle au sens strict le plus absolu. Le mot éternel apparaît fréquemment dans l'épître aux Hébreux avec une insistance particulière. Pourquoi des choses éternelles ? C'était en contraste avec le caractère temporel de ce à quoi les fils d'Israël étaient habitués. C'est pourquoi nous ne trouvons pas seulement une rédemption éternelle, mais un salut éternel, un héritage éternel, une alliance éternelle : tous ces mots avaient un objectif commun, celui d'élever les pensées des Hébreux croyants pour les rendre familiers avec ce qui était au-delà des choses temporelles. Christ mort et ressuscité, et monté dans les cieux met le croyant en présence des choses invisibles et éternelles. Comme Juifs ils avaient l'habitude de ce qui était visible sur la terre, et c'est justement pourquoi ils avaient besoin d'avoir les yeux élevés en haut pour voir, à l'intérieur du voile, ce qui demeure à toujours. Si les croyants retombaient dans leurs anciennes pensées, ils rabaissaient l'évangile, peut-être irrémédiablement selon l'avertissement du chapitre 6 et autres.

Les Hébreux n'étaient pas les seuls à avoir ce besoin, nous aussi. La Parole inspirée a l'autorité suprême de Dieu, et la plus grande valeur pour nous tous qui croyons. La foi ne se borne pas à lire la loi pour en conclure

simplement qu'elle traite du temporel, tandis que le Nouveau Testament se rapporte aux choses éternelles. Ce n'est pas ainsi qu'on lit la Bible, ni qu'on en tire profit pour nos âmes. Ce que Dieu a en vue par Sa précieuse parole est de nous élever au-dessus des nuages du tumulte, du doute et des difficultés, spécialement dans les périodes perturbées que nous traversons ; son but est de nous établir, déjà maintenant, dans la certitude d'une relation nouvelle, éternelle et céleste, avec Dieu par l'œuvre et le sacrifice de notre Seigneur Jésus Christ.

Le but premier du Jour des Propitiations était de donner une ressource aux fils d'Israël pour tous leurs péchés, transgressions et iniquités. Quel était l'objectif de l'œuvre de Christ ? Non seulement d'ôter de devant Dieu toutes nos iniquités, entièrement, pour le temps présent et pour l'éternité, mais de Le glorifier même en rapport avec le péché, en vertu de la mort expiatoire de Christ. Tel était bien le besoin, et rien moins que cette mort ne pouvait y répondre. Dieu n'affaiblira bien sûr jamais la valeur des souffrances de Son Fils, et Il n'oubliera jamais que c'est à Sa croix qu'Il est redevable d'avoir été parfaitement glorifié. Même en se plaçant sur un terrain moins élevé quoique juste, quelle serait la valeur d'une expiation omettant d'effacer un seul péché ? Imaginons, si cela était possible, un homme auquel 999 péchés seraient pardonnés, mais pas le millième ; un tel homme serait autant perdu que si aucun de ses péchés n'était pardonné : le seul péché non pardonné le rend complètement impropre à la présence de Dieu. Aucun péché ne peut entrer dans cette présence ; si nous n'avons pas notre portion en Haut, où irons-nous ?

L'expiation ne se borne pas non plus à trouver une solution pour nos besoins lors de la mort, ou pour notre comparution devant le trône de jugement de Christ. Le lecteur de Lévitique 16 admettra bien que les Juifs avaient raison de regarder vers l'application effective du sacrifice de ce jour-là en rapport avec leurs besoins du moment, leur besoin urgent, ces iniquités qui chargeaient leur esprit et les remplissaient d'inquiétude quant au jugement. Mais l'effet de ce sacrifice n'était que temporaire.

La venue du Seigneur ici-bas : une nouvelle appréciation du mal

Quel a été l'effet de la venue de notre Seigneur ? N'a-t-elle pas apporté la vie, l'amour et la lumière dans le monde ? Cette venue a révélé Dieu dans la présence effective de Son propre Fils, mais en forme d'homme, Celui qui a souffert pour les péchés une fois pour toutes, le Juste pour les injustes, pour nous amener à Dieu (1 Pierre 3:18). Pour le croyant c'est un salut d'âme (1 Pierre 1:9), tandis que le salut du corps attend le retour de Christ (Rom. 8:23). Certaines imperfections étaient permises autrefois, personne ne le niera. Notre Seigneur a déclaré qu'il en était ainsi « à cause de la dureté de leur cœur » (Matt. 19:8). On voit David, Salomon et

d'autres commettre des choses qu'aucun chrétien n'imaginerait. Comment se fait-il que ces licences notoires sous la loi, soient devenues maintenant intolérables ? Parce que Christ est venu, « la vraie lumière qui luit déjà » (1 Jean 2:8). Certes l'homme l'a rejetée autant qu'il a pu, mais il n'a pas pu s'en débarrasser. Christ rejeté est dans les cieux, mais bien loin d'être retirée, la lumière brille de manière plus éclatante que jamais. La 1^{re} épître de Jean prend bien soin d'affirmer que les ténèbres s'en vont et que la vraie lumière luit déjà (1 Jean 2:8). Quand Il était sur la terre, les ténèbres n'ont pas compris la lumière, bien qu'elle luisît dans les ténèbres (Jean 1:5). Maintenant qu'Il est ressuscité et est dans le ciel, les ténèbres s'en vont. Ce n'est pas exactement que les ténèbres « sont passées » selon le texte trop fort de la version autorisée du roi Jacques. Les ténèbres n'ont pas absolument disparu ; plus exactement elles s'en vont au fur et à mesure que chaque croyant reçoit la lumière. Maintenant que la rédemption est effectuée, celui qui reçoit la lumière est fait lui-même lumière dans le Seigneur (Éph. 5:8), et tous ceux pour lesquels Christ n'est pas seulement la lumière mais aussi la vie, sont rendus nets par Son sang, étant affranchis du péché pour vivre pour Dieu (Rom. 6:10 ; Gal. 2:19).

Quel est l'effet de la rédemption même extérieurement ? L'effet est que les hommes ont maintenant honte de choses qui, avant la venue de Christ, étaient considérées comme tout à fait naturelles et devant être supportées. Peu nombreux sont ceux qui savent tout ce qu'ils doivent à la lumière de Christ dans l'évangile, une lumière qui dévoile tout, et qui, par là, dissuade les hommes d'iniquités effrontées dont on n'ose même pas parler. C'est aussi pour cette même raison que les péchés de ceux dont la conscience est réveillée par la Parole devant Dieu sont maintenant haïssables au plus haut point et plongent dans la consternation. Le premier effet de la lumière de Dieu en Christ est que le mal est considéré pire que jamais.

C'est pourquoi, toutes les fois que la Parole de Dieu opère d'une façon vivante dans une âme, on trouve la repentance envers Dieu, bien qu'il faille la foi pour que la repentance ait tant soit peu un caractère divin. Quand la Parole commence à produire ses effets, l'âme n'a pas encore de consolation qui demeure, ni de paix stable, ni de soulagement réel. On peut même dire que sous l'effet de l'action du Saint Esprit, le fardeau devient plus pesant et oppressant, mais il faut rendre grâces à Dieu pour cela ! Rien n'est plus dangereux que d'escamoter nos péchés parce que Christ est prêché. L'âme finit par s'affaiblir si elle reste, pour ainsi dire, rivée au tombeau de ses péchés, au lieu d'y ramener régulièrement ses regards pour se juger elle-même à cause de ce qu'ils sont ! Si dans un premier temps on a passé trop légèrement sur le mal, on est surpris de le retrouver ultérieurement ; il y a alors le danger de commencer à douter que Christ et Sa grâce soient quelque chose pour nous. Si dès le début, on avait regardé son propre mal en face, on se serait mieux connu soi-

même, et on aurait mieux connu combien le Sauveur a tout pris sur Lui et a purifié de tout péché, par Son sang, celui qui croit.

Selon le témoignage clair du Nouveau Testament, la venue de Christ a dévoilé le péché dans tout ce qu'il a d'opposé à Dieu et de mauvais contre l'homme, et dans toutes ses profondeurs secrètes, comme jamais il n'avait été connu jusqu'alors. Sans aucun doute, la loi agissait dans ce sens d'une manière admirable, car le commandement est saint, juste et bon (Rom. 7:12). Mais après tout, la loi n'est pas Christ, et Christ a révélé Dieu dans Sa grâce, au lieu de se borner à poursuivre des rites faisant appel à l'homme déchu. Dans la loi, Dieu avait bien déjà devant Lui l'état mauvais de l'homme. Au Sināi, Il avait commandé « tu ne feras pas ce mal, tu ne feras pas cela », mais il était inutile de demander de la part des fils d'Israël ce qui ne pouvait être trouvé qu'en Christ. La loi a juste fait ce dont l'homme avait alors besoin ; elle interdisait de faire le mal qui était là, elle condamnait ce que le cœur mauvais désirait. Mais l'homme était un pécheur avant même que la loi fut donnée. Adam avait une loi ; mais c'est tout autre chose que la loi. Car la loi suppose que l'homme est déchu, et qu'il est constamment enclin à faire les choses mauvaises qu'elle interdit et dénonce. C'est pourquoi aux « dix paroles » (Deut. 10:4) était jointe l'institution si solennelle du Jour des Propitiations, parmi d'autres ressources de grâce ajoutées ultérieurement.

Mais maintenant que Christ est venu, il a introduit une mesure incomparablement plus profonde et plus vaste de ce qu'est le péché. Le mal et la condition misérable de l'homme sont montrés de manière bien plus complète et plus profonde, et rien ne le montre autant que la valeur de la rédemption de Christ. Rien d'étonnant que le Saint Esprit utilise des paroles grandioses, car il ne fallait rien moins que cela pour déployer vraiment le caractère de ce que l'épître aux Hébreux nous révèle. La loi demandait des œuvres de la part de l'homme. Christ a accompli la volonté de Dieu dans le sens le plus élevé. « Voici je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté » (Héb. 10:7). L'expiation, c'est Dieu lui-même, en Christ et par Christ, se chargeant de la question du péché et la réglant dans Sa propre grâce et pour Sa propre gloire, afin que les croyants soient pleinement bénis dès maintenant et pour toujours. L'association présente des croyants avec le ciel est dévoilée ouvertement, car l'objet immédiat de l'épître était de sevrer les Hébreux de leurs aspirations et espérances terrestres. Le futur n'est pas pour autant oublié ; pour le chrétien, il est sans le moindre doute « éternel », quels que soient les accomplissements prochains des promesses terrestres. Mais il y a plus à prendre en compte. La puissance du Saint Esprit donne une jouissance présente de ce caractère éternel. Son but est d'introduire le croyant dès maintenant dans la présence de Dieu, avec une conscience purifiée, ou selon l'expression de Pierre, de « nous amener à Dieu » (1 Pierre 3:18), tel qu'Il est et qu'Il sera connu dans la lumière pour toujours.

La fête en attendant le ciel ; avec justice

Quelle réalité bénie que tout cela ! L'avez-vous fait vôtre, oui ou non ? Le Seigneur le montre même dans l'évangile de Luc. Le fils prodigue n'est pas seulement revenu « à lui-même », mais au père ; et le père ne le rencontre pas seulement avec de l'affection, mais avec beaucoup plus. Il le revêt de la plus belle robe, non pas quand il l'a méritée (si cela avait été possible), mais avant même que la moindre question soit soulevée sur quoi que ce soit, sauf la question de son sens du péché dans un esprit de repentance. Voilà l'amour de son père. Dieu agit sur la base de ce qu'Il est Lui-même, et en vue tant de ce qu'Il est que de ce qu'Il peut faire en justice pour le pire des pécheurs par la rédemption qui est en Christ. C'est un amour de cette nature et de cette efficacité, qui s'est déployé dans l'œuvre expiatoire du Seigneur Jésus. Comme d'habitude Luc a été conduit à présenter la grâce de Dieu en Christ et par Sa mort, s'appliquant aux plus indignes qui se repentent. Matthieu (Matt. 22:2-14) présente la grâce de manière dispensationnelle dans la parabole bien connue du royaume des cieux ; le professant qui a méprisé la grâce est jugé comme individu.

Malheureusement même ceux qui aiment Son nom mettent de côté la fête dont le Père voudrait que nous jouissions ici-bas en attendant le ciel. Ils pensent qu'une telle joie et un tel bonheur ne peuvent pas être connus au milieu des manquements terrestres, et que le rassemblement ensemble des croyants pour se réjouir doit attendre la scène céleste finale, « quand nous serons pour toujours avec le Seigneur » (1 Thess. 4:17). Inconsciemment ils font une grave injustice à la grâce de Dieu, et ils se privent maintenant d'une joie surabondante dans l'Esprit. Ils perdent la douceur et la puissance de Sa joie qui est leur force déjà ici-bas. Il y a plus que la rencontre du fils autrefois coupable avec son père, plus que la rencontre du père avec son fils en amour, et rien qu'en amour, sans même un reproche — combien cela est propre à susciter du remords sur la conduite passée (ô la perte immense de l'âme qui se juge légèrement devant Dieu !) ; mais outre tout cela, il y a la mise en état du fils, consciemment, pour le rendre propre à la présence de son père dans une communion effectivement goûtée. Il est revêtu de la plus belle robe. Jamais il n'avait porté de pareille robe avant que la légèreté et la propre volonté ne l'aient conduit à abandonner la maison de son père. La grâce va beaucoup plus loin qu'une restauration.

Effets présents de la rédemption : Jouissance d'un pardon connu

Quand il marchait dans le jardin d'Éden avant la chute, Adam n'avait pas la magnifique robe de Christ. La rédemption n'est pas un simple rétablissement de l'homme déchu, comme on le dit quelquefois à tort. Le

croisant revêt Christ, et est rendu plus blanc que la neige par Son sang (Ps. 51:7). Le Sauveur ne fait rien moins que de rendre propre à la présence du Père. Il n'est pas du tout question de revenir à l'état d'innocence. Le dernier Adam décide tout ; Jésus fournit tout et donne le ton à tout. Dieu le Père est la source ; Jésus le moyen et le canal de l'amour ; et le Saint Esprit a sa part bénie en rendant la Parole écrite vivante et efficace dans l'âme. C'est pourquoi la robe doit être la plus belle robe ; le veau qu'on mange doit être le veau gras ; les sandales, l'anneau, la fête, tous les détails sont en accord avec la personne de Christ et avec Son œuvre. Finalement et par-dessus tout, il y a la communion de la joie ; car Dieu lui-même doit avoir Sa propre joie profonde dans la fête, car il ne peut rien y avoir de bon sans Lui.

Les chrétiens savent-ils en général ce que tout cela signifie ? C'est exactement ce que Dieu veut opérer maintenant dans la chrétienté. Espérons que vous avez maintenant au moins un petit peu de cette divine source de communion dans la joie et la liberté. Personne ne doute de la plénitude de joie que nous allons bientôt goûter, là haut, pour toujours en toute perfection. Mais c'est une erreur flagrante que de penser que la scène décrite par le Seigneur doive être différée jusque dans le ciel. Faut-il vraiment le démontrer ? Dans le ciel il n'y aura pas de fils aîné, ni de père sortant pour lui dire d'entrer. Y aurait-il des murmureurs dépourvus de la grâce dans le ciel ? Non, bien sûr, alors qu'il y en a tant maintenant sur la terre. C'est pourquoi tout cela doit être réalisé maintenant et ici, bien que toutes les sources de la joie soient célestes et divines.

La raison pour laquelle les gens relèguent cette jouissance et cette atmosphère pour le ciel, c'est peut-être qu'ils n'ont pas pour eux-mêmes le secret de cette joie. Il y a un sentiment naturel même chez des hommes justes, c'est de ne pas aimer que les autres aient ce qu'on n'a pas soi-même. Ah ! si le manque de jouissance des bénédictions avait plutôt pour effet d'éveiller un sérieux travail de cœur pour s'en enquérir. « Comment se fait-il que mon âme n'est pas dans l'amour, la joie et la liberté décrits ici ? Comment se fait-il que je n'ai pas encore réalisé la plus belle robe ? ni le veau gras ? Comment se fait-il qu'on a passé à côté de la communion de la joie de Dieu Lui-même en amour avec les Siens ? ». « Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui était perdu » (Luc 19:10) ; mais c'est par cette œuvre que Dieu a été glorifié en Lui, comme Dieu L'a immédiatement glorifié en Lui-même (Jean 13:31, 32), et Il voudrait que nous en goûtions maintenant le fruit.

Le pardon n'est pas tout ce que l'évangile annonce, et ce n'est pas tout pour nous de connaître ou faire connaître la rémission des péchés. Le salut est entièrement incompris quand on restreint son sens au fait que nous sommes pardonnés. L'objet de Dieu n'est pas, et ne peut pas être, moindre que de nous amener dans la connaissance du Père et du Fils, dans la joie et la liberté de la grâce déjà maintenant, tandis que nous at-

tendons la gloire de Dieu dans l'espérance de laquelle nous nous glorifions (Rom. 5:2). C'est dans la connaissance de notre Dieu et Père que réside la puissance la plus efficace contre tous les pièges du monde qui nous assaillent de tous côtés. Ce n'est jamais l'ordre selon l'évangile de nous rendre saints pour que nous puissions être heureux devant Dieu ; on fait souvent des efforts dans ce sens, mais toujours en vain. Pour être saints en pratique, la grâce commence par vous rendre heureux. Le seul qui était Le Saint est mort pour vous alors que vous étiez impies et dans le mal, afin de vous donner la paix et la joie en croyant (Rom. 5:8 ; 15:13). Christ l'a mérité pour vous par Sa mort, et la grâce de Dieu vous bénit en justice par la foi en Lui. Tout ceci est en parfait accord avec le cœur, les pensées et la parole de Dieu ; car Sa parole a été écrite pour nous qui croyons afin que nous puissions participer à Sa joie dans l'amour.

Libre accès à Dieu

Avons-nous dévié du sujet et du commentaire de notre texte ? Pas du tout. Lévitique 16 nous dresse le tableau de l'expiation. Hébreux 9 déclare que, comme Christ est venu et que Son sang a été versé pour l'expiation, la bénédiction est maintenant par la foi, et éternelle. Ce qui était interdit à Aaron, sauf un petit peu un jour par an, est maintenant assuré en permanence à tout chrétien. « Le chemin des lieux saints a été et est manifesté » (Héb. 9:8). C'est pour cela qu'en Hébr. 10:19 il est écrit : « Ayant donc, frères, une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu'il nous a consacré à travers le voile, c'est-à-dire sa chair, et ayant un grand sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur vrai, en pleine assurance de foi » (Héb. 10:19-22). L'accueil nous est grand ouvert, là, et de cette manière.

Mais il y a un autre fruit de l'œuvre de Christ. Son sang est aussi efficace pour purifier notre conscience des œuvres mortes pour que nous puissions servir le Dieu vivant (servir religieusement, ou : adorer ; Hébr. 9:14). Les deux privilèges vont ensemble ; si le chemin a été manifesté pour entrer dans le sanctuaire où Christ est, les Siens sont invités à s'approcher maintenant pour rendre culte au Dieu vivant, mais seulement avec des consciences purifiées, — purifiées non seulement des œuvres mauvaises, mais aussi des œuvres mortes. Combien notre privilège est supérieur à celui d'Israël, et des fils d'Aaron, et même d'Aaron lui-même ! Ce n'est pas seulement un chemin ouvert et des péchés portés, mais la conscience est purifiée par le sang même de Christ qui a opéré tout le reste de l'œuvre. Ainsi la lumière de Dieu ne fait que rendre d'autant plus clair ce que le sang a opéré.

Plus rien ne trouble la conscience du croyant : il est établi dans l'amour et la liberté pour servir le Dieu vivant. L'œuvre de Christ qui met de côté

les œuvres mortes de l'homme demeure à toujours notre fondement pour nous tenir devant Dieu, et sa valeur est immuable. Le sacrifice de Christ a été efficace pour produire l'ensemble de ces bénédictions inestimables. Tant que le tabernacle juif avait encore sa place, il n'y avait pas de rémission des péchés pour toujours, mais seulement un acte remémoratif de péchés (Héb. 9:8 ; 10:3), et la conscience n'était pas purifiée devant Dieu ; il restait une barrière entre Dieu et l'homme. Le sang de Christ a tout changé pour nous qui croyons. Rien d'étonnant à cela. La loi avait pour but de renfermer ceux qui lui sont assujettis jusqu'à ce que la foi vienne (Gal. 3:22) ; mais l'accomplissement de la volonté de Dieu par Christ a mis de côté tout ce que l'homme s'efforçait vainement de faire, et tous les substituts sans vie qu'il cherchait à s'acquérir. Le croyant est maintenant purifié de ses péchés dans sa conscience, et il entre librement vers Dieu dans Son sanctuaire.

Cette proximité de Dieu est apparue nettement à la mort de Christ, faisant contraste avec la mort des fils d'Aaron qui a été justement l'origine de la restriction d'accès d'Aaron à la présence de Dieu (Lév. 10). Pourquoi cela ? Parce que ses fils s'étaient rendus coupables, en péchant effrontément. Dieu avait fait descendre Son feu du ciel pour consumer l'holocauste, et ces fils l'avaient méprisé en même temps qu'ils méprisaient Dieu. Pour eux, n'importe quel feu pouvait bien être utilisé, et du feu banal pouvait faire fumer l'encens aussi bien que le feu de Dieu. Ô que l'homme est prompt à réduire à néant la faveur si riche de Dieu ! Dieu avait apposé le sceau de son approbation divine sur le sacrifice ; mais pour Nadab et Abihu, ce n'a été que l'occasion de montrer des cœurs entièrement indifférents à la gloire et à la grâce de Dieu. L'Éternel avait daigné dans sa grâce envoyer le feu de devant Lui pour consumer l'holocauste et la graisse. C'est pourquoi il leur revenait de garder ce feu saint. Mais agissant comme des profanes, ces deux fils d'Aaron ont pris du feu ordinaire ; si Dieu avait passé par-dessus cela, Il aurait mis ouvertement Son approbation et Son sceau sur ce qui le déshonorait. Était-ce possible pour Dieu ? Absolument pas. Aussi sont-ils tombés sous le jugement de Dieu. Ils ont péché à la mort. Les péchés des pécheurs ne sont pas tous à la mort. Il y a eu à ce moment-là un péché à la mort, et cela arrive encore (1 Jean 5:16). Un tel péché suppose que les circonstances dans lequel il est arrivé sont spécialement déshonorantes pour Dieu. Dieu venait d'introduire une œuvre de grâce toute particulière ; en cela Il distinguait Israël comme Son peuple ; et voilà les fils d'Aaron couvrant immédiatement de honte Sa faveur. Quelle solennité dans la conséquence, cette mort sur-le-champ et devant tous !

Il était ainsi démontré à Israël l'impossibilité pour le peuple choisi de Dieu de s'approcher de Dieu dans le sanctuaire, même au Jour des Propitiations ! Même un sacrificateur ne pouvait entrer à l'intérieur du voile. Non, il ne le pouvait pas ; quant au souverain sacrificateur, Aaron, il ne

pouvait entrer dans le lieu Très Saint que dans ce seul jour de l'année, juste pour quelques brefs moments, et seulement avec de l'encens et du sang. Qu'est-ce que cela indiquait ? Que le chemin des lieux saints n'avait pas encore été manifesté (Héb. 9:7-8). Maintenant il l'est. C'est là le contraste frappant avec la rédemption qui est dans le Christ Jésus (Rom. 3:24). Le chemin des lieux saints a été et est manifesté. Ainsi quand Christ est mort, le voile du temple a été déchiré depuis le haut jusqu'en bas (Matt. 27:51). Pouvait-on imaginer un signe plus parlant ? C'était clair pour ceux dont les yeux étaient ouverts pour voir que l'institution lévitique était caduque, et que quelque chose de nouveau était introduit de la part de Dieu par la mort de Christ. On entre là dans le cœur même du christianisme. Le chemin des lieux saints a été et est manifesté.

Maintenant toi, mon frère, as-tu la paisible jouissance de ces choses ? As-tu la possession consciente et présente de cette proximité de Dieu ? À quoi sert-il de savoir que le chemin des lieux saints a été manifesté si ce n'est pour y entrer personnellement, par la foi, jour après jour, s'appropriant ainsi les immenses richesses de la grâce de Dieu envers nous (Éph. 2:7) ? C'est la part de tous ceux qui sont participants de l'appel céleste (Héb. 3:1). Le voile déchiré par Dieu était l'arrêt de mort du judaïsme. Bien sûr l'homme peut le réparer, mais ce n'est que l'homme sans Dieu. Aucune parole de Dieu n'a remis en place ce voile. Pour le chrétien, ce voile a disparu pour toujours, et avec lui les sacrifices terrestres, l'autel, et les sacrificateurs. Tout cela sert à montrer de la manière la plus évidente la différence essentielle entre l'expiation juive et l'expiation que la mort de Christ donne au chrétien.

Dans l'institution juive la barrière était totalement infranchissable, avec une toute petite exception pour Aaron. Même s'il s'agissait de Samuel, de David, d'Ésaïe ou de Daniel, personne n'avait libre accès dans les lieux saints. La foi ou la sainteté du souverain sacrificateur ne jouaient aucun rôle. L'Éternel apparaissait dans la nuée sur le propitiatoire, et même Aaron ne pouvait entrer en tout temps à l'intérieur du voile, sous peine de mort. Ce n'est qu'au seul Jour des Propitiations, qu'un sacrifice pour le péché spécial était offert pour expiation ; en cette seule occasion, et en observant très strictement les ordonnances de Dieu, il pouvait entrer pour faire propitiation pour lui et sa maison, comme aussi pour le peuple. Autrement, le chemin était toujours fermé.

Que trouvons-nous dans la naissance et la vie de notre précieux Seigneur Jésus ? Dieu venu vers l'homme dans la personne de Christ. — Qu'a-t-on vu dans la mort du Seigneur ? L'homme, le croyant, pouvant maintenant s'approcher de Dieu en toute liberté. L'incrédule est aveugle vis-à-vis de toutes ces bénédictions sans égal. Dieu en Christ est venu vers l'homme, croyant ou non ; mais le non-croyant s'est dressé contre Lui, L'a rejeté et crucifié. Pourtant, c'est justement à la croix de notre Seigneur Jésus, qu'un chemin nouveau et vivant a été consacré par Dieu

(Héb. 10:20). Celui qui croit maintenant en Son nom est libre de s'approcher de Dieu avec un cœur vrai, en pleine assurance de foi, à travers le voile déchiré (Héb. 10:22), et il a Christ comme grand souverain sacrificateur sur la maison de Dieu (Héb. 3:1, 2). Nos cœurs ont été purifiés par aspersion d'une mauvaise conscience et le corps lavé d'eau pure, en accomplissement des types du Lévitique. Le chrétien a la réalité établie et immuable de ce que le Juif n'avait qu'à l'état de forme. La parole de Dieu a purifié son cœur par la foi. Il n'y en a qu'Un dont la mort a pu poser le fondement d'un tel droit d'accès à Dieu ; et ce droit subsiste, de manière vivante, jusqu'à ce que le dernier des croyants dans notre Seigneur soit enlevé pour être avec Lui pour toujours. Nous rencontrerons tous personnellement ce Seigneur là où notre foi pénètre déjà maintenant. Voilà le christianisme et notre sûre espérance.

Au-delà de l'épître aux Hébreux ; paix et repos

Comme chrétien, vous reposez-vous intelligemment sur l'œuvre expiatoire de Christ ? Il y a plus en Lui que ce que nous lisons dans l'épître aux Hébreux. Ainsi on ne peut pas croire en Christ sans recevoir la vie en Son nom. Le croyant a besoin de la vie divine pour avoir des affections selon Dieu ; or ces affections haïssent le mal et aiment le bien. Christ est la vie éternelle pour tous ceux qui croient en Lui. Il est leur vie de la même manière qu'Adam était le chef d'une vie naturelle pour l'humanité au sens le plus large. Il vaut la peine de remarquer qu'Adam n'est effectivement devenu chef et source de cette vie que quand il a été pécheur. Parallèlement, Christ n'est devenu Celui qui donne la vie éternelle, une vie de résurrection, qu'après l'achèvement sans faille de son œuvre d'obéissance jusqu'à la mort. La justice était alors un fait accompli, Dieu étant infiniment glorifié en Lui.

Christ forme donc un contraste béni avec Adam. Quand Il a été ressuscité d'entre les morts, le Seigneur a soufflé dans ses disciples une respiration de vie nouvelle en puissance de résurrection, la vie caractéristique du chrétien (Jean 20:22). Mais l'épître aux Hébreux ne traite pas de ce sujet, ni du baptême du Saint Esprit formant le corps de Christ (1 Cor. 12:13). Pourtant chacun peut voir que ces deux choses sont nécessaires, non pas seulement Sa mort, mais la vie qu'Il est Lui-même et qu'Il nous donne. Quelle cohérence y aurait-il à ce que la précieuse vie de Christ, si tant est que cela fût possible, soit donnée à l'homme laissé en train de se débattre contre ses péchés, des péchés qui ne seraient pas ôtés ? Par contre quelle convenance à ce que la vie de résurrection soit là où les péchés ont été effacés par Son sang ! Ces deux privilèges de la grâce sont absolument nécessaires : si l'un est donné au chrétien, l'autre aussi. C'est pourquoi ces deux privilèges sont assurés au croyant qui reçoit Christ par la foi. Quelle grâce que les dons de grâce soient pareillement unis ! Ils

sont donnés au plus simple des croyants par la foi en Christ, à celui même qui ne sait ni lire ni écrire, au pauvre vieillard comme au petit enfant, pourvu qu'il y ait l'Esprit de Dieu produisant la soumission de cœur à Christ, le Chemin, la Vérité et la Vie. Peut-être demanderez-vous combien de temps cela dure-t-il ? La réponse est : pour l'éternité ; car « Jésus Christ est le même hier aujourd'hui et éternellement » (Héb. 13:8).

Pour le Juif, il y avait un cycle de sacrifices journaliers, mensuels, annuels et occasionnels. Mais un des aspects caractéristiques du christianisme est qu'il y a un et un seul sacrifice, et qu'il est l'antitype correspondant à tous ces sacrifices judaïques, et même à infiniment plus. Les sacrifices de créatures ne pouvaient pas être mieux que des ombres ; l'œuvre de Christ est la réalité divine. C'est dans le sacrifice de Christ que Dieu a introduit ce sur quoi Il pouvait se reposer, une perfection entièrement impossible au temps de l'Ancien Testament, dont le but était de tout mettre à l'épreuve. Christ n'a pas seulement fait ressentir le besoin de cette perfection, mais Lui seul l'a procurée à la gloire de Dieu et pour la bénédiction de l'homme ; et le Saint Esprit a été envoyé personnellement du ciel pour faire pénétrer la puissance et la joie de toute cette perfection dans le cœur, les voies, l'adoration et le service du croyant.

Celui qui reçoit l'évangile a le droit de recevoir sur-le-champ la bénédiction. S'il y a quelque empêchement à la recevoir, cela provient de l'activité de l'esprit humain, et souvent de sentiments maladroits ; ce n'est pas Dieu qui fait tarder l'âme. Vis-à-vis de ces difficultés, le Seigneur est patient et plein de tendresse, mais aucune difficulté ne vient de Lui ; leur origine est purement et simplement du côté de celui qui écoute mal la Parole. Les vieilles habitudes de faire ou de penser, peut-être la volonté propre, voilà ce qui opère d'une manière ou d'une autre, jusqu'à devenir des obstacles ; mais Lui est fidèle et ne fait pas défaut.

Regardez le cas si beau de la femme syrophénicienne. Le Seigneur était prêt à répondre à son appel dès qu'elle était arrivée auprès de Lui ; mais était-elle prête pour le Seigneur ? Elle n'avait pas encore considéré combien elle était loin de Lui ; alors le Seigneur l'amène jusqu'à ce point-là. Il n'avait été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël. Quand le cri de la femme devient plus simple, comme un profond appel à l'aide, le Seigneur laisse entendre qu'il n'était pas convenable de jeter le pain des enfants aux chiens. Alors la lumière jaillit dans cette âme amenée si bas ; elle voit en un instant son besoin de grâce. Corrigeant son erreur par Sa Parole, elle ne prend plus une position de brebis, mais virtuellement, elle ne s'appelle plus qu'un petit chien. Elle ne revendique rien, se rejette sur la grâce souveraine, et trouve finalement beaucoup plus que ce qu'elle avait cherché. Si effectivement elle n'était pas une brebis perdue de la maison d'Israël, elle devient pour toujours une brebis sauvée du Seigneur Jésus. C'était donc une occasion, non pas de faire un miracle comme pour sa fille, mais pour qu'opère cette souveraine grâce qui ve-

nait. Dieu voulait justifier toute Sa longue patience du passé, et Il faisait contempler des conseils et des voies plus profonds, que l'homme n'avait pas appris, ni ne pouvait apprendre auparavant (1 Cor. 2:9).

Dieu glorifié dans la mort de Christ

L'évangile ne se borne donc pas à présenter Dieu justifié à la croix de Christ ou, selon le langage des théologiens, Sa « satisfaction ». Bien sûr, le fait que Dieu soit glorifié en dit beaucoup plus. « Maintenant le fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui » (Jean 13:31). Ceci ne va-t-il pas beaucoup plus loin que n'importe quelle satisfaction ? Même un homme est satisfait quand il obtient ce qu'il veut ; mais Dieu a été glorifié dans la mort de Christ ; pourquoi l'a-t-Il été ? Parce que Dieu y a englobé toute la réalité, la profondeur, la hauteur et l'étendue de l'œuvre de Christ en rédemption. Tout ce qui est en Dieu et dans l'homme a été rencontré et parfaitement manifesté : la majesté et l'humiliation, la grâce et la justice, la sainteté et la souffrance pour les péchés, l'obéissance et la gloire morale. « Maintenant le fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même et immédiatement il le glorifiera » (Jean 13:31-32). Dieu comme tel a été glorifié dans Christ rejeté, le Fils de l'homme humble et crucifié. Tous les attributs de la nature divine, toutes les déclarations de Sa parole, brillent à la croix pour la gloire de Dieu ; c'est pour cela que Dieu a immédiatement fait asseoir le Fils de l'homme ressuscité sur Son propre trône, non pas sur le trône de David, mais à Sa droite sur Son propre trône (Héb. 12:2 ; Apoc. 3:21).

Tout au long de la vie de Christ et de son service, le Père avait déjà été glorifié par l'obéissance sans relâche du Fils, à tout prix, et en toute circonspection. Pourquoi est-il maintenant parlé de « Dieu » comme étant glorifié, plutôt que du « Père » ? Parce que la question du péché contraint à avoir affaire à « Dieu » comme juge du péché ; pareillement le péché touche la conscience de l'homme, et le contraint à penser à Dieu. Car malgré les mauvaises habitudes et la dureté de l'homme, Dieu se fait sentir dans la conscience du pécheur, et normalement celui-ci recule à la pensée de la mort ou du jugement. Mais si la conscience se fait entendre lorsqu'il est question de péché, qu'est-ce que Dieu a ressenti devant l'œuvre du Seigneur Jésus se sacrifiant Lui-même, sous Son jugement du péché, en faveur des pécheurs ? Dieu est glorifié, même par rapport au péché, par la perfection de ce que Christ a enduré de toutes les conséquences du péché sous la main de Dieu ; et quel en est l'effet ? Si Dieu a été ainsi glorifié — et seulement ainsi — comme Il ne pouvait l'être par aucun autre et en aucune autre manière, comment rend-Il témoignage de Son appréciation de la valeur de la mort expiatoire de Son fils ?

Il n'aurait pas été à la hauteur de la valeur de cette œuvre de se borner à accomplir les prophéties de l'Ancien Testament pour la terre et pour le peuple terrestre, même si ceci en était l'un des buts. La croix proclame que l'humanité est mauvaise et perdue, et Israël par-dessus tout. Alors comme seule réponse adéquate à la croix, Dieu prend le Fils de l'homme « immédiatement » (Jean 13:32) dans Sa propre gloire en Haut (Ps. 8 et 110). La sainte montagne de Sion n'est pas assez sainte et pas assez haute pour le Fils de l'homme. « Le décret » (Ps. 2) pris à propos de cette montagne sera assurément accompli, mais plus tard. Qu'est-ce que Dieu a donc fait maintenant ? Il a fait asseoir le Seigneur ressuscité à Sa droite (Héb. 10:12). L'homme dans Sa personne est exalté, et il partage le trône de Dieu ; l'Ancien Testament, comme le Nouveau, le déclarent.

Beaucoup de rois se sont assis sur le trône de David, mais Dieu confèrera à ce trône une dignité et un honneur plus abondants quand Christ daignera s'y asseoir, et qu'Il demandera et recevra les nations pour Son héritage, et les bouts de la terre comme Sa possession (Ps. 2:8). Ceci sera le royaume futur, non pas le christianisme. Le christianisme est fondé sur Christ mort et ressuscité, et glorifié par la volonté de Dieu, et il déverse sur le croyant la lumière de la gloire et de la grâce célestes en Christ, et il met l'âme dans une relation vivante avec Dieu le Père sur la base de la rédemption, selon l'efficacité du sang de Christ qui demeure à toujours. Ô frères bien-aimés, puissiez-vous seulement apprendre ce qu'est votre christianisme. Combien plus vous connaîtriez Christ, et combien mieux vous estimeriez Son œuvre !

La mort des fils profanes d'Aaron a été l'occasion de déclarer l'homme impropre à s'approcher de l'Éternel ; même Aaron ne devait pas s'approcher en tout temps à l'intérieur du voile sous peine de mort (Lév. 16:1, 2). Aaron devait venir avec un jeune taureau, ou veau, en sacrifice pour le péché. Il avait aussi à apporter un bélier en holocauste (16:3). Aaron devait revêtir une sainte tunique de lin et avoir des caleçons de lin sur sa chair, et être ceint d'une ceinture de lin, et avoir une tiare ou turban de lin sur la tête ; il devait laver sa chair dans l'eau avant de s'en revêtir (16:4). Tout ceci nous parle d'imperfection et d'impureté intrinsèques. En lui-même, il n'était à aucun degré propre pour l'accès à Dieu ; quand il y allait c'était avec de l'encens et du sang.

Le souverain sacrificateur n'apparaît pas dans sa robe officielle, mais dans un vêtement qui parle de justice sans souillure, des vêtements spécialement saints. Ce n'était pas du tout son habillement habituel, propre à sa fonction. Le souverain sacrificateur se distinguait par un habillement riche où l'or et les pierres précieuses tenaient une grande place. Les saints « vêtements de lin » étaient requis pour l'œuvre de propitiation de ce jour-là.

Hébreux 2:17 : Propitiation dans le ciel ?

Cette présentation exceptionnelle du souverain sacrificateur au Jour des Propitiations aide à comprendre un verset qui a été un obstacle insurmontable pour des gens par ailleurs versés dans les Écritures. Il est écrit en Héb. 2:17 : « C'est pourquoi il dut, en toutes choses, être rendu semblable à ses frères, afin qu'il fût un miséricordieux et fidèle souverain sacrificateur dans les choses qui concernent Dieu, pour faire propitiation pour les péchés du peuple ». Réconcilier les pécheurs avec Dieu est exactement le but de l'évangile ; mais faire la réconciliation pour leurs péchés est une expression malheureuse. La version autorisée du Roi Jacques utilise cette expression de réconciliation pour leurs péchés au lieu de propitiation pour leurs péchés, mais cela ne veut pas dire que Dieu pourrait jamais se réconcilier avec les péchés ou même qu'il voudrait nous réconcilier avec eux. C'est une de ces inadvertances de mots qui arrive dans cette version, au demeurant admirable. Réconcilier n'est pas du tout expier ou faire propitiation.

Inversement, en Rom. 5:11 il est bien connu que c'est le terme « réconciliation » qu'il faut utiliser, et non pas « expiation » comme dans la version autorisée du Roi Jacques, tandis qu'en Héb. 2:17 c'est expiation ou propitiation qui sont corrects et non pas réconciliation qui est un autre mot et une autre vérité. L'expiation a lieu par rapport aux péchés, et la propitiation est par rapport à Dieu qui est offensé par le péché et justement indigné de ce qui viole directement Sa volonté, l'homme résistant à Son autorité et à Ses commandements. L'expiation est l'intervention de Dieu dans Sa grâce par la mort de Christ, pour expier les péchés et pardonner le coupable qui croit ; c'est pour cela que l'expiation est le seul moyen permettant à Dieu d'amener le pécheur à être réconcilié avec Lui-même sur le pied de la justice. Dieu est parfaitement glorifié dans la rédemption, et parallèlement l'âme repentante est approchée de Lui en paix. Par l'expiation, la face de Dieu est rendue propice au pécheur, en sorte que ses péchés, étant jugés sur la personne de Christ, sont chassés si loin qu'on ne les trouvera plus jamais. « Faire propitiation pour les péchés du peuple » est le sens exact d'Héb. 2:17.

Mais voilà que certains achoppent sur le texte d'Héb. 2:17 parce que le souverain sacrificateur n'est dans sa fonction officielle dans les lieux célestes qu'après l'accomplissement du sacrifice. Le domaine qui lui est propre est le ciel. Or certains nient qu'il y ait eu propitiation avant que Christ soit entré dans le sanctuaire en Haut, après Sa mort. Mais ceci sape le témoignage général de Dieu à la mort de Son Fils au profit d'une œuvre imaginaire qui Lui aurait été attribuée dans l'état décorporé (en dehors du corps) comme si c'était dans cette condition qu'Il exercerait efficacement la fonction de souverain sacrificateur. Une telle théorie efface le caractère propitiatoire de l'œuvre achevée à la croix, au profit d'une

œuvre différente qui n'en est pas une autre (Gal. 1:6-7). Elle annule la réconciliation par Sa mort (Col. 1:22), — mais ce qui est vrai est qu'Il nous a réconciliés par la mort, bien avant cette doctrine étrange et imaginaire d'une propitiation faite dans le ciel après qu'Il y fut allé dans l'état hors du corps. « Il vous a toutefois maintenant réconciliés dans le corps de sa chair par la mort » (Col. 1:21, 22), dit l'apôtre, et non pas par une œuvre postérieure dans le ciel. C'est ici-bas qu'Il est mort, c'est de la terre qu'Il a été élevé sans aucun doute (Jean 3:14), sans être encore dans le ciel, bien que l'efficacité de Son sang ait eu sur-le-champ un caractère infini, dans le ciel aussi bien que sur la terre. Y a-t-il une ombre, ou figure, plus admirable que celle que Dieu nous a donnée, pour réunir ces deux choses ? Pour faire la propitiation pour les péchés, le souverain sacrificateur devait agir au Jour des Propitiations d'une manière qui n'est plus nécessaire, et qui ne serait plus efficace si elle était répétée maintenant. Néanmoins en ce jour-là, il n'était pas habillé de ses vêtements officiels, mais de vêtements exceptionnels.

Ce type instructif n'est-il pas singulièrement parallèle aux faits tels qu'ils se sont déroulés ? Le Seigneur est entré dans les fonctions propres de Sa sacrificature après avoir été consommé [rendu parfait²] par des souffrances et être monté au ciel. Mais l'œuvre expiatoire était déjà effectuée et acceptée. « Ayant fait par lui-même la purification des péchés, il s'est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux » (Héb. 1:3) ; il y a même plus encore : « C'est avec son propre sang qu'il est entré dans les hauts lieux, ayant obtenu une rédemption éternelle » (Héb. 9:12) ; c'est justement le texte qui est utilisé à l'envers pour tenir l'erreur que la propitiation n'a été faite que dans le ciel lorsqu'Il y est entré. Au sens strict, Il n'a obtenu la rédemption ni dans le ciel ni sur la terre, mais lorsqu'Il était élevé sur la croix. C'est là que Dieu L'a fait péché, Lui qui ne connaissait pas le péché ; or si l'expiation a été ainsi faite, son efficacité pénètre le lieu Très Saint sur-le-champ. « C'est accompli » est la parole exprimée par Celui qui répandait son âme jusqu'à la mort (Ps. 22:14 ; 42:4). Le sang était pour Dieu dans le sanctuaire, et pour les péchés de l'homme sur la terre.

La réalité dépasse de loin tous les aspects du type. C'est dans ce but qu'Il « a été élevé de la terre » (Jean 12:32). C'est de cette manière qu'Il a pu « attirer tous les hommes à lui-même », non pas seulement les fils d'Israël, mais tous les hommes ; car comme la croix a fermé toute espérance pour un Messie vivant, ainsi aussi tout ce qui peut être en faveur de l'homme pécheur dérive d'un Sauveur crucifié. Il portait le jugement de Dieu contre le péché, sur la croix, tandis que la vertu de Son sang atteignait au même instant le lieu Très Saint. Ce n'est qu'après Son ascension

² Note Biblique : sur consommé ou rendu parfait, voir Héb. 2:10 et note de la traduction JND.

et l'envoi de l'Esprit Saint ici-bas que cela a été prêché aux hommes sur la terre. Cela figurait déjà dans le type sous la forme du souverain sacrificateur agissant seul, non pas dans Son intercession régulière, mais dans la position exceptionnelle dans le jugement du péché devant Dieu ; dans cette position, le souverain sacrificateur était le grand représentant tant de la famille céleste que du peuple terrestre, mais dans le type il n'était pas encore salué par Dieu comme déjà entré dans Ses fonctions ordinaires en Haut (Héb. 5:6, 10). Si cette action sacerdotale dans le jugement du péché avait été exercée avec des vêtements propres à Sa place dans les lieux célestes, on aurait pu penser qu'il y avait une nouvelle opération de Christ dans les cieux en rapport avec ce jugement, suivant une succession d'étapes correspondant aux différentes parties du type.

Mais même dans le type, tel qu'il est et comme nous le lisons, il est bien clair que le souverain sacrificateur, vêtu du lin saint, exécutait l'œuvre la plus importante avant de se revêtir de ses vêtements ordinaires et après avoir quitté le sanctuaire. Car ce n'est qu'alors qu'il confessait les péchés sur le bouc azazel, lequel les emportait loin pour qu'on ne s'en souvienne plus. Les croyants aujourd'hui n'ont pas à attendre la sortie de Christ du ciel pour jouir de ce grand privilège de Sa substitution, et il nous faut faire attention à ne pas être trop technique dans le traitement du type. L'ordre qu'on trouve pour ces figures (ou ombres) a été rendu nécessaire parce qu'il fallait un gage de leur exécution pour Israël à la fin des temps, mais l'essentiel du type est relatif à Christ et a déjà eu lieu pour nous maintenant. Aaron n'avait pas obtenu une rédemption éternelle quand il entra dans le sanctuaire, mais Christ Lui l'a obtenue (Héb. 9:12). Ce qui est représenté par l'image, la vérité, a un caractère d'achèvement immédiat et d'unité qui ne pouvait se retrouver dans l'ombre, car la loi n'a rien amené à la perfection (Héb. 7:19). Aaron était tellement en dessous du Sauveur et de Son œuvre à la croix.

Les moyens de la créature ne suffisaient que momentanément pour rendre témoignage à l'acceptation personnelle et éternelle de Christ et à l'efficacité de Son sang pour nous. Le sacrifice de notre Seigneur a été final et complet. Il n'est pas question pour nous d'un nouveau sacrifice. Il y a aussi en Lui la vie éternelle, et c'est aussi par Lui qu'il y a la rédemption éternelle. C'est ce qui permet à la conscience d'être parfaitement purifiée du péché. S'il ne l'avait pas purifiée par Son sang versé une seule fois, qu'est-ce qui pourrait le faire ? La souffrance et la mort de Christ n'ont eu lieu qu'une fois.

Expiation et fautes journalières

Allez-vous objecter qu'on peut fauter au cours de nos journées, et tomber dans le péché ? Pour ceci aussi il y a une ressource divine de restauration de l'âme, bien que cela l'humilie jusque dans la poussière au sou-

venir de ce que le péché a coûté à Christ. L'âme se courbe devant Dieu dans le sens du déshonneur fait à la grâce d'un tel Sauveur. L'Esprit applique la Parole de Dieu pour reprendre et pour amener celui qui a été souillé, à la confession devant Dieu. Le « lavage d'eau par la Parole » (Éph. 5:26) est la figure remarquable qu'utilise l'apôtre et qui correspond à l'eau de séparation de la souillure en Nomb. 19. Ce lavage continue dans la mesure où il est nécessaire, mais pourquoi n'y a-t-il pas de sacrifice ? Parce que le sacrifice reste absolument parfait, et qu'il procure même la perfection, ce qui serait nié si le sacrifice se répétait, selon l'argument de l'épître aux Hébreux. Il y a pourtant quelque chose à faire : « Si quelqu'un a péché nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste » (1 Jean 2:1, 2).

La vérité centrale maintenant devant nous est que l'œuvre d'expiation de Christ — une œuvre effaçant complètement le péché du croyant et purifiant sa conscience — demeure pour toujours devant Dieu, et son renouvellement est exclu parce que son efficacité est parfaite. Telle est sans réserve et sans hésitation la doctrine établie par inspiration (Héb. 10:14, 18 ; 9:12-14, 25-28). Cette déclaration du Saint Esprit est sans appel. Toute forme ou tout degré de sacrifice pour nos péchés à Dieu qu'on présenterait maintenant n'est qu'un rival honteux et blasphématoire du seul sacrifice de Christ s'offrant Lui-même. C'est de l'incrédulité grossière à l'égard de son efficacité permanente. Non seulement ce sacrifice a une valeur éternelle, mais aussi ininterrompue, ce qui est beaucoup plus. Christ s'est assis à perpétuité à la droite de Dieu, car par une seule offrande Il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés (Héb. 10:12-14). Le ritualisme comme le romanisme sont des subversions apostates de la vérité de l'Évangile, de vains et mauvais efforts pour faire renaître des sacrificateurs terrestres et un sacrifice de la créature.

Propitiation et purgatoire

C'est l'ignorance de la vraie purification des péchés faite par Christ (Héb. 1:2), qui a fait embrasser la fable du purgatoire. Ainsi le cardinal Bellermin (*De Purg.* l. ii) appelle à l'aide sur ce sujet non seulement les Mahométans, mais Platon, Cicéron et Virgile comme si la lumière naturelle, ou plutôt les ténèbres du paganisme, étaient capables de rendre témoignage à ce qui est au-delà du tombeau. Un anglais, le Dr Milner, dans sa « Fin de controverse » (*Letter* 63 § iv), fait appel aux mêmes témoignages ; les romanistes modernes ne font en effet que répéter les mêmes anciennes folies, tristes et dépourvues de fondement. Ils ignorent tous la Parole de la vérité, l'évangile de notre salut (Éph. 1:13), et s'abritent comme des oiseaux de nuit dans les ténèbres naturelles de l'ancien paganisme et des musulmans apostats. Ils accepteront n'importe quoi pour échapper à la lumière et à l'amour de Dieu en Christ et dans Sa rédemption.

tion, sauf à s'en servir comme d'un dogme mort auquel les âmes vivantes ne doivent pas mettre leur confiance, sous peine d'anathème depuis le Concile de Trente.

Il vaut la peine que le lecteur soit au courant des historiens traitant de cette question si sérieuse. Même Hallam (*Lit. of Eur.* I. 512, etc., Édition 1837) écrit avec un calme philosophique sur ce qui concerne non seulement la vérité et la gloire de Dieu, mais aussi les intérêts éternels de tout homme (cela touche de plus près). Il se pique lui-même de dire tout le bien qu'il peut des pères du Concile de Trente et d'avoir la liberté de dénigrer Luther. Mais où est la foi des élus de Dieu (Tite 1:1) dans cette indifférence sans cœur vis-à-vis de la vérité, probablement plus réelle qu'affectée ? Sans doute les meilleurs hommes ne sont pas irréprochables, spécialement en temps d'excitation ou de danger. Mais « il est bon d'être toujours zélé pour le bien » dit une autorité (Gal. 4:18) qu'aucun philosophe ne peut mépriser impunément. Notre Seigneur de gloire, si humble qu'il était, ne s'est pas retenu de prononcer une sentence de malheur sur ceux qui ôtaient les clefs de la connaissance, n'entrant pas eux-mêmes, mais empêchant les autres d'entrer (Luc 11:52).

Chapitre 16:5-10 : Les deux boucs

« Et il prendra de l'assemblée des fils d'Israël deux boucs pour un sacrifice pour le péché, et un bœlier pour un holocauste. Et Aaron présentera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même, et fera propitiation pour lui-même et pour sa maison. Et il prendra les deux boucs, et les placera devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation. Et Aaron jettera le sort sur les deux boucs, un sort pour l'Éternel et un sort pour azazel³. Et Aaron présentera le bouc sur lequel le sort sera tombé pour l'Éternel, et en fera un sacrifice pour le péché. Et le bouc sur lequel le sort sera tombé pour azazel, sera placé vivant devant l'Éternel, afin de faire propitiation sur lui, pour l'envoyer au désert pour être azazel » (16:5-10).

Un sacrifice choisi par l'Éternel

Laissons de côté pour le moment le taureau, et considérons ce qui distingue les deux boucs. On voit tout de suite et facilement une différence notable entre eux. Ce serait léger de supposer que Dieu n'a pas de vérité particulière à nous enseigner par le moyen tant de l'un que de l'autre. Notons d'abord qu'ils étaient choisis par le sort — à la discrétion exclusive de l'Éternel. C'était tout à fait exceptionnel parmi les sacrifices. Dans les sacrifices d'odeur agréable, le choix de la victime était laissé à celui qui offrait, sous réserve du respect de certaines conditions. Pour les sacrifices pour le péché et pour le délit, il n'y avait aucune latitude de choix ; il y avait commandement positif que pour telle circonstance, c'était tel ou tel animal qui devait être offert. Dans certains cas, il y avait des dispositions de grâce en faveur du pauvre qui offrait ; s'il était tenu compte de la pauvreté, d'un autre côté, une occasion était offerte à celui qui avait de grands moyens et un cœur large. Mais dans le cas présent des deux boucs, le choix était réservé à l'Éternel.

La position unique du souverain sacrificateur — Ses vêtements

Les fils d'Israël devaient donc apporter deux boucs, à l'exclusion de tout autre animal. Même le souverain sacrificateur lui-même n'avait pas le droit de choisir lequel des deux boucs était la part de l'Éternel, et lequel était celui du peuple. Le choix était absolument laissé à l'Éternel. La raison en est peut-être que, dans tout le rituel d'Israël, aucun sacrifice n'avait un pareil caractère dirigé vers Dieu comme ceux du grand Jour des Propitiations. C'est Lui qui s'occupait là du péché, et en conséquence, c'est Lui qui agissait dans l'affaire, — l'Éternel seul. Le souverain

³ v. 8 : le bouc qui s'en va = bouc émissaire.

sacrificateur était le seul homme autorisé à paraître. En d'autres occasions les fils de sa maison intervenaient ; les sacrificateurs subordonnés avaient la part qui leur revenait. Mais en ce jour-là, il n'y avait que lui pour agir. La portée de ces choses en rapport avec notre Seigneur Jésus est manifeste. En accord avec cette situation, le souverain sacrificateur apparaissait, non pas revêtu de ses robes officielles, mais dans un habillement parlant de justice sans souillure, de saints vêtements. Ce n'était pas non plus la tenue d'un sacrificateur ordinaire, car un sacrificateur se distinguait par le port de l'éphod. Le souverain sacrificateur se distinguait normalement par un costume riche, avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Mais pour la tâche spéciale de ce jour-là, le souverain sacrificateur ne portait que de saints vêtements de lin, car il avait à remplir une fonction tout à fait exceptionnelle.

Aaron était le souverain sacrificateur, mais il est vu ici dans une position absolument exceptionnelle, non pas pour l'intercession, mais dans une fonction de représentant pour porter le péché. Il s'identifiait ainsi avec Israël, non pas avec le peuple seulement, mais aussi avec ses fils, et lui-même aussi. Il est donc clair que c'était une position entièrement différente de sa position habituelle dans le sanctuaire de Dieu. L'intercession ne correspond en aucune manière au type de ce grand jour, qui avait plutôt pour but d'en établir un fondement selon la justice.

La place d'Aaron n'était pas une place de martyr, ni d'une identification en sympathie, à laquelle certains voudraient rabaisser l'expiation ; ce n'était pas non plus une affaire de gouvernement moral seulement, ni une simple manifestation d'amour ou de pardon absolu. On peut peut-être trouver tous ces aspects, dans une mesure et dans la vraie lumière, dans la mort de notre Seigneur Jésus. En effet, Il était le plus saint des martyrs, et Il l'a été de manière incomparable dans Sa mort. Dans Sa mort aussi, Il a fait valoir le gouvernement moral de Dieu comme il ne l'avait jamais été, et comme il ne pouvait l'être, sinon dans Sa propre personne et sous la propre main de Dieu. Son obéissance en amour était absolument parfaite ; pourtant Il a été tenté comme nul autre ne l'a été. Aucune tentation commune de l'homme ne lui a été épargnée. Il n'est jamais dit que le Seigneur n'a pas été tenté bien au-delà de tout autre. Pensez-vous que qui que ce soit ait été tenté comme le Seigneur pendant les 40 jours au désert ?

Bien des disciples du Seigneur connaissent Ses trois grandes tentations en quelque mesure et en esprit, selon les détails que nous en avons. Mais que savons-nous des 40 jours ? Pourquoi ne nous en est-il rien donné de particulier ? Parce que personne ne sera jamais remis dans pareille situation. On peut faire l'imposteur, et l'imiter en partie — on a entendu parler de cas pareils ; d'un autre côté l'Écriture nous parle de Moïse soutenu durant une période de même durée en haut de la montagne, et d'Élie parcourant un trajet de même durée par la force de la nourriture donnée

par Dieu. Mais combien tout cela était différent du Seigneur qui a résisté tout seul à l'ennemi dans le désert, sans aucune compagnie sinon celle des bêtes sauvages, jusqu'à ce que les anges viennent le servir à la fin ! Le Saint de Dieu a résisté, triomphant, mais en résistant, il a souffert à toute extrémité.

En est-il de même avec ce que les hommes appellent des « tentations » ? Nous savons que nous avons trop souvent cédé au lieu de résister, et que nous nous flattons de ne pas souffrir ! Nous « entrons en tentation » comme Pierre (Luc 22:40, 46), au lieu de veiller et prier comme nous devrions. Notre Seigneur « a souffert, étant tenté » (Héb. 2:18). Il a tenu le mal dehors ; pourtant les sensibilités spirituelles de Sa sainte nature étaient brisées par la tentation que Satan présentait. Mais rien dans Son intérieur ne répondait à la tentation de l'extérieur ; et ainsi Satan, ne trouvant rien en Lui, a été complètement défait. Était-ce en vain ? Cela faisait partie de la préparation nécessaire de notre précieux Seigneur à Sa fonction de Souverain Sacrificateur entrant en sympathie avec les Siens. Il a « appris l'obéissance » (Héb. 5:8) par les choses qu'Il a souffertes. Avant de devenir un homme sur cette terre, Il savait ce que c'est de commander. Une fois glorifié dans le ciel, Il a encore été un homme, mais Il avait plus de tendresse et plus de puissance pour sympathiser avec les saints éprouvés et tentés, que s'Il n'avait pas été Lui-même éprouvé ici-bas. Ne pensons pas que Son amour est moindre parce qu'Il est ressuscité d'entre les morts. Nous sommes en effet assurés qu'Il est toujours vivant pour intercéder pour eux (Héb. 7:25). Sa sympathie découle toujours librement et pleinement d'en haut. C'est ainsi que le Saint Esprit la présente dans l'épître aux Hébreux et ailleurs.

Jugement du péché au Jour des Propitiations

Mais au Jour des Propitiations, il n'était pas question de sympathie avec les sanctifiés : il s'agissait de représenter les hommes en grâce pour porter le jugement du péché de la part de Dieu. Ce qui est nécessaire en rapport avec le péché, ce n'est pas la sympathie, mais la souffrance. Cela ne veut pas dire que si un chrétien pèche, il est sans ressource, car nous avons un Avocat auprès du Père, Jésus Christ le Juste (1 Jean 2:1-2). Lui est la propitiation pour nos péchés : c'est là que réside la réponse au plus profond de tous les besoins. Le péché a jeté de la honte sur Dieu, et fait violence à Sa volonté, Sa nature et Sa majesté. Il fallait donc que Dieu soit justifié à tous égards à cause du péché. Il avait été glorifié comme Père dans la vie ici-bas de Son Fils, notre Seigneur Jésus ; c'est là qu'Il a trouvé le seul Homme qui a toujours parfaitement satisfait non seulement à toutes Ses exigences, mais aussi à Ses pensées et Ses affections, dans une obéissance et une dépendance qui n'ont jamais faibli sous la douleur et la souffrance. Une nouvelle question s'est alors posée : Le

Saint de Dieu, l'Unique, s'abaisserait-il jusqu'à être fait péché ? Courberait-Il la tête sous ce fardeau intolérable ? Accepterait-Il pour la gloire de Dieu, de porter le péché dans toute son énormité, tout son caractère haïssable, et ses conséquences terribles et inexprimables pour Lui-même ? Accepterait-Il de se donner Lui-même, quel qu'en soit le prix, pour ôter le péché par le sacrifice de Lui-même ?

Le jugement du péché entraînait l'abandon de la part de Dieu. Jésus boirait-Il cette coupe ? Seul pouvait s'en charger Celui qui souffrirait pour les péchés : Il était bien véritablement Celui en qui il n'y avait pas de péché ! Un homme sur lequel se trouvait la moindre tache de péché devait souffrir pour son propre mal. C'était donc une condition indispensable pour l'expiation que la victime soit sans défaut et sans tache. Où trouver un homme pouvant souffrir pour les péchés sans que se soulève la question des siens propres ? L'homme avait été mis au défi de convaincre Jésus de péché (Jean 8:46). Dieu avait rendu témoignage qu'Il trouvait Son plaisir en Lui. Jésus seul pouvait souffrir de manière expiatoire, et c'est ce qu'Il a fait, et c'est ce que représentait l'action du souverain sacrificateur en ce jour-là. Un type, quel qu'il soit, ne peut évidemment pas suffire à lui tout seul pour représenter notre Seigneur. Il était à la fois le souverain sacrificateur qui offrait, et la victime offerte. L'Écriture montre clairement ces deux aspects en Lui. L'épître aux Hébreux rend témoignage à cette vérité, pleinement et incontestablement. On peut mettre presque au même niveau le témoignage rendu par la première épître de Jean (2:2 ; 4:10) : Et Lui est la propitiation (*ἱλασμός*) pour nos péchés. C'est justement le mot qui fait la relation de notre Seigneur avec le Jour des Propitiations en tant que victime. De plus, Rom. 3:25 déclare que Dieu L'a présenté pour propitiatoire (*ἱλαστήριον*). Bien que ceci ne soit pas tout, rien d'étonnant que l'Écriture dise que « Christ est tout » (Col. 3:11).

Le premier bouc : Propitiation

En accord avec ce qui précède, le bouc sur lequel tombait le sort pour l'Éternel devait satisfaire aux exigences de Son caractère sans contestation possible. C'est pour cette raison que le sang devait être apporté, non pas devant l'homme qui avait besoin de sa vertu expiatoire, mais à Dieu là où Il se trouve. La même vérité apparaît en substance lors de la nuit pascalle. Quand la première Pâque a été instituée, le sang était mis, non pas à l'intérieur de la porte, mais à l'extérieur : ce précieux sang n'était pas fait pour être vu par l'homme, pour en tirer de la consolation en le voyant. Il avait droit d'en tirer une riche consolation, mais non pas en le regardant. Le sang était expressément et uniquement dehors, alors que la famille israélite devait expressément se trouver dedans (Exode 12:13, 22). « Quand je verrai le sang, je passerai par-dessus », dit l'Éternel. Is-

raël pouvait manger la chair en sécurité, mais non pas sans des herbes amères.

Ainsi, le point-clef de la propitiation, si vrai et si profond, est que le sang est offert à Dieu. Sans doute, il est pour l'homme, mais la vérité essentielle est qu'il était mis devant Dieu. C'est pourquoi la foi se repose sur Son estimation du sang, non pas sur la nôtre. Cela est si vrai que, quand le souverain sacrificateur s'occupait du bouc sur lequel était tombé le sort pour l'Éternel, il n'était pas question là d'imposition des mains sur sa tête ou de confession des péchés d'Israël — alors que c'était le fondement de tout pour Israël. Il n'est pas affirmé que le sacrificateur ne faisait pas ces choses — les Juifs prétendent qu'il les faisait — mais nous n'avons pas plus à nous soucier de la tradition juive que de ce que disent les hommes aujourd'hui. Nos leçons sont dans l'Écriture, de la part de Dieu, ce dont nous lui rendons grâce, si tant est que nous sachions le prix et la sécurité qu'il y a à s'appuyer sur ce qu'Il dit. Malheur à l'homme qui essaie de parler pour Dieu sans Sa Parole ! Après les affirmations de Dieu, Son silence est la première chose à respecter. Ce qu'Il daigne exprimer a, bien sûr, la place suprême ; mais la foi révérente s'abstient de remplir les blancs laissés par Dieu. Soyons assurés qu'Il connaissait parfaitement tous les besoins de ceux à qui Il a donné Sa révélation comme une faveur inestimable, et qu'Il y a pourvu.

Celui qui offrait un holocauste posait la main dessus quand il l'apportait : c'était son privilège ; mais ici, il n'en est rien dit. Pourquoi ? Est-ce inexplicable ? Nullement. On imposait la main en signe d'identification. Dans un sacrifice pour le péché ordinaire, le péché confessé était transféré à la victime ; dans l'holocauste il y avait transfert de l'acceptation du sacrifice à celui qui offrait. Ici, la gloire de l'Éternel est seule en vue. Sa majesté, outragée, devait être revendiquée, Sa nature morale satisfaite. La purification du peuple pécheur était opérée le jour même, et complètement, mais par le moyen du second bouc, le bouc Azazel. Le premier bouc est entièrement marqué de manière indélébile par cette vérité que ce qui était premièrement en cause n'était ni l'homme ni Israël, mais la gloire de Dieu. C'est un point à maintenir en premier et pleinement.

Pour qu'il y ait expiation, Dieu devait être glorifié ; rien n'est sûr, stable ou juste sans cela. L'Écriture interdit de faire passer le besoin de la création avant la gloire morale de Dieu. Il y avait la confession la plus profonde et la plus complète sur le second bouc, mais aucun mot de la sorte en rapport avec le premier bouc. La confession est à sa place et nécessaire quand les péchés de l'homme sont en vue. Elle est due à Dieu pour donner une juste consolation à l'homme ; elle est la juste expression du jugement de soi-même devant Dieu, pour pouvoir être pardonné. Mais il y a et doit y avoir une exigence bien plus profonde : que l'honneur et la sainteté de Dieu soient assurés d'abord et avant tout par l'expiation. Il n'y a pas de fondement adéquat sans premièrement satisfaire à ce qu'exigent

Sa gloire et Son caractère. Où et comment cela est-il opéré ? Dans un sacrifice pour le péché qui parle de Christ à Dieu, Christ dévoué sans réserve à Sa gloire dans Sa mort en sacrifice, Christ se livrant lui-même absolument pour porter toutes les conséquences du péché dans un jugement divin impitoyable.

L'homme disparaît ici, bien qu'il soit l'objet de la compassion la plus profonde. Christ est seul devant Dieu, comme Celui qui souffre judiciairement. Hélas ! l'homme n'aime pas être laissé de côté. Le premier homme a la plus grande importance à ses propres yeux, et il y devient encore plus sensible quand il est réveillé au sentiment du besoin de pardon. Il est lent à comprendre que tout ne doit pas se rapporter à lui. Il a besoin de pardon en urgence et en profondeur : pourquoi n'aurait-il pas la réponse à son douloureux besoin personnel dans le premier bouc ? Or Dieu en a jugé autrement, et Il est sage et saint. Dieu a établi que le premier de tous les droits est ce qui est dû à Sa propre gloire par l'expiation, et Il l'a établi de manière extrêmement claire et convaincante, sauf pour les personnes remplies d'elles-mêmes qui s'imaginent comprendre les choses de Dieu mieux que Dieu Lui-même, et qui sont donc prêtes aussi bien à ajouter à l'Écriture qu'à y retrancher. Dieu a exclu la vanité et l'orgueil humains même dans ce qui n'est que l'ombre (la figure), non pas la réalité de l'expiation. Pour ceux qui tremblent à Sa parole, Il a attesté ici que la plénitude de Sa bénédiction — c'est ce qui est en vue pour l'homme — a pour passage obligé ce dont nous parle le premier bouc, et non pas le second bouc seulement. Il faut les deux, mais en suivant l'ordre de Dieu. Il n'y a pas d'autre chemin pour la bénédiction : l'âme reçoit par la foi que Dieu a été glorifié dans la mort de Christ. Pour qu'il en soit ainsi, l'homme se courbe, et Dieu s'occupe de ce qu'apporte la victime — Son représentant. Ici, Aaron n'était qu'un type ; l'antitype réel était le Fils de l'homme.

Il est bien frappant que ceci ait été montré en ce que la seule occasion où l'Écriture fait voir notre Seigneur Jésus disant « Mon Dieu » est à la croix ! Quand Il était ici-bas, le Seigneur disait habituellement « Père ». Il ne pensait jamais, Il ne ressentait jamais, Il ne parlait jamais, Il n'agissait jamais, sauf dans la parfaite communion du Fils avec le Père. Rien d'étonnant à ce que le Père fût glorifié dans le Fils. Mais voilà maintenant un changement total, et le Seigneur nous y prépare par ces paroles : « Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et » — le Père ? Non ! — « Dieu est glorifié en Lui » (Jean 13:31). Que ce ne soit pas fortuit, ressort incontestablement des paroles qui suivent. « Si Dieu » — non pas le Père comme tel, mais Dieu — « est glorifié en Lui, Dieu Le glorifiera en Lui-même, et le glorifiera immédiatement » (Jean 13:32). Il était question du Seigneur fait péché ; or c'est Dieu comme Dieu qui est juge du péché, plutôt que le Père comme tel. Nous savons tous que les théologiens parlent de notre « Père réconcilié » (j'admets qu'ils veulent parler de la vérité de l'expiation, en quoi tout mon cœur se joint à eux) ; mais per-

sonne ne peut justifier un tel langage par l'Écriture. Dieu a besoin d'expiation. Le péché est haïssable et intolérable à Sa nature. S'il est expié, ce ne peut être que par un jugement divin et impitoyable d'une victime adéquate.

Le Père se rapporte à une toute autre série de faits, de vérités, de pensées et de sentiments. C'est Sa relation d'amour avec le Fils, et maintenant par grâce, avec la famille de la foi (car ici il ne s'agit pas de Son caractère plus général de Père selon Éph. 3:15 et 4:6). C'est pourquoi la discipline vigilante et le châtement saint sont le propre d'un père envers ses enfants (Héb. 12). Mais quand il s'agit du jugement complet du péché, toute considération de relation en grâce — avec le fruit qui en résulte — sont mis de côté entièrement. Dieu est le juge du péché, et ceci ne peut être atténué en rien. Ce que mérite le péché ne doit pas être altéré. La miséricorde est ici entièrement hors de place. Le péché doit être dûment puni. Tout doit être mis au clair, et la vérité, la sainteté et la justice de Dieu doivent être maintenues à tout prix dans l'exécution de Son jugement contre le péché. À la croix de Christ, pas un seul rayon de lumière bienveillante de la part du Père n'a percé les ténèbres qui environnaient Celui qui n'a pas connu le péché, et qui était là fait péché pour nous. Pourtant Sa perfection n'a jamais été aussi précieuse aux yeux de Dieu qu'au moment où, portant nos péchés, Il a crié « Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi M'as-tu abandonné ? » (Ps. 22:1 ; Matt. 27:46).

Ceci montre combien le changement de position de notre Seigneur a été complet à la croix. N'était-Il pas le Fils éternel ? Ceci est inaltérable : Il ne pouvait pas plus cesser d'être le Fils dans le sein du Père que le Père ne pouvait cesser d'être Son Père. Si cela avait été possible et ait eu lieu, Son expiation aurait été vaine tant pour Dieu que pour l'homme. Mais il ne pouvait en être autrement que cela n'a été. N'était-Il pas Dieu ? Lui qui était Dieu, ne pouvait cesser d'être Dieu ; de la même manière, un homme ne peut jamais devenir Dieu. Toutes les notions de ce genre ne sont que les rêveries de la vanité humaine, de la folie profane. Celui qui a daigné devenir homme était maintenant fait péché sur la croix. Mais qui le faisait être péché ? Dieu seul : l'homme n'aurait jamais pensé à une telle merveille. Dieu le juge du péché, a donné Son Fils bien-aimé afin qu'en grâce Il devienne homme, non pas seulement pour faire preuve d'une dépendance parfaite et d'une entière obéissance « durant les jours de Sa chair » (Héb. 5:7) en communion avec le Père, mais par-dessus tout pour souffrir à toute extrémité tout ce que Dieu pouvait épuiser dans Son jugement impitoyable du péché sur la croix.

C'est pourquoi notre Seigneur, quand Il souffrait ainsi dans ce moment-là, a été environné de ténèbres surnaturelles. Bien loin de cesser d'être le Fils, Il dit « Père » sur la croix, et Il le dit, non seulement avant de dire « Mon Dieu, etc. », mais après, comme pour montrer expressément que la relation n'a jamais cessé même pour un instant. Il a donc malgré

tout dit « Mon Dieu » lorsqu'Il était effectivement victime en sacrifice pour le péché — et ce n'était pas du faire-semblant. S'il y a eu quelque chose de réel depuis la fondation du monde, c'est bien Christ portant le péché. Comme tout a été authentique dans la vie de notre Seigneur, tout devait l'être et l'a aussi été dans Ses souffrances et dans Sa mort pour le péché. Combien cela est béni pour nous ! C'était le sort pour l'Éternel — non pas pour le peuple — qui permettait avant tout, que la bénédiction soit autant juste que complète. Telle est la force du premier bouc. Le principe caractéristique auquel il correspond est la propitiation.

Le second bouc et la substitution

Quand nous arrivons au deuxième bouc, le principe de la substitution n'apparaît pas moins clairement. Les deux boucs aident chacun à leur place à une meilleure appréciation du Jour des Propitiations, dont la vérité est pleinement révélée dans le Nouveau Testament. Pendant une certaine période, il y a eu un groupe actif de personnes, s'intitulant eux-mêmes « penseurs », et qui voulait allègrement nier tant la propitiation que la substitution. Ils voulaient tout réduire à la manifestation de sentiments bienveillants dans notre Seigneur et au déploiement d'amour dans le martyre, ou quelque chose d'apparenté qui se démarquait de l'opération de Dieu s'occupant du péché à la croix. C'est l'ancienne erreur, bien antérieure à Socinus, reformulée, et provenant d'hommes répuugnant à se dénommer Gnostiques ou Sociniens. De telles théories restent complètement en deçà de ce que Dieu a opéré dans la mort de notre Seigneur Jésus, et elles finissent par s'y opposer foncièrement. Elles contredisent aussi bien le type que la vérité ; seul le Nouveau Testament fait luire la pleine lumière de Dieu.

Un type est comme une parabole en ce que la similitude est rarement complète. L'un comme l'autre donnent une analogie frappante (dans les types il s'agit de contrastes, autant que de ressemblances) de quelque grand principe, mais jamais la vérité complète (ou l'image, selon le terme utilisé en Hébr. 10:1). Évidemment et bien sûr, un type dérive de ce qui est de l'homme, ou en dessous de ce qui est humain, comme la chèvre, le taureau, le bœuf, les oiseaux, etc. De même une parabole parle de semeur, de noces, d'arbre, ou toute autre comparaison appropriée. Mais ces figures, par le fait qu'elles sont du domaine de la créature, sont nécessairement limitées, tandis que ce que nous avons dans notre Seigneur Jésus est infini. Si notre Seigneur Jésus avait été moins Dieu que le Père ne serait-ce que de l'épaisseur d'un cheveu, Il n'aurait pas pu être un sacrifice pour les péchés convenable devant Dieu le Juge ; Il n'aurait pas pu non plus faire connaître Dieu à l'homme. Seul Dieu pouvait parfaitement satisfaire à ce que Dieu exigeait. Le Fils l'a fait, dans l'homme et comme homme, et cela faisait partie de Sa perfection. Peut-être demandez-vous :

« Comment Dieu peut-Il satisfaire Dieu ? » Tous comprennent qu'un homme peut satisfaire un homme : alors pourquoi le mettre en doute pour Dieu ? Nul chrétien ne nie qu'il y ait unité dans la Déité, alors qu'il croit qu'il y a trois personnes dans la Déité, le Père, le Fils et le Saint Esprit (Matt. 28:19).

Il ne faut pas non plus affaiblir la vérité, à aucun degré. Celui qui n'admet rien de plus dans la Déité que les trois aspects d'une personne, n'est pas un chrétien, mais un trompeur et un antichrist. Il ne confesse pas le véritable Dieu pleinement révélé ; il ne confesse pas la Déité en trois personnes, non pas simplement en trois caractères ; les trois personnes sont tellement distinctes, que le Père pouvait envoyer le Fils (Jean 5:37), et le Saint Esprit descendre sur ce Fils en présence du Père (Matt. 3:16, 17), et dans le Fils conscient de l'être, tout ceci ayant même lieu visiblement devant l'homme. C'est là un fait immense rapporté très tôt dans les évangiles, un témoignage clair à « la Trinité ». Peut-on avoir de la sympathie pour ceux qui, négligeant un pareil fait, achoppent contre le terme même de Trinité ? Pourquoi être si servile vis-à-vis de la lettre, et si soucieux de se débarrasser d'un mot parce qu'il n'est pas dans la Bible ? La chose elle-même y est, ouvertement dans le Nouveau Testament, imprégnant toute la Bible du premier au dernier chapitre, quoique de manière plus voilée dans l'Ancien Testament comme d'habitude. On ne peut pas lire intelligemment le premier chapitre de la Genèse sans y voir plus d'une personne dans la Déité, ce dont même le premier verset de ce premier chapitre en prépare positivement la divulgation, quoique graduellement, même si on ne s'en rend compte qu'après qu'en soit intervenue la révélation.

Demandez-vous comment cela se fait-il ? « Au commencement Dieu créa ». Il n'est peut-être pas connu de tous — mais pourtant c'est vrai — que le terme hébreu original pour « Dieu » est au pluriel, ce qui oriente naturellement vers l'existence de plus d'une personne ; pourtant le mot « créa » est au singulier, une forme utilisée quand on parle du Dieu vivant, mais non pas des dieux païens. Avec les dieux des nations, le verbe qui suit est au pluriel. Avec le vrai Dieu, le verbe est souvent au singulier, malgré le sujet au pluriel. Des cas comme Gen. 20:13 où le verbe est aussi au pluriel prouvent que le mot « Dieu » (Élohim) était connu pour être un vrai pluriel. Quoi de mieux pour préparer à la révélation de l'unité de nature et de la pluralité des personnes ? Je suis d'accord que l'Ancien Testament ne suffirait pas à faire voir les trois personnes comme elles sont révélées plus tard ; même le croyant doit attendre le Nouveau Testament pour avoir une pleine lumière et une pleine vérité sur ce sujet. Mais quand cette lumière et cette vérité sont venues en Christ et par l'Esprit, l'harmonie particulière des passages où on trouve le nom de Dieu ne peut que frapper celui qui tient compte de chaque mot de l'Écriture Sainte. Ceux qui ont des vues relâchées sur l'inspiration peuvent évidemment

contester la force de n'importe quel mot, parce que leurs vues sont incrédules et pernicieuses ; en effet, de telles vues ne peuvent qu'affaiblir et saper l'inspiration comme Dieu l'a révélée et comme le Saint Esprit raisonne à son propos. Il n'y a pas d'erreur plus contaminante que de limiter l'inspiration aux pensées de Dieu en général, en la niant pour Ses mots écrits.

Sous la loi, Dieu n'était pas encore manifesté ; au contraire, Il était caché derrière un voile et un rideau (Exode 26:31, 36). Dieu demeurait, comme Il le dit (Deut. 5:22 ; 1 Rois 8:12 ; 2 Chr. 6:1), dans l'obscurité profonde. Est-ce encore le cas maintenant ? Quand Dieu a envoyé Son Fils, cela n'a plus été le cas, Jean en rend témoignage (Jean 1:4). Bien loin de demeurer dans l'obscurité profonde, la vraie lumière est venue dans la personne de Christ (Jean 1:9). Mais les ténèbres ne l'ont pas comprise. Elle a brillé quand Christ était ici-bas, et elle a brillé encore plus au dehors à travers le voile déchiré quand Christ est mort et a été ressuscité. Tout ce qui restait caché derrière — l'encens, les sacrificateurs, les ombres, les sacrifices, et le tabernacle lui-même, avec ses différents degrés d'accès à Dieu — tout a été terminé, quant à la lettre, dans la mort de Christ. Le système lévitique est passé en totalité afin qu'en soient clairement connus l'esprit [par opposition à la lettre], la vérité qui y était sous-jacente partout, et en outre, la vérité cachée en Dieu. Dans le Fils incarné, Dieu est venu à l'homme ; mais maintenant par Sa mort, le chemin est ouvert pour l'homme pour s'approcher de Dieu par la foi ; cela le croyant le voit, et il sait que c'est l'essence même et le privilège caractéristique de l'évangile. C'est la vérité indubitable de Christ, que Dieu est venu à l'homme dans la personne de Son Fils (Emmanuel). L'œuvre expiatoire de Christ a eu l'effet connu par révélation que le chemin des lieux saints est maintenant manifesté (Héb. 9:8, 11, 12). Le voile du temple a été déchiré depuis le haut jusqu'en bas.

Si ce type frappant du Jour des Propitiations ne va pas jusqu'à montrer un chemin des lieux saints librement ouvert, il donne néanmoins un témoignage de poids à cette vérité. Le sang du premier bouc était porté dans le lieu le plus saint de tous. Ce n'était pas un symbole du transport du sang après la mort de Christ à la croix, comme la lettre du texte semblerait le dire. Transporter le sang de Christ ! L'idée littérale devait se trouver dans le type. Il n'y avait pas d'autre possibilité que de porter dans le lieu Très Saint le sang versé autrefois ; et personne ne pouvait le faire sinon le souverain sacrificateur. Mais imaginer que Jésus ait à faire un acte ultérieur pour que Son sang soit disponible devant le trône dans les cieux est une doctrine étrange. La vérité est que, dès l'instant où le sang était versé, son effet expiatoire a été ressenti infiniment en-haut, avant même que Christ y entrât personnellement comme grand Souverain Sacrificateur. Le voile du temple a été déchiré du haut jusqu'en bas, non pas du bas jusqu'en haut comme si cela avait été sous l'effet d'une influence d'en bas :

Dieu était glorifié dans l'œuvre propitiatoire de Christ ; c'était Dieu qui faisait connaître le résultat de cette expiation à Ses propres yeux déjà à ce moment-là, tandis que plus tard, Il en a fait proclamer les grands résultats dans l'évangile de Sa grâce.

Supposez qu'un Juif ait regardé dedans à l'intérieur du voile déchiré ; qu'y avait-il à voir ? Le sang sur le propitiatoire et le sang devant le propitiatoire. Le sang aspergé une seule fois « dessus » le propitiatoire suffisait pour Dieu, mais l'homme a besoin de moyens extrêmes pour lui donner une assurance, et Dieu l'accorde dans Sa bienveillance : il y avait asperision du sang sept fois « devant » le propitiatoire, donnant une preuve complète à l'homme qu'il pouvait s'approcher de Dieu en sûreté et en sécurité. Pour Dieu, le sang était simplement mis une fois, dessus le propitiatoire. Il représentait le sang d'expiation de Son Fils, qui avait si véritablement pris la place de la victime pour le péché, qu'Il s'écriait sur la croix : « Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-Tu abandonné ? »

Hélas ! doit-on dire, pour ceux qui utilisent, à tort, ces merveilleuses paroles de la Victime Expiatoire, comme une excuse pour leur propre incrédulité, et osent comparer leurs ténèbres avec les Siennes. Il est faux de dire qu'il arrive à Dieu d'abandonner Ses saints. Une telle incrédulité est-elle excusable ? Assurément elle suppose une ignorance grossière de l'évangile. Mais c'est aussi un irrespect déplorable de comparer vos « heures de ténèbres »⁴ avec celles qui enveloppaient Celui qui portait le péché à ce moment-là, et seulement à ce moment-là. Cherchez tout le long du Nouveau Testament, et également dans l'Ancien, et vous ne trouverez jamais d'excuse pour l'obscurité du doute. Celui qui tourmente son âme avec des doutes, peut être un croyant, mais c'est un croyant qui déshonore sa foi par son infidélité intérieure sinon extérieure. Pouvez-vous imaginer Dieu en train de donner Sa Parole à quelqu'un pour qu'il hésite à son sujet ? Le doute d'un enfant de Dieu n'est-il pas pire et plus honteux que celui d'un incroyant ?

Regardez les choses selon Dieu ; considérez ce que douter de Lui signifie ; quelle insulte à Sa vérité et à Son amour en Christ ! Ne parlez pas comme un enfant plaidant auprès de sa mère après quelque action mauvaise ou insensée : « Maman, ce n'était pas mon intention ». On n'accuse pas l'enfant de mauvaise intention, mais pourquoi se mêlait-il de ce qu'il ne devait pas toucher ? Il en est ainsi avec ceux qui ne sont que des en-

⁴ L'évêque Horne écrit « Si le Maître a ainsi traversé l'épreuve de l'abandon spirituel, pourquoi le disciple trouverait-il cela étrange pour lui-même, à moins que la lumière du ciel brille continuellement sur son tabernacle ? Consolons-nous nous-mêmes, en de telles circonstances, à la pensée que nous sommes en cela (!!) conformes à l'image de notre Seigneur mourant, ce soleil qui se couche dans un nuage pour se lever dans un ciel tout clair » (Commentaire sur le livre des Psaumes, édition d'Irving, I, 223, 4, Glasgow 1825). Le nom de ceux qui répètent cette erreur, est légion.

fants dans la foi et l'intelligence spirituelle, tristement ignorants de ce qu'est Dieu et de ce qu'ils sont. Ce qui leur manque, c'est de se reposer simplement sur Son Fils et sur Sa Parole. Dieu ne nous a-t-Il pas donné les raisons les plus fortes pour se confier en Lui ? Qu'est-ce qui peut égaler la vérité que nous avons devant nous — le Fils de Dieu prenant sur Lui toutes les conséquences du péché de la main de Dieu ? Oui, qu'est-ce qui le pourrait ? N'était-ce pas pour que Dieu puisse être glorifié dans le Fils de l'homme fait péché ? Cette expression est peut-être la formule la plus abstraite et la plus absolue ; mais quel en est le résultat béni pour l'âme qui se courbe devant Dieu avec foi ? C'est non seulement que le croyant est sauvé par la grâce, mais que l'évangile peut-être prêché à toute créature sous le ciel. Qu'est-ce que l'évangile déclare avoir pour base et pour justification ? Que Lui est la propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi le monde entier (1 Jean 2:2).

Pour ceux qui lisent dans la version autorisée du Roi Jacques (en anglais), avez-vous remarqué certains mots en italique, mis ici de côté ? La raison en est qu'ils n'auraient jamais dû s'y trouver. Ce n'est pas un plaisir de faire une telle remarque sur la version commune anglaise. Pourtant l'auteur de ces mots apprécie globalement la bonne Bible Anglaise plus que toute autre version d'usage courant. Mais que Dieu soit vrai (Rom. 3:4), Lui qui n'a pas écrit ces mots. Il y a une différence notable entre ces deux phrases. L'une dit « Il est la propitiation pour nos péchés ». À qui se rapporte ce nous ? Vous répondez « la famille de Dieu », car c'est le sens habituel du « nous » dans l'Écriture ; d'autres sens du « nous » s'y trouvent aussi, mais celui-ci est incontestablement le principal. En règle générale et à moins que le contexte ne marque clairement autre chose, « nous » désigne régulièrement la famille de la foi, notamment dans les expressions « nous savons », « nous croyons », etc. Est-ce que tout le monde sait ou croit ? Certainement pas, mais les fidèles ou les chrétiens, oui. C'est ainsi qu'il en est dans ce cas où Christ est « la propitiation pour nos péchés ».

Mais est-ce tout ce que nous dit le passage ? Grâce à Dieu, Il est « aussi pour le monde entier », non pas « pour [les péchés du] monde entier ». Si Christ avait été la propitiation pour les péchés du monde entier, comme Il l'est pour les croyants, le monde entier serait sauvé. Si tous ces péchés ont été ôtés, que reste-t-il à mettre en jugement ? Mais il n'en est pas ainsi. Il y a une différence marquée. Qu'est-ce que le prédicateur de l'évangile a le droit de proclamer ? La vie éternelle en Christ, et la rédemption éternelle par son sang. La vie éternelle, Il la donne ; Son œuvre a toute la valeur devant Dieu pour faire cela. Mais à qui cela s'adresse-t-il ? À tous ceux qui se repentent et qui croient à l'évangile. Dieu n'admet rien d'autre, pas même une largeur de cheveu en plus. Telle est la réponse, révélée par la Parole, dans toute sa simplicité, sa précision et sa plénitude. On n'a pas le droit de dire à un incroyant : « Christ a porté vos

péchés en son corps sur le bois » (comparer 1 Pierre 2:24) ; par contre, si quelqu'un croit, la Parole de Dieu lui en donne l'assurance.

L'Écriture est très précise quant à la différence entre propitiation et substitution. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet de la substitution avec plus de détails dans une méditation ultérieure, mais il suffit ici d'indiquer en passant la vérité spécifique à chacune d'elles. La propitiation, du fait qu'elle est l'œuvre de Christ envers Dieu, inclut non pas simplement ce que Dieu est envers Son peuple, mais ce qu'Il est envers les pécheurs, où qu'ils soient et quels qu'ils soient. Voudriez-vous limiter Dieu comme faisaient les Juifs ? Il ne l'accepte pas. L'œuvre de propitiation de Christ, étant infinie devant Dieu, ouvre par conséquent la porte à l'amour de Dieu pour solliciter toute créature sur la terre. Sans aucun doute ici comme ailleurs, le type ne montre pas un amour d'une telle ampleur. Aucun Juif ne pouvait le comprendre, et Dieu ne l'avait pas révélé auparavant. La raison de cette réserve était que la loi faisait obstacle. Pourtant il y en avait une petite confirmation dans le fait que rien n'était dit ou fait pour limiter l'efficacité du sort pour l'Éternel, contrairement à ce que nous trouvons dans le sort pour le peuple. Il y a une différence bien significative dans l'absence, pour le premier bouc, de confession expresse des péchés d'Israël et d'imposition des mains par Aaron. Le peuple a pu y voir une pluie de bénédictions pour eux seuls, mais dans la pensée de Dieu il y avait beaucoup plus. Sa nature, Sa parole, Sa majesté, Son caractère, tout était justifié dans le sacrifice pour le péché immolé. L'effet de l'anti-type est que Dieu trouve maintenant son délice à envoyer Sa bonne nouvelle à toute créature. Néanmoins il reste que, parmi ceux qui entendent l'évangile, certains sont sauvés, et d'autres non. Les pécheurs qui entendent l'évangile sont d'autant plus coupables s'ils ne croient pas, et ils périront éternellement.

Les sauvés sont-ils meilleurs que les non-sauvés ? Prétendez-vous que votre supériorité est le fondement qui vous autorise à vous tenir dans la faveur de Dieu ? Acceptez que j'aie des doutes à votre égard si c'est ce que vous alléguez. Vous ne trouverez rien dans l'Écriture pour vous appuyer, mais seulement pour vous condamner. Il ne s'agit pas d'oublier un instant la différence catégorique entre une âme née de Dieu et celle qui ne l'est pas, mais est-ce la supériorité de votre bonté qui vous acquiert la vie de Christ et qui vous fait bénéficier de la rémission des péchés ? Si oui, c'est en contradiction directe avec la Parole de Dieu et cela anéantit l'œuvre de Christ. Regardez seulement aux effets d'une telle pensée. Si elle était vraie, la faveur de Dieu devrait se détourner de tout croyant dès l'instant où il ne répond plus pleinement au caractère de Christ, et le service d'Avocat de Christ à son égard serait terminé. Y a-t-il du vrai là-dedans ? La justification est-elle par les œuvres ? L'accès à la présence de Dieu et à la grâce de Dieu est-il fluctuant ? Le salut change-t-il comme les nuages du ciel ? La proximité du croyant n'est-elle pas stable et

constante ? Selon l'épître aux Hébreux, s'approcher de Dieu, pour le croyant, est aussi ininterrompu que l'efficacité de l'œuvre de Christ pour ses péchés. Mais, direz-vous, Dieu châtie. Certainement ! Vous aussi vous châtiez votre enfant quand il en a besoin, mais l'aimez-vous moins, ou est-il moins votre enfant parce que vous le châtiez ? Au contraire, c'est parce que vous êtes son père, et que vous l'aimez chèrement, que vous avez une verge pour corriger, et que vous êtes appelé à vous en servir.

C'est une chose merveilleuse de savoir que Dieu s'est plu à nous introduire, nous qui croyons, dans rien moins que Sa faveur ; s'il n'en était pas ainsi, nous devrions être « re-perdus » à plusieurs reprises, même après avoir été pardonné. Mais le salut est une condition qui s'attache au croyant tout au long de sa course. Quelle en est la marque ? C'est qu'il n'y a pas seulement la propitiation pour satisfaire au caractère de Dieu et pour qu'il puisse proclamer Son amour en Christ à toute créature ; mais il y a aussi la substitution qui assure une purification absolue de tous les péchés de tout croyant. C'est intentionnellement que les deux choses sont juxtaposées pour donner une idée exacte de la différence entre propitiation et substitution, les deux ensemble constituant l'expiation présentée par les deux boucs.

Il y a une tendance continuelle et générale, même parmi les croyants de la chrétienté, à ignorer l'une ou l'autre de ces deux vérités. Prenez par exemple ceux qui sont zélés pour que l'évangile soit annoncé à toute créature. On sait très bien que la plupart d'entre eux nient la faveur spéciale de Dieu envers les élus. Ils négligent ou amenuisent toute différence positive de la part de Dieu envers Ses propres enfants. Ils soutiennent que tout le long de sa vie, quelqu'un peut être un enfant de Dieu aujourd'hui, et ne plus l'être demain. Ceci détruit la substitution. Ils tiennent à la propitiation, et ils ont raison, et ils font très bien de prêcher l'évangile à toute créature sans restriction, comme le Seigneur l'a effectivement enjoint. Mais combien ce déséquilibre amoindrit ce qui est la véritable portion des saints ! Ils ne peuvent que réduire au minimum le riche déploiement de l'amour divin dans des relations de foi établies, comme Dieu l'a révélé dans les épîtres apostoliques en général, et d'où ils cherchent à extraire des appels aux inconvertis et à atténuer ce qui est dit pour les enfants de Dieu, voire même à étendre dangereusement leurs privilèges à ceux qui ne sont pas sauvés.

Mais voilà maintenant que le parti opposé soutient que tout ce que Dieu a fait et révélé est en vue des élus seulement ; que tout ce que Dieu a opéré dans le Christ Jésus est pour l'Église, et qu'il ne se soucie pas du monde sinon pour le juger au dernier jour. Je l'exprime peut-être un peu crûment, mais je ne veux pas user de termes policés pour présenter une attitude aussi affligeante quant à son étroitesse envers l'homme, si déshonorante envers Dieu et envers Son Fils. Je sais bien que ceux qui chérissent des notions d'aussi mauvais goût et dénuées de fondement préfé-

raient que je m'exprime autrement. Il est vrai que toute une catégorie de gens respectables autour de nous, pense que Dieu n'a en vue que les élus. Leur doctrine n'admet que le second bouc, le sort pour le peuple. Ils voient l'importance majeure de la substitution, mais le sort pour l'Éternel n'a pas place à leurs yeux.

Comment ces deux catégories de gens religieux — elles s'opposent l'une à l'autre — en sont-elles venues à ne plus voir les deux boucs ? La Parole de Dieu les révèle pourtant bien, les deux. Pourquoi ceux qui insistent si justement sur le fait que le message de la grâce de Dieu doit être diffusé librement à toute créature, ne tiennent-ils pas aussi à la sécurité du croyant ? Cela revient à effacer l'amour de Christ pour l'Église ! Voilà ce qui arrive forcément quand on isole une partie de la vérité et qu'on l'oppose à une autre. Nous voyons là l'importance de tenir pour la vérité, et non pas pour une vérité. Or dans notre chapitre, il y a clairement deux boucs. Le bouc de propitiation a pour but de satisfaire pleinement à la gloire de Dieu, même là où il y a du péché devant Lui. En accomplissant cette propitiation, quelle en est la conséquence ? Christ a été abandonné de Dieu pour que le croyant ne soit jamais abandonné. Il a porté le jugement du péché pour que la gloire de Dieu puisse être établie en justice de manière immuable. Ainsi c'est la grâce totalement gratuite qui peut être annoncée à toute créature ici-bas, et qui l'est effectivement.

Mais il y a beaucoup plus. Si les vannes sont ouvertes pour que l'amour divin coule partout gratuitement et à flots, il y a aussi une ligne de vérité toute différente : Il faut avoir le soin le plus grand et le plus méticuleux pour que les enfants de Dieu soient maintenus dans la paix et dans la bénédiction. Ils ont été coupables et indifférents envers Dieu comme les autres. Ils ont été enfants de colère, servant vraiment Satan comme le pire de ceux qui refusent l'évangile. Or c'est en arrivant au bouc de substitution que nous voyons comment Dieu a remédié à leur mal. « Et Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et toutes leurs transgressions, selon tous leurs péchés » (16:21). Les mots semblent presque manquer pour exprimer toutes les ressources de grâce pour assurer la délivrance au peuple, quels que soient ses péchés et son iniquité. Dieu prenait soin non seulement d'indiquer Sa propre gloire et Sa nature, mais de leur donner la connaissance du salut par la rémission des péchés. Les péchés sont tous exposés, pour être portés et ôtés.

Même le type démontre, à l'évidence, que nous avons besoin de ces deux vérités distinctes pour maintenir l'équilibre de la vérité de Dieu. C'est une attitude bénie de tenir à l'annonce de la grâce de Dieu à toute créature, mais de ne pas le faire aux dépens de la sécurité de ceux qui croient. C'est la seule manière de manifester en vérité le roc ferme sur lequel se tiennent les élus. Leur salut est aussi certain que le message de grâce est gratuit. Si on embrouille la différence entre les deux boucs, et

qu'on les condense, pour ainsi dire, en une seule masse inextricable — le bouc mort et le bouc vivant — et si on nie l'existence d'une différence quelconque entre les deux, quel en est le résultat ? Ou bien vous devenez seulement dévoué à l'évangile que Dieu communique à tout pécheur sous le ciel, ou vous vous renfermez en ne pensant plus qu'aux élus et à leur salut. Le pire est que chacune de ces attitudes a une vue si courte qu'elle fait être Dieu semblable à nous. Il est clair que ces deux points (l'évangile pour tout pécheur, et le salut certain des élus) sont de la plus haute importance, si on ne s'en tient pas exclusivement à l'un ou à l'autre. Mais en tant que parties de la vérité, ils sont admirables quand on les maintient ensemble ; ils composent la vérité de Dieu. Il est entièrement vrai que, dans le premier bouc, Dieu a assuré Sa majesté, et Son droit juste d'envoyer Son message d'amour à toute créature. Dans le second bouc, Dieu a également pris soin de l'assurance donnée à Son peuple, que tous leurs péchés, transgressions et iniquités sont portés et ôtés complètement. Était-il possible de montrer la vérité de l'expiation d'une manière plus admirable que par ces types ?

Préservez seulement l'ordre des sujets autant que possible. On doit donc signaler la manière dont la vérité bénie de l'expiation dépasse le type des deux boucs. Certains auront de la peine à en admettre la possibilité, et ce sera un privilège de montrer un pas de plus avec la vérité qui se rattache au « taureau ». Celui-ci a ses particularités propres pour ceux qui sont l'objet de ce grand sacrifice ; la réponse et la solution parfaites en sont données dans le Nouveau Testament. Mais j'ai confiance que la distinction générale entre les deux boucs a été suffisamment mise au jour, et qu'on a vu la nécessité de chacun d'eux. Je désire le confirmer en attirant l'attention sur un verset rendu correctement dans la version autorisée du Roi Jacques, et qui présente un grave défaut dans la version Révisée. Ce n'est pas un point obscur, ni sujet à doute, ni même présentant une difficulté réelle. Comme il est lié intimement au sujet qui est devant nous, il faut en parler ici.

Romains 3:22 : « envers tous et sur tous ceux qui croient »

En Rom. 3:22, nous lisons : « La justice de Dieu, qui est par la foi en Jésus Christ, envers tous, et sur tous ceux qui croient ». Il y a là le principe des deux boucs, la vérité qui correspond à chacun d'eux. « La justice de Dieu envers (ἐἰς) tous » correspond au sort pour l'Éternel. Dieu n'est pas le Dieu d'Israël seulement, comme les Juifs ont toujours cherché à le soutenir. N'est-Il pas aussi le Dieu des Gentils ? C'est exactement ce que l'apôtre dit un peu plus loin dans ce chapitre (v. 30) : « Certes aussi des nations ; puisque c'est un seul Dieu qui justifiera la circoncision sur le principe de la foi, et l'incirconcision par la foi ». Mais ici nous l'avons sous

la forme : « La justice de Dieu, qui est par la foi en Jésus Christ, envers tous, » et après ces mots, il faut une virgule pour être strictement correct.

Ensuite vient ce qui correspond au second bouc : « et sur (ἐπὶ) tous ceux qui croient ». Ce qui est impliqué ici, c'est la sécurité du croyant. Il n'est pas écrit : « envers tous ceux qui croient ». « Envers » dans ce contexte, indique une tendance ou une direction ; même s'il va plus loin, tout peut ne pas être atteint. Tel est exactement l'évangile — « envers tous ». L'évangile s'adresse à toute créature ; et toute âme est aussi tenue de recevoir le témoignage de la grâce de Dieu, qui met à charge la responsabilité de s'incliner de cœur devant ce témoignage comme venant de Dieu. Comme il est « envers tous », celui qui ne le prêche pas « envers tous », a méconnu son devoir de héraut de l'évangile. D'un autre côté, la justice de Dieu n'est pas simplement « envers tous ceux qui croient », mais « sur » eux. Que veut dire ici ce « sur eux » ? C'est l'effet produit : il n'est pas sur toute l'humanité, mais seulement « sur tous ceux qui croient ». Il nous faut donc distinguer deux objets dans ce verset : l'aspect universel de l'évangile s'adressant à toute créature, et l'effet positif sur tous ceux qui croient.

Ici, c'est la version autorisée du Roi Jacques qui donne exactement la vérité ; qu'en est-il de la version Révisée ? Les Réviseurs, oubliant une erreur courante même dans les copies anciennes (dont certains du groupe des Réviseurs paraissent être presque idolâtres) ont suivi aveuglément leurs textes favoris. Partout où un mot est suivi du même mot, par exemple à la phrase suivante, une erreur très courante (tant par les écrivains d'aujourd'hui que par les scribes d'autrefois) consiste à glisser par-dessus les mots situés entre deux. Habituellement, les copies anciennes, À A B C P, avec deux copies plus récentes et quelques versions anciennes, sont les originaux ayant le plus grand poids ; mais ici, il semble y avoir eu dans ces documents une simple erreur de copiste faisant passer du premier « tous » (πάντας) au second, avec l'effet inévitable d'omission de ce qui est intermédiaire.

Que des copistes plus tardifs aient pu inventer la distinction admirablement correcte et complète figurant au texte commun (celui de la version autorisée du Roi Jacques), c'est pousser trop loin l'imagination. La distinction est aussi typiquement Paulinienne, ce qu'aucun des copistes n'a compris, pas plus que certains commentateurs modernes. Theodoret peut manquer de sagesse dans ses interprétations, mais il n'a pas d'hésitation à écrire au sujet de deux membres de phrase ; leur existence est aussi attestée par des versions antiques, plus anciennes qu'aucun des manuscrits existants. Une réelle condensation de texte est toujours de poids faible, sinon fausse.

Une inadvertance peut naturellement ruiner une vérité soigneusement équilibrée et pleinement affirmée, qui se trouve bien au-delà des construc-

tions de la pensée moyenâgeuse. L'effet de cette inadvertance est : « La justice de Dieu envers tous ceux qui croient ». Telle est la forme retenue par la version Révisée. Quelle en est la conséquence ? C'est de nous donner une platitude qui n'est pas scripturaire. Inconsciemment, ils ont ôté à l'Écriture son tranchant et sa plénitude. « On a enlevé mon Seigneur, et je ne sais où on L'a mis » (Jean 20:13). Ils ont mélangé les deux formes de la vérité, et on ne peut plus en faire sortir ni l'une ni l'autre. C'est une confusion des deux qui détruit le sens exact de chacune.

Le changement a pour effet que plus un mot n'est adressé « envers tous » les pécheurs comme tels, tandis que tous les croyants ne reçoivent rien de plus qu'une simple offre de l'évangile. « La justice de Dieu est envers tous les croyants » s'ils veulent bien l'accepter. L'effet de l'évangile sur tous ceux qui croient est ainsi effacé, tandis que la grâce pour les incroyants disparaît, parce que Sa justice n'est que « envers tous ceux qui croient ». Si on insère les mots omis, la double vérité apparaît en perfection. Or les Réviseurs l'ont pratiquement traitée comme une bévue de scribes. Mais où a-t-on vu que de simples hommes inventent une affirmation de la vérité si soigneuse et si complète ? Le changement ne laisse plus la moindre base pour la prédication de l'évangile aux inconvertis, tandis que la sécurité du croyant disparaît simultanément et pareillement. Or ce sens mutilé et émasculé est donné comme s'il était supporté par une autorité tout à fait valable, alors que chacun peut voir facilement, quand on le lui montre, la facilité avec laquelle les mots intermédiaires ont pu être omis. La vérité de Dieu à deux volets est gâchée dans ce passage, et nous sommes privés de ce qui, dans l'antitype, correspond tant au premier bouc qu'au second.

Un commentateur imaginaire des temps modernes a affirmé qu'au sens théologique, il n'y a pas de différence de sens réelle entre « sur » (*ἐπὶ*) et « envers » (*εἰς*) ; mais ce n'est là que du mépris tant pour la théologie que pour la philologie ; l'argument donné à l'appui ne fait que le confirmer. L'usage différencié des prépositions par Paul ou tout autre auteur inspiré n'est pas d'ordre rhétorique, mais il a bien pour but d'exprimer une autre nuance de sens pour clarifier la vérité. On allègue par exemple les textes de Rom. 3:30 et Gal. 1:1. La justification de la circoncision sur le principe de la foi est extrêmement importante pour exclure la justification sur le principe des œuvres de loi qu'attendait la masse des Juifs, tandis qu'il était non moins important de dire que Dieu justifierait l'incirconcision par leur foi, en admettant que certains avaient cette foi. Mais n'est-il pas étrange qu'un érudit vienne affirmer que les deux phrases ont le même sens et substantiellement le même but ? En Gal. 1:1, le même auteur fait correctement la distinction entre les deux prépositions, au lieu de les confondre à propos de Rom. 3. Il admet qu'elles expriment, l'une la cause originelle lointaine et l'autre, la cause instrumentale plus proche. L'Écriture n'est pas relâchée, mais les érudits le sont quelquefois.

Chapitre 16:11-19 : L'encens et le taureau

Sur les types en général

Les premiers actes d'Aaron à considérer maintenant sont l'offrande de l'encens et le sacrifice du taureau en sacrifice pour le péché. Il est dit expressément que c'était pour lui-même et pour sa maison. Mais ici comme ailleurs, il est important de garder à l'esprit la portée, le caractère et les limites de l'instruction donnée par le type. C'est une analogie, car il ne peut en être autrement pour un type ; mais il y a des limites, car ce n'est qu'un type, « non l'image même des choses » (Héb. 10:1). L'expiation, selon la plénitude de la pensée et de l'intention de Dieu, ne peut avoir été accomplie qu'une fois, et seulement par le vrai grand Souverain Sacrificateur, Christ Lui-même. L'expiation d'autrefois ne pouvait être qu'une ombre, car Aaron était pécheur, comme le peuple ; Christ, Celui qu'Aaron représentait, n'avait pas besoin de sacrifice pour le péché, aussi fut-Il fait Lui-même péché pour nous. Il est bon de saisir les différences, et quelquefois les contrastes, non seulement dans ce qui est évident, comme ici, mais aussi sur d'autres points, moins clairs, et méritant pourtant d'être notés, car le même principe s'y applique. Ne manquons pas de toujours regarder le type à la lumière de Christ, au lieu de réduire Christ à la mesure du type.

Sur l'interprétation de l'Écriture (méthodes)

Depuis le premier siècle du christianisme (si ce n'est dès ce premier siècle), on a fait de grandes erreurs en négligeant de se servir de Christ selon qu'Il nous a été maintenant pleinement révélé. Il en a aussi été de même, selon ma connaissance personnelle, parmi des chrétiens fort versés dans les Écritures, il y a plus de cinquante ans [première moitié du 19^e siècle], et cela a continué depuis, et continue peut-être toujours. Plusieurs portions de la Parole de Dieu semblent particulièrement sujettes à ce même genre de fausses interprétations ; j'en citerai trois. La première, dans l'ordre de la Parole, est ce qui a trait aux types de la dispensation Lévitique, et en fait aux types en général. Ensuite on trouve les Psaumes qui montrent tous les sentiments variés du cœur, les besoins, les épreuves de l'homme, et les anticipations que Dieu a pu donner ; mais l'Esprit de Christ s'y trouve, aussi faut-il ne pas confondre le premier homme avec le Second. Finalement, il y a la parole prophétique, qui prête tellement le flanc aux préjugés et aux erreurs quand on n'y voit pas Christ comme il se doit, ni Son royaume bien distinct de l'église. Dans ces trois domaines de la vérité divine (et cela recouvre presque tout l'Ancien Testament), qui est suffisant pour ces choses ? (2 Cor. 2:16). Quel besoin de

dépendance de Dieu, et de vigilance contre nos propres pensées, pour être divinement conduits !

Ici comme ailleurs, il n'y a qu'une sauvegarde. Les règles humaines ne préservent pas, pas plus que la part de vérité attribuable à la tradition humaine ; la seule sauvegarde, c'est Christ gardé devant nous par l'Esprit. Lui seul nous est fait sagesse de la part de Dieu (1 Cor. 1:30) ; il n'en sera jamais autrement. Il est la vie du chrétien (Col. 3:4), la vraie lumière (Jean 1:9) qui brille maintenant, le Seul qui ait jamais éclairé et pleinement éclairé. C'est pourquoi la seule manière d'être en sécurité est de Le suivre au travers de la Parole de Dieu, spécialement dans ces portions qui, sans Christ, restent en effet obscures. Comme « il n'y a aucunes ténèbres » (1 Jean 1:5) en Dieu, ainsi il n'y en a pas que Christ ne disperse en grâce, sauf celles que l'incrédulité se crée elle-même en affaiblissant ou en forçant la Parole. En la lisant rapidement, on peut bien trouver une difficulté particulière, dans ce qui est en dehors des relations qui nous sont propres, par exemple quand on s'occupe de ce qui est selon la position des Juifs ou selon leur mesure. Comme chrétiens, nous ne devons jamais oublier notre position. Par ailleurs, il y a des profondeurs de grâce et de gloire en Christ, dans lesquelles il vaut mieux courber nos têtes en adorant, plutôt que de nous précipiter avec familiarité sur un terrain très saint. Par contre, nous ne courrons aucun danger si nous suivons Christ juste derrière Lui, tout près de Lui. Écouter Sa voix amène toutes les bénédictions possibles. Efforçons-nous maintenant de nous conformer à cette règle d'interprétation de l'Écriture qui est la seule juste, vraie et complète. Là où nous en sommes, cela est particulièrement nécessaire, parce que notre sujet concerne la proximité extrêmement étroite de la présence de Dieu.

Particularités du taureau

Nous avons déjà un peu vu le sort pour l'Éternel dans le bouc égorgé dont le sang était porté au-dedans. Il nous faut maintenant examiner le sens et l'application du sacrifice pour Aaron et pour Sa maison. Il y a forcément un principe spécial attaché ici au taureau. L'Écriture ne fait pas comme les hommes font parfois : elle n'égrène jamais les choses les unes après les autres sans intention particulière. Le taureau a certes un but général commun avec le premier bouc, mais il en est expressément distinct et s'en différencie nettement. On voit déjà qu'il n'y avait qu'un taureau, alors qu'il y avait deux boucs. Comme c'était le plus gros sacrifice possible, il y avait ici une liaison d'ordre plus élevé. Le taureau n'était offert que pour la maison sacerdotale. Il n'y avait aucun taureau complémentaire à envoyer loin avec des péchés déposés et confessés sur sa tête, comme le second bouc à la suite du premier, après un certain inter-

valle de temps. Le taureau et le premier bouc étaient égorgés à peu près en même temps, mais le taureau en premier (16:11), puis le bouc (16:15).

L'encens

1) L'encens ne représente pas les prières

Un type remarquable intervient alors avant que leur sang soit porté au-dedans. Et Aaron « prendra plein un encensoir de charbons de feu, de dessus l'autel qui est devant l'Éternel, et plein ses paumes d'encens de drogues odoriférantes pulvérisées, et il les apportera au-dedans du voile ; et il mettra l'encens sur le feu, devant l'Éternel, pour que la nuée de l'encens couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage, afin qu'il ne meure pas » (16:12, 13).

Qu'est-ce que cela veut dire ? L'idée traditionnelle est que l'encens représente les prières des saints : c'est une interprétation certainement non pertinente lorsqu'on en fait l'application au type de ce ch. 16, et à tout ce qui est analogue dans le livre du Lévitique ; en fait partout où on offre de l'encens sous la loi. Dans les circonstances particulières d'Apoc. 5, nous trouvons effectivement les prières des saints symbolisées par l'encens (Apoc. 5:8), mais dans le même livre (Apoc. 8:3), nous lisons que « beaucoup d'encens » est donné, pour donner efficaces aux prières de tous les saints à l'autel d'or devant le trône, ce qui fait une distinction incontestable entre l'encens et les prières.

Il ressort de ce passage, et de beaucoup d'autres à l'appui, que l'encens ne peut pas signifier absolument et uniquement les prières des saints. Les sacrificateurs royaux d'Apoc. 5 présentent les prières des saints comme de l'encens ; l'ange grand-sacrificateur d'Apoc. 8 rajoute beaucoup d'encens aux prières des saints, ce qu'aucune créature ne pourrait faire — hormis Lui-même. Quel sens y aurait-il à rajouter des prières de saints à des prières de saints ? Pour trouver l'explication, il faut donc chercher à voir une vérité de plus grande portée. Or il n'est pas besoin d'aller bien loin pour trouver. Le début du Lévitique, et surtout l'Exode, nous fournissent l'aide nécessaire.

2) Ce que l'encens représente

En Exode 30 nous avons la composition du saint parfum pour l'Éternel, qu'il n'était pas permis à l'homme de flairer sous peine d'être retranché. Cet encens, pilé très fin, devait être mis sur le devant du témoignage dans la tente d'assignation. Il faisait ressortir la bonne odeur de la grâce de Christ, qui, plus Il était éprouvé, plus Il était richement agréable à l'Éternel. C'était ce que Lui appréciait particulièrement en Christ. Les prières des saints sont ici hors de question. L'encens préfigure la grâce personnelle de Christ, éprouvé jusqu'à toute extrémité, mais agréable à Dieu

dans les moindres détails comme dans les choses les plus profondes : Dieu seul pouvant l'apprécier pleinement.

Lévitique 2 n'a rien à faire avec les prières des saints, mais nous y trouvons Christ agréable à Dieu dans sa vie. C'est pourquoi l'encens était un élément important de l'offrande de gâteau. Celle-ci était composée de fine fleur de farine, d'huile pétrie ou ointe, ou les deux, avec du sel, et éventuellement des épis de froment nouveaux ou pleins. Mais « tout son encens » (2:16) ou « tout l'encens » (2:2) était toujours réservé à l'Éternel. Ce qui restait après avoir fait fumer la poignée de mémorial en odeur agréable à l'Éternel, était pour Aaron et ses fils ; mais « tout l'encens » devait fumer sur l'autel. C'était l'expression de la grâce personnelle de Christ dans sa valeur précieuse et inexprimable pour Dieu. Nos prières sont clairement hors de question. Ces offrandes ou sacrifices du début du Lévitique ne parlent-ils pas exclusivement de Christ ? Si personne ne conteste la portée de l'holocauste, du sacrifice de prospérités et des sacrifices pour le péché et pour le délit (seul un présomptueux oserait le faire), on ne peut douter que l'offrande de gâteau a au moins autant le caractère de Christ offert à Dieu que tous les autres sacrifices. Ils reflètent tous Christ et Son œuvre, chacun à sa manière propre.

Il est sûr que l'encens de Lév. 16 n'a rien à voir avec les prières des saints. N'est-ce pas la grâce — d'odeur agréable — de la présence de Christ que Dieu est seul capable d'apprécier en Lui, et en Lui seul ? Tout montait vers Dieu. Ailleurs c'est Sa grâce s'élevant en intercession, et rendant les prières des saints acceptables à Dieu. Exode 30:34-38 comme nous l'avons déjà vu, fournit une preuve encore plus claire — si cela était possible — de la référence à Christ, et nos prières y seraient tout à fait déplacées. Mais le temps manque pour s'arrêter plus longtemps sur ce type intéressant qui atteste la bonne odeur pour Dieu de la grâce personnelle de Christ, et ne saurait en aucune manière diriger les regards vers les prières des saints, quelle que soit la grâce de Christ qui les rend acceptables.

L'encens s'élevait devant Dieu avant même que le sang — pas seulement du bouc, mais aussi du taureau — soit apporté et mis sur et devant le propitiatoire. Il y avait un témoignage rendu à la grâce exquise de Christ devant Dieu, au parfum agréable de Sa personne, quand Il était éprouvé par le feu jusqu'à l'extrême — mais en dehors du fait de verser Son sang. Ce n'était pas en dehors du jugement brûlant, mais en dehors de l'œuvre essentielle d'expiation du péché. Le sang n'était pas encore mis sur le propitiatoire ; l'encens précédait le sang. Mais comment l'encens montait-il ? N'était-il pas enflammé par le saint feu de Dieu ? Or ce feu était étroitement lié à l'holocauste. Le feu était tombé dessus (9:24), et c'est à partir de là que l'encens s'était enflammé pour s'élever en nuage devant Dieu et remplir le lieu Très Saint. C'était le feu de Son jugement consumant ; ce feu est toujours le symbole de ce qui a éprouvé le Sei-

gneur de toutes les manières possibles et au plus haut degré, mais n'a jamais eu d'autre effet que de faire ressortir d'autant plus le parfum de Sa grâce. Le but de l'expiation était de poser un fondement pour la justice divine ; de cette manière, lorsque Dieu bénissait en plénitude, Il pouvait agir en accord avec ce qui était dû à Christ et à Son œuvre, cette dernière L'ayant glorifié même dans le jugement du péché. Pourtant, avant que cette base soit posée, l'encens rendait témoignage à la grâce de Christ en odeur bonne et ineffable à Dieu. Tel est le sens de l'encens que le souverain sacrificateur faisait fumer dans le lieu Très Saint.

Le sang du bouc et du taureau

1) Deux applications distinctes du sang

Après ceci, « il prendra du sang du taureau, et il en fera aspersion avec son doigt sur le devant du propitiatoire, vers l'orient ; et il fera aspersion du sang avec son doigt, sept fois, devant le propitiatoire. Et il égorgera le bouc du sacrifice pour le péché, qui est pour le peuple, et il apportera son sang au-dedans du voile, et fera avec son sang comme il a fait avec le sang du taureau » (16:14-15).

Ce n'est pas comme s'il y avait deux offrandes de notre précieux Seigneur Jésus, ou deux actes de sacrifices, mais, dans la pensée de Dieu, il y avait ici au moins deux buts de Son œuvre. Pour achever l'expiation pour le peuple, il fallait tenir compte à cet égard du second bouc, bien qu'en type il n'apparût que quand le souverain sacrificateur sortait du sanctuaire (16:20, 32, 33). Mais l'ombre (ou type) qui est en premier lieu devant nous maintenant, est le sang du taureau mis sur et devant le propitiatoire, une fois dessus et sept fois devant. Une fois suffisait pour Dieu, pour pouvoir inviter à s'approcher de Lui ; mais pour l'homme, il fallait sept fois. Hélas ! combien l'homme est lent à s'emparer des plus grands encouragements donnés de la part de Dieu ! Dans le type c'est Lui qui a pourvu à tout : Il ne méprise personne.

Mais pourquoi le taureau et pourquoi le bouc ? Le sang du taureau était apporté de la part de la famille sacerdotale, Aaron et sa maison dans le type. Sur ce point, l'épître aux Hébreux souligne un contraste. Si une propitiation était nécessaire pour Aaron, il ne pouvait pas en être ainsi pour Christ. Ce serait un blasphème d'inclure le Fils de Dieu dans une telle exigence. Pensez-vous que cette mise en garde est superflue ? Hélas ! Je me souviens d'un ancien prêtre canadien, qui entrait minutieusement dans les détails de ces types et était bien lent à voir la gloire intouchable du vrai Souverain Sacrificateur ; il tomba dans ce piège horrible et dut être ôté de nous à cause du profond déshonneur porté sur notre Seigneur Jésus. Ceux qui pensent qu'une telle pensée est difficilement possible, oublient que nous avons un ennemi mortel, subtil et actif. Appre-

nous à nous défier de nous-mêmes et à chérir la confiance dans le Dieu vivant et dans Sa Parole.

2) Jean 11 et les divers buts de la mort de Christ

Il n'en reste pas moins que le sang du taureau était pour la famille sacerdotale et le sang du bouc pour le peuple. Quelque chose du Nouveau Testament peut-il nous aider à ce sujet ? Oui, beaucoup. Prenez un passage — un qui nous est familier — dans l'évangile de Jean (11:49-52). Il est issu d'une bouche bien laide, mais c'est Dieu qui l'a donné. Caïphe a parlé avec méchanceté, mais Dieu a prophétisé par lui comme autrefois par Balaam. Quand il a prononcé sa prophétie, son cœur n'était pas dans la vérité. Mais si le sacrificateur sans scrupule a prophétisé qu'il était avantageux qu'un homme meure pour le peuple (Jean 11:50), c'est clairement au Saint Esprit qu'il faut attribuer le commentaire qu'il ne mourrait pour la nation seulement, mais pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés (Jean 11:51-52). La mort de notre Seigneur est donc présentée là en vue de deux buts distincts. On ne peut pas manquer de voir que les enfants de Dieu sont un objet plus élevé que « la nation ». En effet, personne autant que Jean ne montre tout au long de son évangile cette nation comme étant réprouvée. Jamais il n'y a eu un peuple plus incrédule et rebelle. Tout en est fini avec eux dès le premier chapitre : « Il vint chez soi, et les Siens ne l'ont pas reçu ». Les Juifs, ceux qui ont rejeté le Seigneur, sont eux-mêmes vus comme rejetés de Dieu dès le commencement de ce quatrième évangile. Les autres évangiles arrivent graduellement à la même conclusion à cause de l'incrédulité des Juifs, mais Jean commence par là. Pour quelle raison y voit-on le Seigneur nettoyant le temple des hommes méchants avant que Son ministère public commence (Jean 2:13-22), tandis que, dans les évangiles synoptiques, on ne voit aucun nettoyage du temple avant que la fin approche ? Qu'est-ce qui pouvait mieux que cette purification du temple, démontrer que les Juifs étaient impurs, malgré leurs grandes prétentions ? Or les grandes prétentions ne font toujours que croître quand le jugement est à la porte. On avait là un peuple si élevé dans ses privilèges, et ayant perdu tout sens de communion avec Dieu.

La vérité a donc été ainsi clairement manifestée que la mort de Christ n'était pas seulement pour le peuple Juif, mais pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés. Bien sûr, cette pensée de rassembler en un les enfants de Dieu dispersés impliquait une autre vérité de la plus haute importance : un tel rassemblement ne pouvait avoir lieu sans que les péchés aient été ôtés selon la justice. La propitiation est donc nécessairement incluse, bien qu'on n'en trouve pas le mot dans ce passage de Jean 11. La propitiation est le préalable nécessaire à une bénédiction comme ce rassemblement en un des enfants de Dieu dispersés, sinon Dieu fermerait les yeux sur Son propre déshonneur, et sur leur culpabilité qui de-

meure. C'est la raison morale majeure pour laquelle l'église n'a jamais eu de place sur la terre, et n'a jamais pu faire l'objet d'un appel céleste avant le Seigneur Jésus. L'expiation n'était pas encore un fait accompli devant Dieu, et sans expiation, Dieu ne pouvait pas rassembler sans porter atteinte à Sa gloire.

Ce que dit l'épître aux Hébreux

Examinons maintenant d'un peu plus près l'épître aux Hébreux qui, comme on l'a déjà remarqué, est un commentaire divin sur ces types du Lévitique. Inutile de deviner ou d'argumenter longuement ; il suffit de croire, et c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

1) À qui s'adresse l'épître aux Hébreux

En Héb. 2:13, Ésaïe 8:18 est appliqué aux saints dont l'appel a lieu maintenant. Ils sont les enfants que Dieu a donnés à Christ. Puis en Héb. 3:6, nous lisons « et nous sommes Sa maison ». Christ vient juste d'être traité comme étant l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre confession. Après son introduction dans Sa souveraine sacrificature au début du chapitre, il nous est dit qu'Il a une maison sur laquelle Il agit avec des droits divins, et non pas simplement comme un serviteur : « et nous sommes Sa maison ». Le « nous », dans l'épître n'est pas une question douteuse. Il ne signifie pas simplement les Hébreux, mais ceux qui portent le nom de Christ, sanctifiés par Son sang, rendus libres d'accéder au lieu Très Saint — les enfants qui Lui ont été donnés. Peut-on imaginer que cette relation serait spécifique aux chrétiens Juifs ? Irait-on renier ce privilège à ceux qui croient maintenant, en général ? C'est également vrai de tout chrétien, bien qu'on se réjouisse que cela ait été écrit en premier lieu aux croyants Hébreux. C'est le privilège élevé et commun à tout chrétien.

2) Critiques malveillantes contre l'épître aux Hébreux

Qu'il est affligeant de voir la témérité partisane qui a traité de livre d'enfants le commentaire inspiré de l'épître aux Hébreux, alors qu'elle est un véritable traité sur les types de l'Ancien Testament (si on ne l'appelle pas une épître). C'est plutôt l'appréciation dénigrante de ces auteurs qu'il faut qualifier de propos enfantins. Les saints Hébreux, à qui l'Ancien Testament était expliqué, étaient certes des enfants, alors qu'ils auraient dû être des docteurs, vu le temps (Héb. 5:12) ; mais qui ne discerne pas tout au long de cette épître la voix de Celui qui parle des cieux ? (Héb. 12:25). Le but de cet enseignement (Héb. 5 et 6) était d'amener ces Hébreux à laisser la parole du commencement du Christ, si élémentaire, pour les conduire à un état de croissance achevée — ou « perfection » — qui découle de la connaissance de Christ dans les hauts lieux, après qu'Il ait fait la purification des péchés. Appelez-vous cela un livre d'image pour jardin

d'enfants ? Vous pouvez utiliser cette expression à propos des types de l'Ancien Testament, si vous voulez. Ils faisaient partie des rudiments du monde auquel Israël était asservi (Gal. 4:3, 9) ; ce n'était que des images partielles.

3) Les habitudes religieuses gênent la compréhension de l'épître aux Hébreux

Bien loin d'être un livre d'enfant, l'épître aux Hébreux est une communication du Saint Esprit, profonde et extrêmement instructive, dont le but est d'introduire les Juifs professant le christianisme dans les relations présentes, exaltantes et célestes, avec Christ glorifié ; cette épître rend non moins clair et certain que ceux qui méprisent Christ, ou pire, l'abandonnent, sont perdus pour toujours. Ils ont été paresseux à écouter, et tel est toujours le cas des gens fiers de leur religion antique : rien n'empêche autant de croître dans la vérité. Aucun voile sur les yeux n'est aussi impénétrable que les habitudes religieuses ou la tradition. Prenez deux personnes, l'une convertie en provenance du monde profane, l'autre, éventuellement très respectée, et convertie en provenance d'une église professante. Laquelle des deux fera des progrès réguliers dans la vérité ? Ce n'est pas celle qui s'est livrée à l'étude de la théologie durant les 10 ou 20 dernières années. Une telle personne est généralement un érudit incapable d'avoir recours correctement à l'Écriture, même s'il s'y prend sérieusement. Tels sont les effets de préjugés religieux anciens. Il lui faut autant désapprendre qu'apprendre ; c'est ce qui rend les progrès lents et difficiles.

Les Hébreux professant le christianisme étaient lents à s'élever aux hauteurs du christianisme, et n'en voyaient guère les profondeurs. Ils étaient gênés pour apprendre, à cause de tout ce qu'il fallait désapprendre. Ce ne sont pas les seules personnes qui sont ainsi emmêlées maintenant. Au fur et à mesure que la chrétienté prend de l'âge, la même difficulté se répète, bien qu'elle soit beaucoup moins excusable pour les chrétiens de maintenant, que pour les Juifs croyants d'alors. La pleine révélation de la vérité donne leur sens à ces ombres anciennes. Ces Juifs croyants avaient devant eux des choses matérielles, et ce dont ils avaient besoin, c'était l'enseignement de l'Esprit de Dieu qui glorifie Christ. Pourtant les anciens oracles avaient servi depuis 1 500 ans environ, non seulement à produire des conversions, mais à soutenir et à bénir les âmes, sans parler des temps antérieurs. Or c'était bien là les personnes si lentes à comprendre les choses spirituelles. C'est pourquoi, pour tous ceux qui ont été élevés dans des habitudes religieuses, et habitués à la routine de formes et phrases établies, il est d'autant plus nécessaire de veiller à ce danger contre lequel l'Écriture met en garde sérieusement.

4) Le type du taureau s'applique aux croyants d'aujourd'hui : Le type des deux boucs

Le genre d'enseignement fourni par l'épître aux Hébreux a le caractère d'un commentaire ; elle est le plus riche spécimen de ce genre dans la Bible ; son but était d'enseigner les croyants Hébreux dans la vraie signification des types d'autrefois. Mais restreindre aux Hébreux la lumière et les privilèges révélés dans cette épître, au motif qu'eux et eux seuls seraient la maison de Christ, c'est de la pure ignorance, une erreur intolérable. « Nous sommes Sa maison » (Héb. 3:6) est un principe aussi bien applicable maintenant qu'alors, et autant aux chrétiens Gentils qu'aux Juifs. On peut admettre que personne ici ne fera de difficulté sur ce point, et que tous accepteront l'application de cette vérité sous toutes ses formes aux croyants de maintenant, et accepteront aussi qu'elle continue à s'appliquer tant qu'il y aura des chrétiens attendant le Fils de Dieu venant des cieux. Si on tient donc pour acquis que nous aussi nous sommes la vraie maison d'Aaron (Héb. 3), le taureau était clairement pour eux [Aaron et sa maison] en contraste avec le peuple ; on va voir que ce point est aussi important doctrinalement qu'en pratique. On note que le sang du taureau avait exclusivement à faire avec ceux qui entraient dans les lieux saints, le sanctuaire de Dieu. Le sang du bouc y était aussi apporté, car Dieu doit être glorifié dans la réconciliation d'Israël comme tous les autres. Mais le premier bouc ne peut être dissocié du second ; ils se combinent et constituent l'expiation nécessaire pour le peuple qui attend la sortie du grand Souverain Sacrificateur. Il n'en est pas ainsi avec ceux qui sont concernés par le taureau. Personne d'entre eux n'attend qu'il apparaisse pour montrer leur acceptation. Contrairement à l'application historique du second bouc, dans le cas du sang du taureau, on ne trouve ni deuxième type, ni image d'un temps futur terrestre. Le taureau a à faire d'emblée et uniquement avec la présence de Dieu pour ceux qui ont droit à y entrer par grâce.

D'un autre côté, si nous regardons aux deux boucs, ce qui leur correspond se rattache à la terre et au peuple terrestre, sans erreur possible. Ce qui se faisait avec eux était en grande partie accompli de manière visible pour le peuple. Dieu l'a ainsi ordonné dans le but de leur donner un gage visible que leurs péchés étaient ôtés et qu'on ne s'en souviendrait plus jamais. Rien de semblable n'était nécessaire ni approprié pour la maison sacerdotale.

La position chrétienne devrait être connue par chaque croyant

Mais comprenons ce que cela veut dire. Il y a un temps où des âmes réellement converties, ne sont pas au niveau de leur position chrétienne. Demandez-vous qui sont les personnes dans une condition aussi anor-

male ? Pourquoi le demandez-vous ? vous et moi, en avons fait partie, ou en faisons encore partie. Il y a eu un temps où c'était une question, et même une grande question pour nous, de savoir si l'on pouvait être né de Dieu sans savoir que nos péchés sont pardonnés. On est affligé à la pensée que beaucoup de saints sur la terre pensent que c'est vraiment beaucoup demander que d'avoir la rémission des péchés, et qu'il est très doux qu'on puisse s'approprier ce privilège. Est-ce votre pensée ? Si oui, laissez-moi vous dire que vous n'êtes guère plus avancé qu'un Juif ou un Gentil pieux avant la rédemption. Êtes-vous même réellement sur le terrain chrétien ? Il ne s'agit pas de nier que vous êtes chrétiens, mais combien de convertis sont sur le terrain juif, au moins quant à leur état d'esprit ou à l'avancement de leurs expériences.

Si l'on se borne à regarder à Christ dans l'espoir d'aller au ciel à la fin, et de ne pas être perdu lors de la comparution en jugement, on n'a appris que bien imparfaitement, par la foi, l'ABC chrétien. Est-ce cela l'évangile ? Plus on apprend tôt au sujet de Dieu en Christ, et plus on en apprend, mieux ça vaut ; ce chapitre de Lévi. 16, lu à la lumière de l'épître aux Hébreux, est admirablement adapté pour montrer ce qui manque, et combien ça manque. Le sacrifice du taureau, nous enseigne par ce qu'il omet, et donne de manière précise et suffisante (bien qu'en type) la place vers laquelle le jeune croyant est supposé progresser, et est tenu de progresser. À ce moment-là, les Hébreux n'étaient vraisemblablement guère plus avancés que l'état dont on vient de parler, et l'apôtre leur écrit afin qu'ils puissent être des chrétiens en action et en vérité. D'où la grande insistance avec laquelle l'épître enseigne, à la fois que Christ a personnellement traversé les cieux, et qu'Il y est à la place la plus élevée, dans toute l'efficacité de Son œuvre pour nous, afin que maintenant, par la foi, nous nous approchions et entrons dans le lieu Très Saint. Bien sûr, ce n'est qu'en esprit : nous ne sommes pas personnellement là ; nous sommes encore sur la terre, pas encore dans les cieux. Mais n'avons-nous pas accès à la faveur de Dieu, par la foi, au-delà d'où nous sommes ? Ou bien considérons-nous simplement le ciel comme le domicile futur de nos cœurs ? Le vrai sanctuaire nous est-il ouvert maintenant en esprit, ou non ?

1) Qui est sacrificateur aujourd'hui ?

Parmi ceux qu'on considère comme solidement évangéliques, on trouve souvent l'argument qu'il n'y a qu'un sacrificateur, Christ Lui-même dans le ciel, et qu'en conséquence la prétention sacerdotale d'une certaine école de la chrétienté n'est qu'un misérable résidu de papisme. À cette dernière partie de la phrase, nous donnons notre accord bien volontiers. Si l'évangile est vrai, la notion que certains sur la terre seraient prêtres pour le bien des autres chrétiens, est une fausseté évidente et pernicieuse. C'est un retour aux principes Juifs, qui en figure ont été

cloués à la croix de Christ, et sont morts et ensevelis dans son tombeau (Col. 2:14-15). S'il n'y a rien de plus, vous n'avez pas saisi la pleine position du chrétien. Ne vous contentez pas de dire que parmi les chrétiens il n'y a pas de prêtres en faveur des autres sur la terre, parce que Christ est le seul grand Prêtre dans la présence de Dieu. Il y a beaucoup plus que cela dans ce qui nous est révélé maintenant. Quel complément manque-t-il, allez-vous demander ? De quelle maison sommes-nous ? Pourquoi les évangéliques ne le maintiennent-ils pas, ne le prêchent-ils pas, ni ne le pratiquent ? Pourquoi ne disent-ils pas aux saints sur la terre qu'ils sont tous et pareillement prêtres [ou sacrificateurs] ? Ce n'est pas simplement ce qu'ils seront dans le ciel. Sans aucun doute, leur droit sera parfaitement reconnu là, et ils seront sacrificateurs de Dieu et du Christ en résurrection (Apoc. 20:6) ; mais n'avons-nous pas le même titre de la part de Dieu déjà maintenant (Apoc. 1:6) ?

Si certains se font des scrupules à croire l'Apocalypse, pourquoi négligent-ils l'épître aux Hébreux ? L'apôtre Pierre ne dit-il pas aussi que nous sommes une sacrificature royale, et, ce qui est meilleur et va plus loin, une sainte sacrificature ? (1 Pierre 2:5-9). La sacrificature royale doit être manifestée devant le monde, tandis que la sainte sacrificature s'approche dans la présence de Dieu : c'est la plus intime des deux. Si la sacrificature royale brille plus devant les hommes, ne devrait-il pas être plus précieux aux cœurs des saints de s'approcher de Dieu pour la louange et les actions de grâce ? L'apôtre Jean parle de Celui qui nous a aimés et nous a lavés (ou délivrés) de nos péchés par son sang, et nous a faits rois et sacrificateurs pour notre Dieu. N'est-ce pas fausser la Parole de Dieu que d'en déduire qu'Il va seulement nous faire rois et sacrificateurs, alors qu'Il nous aime déjà maintenant et l'a prouvé par Son sang expiatoire ?

Mes frères, ne soyez pas si faibles en foi — en réalité si téméraires — en voulant pratiquement améliorer l'Écriture Sainte. Ne vaut-il pas mieux simplement la croire ? Laissez l'incrédulité endormir et enténébrer les hommes de science qui vous diront qu'il est si difficile de comprendre les Écritures. C'est certainement difficile pour l'incrédulité et la présomption qui voudrait rectifier la Parole de Dieu. Sans la foi, vous ne comprendrez jamais les Écritures. La vraie manière de les comprendre est simplement de les croire. Soyez contents de les recevoir comme venant de Dieu, même si vous ne les comprenez pas au premier abord. L'intelligence spirituelle vient après la foi. On ne se trompe pas quand on chérit la confiance en Dieu que Sa Parole ne peut errer. Christ est la clef des Écritures dans la main du Saint Esprit envoyé du ciel. Alors le cœur s'ouvre, et ce qui semblait auparavant une difficulté devient un privilège éternel dont on jouit toujours plus.

Pourquoi beaucoup de chrétiens soutiennent-ils — et continueront à soutenir — que seul Christ est prêtre (ou sacrificateur) et qu'il n'y a main-

tenant aucun véritable prêtre ? L'Écriture affirme que ceux que Christ n'a pas honte d'appeler frères sont prêtres (sacrificateurs), et qu'ils sont maintenant appelés à exercer la très haute fonction de s'approcher à l'intérieur du voile déchiré. Cela ne veut pas du tout dire que tout chrétien est ministre de la Parole, bien loin de là ; mais il faut répéter que tout chrétien, homme ou femme, est réellement et véritablement, un sacrificateur de Dieu. Cette vérité est aussi importante que certaine.

On peut bien demander à chacun : est-il encore possible de mettre en doute un seul instant ce que l'Écriture révèle sur ce sujet ? Il y a déjà simplement les paroles écrites de trois témoins sans équivalent même dans l'Écriture, Paul, Pierre et Jean. On peut ajouter que si l'évangile était mieux connu, il n'y aurait aucune hésitation sur ce que nous faisons valoir — que les chrétiens sont la maison sacerdotale de Christ, les vrais fils du vrai Aaron. Il n'y a qu'eux qui correspondent à ce type, même si la plupart glissent par-dessus cela avec ignorance, comme étant sans intérêt. Y a-t-il un privilège de sacrificateur dépassant la liberté d'accès au sanctuaire ? Nous avons vu que même Aaron autrefois ne l'avait qu'à un degré des plus restreints.

2) Une pleine liberté d'accès à la présence de Dieu : pour tout chrétien

Qu'en est-il du chrétien ? Il a la liberté d'accès, non pas seulement dans le lieu saint, mais dans le lieu Très Saint. Par le sang de Christ, il est maintenant donné à tous les saints une pleine liberté d'entrer en tout temps, alors qu'Aaron n'entrait qu'une fois par an et en tremblant, avec de l'encens et du sang toujours à renouveler ; en outre, le lieu où il entrait n'était qu'une figure du vrai sanctuaire. Combien l'évangile dépasse, et de loin, les privilèges les plus élevés, non seulement de la sacrificature, mais du plus élevé de tous les sacrificateurs ! Mais ce serait déplacé de supposer, ne serait-ce qu'un instant, que les chrétiens sont des souverains sacrificateurs (= grands prêtres) : Dieu nous garde de tels propos ! Il ne faut pas plus penser à prétendre au titre de souverain sacrificateur qu'à appeler Christ notre frère aîné, comme le font les Moraves et d'autres. C'est une chose pour Christ de nous appeler frères, et c'en est une toute autre pour nous de L'appeler frère. C'est pure grâce de la part du Roi de montrer quelque condescendance envers vous ou envers moi ; mais oublier Sa majesté ou méconnaître Sa position royale est tout à fait inconvenant pour nous. La révérence nous convient, spécialement en présence d'une faveur imméritée, et, qui plus est, en présence de la gloire personnelle infinie du Sauveur : c'est ceci qui rend la bénédiction aussi immense pour des êtres tels que nous.

Il ne s'agit pas de contestation de mots, mais du fait important, fruit de la grâce divine, que quand quelqu'un reçoit l'évangile de Dieu par la foi, dès cet instant-là il a le droit de savoir qu'il est amené dans la proximité

de Dieu en vertu de la croix de Christ. Être réconcilié et mis dans cette proximité, qu'y a-t-il de plus précieux comme privilège ? Dans l'état de choses selon notre ch. 16, chacun voyait bien que l'accès au sanctuaire était limité aux sacrificateurs. Il n'y avait pas de prière pour le peuple, et le sacrificateur entrait dans le sanctuaire pour faire fumer l'encens. Tant que le temple et la loi étaient en place, le peuple ne pouvait qu'être dehors. Ceci correspond-il à la position actuelle du chrétien selon l'évangile ? Dans les temps plus anciens certes, tous se tenaient dehors ; c'était donc bien une grâce riche et nécessaire d'être mis au bénéfice de la vérité du second bouc aussi bien que du premier. Mais quand nous sommes entrés sur le terrain propre aux privilèges chrétiens, terrain de proximité, que s'est-il passé de nouveau ? Nous nous sommes trouvés en contraste évident et profond avec Israël : ils n'ont pas encore la bénédiction. Ils demeurent dans l'incrédulité à l'extérieur, et seulement à l'extérieur. Est-ce là où nous sommes maintenant ? N'est-il pas vrai que la grâce nous appelle par la foi à suivre Christ à l'intérieur du voile ? Ce n'est pas seulement que nous avons là une espérance sûre et ferme et que nous entrons au-dedans du voile (Héb. 6:20) ; mais nous avons aussi une pleine assurance par la foi et nous avons la pleine liberté d'entrer dans le lieu Très Saint par Son sang.

C'est là qu'il y a un chemin nouveau et vivant qu'Il nous a consacré (ou dédié) (Héb. 10:20) — à nous tous qui croyons en Lui. Ceux qui sont associés à Christ sont autant appelés à porter Son opprobre de la part du monde qu'à s'approcher de là où Il est glorifié en la présence de Dieu. Ce n'est pas et ce ne sera jamais la portion du Juif. Christ viendra et régnera sur Israël ici-bas. En croyant maintenant, nous devenons célestes. Dès l'instant où un Juif reçoit Christ comme sa portion, il cesse d'être un Juif et devient un chrétien. Et Christ dans le ciel est la portion commune à tous les chrétiens, qu'ils soient Juifs ou non. Ils acquièrent ainsi un droit d'accès au lieu Très Saint par le sang de Jésus. C'est pourquoi ce dont les croyants ont besoin pour avoir l'énergie pour rendre culte et marcher chrétiennement, ce n'est pas des négations, mais c'est la vérité positive que les chrétiens sont déjà maintenant des sacrificateurs de Dieu. Ils sont la maison de Dieu, et Christ est l'antitype d'Aaron, pour ne rien dire de l'adoration du Père comme en Jean 4:23.

3) Une doctrine qui est dans toute la Parole : Le croyant en Christ et approché de Dieu

Cette place de sacrificateur qui est la nôtre est la doctrine incontestable du Nouveau Testament. Il ne s'agit pas seulement des passages où le mot « sacrificateur » est utilisé, et où le sanctuaire est en vue. La proximité d'accès à Dieu par la foi en Christ, par Son sang, est la vérité de l'évangile qu'on trouve partout, depuis l'épître fondamentale aux Romains, et tout au travers de l'ensemble du Nouveau Testament. En dehors de

l'épître de Jacques qui, sans s'occuper de rédemption, regarde plutôt à la nouvelle naissance chez ceux qui sont engendrés de Dieu, y-a-t-il quelques passages du Nouveau Testament qui ne présentent pas en substance la vérité qui est maintenant devant nous ? — à savoir le fait que nous sommes au bénéfice du taureau tout aussi bien que de l'encens, pour parler selon les termes du Lévitique ? Nous avons donc les privilèges spéciaux esquissés par Aaron et sa famille sacerdotale, et beaucoup plus encore, en réalité.

Remarquez la différence : bien que le sang du bouc fût porté au-dans du voile, Israël ne pouvait jamais aller plus loin que l'autel d'airain ; à l'opposé de cela, nous entrons dans les lieux saints devant le propitiatoire. Nous avons même accès en pleine liberté jusqu'au trône de la grâce (Héb. 4:16). Nous avons le droit d'y contempler la gloire de Dieu dans la face de Jésus Christ (2 Cor. 4:6). Vous commencez à voir que d'autres passages des Écritures se joignent au type qui est devant nous ; car il n'est guère désirable de séparer trop strictement une vérité d'une autre. Elles sont simplement présentées en ordre pour montrer la plénitude de la liste des bénédictions chrétiennes. Comment se fait-il que nos privilèges nous sont préfigurés non seulement par les fils d'Aaron, mais par Aaron lui-même ? Comment se fait-il que la mesure de ces privilèges ne soit que Christ dans le ciel ? La raison en est que nous sommes faits un avec Christ, selon que nous l'apprenons par d'autres parties de l'Écriture. Cependant cette union avec Christ n'est pas la doctrine de l'épître aux Hébreux, simplement parce que ce n'est pas là le propos de Dieu. Celui qui a écrit aux Hébreux n'est personne d'autre que l'apôtre qui a révélé le mystère concernant Christ et concernant l'Église, comme personne ne pouvait le faire avant lui ni ne l'a fait après.

Il suffit ici de faire ressortir la position spéciale et céleste du chrétien en vertu de l'œuvre et de la sacrificature de Christ. Il est associé avec Christ en parfaite proximité de Dieu ; quelqu'un pourrait-il imaginer que Christ soit pour nous une séparation d'avec Dieu ? C'est justement Lui qui nous approche. Christ a le droit par lui-même à la présence de Dieu, et ce droit Il le tient de ce qu'Il est dans sa propre personne, d'autant plus agréable à Dieu qu'Il s'est montré dans la dépendance et la sainteté d'un homme ici-bas. Mais Christ ne voulait pas aller seul dans cette présence. Il a aimé Son maître, Il a aimé Sa femme, Il a aimé les enfants ; Il a été le vrai serviteur hébreu (Ex. 21:1-6) et demeurera serviteur à toujours. Il a laissé Sa vie, afin de la reprendre en résurrection (Jean 10:18). Il a été le grain de blé qui, tombant en terre, meurt pour porter beaucoup de fruits (Jean 12:24). Il s'est donné Lui-même pour nous, et ceux qu'Il a aimés, Il les aime jusqu'à la fin (Jean 13:1).

4) Christ tout et en tous

Nous étions bien différents de Lui, n'ayant aucune part à cette vie qu'Il a laissée pour nous, afin que nous aussi nous puissions vivre de Sa vie. Nous appartenions au premier homme, mais maintenant nous appartenons au Second homme, le dernier Adam, pour toujours. Cela a-t-il de l'importance ? C'est ce que Dieu enseigne à Ses enfants, vous y compris. C'est ce dont nous sommes supposés jouir déjà ici-bas comme étant donnés à Christ. Comme Lui est le céleste, tels aussi sont ceux qui sont célestes (1 Cor. 15:48). Ce caractère céleste marque le chrétien de tout le caractère de Christ, de toutes Ses propres associations, de toutes Ses propres relations, aussi loin que cela est possible. Est-ce que tout cela n'est la part et la finalité que de quelques chrétiens ? Sa grâce l'accorde à tous. Il n'y a pas de chrétiens laissés en dehors de cette position de proximité. Le choix de notre place devant Dieu n'est point laissé à notre responsabilité. C'est Dieu qui nous a choisis, et a donné Christ pour nous ; la mesure et le caractère de la bénédiction que Dieu a pour nous ne sont rien moins que la mesure pour son propre Fils, le Premier-né entre plusieurs frères. Notons ici encore une autre expression de la bénédiction selon l'épître aux Romains. Mais on trouve présentée presque partout la même association bénie avec Christ.

En bref c'est tout simplement la vérité sur laquelle l'Esprit insiste habituellement (Col. 3:11) : « Christ est tout et en tous ». Désirons-nous savoir non pas seulement ce que Christ sera bientôt, mais ce qu'Il est déjà maintenant ? Selon la pensée de Dieu, Il n'est pas seulement « tout », mais Il est « en tous » c'est-à-dire dans tous les chrétiens. Lui-même est toute la source et tout le caractère de la conduite chrétienne. Il est notre vie. Inutile de chercher à avoir une marche chrétienne à moins d'être en relation personnelle avec Christ, et de croire à une telle relation. Notre marche dépend des relations où nous sommes. Nos devoirs découlent de ce que nous sommes ainsi. Ce n'est pas simplement une question d'avoir raison ou d'avoir tort, de ce que nous devons faire ou être. Ceci n'est rien d'autre que la loi. Mais maintenant il s'agit d'être cohérent avec Christ qui pour nous est tout et en tous. Telle est la part du chrétien. Quel est alors le niveau pour être cohérent ? Christ, et Christ tel qu'Il est dans la présence de Dieu.

5) Le chrétien bien plus qu'un disciple — Privilèges représentés par le taureau et l'encens

Ainsi tout concourt à étayer et à manifester de plus en plus ouvertement la signification de ce type instructif — la bénédiction figurée par l'encens et le taureau, pour ceux qui appartiennent au Seigneur tandis qu'Il est maintenant dans le sanctuaire en haut. Remarquez la force de ceci. Ne sommes-nous pas mis en association avec Christ alors qu'Il est dans le sanctuaire ? À proprement parler, il n'y avait pas de chrétiens avant

que Christ n'entre dans le sanctuaire, il n'y avait que des disciples. Un disciple peut être un chrétien, ou non ; car il est parlé de disciples non seulement dans les évangiles, mais même dans la prophétie d'Ésaïe 8. Ce sont des disciples qui ont été intégrés dans l'église de Dieu, comme nous le voyons dans les Actes des Apôtres, et il y avait eu des disciples bien longtemps avant le début de l'Église. Un disciple n'est pas nécessairement ni proprement un chrétien.

Même au commencement de l'Église, un disciple n'avait pas nécessairement le plein caractère chrétien, bien qu'il aurait dû l'avoir, bien sûr. Ceux qui montaient encore au temple pour offrir des sacrifices sous la loi auraient dû avoir laissé la condition juive pour la condition chrétienne. Sur quel fondement ? La mort de Christ à la croix, connue de manière intelligente pour la foi, et le don du Saint Esprit comme conséquence de Son sang versé. C'est Christ en haut qui imprime sur nous le caractère chrétien plein et véritable. Mais ceci entre évidemment dans le cadre de notre relation avec Christ comme la maison de Dieu ; en effet toutes les bénédictions caractéristiques du chrétien dépendent maintenant de ce qu'il est là en haut, en vertu de Son œuvre expiatoire. Nous ne pouvions bien sûr avoir aucun droit à y être sinon par Sa mort. C'est pourquoi nous devons tous entrer par la porte étroite de Sa croix. Aucune âme ne pourra s'abaisser assez bas tant qu'elle n'est pas née de nouveau, car il n'y a aucun moyen d'être réconcilié avec Dieu et encore moins de faire partie de Sa famille, à moins que nos péchés ne soient portés et ôtés. Mais le bouc de substitution, qui complémente le bouc de propitiation (car l'ensemble des deux constitue l'expiation pour le peuple), ne donne pas la pleine mesure du chrétien. C'est le fondement nécessaire pour le côté extérieur de la culpabilité. Sans lui, il n'y aurait pas de rémission des péchés, sans parler de tous les autres privilèges du christianisme. Mais il y a des privilèges au-delà, qui sont figurés par le taureau et l'encens.

6) Le Baptême, signe du privilège chrétien

Pour illustrer cela, prenons le signe initial de la foi chrétienne. Nous savons tous ce qu'est le baptême, sans entrer dans des points de controverse sur le mode d'administration du baptême ou sur ceux qu'ont baptisés. Quelle est la signification du baptême ? Est-ce un signe de vie ? Ceux qui dépendent de l'Église romaine vous diront que oui, et d'autres aussi qui leur ressemblent alors qu'ils ne devraient pas. Bien au contraire, le baptême est un signe de la mort de Christ. C'est pourquoi le Seigneur a institué le baptême proprement chrétien après, et non pas avant d'être ressuscité d'entre les morts. Qu'est-ce que nous enseigne réellement cette institution initiatrice ? Que l'on est enseveli avec Christ. Est-ce là la vie ? N'est-ce pas clairement être mis dans le lieu de la mort avec Christ ? Comment pourrait-on être enseveli avec Christ par un baptême « pour la vie » ? Si c'était un signe de donner la vie à une âme qui ne l'a pas, on

pourrait imaginer la figure du ventre ou du sein de l'Église mère ; mais cela ne s'accorde vraiment pas avec la mort de Christ ni avec un ensevelissement. La doctrine ordinaire qui lie le baptême avec la nouvelle naissance est purement une erreur papiste, ou plutôt c'est l'illusion des Pères de l'Église avant que le papisme existe. Le baptême n'est même pas le signe de la vie (et encore moins le moyen de la vie), mais il est le signe de la mort et de l'ensevelissement avec Christ. Les saints de l'Ancien Testament avaient la vie bien longtemps avant le baptême et même avant la circoncision. Le baptême chrétien est le signe du privilège chrétien nouveau et caractéristique dont personne ne pouvait jouir avant que notre Seigneur soit mort et ressuscité.

7) Des privilèges plus grands que dans l'Ancien Testament

Les saints de l'Ancien Testament dépendaient de la promesse de Dieu, et peut-être qu'encore maintenant certains croyants sont en train de s'accrocher aux promesses. Dieu veuille que tous connaissent mieux que cela maintenant ! Que ces paroles ne soient pas interprétées comme un manque de respect vis-à-vis des anciens ou de malveillance vis-à-vis de qui que ce soit, ici ou ailleurs ! Dieu veuille que vous soyez réveillés pour cesser de limiter vos attaches au seul contenu de la foi de l'Ancien Testament, bien qu'il fût vrai et juste selon Dieu quand il n'y avait rien de plus ! Maintenant que des choses incomparablement meilleures ont été révélées (Héb. 11:40), pourquoi les saints continueraient-ils à coller obstinément à ce qui n'arrive pas à exprimer la pleine grâce de Dieu envers leurs âmes ? Ce n'est pas simplement un Messie promis, mais c'est le Fils de l'Homme rejeté et crucifié, mort et ressuscité et maintenant glorifié dans le ciel. Tout ce qu'Il a opéré ne fait-il aucune différence ? L'œuvre d'expiation est faite maintenant ; elle n'est plus une promesse mais une chose accomplie. Cela a fait une différence immense pour Dieu et, bien sûr cela devrait faire une différence au moins aussi grande pour vous, et cela le fera si vous comprenez l'évangile par la foi. Nous sommes introduits dans des privilèges proportionnellement plus grands.

L'œuvre que le Père a donnée au Fils à faire a été accomplie pour Sa gloire, en conséquence de quoi Il a glorifié le Fils et donne maintenant toute bénédiction, hormis notre résurrection pour Son royaume céleste (2 Tim. 4:18). Nous sommes maintenant assis dans les lieux célestes en Christ, bien que nous ne soyons pas encore pris personnellement pour être assis avec Lui dans le ciel (Éph. 2:6). Qu'elle est forte, grande et sainte, la base du christianisme telle que révélée en 2 Cor. 5 ! Celui qui n'a pas connu le péché, Il l'a fait péché pour nous afin que nous devinssions justice de Dieu en Lui (v. 21). C'est un bien précieux caractère de la justice venue ainsi à nous devant Dieu ! C'est ce que Christ est fait pour nous de la part de Dieu.

8) Jean 16:8-11 : Le Saint Esprit convainquant de péché, justice et jugement

Le Saint Esprit a été donné, selon les paroles de notre Seigneur, en vue de convaincre le monde de trois choses : — de péché, de justice et de jugement (Jean 16:8-9). · De péché, sur quelle base ? parce qu'ils ont violé la loi ? Non pas, ni parce que leur conscience les accusait, mais « parce qu'ils ne croient pas en moi ». Un Gentil ne pense qu'à lui-même, un Juif pense peut être à la loi, — comme d'autres qui semblent ne rien connaître de meilleur, quoiqu'ils le devraient ; mais l'Écriture fixe la vraie mesure. Christ a apporté le modèle de référence parfait. « La loi n'a rien amené à la perfection » (Héb. 7:19). Il y a maintenant introduction d'une meilleure espérance, c'est pourquoi le rejet de Christ est devenu le grand péché. Si Lui n'était pas venu et n'avait pas parlé et agi au-delà de tout autre, ils n'auraient pas eu de péché, mais maintenant ils n'ont pas d'excuses pour leurs péchés. Ils ont vu et haï et Lui et le Père — oui, ils l'ont haï sans cause (Jean 15:22-24). Le péché-test est donc de ne pas croire en Lui. Les gens pourront bien soutenir que c'est autre chose, mais Christ est bien la mesure de référence de Dieu, actuelle et complète.

· Et en quoi le monde est-il convaincu de justice (Jean 16:8) ? Comme le monde a été démontré injuste par l'Esprit, parce qu'il a rejeté le Saint, ainsi Dieu le Père a prouvé Sa justice en recevant ce Christ rejeté pour qu'Il soit assis à Sa droite : « parce que je m'en vais à mon Père et que vous ne me voyez plus » (Jean 16:10). De ce point de vue, le monde a perdu Christ. Quand Il reviendra, ce ne sera pas pour se présenter en grâce ni pour prêcher le royaume. Il viendra pour juger les vivants et les morts ; Il jugera en justice la terre habitée toute entière (Actes 17:31). Ce ne sera pas le jour de la grâce comme maintenant, pour que les hommes croient en Lui. Ceci sera complètement fini. Le monde a prouvé son injustice en crucifiant Christ ; mais le Père a reçu le Fils rejeté, en sorte qu'on ne peut plus Le voir. La justice est démontrée en Christ qui est allé au Père, à la droite de Dieu dans le ciel : et par là, nous qui croyons, nous sommes faits justice de Dieu en Lui. Nous sommes associés avec Christ à la droite de Dieu. Quel caractère élevé de justice il y a là ! Véritablement c'est là la justice de Dieu, bien que les enfants de Dieu n'aient que des langues d'enfants, et soient incapables même de le dire en bégayant. Mais quel privilège précieux ! Ce n'est pas simplement une vie parfaite d'obéissance sous la loi, sur la terre, ni une réparation des manquements innombrables de Son peuple, dans tous les détails particuliers de leurs vies ; mais comme Dieu a montré sa justice en ressuscitant et en glorifiant Celui qui a été rejeté, ainsi nous aussi par grâce nous devenons justice de Dieu en Lui (2 Cor. 5:21). Que l'homme en Christ soit déjà en haut dans la gloire de Dieu, c'est Sa justice ; et un autre résultat merveilleux de la même justice de Dieu, c'est que, dans un monde incrédule, nous qui

croions, nous sommes identifiés avec Lui dans cette gloire, en vertu de Son œuvre de rédemption.

On peut voir que ceci est lié de la manière la plus étroite avec le sacrifice pour le péché, le taureau égorgé pour Aaron et sa maison. Sans doute les croyants en Israël regardaient vers le Messie qui devait venir en son temps pour bénir le peuple. Mais quand le Fils de l'homme viendra, après un jugement solennel, Il régnera spécialement en Sion, mais aussi sur toute la terre (Ps. 2, Zach. 14) ; et il y aura à nouveau un temple, un voile, une sacrificature, etc. Maintenant les chrétiens d'entre les Juifs intègrent leur attente terrestre dans une espérance meilleure et céleste, bien appropriée pour connaître Christ, comme nous, en haut, au lieu de le connaître en relation avec la terre. Car en effet, il n'y a maintenant que « un seul corps et un seul Esprit » (Éph. 4:4). C'est pourquoi nous entrons dans le sanctuaire, d'où l'Esprit est sorti pour nous unir à Christ, alors que Christ y est déjà (nous entrons dans le sanctuaire si nous comprenons notre appel, bien que, comme pauvres pécheurs, nous commençons justement en dehors du sanctuaire). Que nous soyons Juif ou Gentil, nous connaissons maintenant Christ là où Il est, caché de l'homme et caché en Dieu (Col. 3:3). Au lieu que la rémission des péchés nous soit donnée par la sortie de Christ du sanctuaire, comme cela aura lieu bientôt en grâce pour Israël qui L'attend, le Saint Esprit a été envoyé d'en haut pour nous par le Père et le Fils, pour nous associer avec Christ dans la gloire où Il siège maintenant. C'est le trait caractéristique du christianisme. Dieu veuille que chacun de nous entre dans ces choses, et y entre toujours plus, car c'est la portion qui nous est propre ! Cela n'est pas placé devant nous simplement comme une doctrine intéressante, mais comme une vérité liée à la gloire de Christ, une vérité qui est par conséquent de la plus grande importance pour l'Esprit qui bénit nos âmes en glorifiant Christ.

· À ceci se rajoute la troisième vérité : l'Esprit convainc le monde de jugement, « parce que le prince de ce monde est déjà jugé » (Jean 16:11). Satan avait réuni les Juifs et les Gentils, ennemis irréconciliables par ailleurs, pour en faire un monde haïssant Dieu jusqu'à crucifier Son Fils, le Seigneur de gloire. Ce jugement inique et plein de haine a eu pour effet le jugement de Satan lui-même ; il y a été démontré qu'il était le chef de ce monde en rébellion téméraire contre le Père et le Fils. Le Saint Esprit est maintenant ici-bas parce que la rupture est ainsi complète et définitive ; Il y est pour accomplir les conseils divins entièrement en dehors et au-dessus de ce monde, pour la gloire de Dieu.

Les Juifs étaient déjà en danger de négliger les relations propres à Israël et, par conséquent de négliger leurs devoirs ; nous, nous sommes pareillement exposés à oublier notre position et notre responsabilité propres. L'ennemi, actif et subtil, cherche toujours à déshonorer Dieu par nos manquements, comme il l'a fait par les manquements d'Israël. Il nous faut donc toujours être vigilants pour ne pas négliger ce qui concerne de

près la gloire de Dieu par nous. Et comme Christ est objectivement la vérité, Il est ainsi le seul à opérer par le Saint Esprit et par la Parole pour nous garder de toute faute et nous conduire dans toute la vérité. Nous sommes totalement indignes d'un tel appel de grâce, à moins que, ayant la vie dans le Fils, nous ayons la paix par le sang de la croix de Christ. Comme croyants nous avons la vie éternelle en Lui, la vie même de Christ qui a été montrée et prouvée et démontrée dans toute Sa perfection sur la terre. Et nos consciences sont purifiées par le sang, en vertu duquel Dieu a déchiré le voile et ouvert le chemin des lieux saints, Dieu étant par là éternellement glorifié dans tout Son être moral et Sa majesté. Christ est donc dans le lieu Très Saint, et par la foi nous Le connaissons là, et c'est pourquoi le Saint Esprit a été envoyé non seulement pour que nous jouissions du fruit béni de l'œuvre de Christ, mais pour que nous puissions entrer librement et hardiment en esprit là où Il est. Quand le Seigneur sortira pour le peuple d'Israël, ce sera une toute autre condition.

Purification des choses célestes

Encore un point à souligner : avant que Christ quitte le ciel, nous avons au verset 16 la réconciliation du lieu saint et de l'autel, personne n'étant présent sauf le souverain sacrificateur en train de faire l'expiation pour eux avant de sortir (v. 17-19). C'est en Hébr. 9:23 que nous lisons ce qui correspond à ceci : « les choses célestes elles-mêmes étant purifiées par de meilleurs sacrifices que ceux-ci ». Voilà le soin méticuleux de Dieu pour Son habitation — nous y avons déjà fait allusion. Personne ne devait accompagner le souverain sacrificateur dans cette action solennelle et inexprimable. Il l'a fait tout seul. Pour ce but-là, il était seul avec Dieu. Rien ne s'est mêlé à l'expiation de Christ. Pour qu'elle fût absolument à la gloire de Dieu, et que les Siens puissent jouir de la plus haute perfection, Il a fait l'œuvre dans sa propre personne à l'exclusion de tout autre. C'est ce qui fait que tout est sûr. Combien tout cela est précieux pour Dieu le Père ! Combien cela est béni pour nous, dont les âmes devraient trouver leur délice, non seulement dans l'œuvre mais dans Celui qui a tout fait, tout souffert, et parfaitement pour la gloire de Dieu, afin que tous soient par la foi selon sa grâce !

Chapitre 16:20-22 : Le bouc azazel, ou le sort pour le peuple

Rappels sur le premier bouc

Nous allons maintenant considérer les détails que Dieu nous donne à propos du bouc Azazel (bouc qui s'en va, ou bouc émissaire). Ce sujet sera rendu un peu plus clair, en nous rappelant, par une comparaison d'ordre général, la force du sort pour l'Éternel, c'est-à-dire le premier bouc. Il y avait donc, comme nous l'avons vu, deux boucs de la part d'Israël. Il est incontestable qu'ils formaient ensemble un seul sacrifice pour le péché (v. 5), et tous les deux étaient placés devant l'Éternel (v. 7) ; mais le premier bouc est le plus important des deux, quant à son but. Il n'était pas pour le peuple mais pour l'Éternel. Il était strictement et manifestement pour Dieu. C'est ce qu'il faut noter particulièrement ; parce que le danger constant qui guette le cœur juste réveillé, c'est de ne penser qu'à ce qui le soulage de la détresse nouvelle qu'il ressent. On est absorbé par le remède au mal que l'Esprit de Dieu permet à l'âme de discerner, c'est-à-dire cette ruine complète issue du péché et qui pèse véritablement, qui fait gémir et se lamenter vers Dieu pour obtenir miséricorde.

Or le premier bouc, ou sort pour l'Éternel, répondait à une toute autre nécessité, savoir Sa gloire, à laquelle il avait été porté atteinte, et qui avait été outragée par le péché. Pour la délivrance réelle d'une âme, le sort pour l'Éternel était essentiel, et même en premier lieu, ce qui était bien le cas. Avant qu'on puisse s'occuper de sauver des pécheurs sur une base de justice, il fallait que Dieu soit glorifié à l'égard du péché ; le sort pour l'Éternel trouve donc ici sa place. C'est en raison et en vertu du sang porté à l'intérieur du voile et mis sur et devant le propitiatoire, que Dieu a trouvé Sa profonde satisfaction dans l'œuvre infinie de Son Fils, notre Seigneur Jésus ; cette œuvre a eu pour effet de remplacer l'iniquité de l'homme par le dévouement exclusif de notre Seigneur (jusqu'à toute extrémité et à tout prix) à la nature et à la gloire de Dieu. Dieu a trouvé Son repos dans ce sang qui parle d'amour divin et de souffrance parfaite pour le péché. L'encens était plutôt l'odeur agréable, sous le jugement, de la grâce de Sa personne.

L'obéissance a été achevée, jusqu'à la perfection, dans la honte et la souffrance jusqu'à la mort, et la mort sous le jugement du péché lui-même, et une mort telle que personne ne pouvait la connaître sinon le Fils de Dieu. L'œuvre a été accomplie de manière que soit ôté tout obstacle provenant du péché ; et Dieu a pu envoyer en toute justice le message de Sa grâce à toute créature sous le ciel. Nous voyons que ceci ne pouvait

pas être révélé tant que la loi était en place. La loi regardait nécessairement et seulement à Israël. Il n'y avait qu'eux comme peuple sous la loi. Toute autre nation était dehors et impure, ou, selon l'ancienne figure, des chiens, quelles que soient les affections de miséricorde de Dieu ; et pourtant, Dieu était toujours riche en miséricorde, Amour en Lui-même, autant que Lumière. Rajoutons encore ceci : quelle que fut non seulement la nature de Dieu, mais même Son propos, tant que la barrière de la loi était devant Lui, tant qu'elle n'était pas ôtée en justice, il ne pouvait pas y avoir d'expression de cette grâce qui, dans la mort de notre Seigneur Jésus Christ, a balayé tous les obstacles situés entre l'amour de Dieu et l'homme dans ses péchés.

Rappelons-nous que pendant tout ce temps où le Jour des Propitiations était encore à l'état de préfiguration pour Israël, la loi exerçait sa puissance sur eux. Ç'aurait été neutraliser la loi que de révéler la grâce, car elle traite le Gentil, même croyant, exactement comme le Juif. La loi est en réalité un système insistant sur la distinction entre la semence choisie d'Abraham, et les nations. Qu'il n'en soit plus ainsi maintenant, est une vérité essentielle de l'évangile et de l'église de Dieu. Aussi bien l'évangile que l'église sont le fruit non pas du type, mais de l'antitype qui est Christ. Le Jour des Propitiations, qu'Israël observait une fois par an, maintenait complètement la différence ; mais la grâce et la vérité — qui vinrent par Jésus et ont brillé à la croix, autant que la lumière de la gloire (Jean 1:17 ; 2 Cor. 4 : 4-6) — ont maintenant complètement mis de côté toute figure de ce genre. Ceci explique que le type ne dise rien du tout des Gentils. En même temps, on note qu'il est dit peu de chose d'Israël en rapport avec le premier bouc. La raison est claire : c'est Dieu qui était concerné au premier chef ; c'est Lui qui devait être glorifié ; Sa nature, comme lumière et amour, devait être justifiée aussi bien que Sa majesté et Sa vérité dans l'expiation.

Le second bouc et le pécheur

Tout ce qui vient d'être mentionné était le but recherché dans le premier bouc, pour autant que la figure puisse le montrer. C'était le sort pour l'Éternel, mais était-ce tout le contenu de l'expiation ? Bien loin de là. C'est dans le second bouc qu'on trouve ce qui concerne le pécheur de beaucoup plus près, et le vise directement. Voilà ce que nous lisons maintenant :

« Et quand il aura achevé de faire propitiations pour le lieu saint et pour la tente d'assignation et pour l'autel... » (16:20). Ceci accompagnait le premier bouc. Il en était de même avec le taureau, sauf qu'il y avait alors l'idée spéciale de répondre aux besoins de la maison sacerdotale. Mais dans le premier bouc, comme dans le taureau, il n'y avait pas seulement la défense de la gloire de Dieu ayant à faire avec des pécheurs,

mais bien plus que cela, il y avait la réconciliation des lieux célestes typifiés par le sanctuaire, le tabernacle de l'assemblée d'Israël et l'autel (Col. 1:20 ; Hébr. 9:23).

1) Colossiens 1:20 et la réconciliation de toutes choses

Ceci n'est pas laissé du tout à l'interprétation de nos imaginations. Au premier chapitre des Colossiens nous avons la vérité correspondante : « ayant fait la paix par le sang de Sa croix, par Lui pour réconcilier toutes choses avec Lui » (Col. 1:20 ; [traduction W.K.]). Que veut dire ce « toutes choses » ? Des personnes sur la terre, ou dans les cieux ? Ni l'un ni l'autre. Ici, c'est la création dans son ensemble : « toutes choses ... soit les choses sur la terre, soit les choses dans les cieux ». Pour prouver que c'est bien le sens, il suffit de continuer à lire : « et Il vous a réconciliés ». C'est très précis. La réconciliation de « toutes choses », — non pas de « nous » seulement — est liée à la croix de notre Seigneur Jésus Christ. C'est là que nous entendons parler du grand propos futur de Dieu, une fois la paix faite par le sang de Sa croix, qui est de « réconcilier par Lui toutes choses avec Lui ». Il est remarquable qu'immédiatement après, on trouve l'application de l'œuvre de réconciliation de Christ à ceux qui croient maintenant.

Le même ordre se retrouve dans ce chapitre 16 du Lévitique : « Et quand il aura achevé de faire propitiation pour le lieu saint, et pour la tente d'assignation, et pour l'autel, il présentera le bouc vivant. Et Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et toutes leurs transgressions, selon tous leurs péchés » (16:20-21). On a ici une image bien vivante du fardeau intolérable ressenti par l'âme quand elle est réveillée. On voit et entend le souverain sacrificateur s'occupant lui-même simplement et seulement du cœur et de l'âme d'Israël, un cœur en détresse et une conscience chargée. Tout ce qui peut bien avoir accablé l'âme, Dieu y pourvoit selon Sa riche grâce : « Et Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et toutes leurs transgressions, selon tous leurs péchés ». On peut bien répéter la citation. Y-a-t-il un langage plus adapté pour montrer la prise en charge de tout ce qui peut encore peser lourdement comme un trouble de cœur ? Il est profondément touchant que Dieu rende si fortement témoignage à Son désir que ne pèse plus sur leurs âmes la charge d'un poids écrasant ! « Aaron confessera sur lui toutes leurs iniquités ».

2) Pas de confession avec le premier bouc : Dieu d'abord

Il a déjà été souligné qu'il n'y avait aucune imposition des mains avec le premier bouc, ni aucune confession de quelque péché que ce soit. Néanmoins ce qui était fait était très important ; car rien ne va si complètement à la racine du péché que le jugement de Dieu contre le péché

dans la mort ; et rien ne rend mieux témoignage à la suppression de la souillure du péché que le sang mis sur et devant le propitiatoire. Dieu était ainsi satisfait dans tout ce que le péché méritait ; et si le péché ne peut pas échapper à la présence de Dieu, Lui-même rendait témoignage d'avoir fait le nécessaire pour que le sang, qui purifie de tout, pénètre dans cette présence. Ce qui demeure donc devant Dieu, ce n'est pas le péché, mais le sang qui fait une expiation complète pour le péché. Pourtant les pécheurs étaient encore dehors ; or il n'était pas du tout question de mettre du sang sur eux. C'est là que réside une sérieuse incompréhension, et même une erreur désastreuse, au sujet de l'expiation.

En rapport avec l'œuvre de notre Seigneur Jésus, les gens pensent seulement au pécheur. Mais il n'en est pas ainsi : le premier aspect de l'expiation se rapporte à Dieu. Le péché est jugé devant Lui. Le pécheur est quand même pleinement pris en compte à sa place ; quand son tour vient d'être devant nos yeux, nous avons la plus minutieuse des confessions. Y a-t-il quelque chose de plus pénétrant et plus purifiant que la confession ? Le romanisme a su s'en servir humainement ; car plus la foi est faible, plus grande est la consolation qu'on tire de déverser la connaissance de ses péchés dans l'oreille d'un homme mortel. On ne fait alors guère cas de Dieu, ou même pas du tout ; mais l'esprit endurci de l'homme ressent un soulagement intense en ce qu'il suppose que le prêtre qui reçoit la confession est là à la place de Dieu, avec toute Son autorité, et qu'il a le droit d'absoudre en Son nom.

3) La vraie source du repos de l'âme

Or tout ce qu'il y a de vérité dans la confession apparaît ici sous sa forme la plus importante. Il n'est pas question de nier en aucune manière qu'il y a confession de la part de l'âme. Nous connaissons le verset de la première épître de Jean que « si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité ». La « purification de toute iniquité » est une vérité importante moralement. Vouloir cacher quoi que ce soit devant Dieu est un tort ; quand une faute est commise contre Dieu, il y a obligatoirement en même temps une perte pour l'âme qui n'est pas délivrée du mal. Mais qu'est-ce qui ouvre le cœur dans la confession, et qui donne confiance ? La certitude qu'un autre s'est chargé de la totalité de nos péchés dans toute leur énormité. Il n'y a aucun doute quant à l'identité de Celui qui a fait cela. Jésus est le seul homme qui connaissait tous les péchés, et les ressentait, et les a pris sur Lui. Nous ne parlons pas de Sa mort seulement comme propitiation, ni de notre conscience — car une vraie affliction qui s'humilie consiste en bonne partie à avoir le sentiment que notre jugement de nous-mêmes est si creux. Ceci ne peut pas donner du repos à une âme troublée. Combien il est béni d'avoir une confession absolument complète par quelqu'un d'aussi compétent que le souverain sacrificateur !

4) Un parfait médiateur et un parfait substitut

Selon le langage du Nouveau Testament, le médiateur entre Dieu et l'homme est un homme, le Christ Jésus (1 Tim. 2:5-6). En effet, s'Il n'avait pas été Dieu, sa médiation n'aurait guère eu de valeur. Mais étant Dieu, c'est une vérité essentielle et infiniment consolante qu'Il était aussi l'homme responsable qui, connaissant tous les secrets de tout homme, a confessé à Dieu tous les péchés et toutes les iniquités de tout croyant, avec la même perfection qu'Il a souffert comme victime de sacrifice. Il est devenu homme pour qu'il y ait un représentant approprié pour nos péchés déposés devant Dieu, et ressentis comme un sujet d'horreur. Celui qui doit juger est aussi Celui qui sonde les reins et les cœurs de tous, et c'est Lui qui s'identifie ici en grâce avec les « maux sans nombre » (Ps. 40:12), avec nos iniquités, comme étant les siens, au point de ne pas pouvoir les regarder (Ps. 40:12). Il ne s'agit pas de l'œuvre sacerdotale à l'intérieur des lieux saints, mais de Celui qui est le Saint et qui a été notre substitut dans l'intégrité absolue de la confession, représenté ici par le souverain sacrificateur. Il est Celui dont les mains sont posées sur la tête du bouc. Le sang était versé et porté dans la présence de Dieu comme œuvre fondamentale ; mais c'était une raison de plus (et non pas de moins) pour confesser les péchés sans en rien épargner. Dieu a ainsi fourni en type la plénitude de l'œuvre de Christ pour Israël ; car c'est Israël qui est spécialement devant nous avec le second bouc. C'est là, et à ce moment-là, que les péchés étaient confessés dans toute l'étendue et la variété de leur culpabilité.

5) Un sens accentué des péchés

On a le même principe dans ce que disait notre Seigneur à la pécheresse dans la maison de Simon le pharisien (Luc 7). La grâce n'affaiblit nullement les péchés de ceux qui sont sauvés. Ç'aurait été incompatible avec un salut selon Dieu. Christ ne donne aucune excuse à cette pécheresse, quels que soient les pièges auxquels elle ait pu être confrontée dans sa vie de folie. Elle ne s'était pas toujours comportée comme elle venait de le faire ; pendant longtemps, elle avait même été une pécheresse dans le sens le plus profond, tout comme ceux qui la méprisaient. Mais elle était maintenant aux pieds de Jésus, comme, hélas ! il y en a trop peu. Elle ne disait rien, cela est vrai ; mais tout ce qu'elle faisait et ressentait, était parfaitement découvert à Son regard, bien qu'elle fût derrière Lui. Il n'avait pas besoin de l'avoir devant les yeux. Tout était dans la lumière pour Lui ; si aucun mot n'était prononcé, néanmoins ses voies, ses pensées et ses sentiments étaient entièrement et également connus de Celui qui lit la vie de toute âme. C'est à Lui seulement qu'elle regardait pour avoir la grâce dont elle avait besoin. C'est pourquoi Il dit : « ses nombreux péchés sont pardonnés ». Ceci ne cherchait certes pas à masquer ses péchés.

Il ne suffisait pas de dire : « ils vont bientôt être tous traités dans le sang de l'expiation » ; car les péchés ne sont pas amoindris, mais aggravés par la grâce qui, en Christ, nous a donné le sang qui peut seul purifier en ôtant tous les péchés. La grâce les fait tous ressentir dans tout ce qu'ils ont de haïssable. Ils étaient tous posés sur la tête du bouc vivant ; car telle était la forme prescrite par Dieu pour donner à Israël un témoignage satisfaisant que leurs péchés étaient ôtés : selon le type, ils étaient emportés pour ne plus jamais reparaître.

Sans aucun doute, sous la loi, l'éternité n'apparaît pas en clair ; mais ce qui était annuel pour les Juifs, est éternel pour le chrétien. Nous ne sommes pas laissés à des déductions de logique dans ce domaine, mais Dieu nous donne une révélation spéciale et positive dans l'épître aux Hébreux (10:1-2). Ce dont Dieu rend témoignage est que, quand les adorateurs sont purifiés une fois, « il n'y a plus de conscience de péché ».

6) Plus aucune conscience de péché

Chers amis, êtes-vous ainsi purifiés par le sang de Christ, jusqu'à ne plus avoir « aucune » conscience de péché ? Qu'il est rare de trouver un enfant de Dieu libéré de tout péché et de tout doute ! Chez l'homme ordinaire, ne plus avoir conscience de ses péchés est le signe le plus terrible d'endurcissement, et un sens profond du péché devant Dieu n'est produit que par le travail vivifiant du Saint Esprit. L'effet de l'œuvre de Christ est à la fois de raviver au plus haut degré le sens du péché, et de délivrer l'âme de toute crainte et de toute anxiété, à cause du jugement déjà porté par notre Seigneur sur la croix. C'est la source du repos pour la foi, qui trouve là une parole de Dieu à l'égard de sa culpabilité. L'âme qui commence à croire en Christ a une conscience profonde de ses péchés, et c'est une conscience donnée de Dieu. Mais elle croit aussi ce que Dieu a opéré par la croix de Christ pour effacer les péchés et donner la paix avec Lui. Voilà comment on est purifié pour n'avoir « plus aucune conscience de péché ». Douter qu'ils soient effacés, c'est déshonorer l'œuvre de Christ et la grâce de Dieu.

Observons qu'il n'y a rien de vague sur ce sujet. L'application du bouc vivant est bien définie. Toutes les iniquités des fils d'Israël, et toutes leurs transgressions dans tous leurs péchés, sont confessées sur lui. Ce n'est pas un travail fragmentaire, ni restreint dans un certain cadre ; ce n'est pas 999 pour 1 000 de nos péchés, ni même 9 999 pour 10 000. Puissent nos cœurs ne jamais prendre à la légère ce qui est une horreur pour Dieu dans sa nature même, de laquelle nous sommes participants selon ce que nous dit l'apôtre Pierre (2 Pierre 1:4). Celui qui est né de Dieu ne pèche pas nous dit l'apôtre Jean. Mais d'un autre côté, c'est un fait que nous avons du péché en nous, et que nous avons effectivement péché. Tout effort de nier que nous avons du péché en nous (1 Jean 1:8) ou que nous avons péché (1 Jean 1:10), ou de chercher des excuses, est haïs-

sable pour Dieu et destructif moralement. L'autre côté est que Dieu a introduit Christ pour annuler finalement le péché de l'univers, comme il le fait déjà maintenant pour tous ceux qui croient. Le sacrifice (préfiguration de celui de Christ) a été le chemin qu'a pris Abel par la foi. Le chemin de Caïn a été d'offrir les fruits de la terre, dans l'indifférence complète à la malédiction de Dieu, comme si Dieu oubliait le péché comme l'oublie celui qui vient avec une pareille offrande. Un tel homme a bien vite trahi sa haine meurtrière contre celui qui était agréé, alors que lui-même était refusé. Il n'y a pas de haine aussi profonde que celle contre la lumière et l'amour de Dieu.

Hélas c'est l'histoire trop souvent répétée des âmes qui, constatant que ni elles ni leur adoration ne sont acceptables devant Dieu, se détournent vers le désespoir, et cherchent à se noyer dans tout ce que le monde poursuit, dans ses espérances et dans ses joies. C'est tout cela aussi « le chemin de Caïn » (Jude 11). Mais d'un autre côté, si vous avez été réveillé au sentiment de vos péchés et de votre nature de péchés, n'avez-vous plus maintenant « aucune conscience de péché » ? C'est là le contraste présenté par l'apôtre Paul entre le privilège chrétien — un privilège de premier ordre — et l'adorateur de l'Ancien Testament qui se reposait sur ses seuls sacrifices annuels. Ceux-ci n'avaient qu'un effet temporaire, et devaient donc être répétés, au retour de l'année : c'était une source d'inquiétude. Cela ne convenait parfaitement ni à Dieu ni à l'homme. Aucun sacrifice adéquat n'avait encore aboli le péché devant Lui, et un sacrifice inadéquat ne pouvait pas rendre parfaits ceux qui s'approchent. Seul des adorateurs purifiés par l'intervention divine n'ont « plus aucune conscience de péchés ».

7) La spécificité de l'épître aux Hébreux

La seule chose qui puisse satisfaire tant Dieu que le croyant, c'est un fondement de justice où le croyant soit parfaitement purifié. On n'est pas en train de parler d'être mort et ressuscité avec Christ : c'est une ligne de vérité absente de l'épître aux Hébreux, où il est encore moins question d'être membre de Christ. Mais le sacrifice de Christ satisfait un besoin plus fondamental, qu'on ne peut négliger sans dommage et sans danger, outre l'intérêt nouveau et profond dont il revêt l'Ancien Testament. En Héb. 2:11 nous sommes « tous d'un », mais il n'est nullement dit dans cette épître que nous soyons un seul esprit avec le Seigneur (cf. 1 Cor. 6:17). Le corps de Christ et le baptême du Saint Esprit n'y sont pas révélés. L'épître n'atteint pas le niveau de révélation où nous sommes un avec Christ — membres du corps dont Lui est la tête en haut. Introduire ces choses dans l'épître aux Hébreux en aurait chassé l'harmonie, parce que l'Esprit nous occupe ici avec l'idée divine de sacrifices et de sacrificature. C'est là les deux piliers de l'épître aux Hébreux, qui reposent sur la gloire personnelle de notre Seigneur, Fils de Dieu et Fils de l'homme dans la

même personne. C'est pourquoi au lieu d'apprendre que nous sommes un avec Celui qui a été glorifié, nous sommes enseignés avec force que Lui est mort pour nos péchés et qu'Il paraît maintenant pour nous devant la face de Dieu. « Pour nous » et « tête du corps » sont deux domaines entièrement différents de la vérité. Les mêler dans le même message ne ferait que mettre une confusion complète.

Il n'est pas douteux que Dieu a inspiré le même écrivain pour faire connaître ces deux choses ; car il faut abandonner comme fausses toutes les frères théories, anciennes ou modernes, selon lesquelles l'épître aux Hébreux aurait été écrite par Barnabas, Tite, Silas ou quelqu'autre, mais pas par le grand apôtre Paul. Ce n'est pas une question de simple tradition — ce qui n'est jamais sûr — mais l'Écriture sainte (2 Pierre 3) le dit clairement. En effet bien que le style soit différent puisqu'il s'agissait de parler à des Israélites chrétiens, on trouve sous la surface de cette épître aux Hébreux les marques intrinsèques de Paul, dans toute leur profondeur, leur hauteur et leur immense portée. Par exemple, dès le tout début, Christ y est vu dans le ciel dans la plénitude de Ses droits en relation avec Son œuvre sur la terre. Il y est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux. Ce n'est pas Celui dont nous suivons la trace jusqu'au ciel comme dans Pierre ; mais nous Le trouvons dans les hauts lieux tout au long de l'épître. C'est la manière dont Paul avait été converti : il était le seul à avoir vu Christ dans le ciel. C'est cela qu'il appelle la bonne nouvelle, l'évangile de la gloire de Christ — la gloire de Dieu dans la face de Christ (2 Cor. 4:4-6). Il a plu à Dieu de révéler Son Fils de cette manière par le moyen de Paul qui a alors appris que persécuter Ses saints, c'était le persécuter Lui aussi. L'épître aux Hébreux porte la marque de Paul aussi fortement que toutes ses autres épîtres, quoique dans une forme remarquablement différente, — une forme propre à l'apôtre de l'incirconcision écrivant à la circoncision comme un docteur inspiré.

8) Le sens du second bouc envoyé au désert

Pour revenir à la grande vérité qui est devant nous, nous retenons de l'épître aux Hébreux que Dieu voulait faire connaître au chrétien que tous ses péchés sont si complètement ôtés qu'il est déjà libre de s'approcher habituellement de Celui qui est révélé tel qu'Il est. Le témoignage à cette purification pouvait-il être mieux représenté que sous la figure d'un animal vivant — le second bouc — chargé de toutes les iniquités, transgressions et péchés, confessés sur sa tête, et, au moyen d'un homme choisi, se tenant prêt pour l'envoyer dans une terre inhabitée, c'est-à-dire pour le laisser aller au désert ?

Ôtons de nos esprits toute pensée de résurrection ici. On sait bien que certains sont disposés à voir la résurrection dans ce type. Cela semble une pensée plutôt attrayante de voir la mort dans le premier bouc suivie de la résurrection dans le bouc vivant, comme pour les deux oiseaux de la

purification du lépreux de Lév. 14. Mais en y regardant de plus près, on trouve que cette interprétation ne peut pas réellement tenir. Quand Christ est ressuscité d'entre les morts, c'était pour aller au ciel, tandis que le bouc vivant était ici envoyé au désert. Or le désert ne peut pas représenter une scène de gloire, et le ciel est tout sauf une terre inhabitée. Non, il n'en est pas ainsi : la résurrection n'a rien à faire dans ce type, qui n'est rien d'autre qu'une figure vivante donnée par Dieu des péchés confessés, puis ôtés pour être mis là où on ne pouvait plus jamais les retrouver.

Il est incontestable que dans tout le Nouveau Testament la résurrection de Christ est comme la preuve bénie de la rémission de nos péchés : c'est pour cela qu'il est dit qu'Il « a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification » (Rom. 4:25). Mais soyons contents du type que Dieu nous a donné ici, et n'entremêlons pas des vérités réellement distinctes pour forcer un lien de notre cru. Il suffit de dire qu'à la suite du sort pour l'Éternel, il y a ici le sort pour le peuple ; et que dans ce cas, les péchés confessés et posés sur la tête du bouc azazel par le souverain sacrificateur, sont envoyés au loin pour ne plus jamais reparaître ; cette action du souverain sacrificateur est extrêmement significative. Si telle est le sens du type, on ne peut nier qu'il soit de la plus grande importance pour les âmes.

Les deux boucs : Expiation et portée de l'évangile

Il y a maintenant une différence importante à considérer entre les deux boucs. Nous avons vu qu'il n'y avait pas de limitation formelle attachée au premier bouc comme pour le second ; la portée de l'Antitype est assurément infinie. Le premier bouc n'était pas seulement égorgé et son sang porté dans le lieu Très Saint, mais nous lisons qu'il faisait aussi expiation pour le lieu saint, le tabernacle et l'autel. L'application du sang va bien plus loin que l'homme. Pareillement dans le Nouveau Testament, l'efficacité du sang de Christ n'est pas du tout limitée à Son peuple ni à ce à quoi il est maintenant appliqué. Son efficacité est sans limite pour tous ceux qui répondent à l'appel de Dieu et qui croient en Christ.

1) Le premier bouc : l'évangile n'est pas limité à Israël ou aux élus

Penser que l'application de Son sang ne s'étend pas au-delà des élus est une grave erreur. La question n'est pas de mettre en doute l'amour de Dieu dans l'élection : c'est une vérité révélée aussi certaine que toutes les autres, une source de ferme consolation pour la maison de la foi, humiliante pour l'orgueil de l'homme et pleinement à la gloire du Dieu de toute grâce. C'est pourquoi on peut bien accepter que l'élection soit derrière le second bouc, si on peut s'exprimer ainsi. Mais voilà que des limitations interviennent avec le second bouc, tandis qu'il n'y en a pas dans la portée du premier bouc en type : c'est la raison pour laquelle c'est le premier

bouc qui constitue la base pour la diffusion de l'évangile à toute créature sous le ciel. Y a-t-il rien de plus illimité, quand on veut sauvegarder l'autre vérité ? Rien n'est plus désastreux pour l'immensité infinie de l'évangile que de s'adresser seulement aux élus. Le Seigneur a commandé qu'il soit prêché à toute créature (Marc 16:15). C'est pourquoi on fait bien d'agir selon Sa parole, sans craindre que cela ne porte atteinte à la gloire de Dieu. Soyons assurés que Dieu a trouvé une rançon, et qu'Il est pleinement justifié. N' imaginez pas un instant que vous risquez d'outrepasser ce que le sang de Christ mérite, ni l'estimation que Dieu fait de Son sacrifice inextimable. Même s'il y avait mille mondes à sauver, s'il y avait des pécheurs au-delà de tous ceux qui existent et entendent les bonnes nouvelles de Dieu, le sang de Christ serait en mesure de répondre aux besoins de tous les pécheurs de tous les mondes. Telle est la valeur infinie que Dieu trouve dans la mort de Son Fils.

2) Ce qu'on peut annoncer au croyant et au non-croyant

Si Dieu ne faisait rien de plus que proclamer l'évangile, personne n'écouterait ni ne trouverait la paix. Votre attention peut s'arrêter devant une proclamation de l'évangile, vous pouvez recevoir la parole aussitôt avec joie ; mais si la parole ainsi reçue ne fait que toucher les affections, sans rien de plus profond, elle disparaît bien vite. Il faut plus que cela pour l'âme, et le croyant, par grâce, est l'objet d'un travail plus profond. La vérité transperce la conscience sous l'action de l'Esprit de Dieu. Le croyant ainsi amené à Dieu, dans un vrai jugement de lui-même, autant que dans le sentiment de la grâce de Dieu dans la personne et l'œuvre de Christ, est justifié de tout. C'est pourquoi on n'a pas le droit de dire à une personne inconverte « vos péchés sont effacés et vous êtes justifiée de tout ». Un serviteur de Dieu outrepassa la Parole de Dieu s'il dit à un incroyant que grâce à l'œuvre de Christ il est sauvé, tout comme le monde entier, et que tout ce dont il a besoin c'est de le croire. Au contraire, à moins de croire ce que Dieu dit au sujet de Son Fils, vous êtes encore dans vos péchés. « Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé toi et ta maison » (Actes 16:31).

En outrepassant l'évangile de Dieu, vous prêchez un faux évangile, qui est de vous et non pas de Dieu. Vous prenez des hardiesses qui n'appartiennent pas à l'homme, et vous n'avez plus la Parole de Dieu, et vous êtes même contre elle. Il est assurément vrai que le sang de Christ peut répondre aux besoins de toute âme. Mais rien ne vous permet de dire à une âme que ses péchés sont ôtés, tant qu'elle n'a pas la foi en Christ. À celui qui croit l'évangile, vous avez le droit de lui dire qu'en vertu de la vérité figurée par le second bouc, Christ a porté ses péchés en Son corps sur le bois (1 Pierre 2:24), et qu'Il les a portés pour les ôter pour toujours. L'œuvre de propitiation est vue dans le premier bouc. Quand les péchés sont confessés et ôtés, il est consolant de savoir que tout ce lourd fardeau

a entièrement disparu pour ne jamais reparaître. On ne peut pas dire cela à toutes les âmes. C'est ici que la limitation à Israël a son importance. Les gens sont concernés par le second bouc d'une manière très précise. Dans le premier bouc c'était le sort pour l'Éternel ; dans le second bouc c'est le sort pour le peuple. Le terme « peuple » ne signifie pas tout le monde, mais (dans le cadre de ce que dit le Lévitique), la nation élue et cette nation-là seulement. Pour quelle raison limiterait-on le Dieu de grâce comme le font les Calvinistes ? Voulez-vous restreindre la bonne nouvelle de Dieu ?

3) Quand il y a foi ou repentance, on peut s'approprier la propitiation

Sans aucun doute si vous croyez à l'évangile, vous êtes l'un des élus de Dieu, vous êtes un de Ses enfants qui s'écrie : Abba Père. Vous savez alors aussi, par Sa parole, que vous étiez l'objet de l'amour de Dieu avant que le monde fût ; mais vous n'avez pas le droit de vous approprier un seul mot sur ce sujet tant que vous n'avez pas cru en Son Fils. Avant que vous ne veniez à croire en Lui, tout ce qui était au-delà vous était étranger ; vous étiez réellement un enfant de colère comme les autres (Éph. 2:3). Mais quand l'âme confesse Christ, quand elle s'approprie le sang avec sa valeur propitiatoire, alors elle a le droit d'écouter la Parole de Dieu lui dire : « tes nombreux péchés sont pardonnés » (Luc 7:47). Alors la vérité dans toute sa plénitude peut s'appliquer sans hésitation à l'âme qui croit et se repent. Car il n'y a jamais eu une repentance opérée divinement sans qu'il y ait une foi donnée divinement ; et il n'y a jamais eu de foi donnée divinement sans qu'il y ait une repentance opérée divinement. Soyez prêts à apporter des consolations à une âme dès qu'apparaît soit l'une soit l'autre. Car dans certains cas l'âme est plus pleine de joie en Jésus comme le Sauveur, que de jugement de soi-même ; dans d'autre cas l'âme est plus remplie d'angoisse à cause de ses péchés devant Dieu, au point d'obscurcir le sentiment de l'amour qui pardonne. Certes, il ne devrait pas en être ainsi, car l'Évangile est clair. Mais quoi de plus salubre pour une âme que de passer par une phase de jugement de soi-même qui la sonde sous le regard de Dieu ? Ne soyez pas mal à l'aise devant une âme ainsi éprouvée, et ne vous hâtez pas trop. Ne la détournez pas prématurément de ces exercices de conscience profitables, avec le regard porté vers Christ et la croix. Laissez-la se courber sous le sentiment écrasant de son propre mal, tout en apprenant ce que la grâce de Dieu a opéré dans le Seigneur Jésus ; n'affaiblissez pas le travail profond de jugement impitoyable de soi-même devant Dieu. Vous pouvez maintenant dire en confiance au nom du Seigneur « tes péchés sont complètement portés et ôtés ». C'est exactement l'enseignement du bouc azazel pour tout croyant.

Répétons encore que l'on n'a pas ici toute l'étendue de la vérité de l'œuvre de l'expiation opérée par Son sang — cette vérité que la grâce

annonce au monde entier, et cette œuvre qui a satisfait pour toujours à la gloire de Dieu là où le péché L'avait déshonoré, cette œuvre qui Le laisse libre de bénir en justice selon tout ce qui est dans Son cœur. Ce que l'on a ici, c'est le témoignage rendu à ce qui est absolument nécessaire pour ôter le fardeau d'une âme. Cependant le second bouc serait sans effet et vain s'il n'y avait pas le premier. S'il n'y a pas eu premièrement l'approche de Dieu avec le sang de l'expiation, c'est une pure illusion que de tirer du bouc azazel l'ombre d'une consolation selon laquelle vos péchés seraient ôtés.

Le NT et la promesse des péchés ôtés

Le Nouveau Testament parle si clairement de ce sujet qu'il est bon de nous tourner vers quelques passages qui l'illustrent.

1) Matthieu 1:21

Dans l'ordre, le premier passage qu'on peut citer est en Matthieu (1:21) : « Tu appelleras son nom Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés ». « Sauvera son peuple » ne signifie pas « sauvera tout le monde » ; « Son peuple » ne signifie pas ceux de toutes les nations. Jésus est montré comme le Messie divin. Le peuple de l'Éternel sont les personnes qu'Il sauvera de leurs péchés, et non pas simplement ceux qu'Il est venu gouverner, comme un Juif aurait pu le penser. Sa gloire est divine ; Il est véritablement Emmanuel, ce qui, interprété, signifie « Dieu avec nous ». Oui, et si tant est que cela soit possible, Il est même plus qu'Emmanuel, Il est l'Éternel ; et c'est pourquoi Il devait être appelé Jésus, qui contient le nom inexprimable de l'Éternel, « car Il sauvera Son peuple de leurs péchés ». Ainsi tout est précis. Le Sauveur accomplit le propos de grâce de Dieu.

2) Matthieu 20:28

Un peu plus loin dans le même évangile de Matthieu, nous trouvons non pas simplement des paroles au sujet du Seigneur, mais Ses propres paroles. Certains pensent que ce qui est exprimé par notre précieux Seigneur Lui-même, a plus de valeur que toute autre communication de l'Écriture, même si celles-ci présentent la même vérité avec beaucoup d'énergie. Il y a effectivement une majesté et une profondeur dans ce qu'a exprimé notre Sauveur, qui Lui sont tout à fait particulières et caractéristiques. Mais l'autorité de l'Écriture du commencement à la fin est réellement et très exactement la même. Dès l'instant où vous introduisez des degrés variables d'autorité, vous minez le cœur même de Sa puissance en y introduisant de l'incertitude ; et l'incertitude en rapport avec la Parole de Dieu est mortelle. Quoi qu'il en soit, en Matt. 20:28, il est écrit : « Le

Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour » — tous ? Non ; pour « beaucoup »⁵.

3) 1 Timothée 2:6

En un sens, c'est bien conforme à la vérité que notre Seigneur est une rançon pour tous (1 Tim. 2:6) ; l'apôtre en parle dans ce passage comme « un témoignage qui devait être rendu en son propre temps ». Mais il y a une différence subtile entre les deux textes. La rançon pour beaucoup, comme dans Matthieu, c'est bien précis. Le mot « pour » signifie « à la place de » (anti) beaucoup ; il s'agit d'une substitution stricte. Mais quand il s'agit d'une rançon « pour tous » comme dans 1 Tim. 2, alors le terme utilisé est simplement « de la part de » (*hyper*) tous. « Pour » n'a pas toujours le même sens dans l'Écriture. Il est d'autant plus nécessaire d'en faire la remarque que beaucoup sont enclins à raisonner que, si « pour » signifie une chose dans un passage, il doit forcément avoir la même force dans un autre. Prenons maintenant Rom. 4:25 : « Il a été livré pour nos fautes » et ensuite « ressuscité pour notre justification ». Bien que ce soit en grec le cas le plus fort du même mot « pour », ce « pour » (*día*) ne signifie pas la même chose dans les deux phrases. « Pour nos fautes » exprime la raison pour laquelle Il a été livré ; mais Sa résurrection pour notre justification ne signifie pas « parce que nous étions justifiés » ; ce serait contraire à la vérité, et spécialement avec les mots qui suivent immédiatement après, au chapitre 5 verset 1.

4) Romains 5:1

Ces affirmations blessent peut-être les préjugés de certains : alors laissez moi essayer de vous convaincre, si vous êtes ouverts à accepter que ce qui a été dit est vrai. La conséquence implicite serait qu'un homme est justifié avant de croire, ce qui est clairement faux. C'est par la foi qu'on est justifié, et non pas avant de croire. Si on acceptait ce dernier point, pensez à la conséquence inévitable : on pourrait être un enfant de Dieu alors qu'on est encore un enfant de colère ! on pourrait être sous la culpabilité et la condamnation alors qu'on est justifié ! Peut-on imaginer quelque chose de plus détestable et monstrueux, un outrage à l'Écriture ? Personne sinon le croyant n'est justifié. Avant qu'il croie, il n'est ni lavé, ni sanctifié, ni justifié. Ce n'est pas ici une question du propos de Dieu, mais de la foi de l'homme. Sans aucun doute il y a un conseil divin avant la création de l'homme ou du monde ; mais quel rapport cela a-t-il avec le temps où l'homme est justifié ? Quelle absurdité d'argumenter qu'un homme est justifié avant d'être né ! Que Dieu ait un propos de grâce à son égard est une autre vérité ; mais pour la justification, il faut être né de

⁵ Note Bibliquet : La version JND traduit plusieurs, ce que W. Kelly traduit ici par beaucoup. JND met à plusieurs reprises en note que plusieurs peut être traduit par beaucoup.

nouveau et croire à l'évangile, en recevant Christ sous l'effet de la Parole de Dieu. Vous ne pouvez pas avoir un homme justifié sans qu'il connaisse Christ. La justification est une condition d'immunité dans laquelle une personne est introduite par la foi. « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ » (Rom. 5:1).

J'accepte que la justification doive avoir une base adéquate, (ou, en se servant du langage théologique ordinaire des hommes), elle doit être assise sur une cause dûment méritoire. Mais le fondement antérieur devant Dieu ne doit pas être confondu avec les moyens ou le principe par lequel l'âme y est introduite. Selon ce que décide l'Écriture, un homme n'est pas justifié tant qu'il n'a pas cru en Christ, et qu'il n'a pas la paix avec Dieu, qui est la conséquence de cette foi. La paix avec Dieu est un état d'esprit que l'homme ne peut pas avoir sans le savoir. Dire à une âme qu'elle a la paix avec Dieu si elle n'en jouit pas, c'est du travail nuisible, et même ruineux pour l'âme. La paix est ce changement béni que l'âme possède quand, croyant en Christ, elle cesse d'être ennemie de Dieu. Quand l'âme reçoit non seulement le Sauveur, mais l'œuvre expiatoire opérée par le Sauveur, elle se repose sur Lui devant Dieu. Ce n'est qu'alors, non pas auparavant, que l'âme est justifiée par la foi, qu'elle a la paix avec Dieu à la louange de Christ, et non pas à la louange de sa foi, bien que la foi soit incontournable.

5) 1 Cor. 15:3

Prenons maintenant la première Épître aux Corinthiens, pour y lire au chapitre 15 que Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures (verset 3). Voilà une grande vérité à présenter à une âme anxieuse, ou qui cherche véritablement. Mais vous ne pouvez pas l'appliquer à un incroyant, sauf d'une manière vague et générale. Vous avez le droit de dire qu'il a goûté la mort pour tous (peut être même pour « tout »), selon Hébr. 2:9. S'il n'était pas mort en sacrifice pour le péché, s'il n'avait pas versé Son sang pour la propitiation, il ne pourrait pas y avoir d'évangile s'adressant à un monde coupable. Mais c'est quand l'âme croit Dieu au sujet de l'efficacité de la mort de Christ, que le fardeau de sa culpabilité est ôté ; Dieu en donne la garantie la plus certaine à tous ceux qui croient. Là où il y a la foi, nous ne saurions exagérer l'assurance qu'Il donne à l'âme.

6) Galates 2:20

Prenons maintenant l'Épître aux Galates, qui suit celles aux Corinthiens. Au chapitre 2 verset 20 nous lisons que « Christ m'a aimé et s'est livré Lui-même pour moi ». Impossible d'avoir un langage plus individuel. Ce n'est pas simplement la vérité générale que « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3:16). Ici l'âme, mainte-

nant croyante, a le droit de se reposer sur l'amour particulier de Christ : « il m'a aimé et il s'est donné Lui-même pour moi ». A-t-on le droit de prêcher cela à un incroyant ? Rien dans l'Écriture ne suggère ni n'admet une telle licence.

7) Romains 3:22

Revenons brièvement et rapidement sur le chapitre 3 de l'épître aux Romains : « Lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en Son sang, afin de montrer Sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de montrer, dis-je, Sa justice dans le temps présent, en sorte qu'Il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus » (Rom. 3:25-26). La justification n'existe évidemment que si, en même temps, on croit en Jésus. Il faut la foi dans le message de Dieu pour qu'il y ait justification.

Redisons que le message lui-même est bien communiqué « à tous » ; car au verset 22 il est écrit : « la justice de Dieu par la foi en Jésus Christ envers tous ». Mais dès qu'on arrive à l'application, il est dit : « et sur tous ceux qui croient ». Ceux-ci [ceux qui croient] sont justifiés ; mais la parole de grâce est communiquée à tous. Ainsi tout au long du Nouveau Testament, il est rendu témoignage d'une manière remarquable aux deux vérités. D'un côté il y a une proclamation universelle en vertu du précieux sang de Christ, et de l'autre côté, il y a l'assurance positive d'être justifié partout où il y a la foi en Lui. C'est ainsi qu'en Rom. 5:8, 9 il est écrit : « mais Dieu constate Son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui ».

Observons au passage que l'Écriture parle de trois manières différentes de la justification dont a besoin l'homme naturellement injuste : 1) la justification par Sa grâce (Tite 3:7) si nous parlons de la source — 2) la justification par Son sang (Rom. 5:9), si nous cherchons le fondement sur lequel la justification est produite, et c'est l'œuvre de notre Seigneur Jésus Christ — 3) la justification par la foi, si nous demandons le moyen par lequel l'âme est amenée individuellement à la bénédiction (Rom. 5:1).

8) Ce qu'est la foi et ce qu'elle procure

Peut-être avez-vous entendu parler de gens qui tiennent la foi pour la somme et la substance de toutes les vertus chrétiennes ! Dans son principe, cela annule l'évangile de Dieu. La foi, c'est la réception par l'âme du témoignage divin. Celui qui croit a scellé que Dieu est vrai (Jean 3:33). Si Dieu rend témoignage de Jésus comme étant Son Fils, celui qui croit le reçoit de tout cœur. Ce témoignage est pour les coupables et les perdus : comment pourrait-il alors être la somme et la substance de toutes les vertus chrétiennes, quand l'évangile est expressément pour toutes les

pauvres âmes des pécheurs perdus ? Quand nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous (Rom. 5:8). Prenez une parole encore plus forte : « mais à celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en Celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée à justice » (Rom. 4:5). Est-ce là la somme et la substance des vertus chrétiennes ? Tout au contraire, et l'affirmer n'est que de l'incrédulité. Pourtant il ne s'agit pas simplement de croire Dieu, ou de recevoir Son témoignage ; il faut se confier en Lui et dans Sa grâce (comparer 1 Pierre 1:21). Il y a là un exercice élargi pour la foi, par Christ, en Dieu Lui-même.

Hélas ! ces affirmations dont nous venons de parler sont la doctrine de gens qui ont entendu l'évangile, mais ne l'ont pas compris, bien que la personne particulière à laquelle je me réfère soit le Docteur Pusey, et ceux de son parti, sans parler de toute l'école qui l'a suivi. Leur fausse croyance, ou plutôt leur incrédulité, est que nous devenons nos propres sauveurs grâce à l'aide du Saint Esprit. La rédemption n'est pas connue, ce dont ils ne se rendent même pas compte ; car extérieurement ils adressent leur hommage à d'autres qu'à Christ seul, et certains paraissent même adorer le signe de la croix, etc. Ils croient que Christ est mort pour mettre tout homme, spécialement les baptisés, sur le chemin du salut, bien que sans le baptême personne en général ne puisse être sauvé. Quand ils en arrivent à l'application, ils introduisent les ordonnances et, sur le plan moral, la somme de toutes les vertus chrétiennes. Le résultat est qu'ils dépouillent complètement le Seigneur du fruit de Sa rédemption, et privent tout autant les perdus de toute possibilité de paix avec Dieu. Comment une personne honnête pourrait-elle dire à Dieu : « maintenant j'ai la paix avec Toi, car j'ai la somme et la substance de toutes les vertus chrétiennes » ? Le point précis dont le Saint Esprit a donné la preuve intérieure, est que l'âme n'a rien de bon en elle selon l'estimation de Dieu ; c'est ce qui la force à s'en remettre à Sa grâce souveraine en Christ. L'idée que cette école de pensée soutient, annule complètement l'opération directe de Dieu en vivification des âmes, aussi bien qu'en rédemption. Pourtant ce sont les sentiments d'hommes pieux, mais entièrement et tristement aveuglés par la tradition humaine. Ils ne lisent la Bible qu'au travers de brouillards trompeurs, sauf quand ils la défendent un petit peu contre les rationalistes. Car leur ignorance de la vérité est déplorable.

Il n'y a pas de source qui n'obscurcisse plus l'intelligence spirituelle que de permettre à l'homme de se placer entre l'âme et Dieu. Combien cela est encore plus dangereux au moment solennel où une âme arrive pour la première fois dans la merveilleuse lumière de Dieu, celle qui révèle le Sauveur pour l'éternité !

9) Éph. 1:7

En passant, remarquons une même vérité dans les deux épîtres jumelles aux Éphésiens et aux Colossiens ; cette vérité est exprimée avec précision et éclat, bien que sous une forme différente pour chacune. Par exemple : « en qui nous avons la rédemption par Son sang, la rémission des péchés » (Éph. 1:7). Bien que la rédemption et l'expiation se distinguent tout à fait l'une de l'autre, elles n'en sont pas moins inséparables en réalité. Vous ne pouvez pas avoir d'expiation sans rédemption, ni de rédemption sans expiation. C'est pourquoi il est tout à fait légitime de rajouter la force de ce passage de l'Écriture au sujet qui nous occupe. Comme tout est basé sur le sang de Christ, ainsi personne ne peut en jouir sans la foi. Le « nous » qui « avons la rédemption » sont ceux qui croient, ceux décrits aux versets précédents comme les fidèles en Christ. Col. 1:14 omet par « Son sang ».

10) 1 Pierre 2:21-24

Voyons encore maintenant, dans la première épître de Pierre, un passage bien précis. C'est volontairement que je passe par-dessus l'épître aux Hébreux pour le moment ; mais dans 1 Pierre 2 il y a un passage qui fait référence à l'accomplissement du Jour des Propitiations par Christ. « Car aussi Christ a souffert pour vous, vous laissant un modèle, afin que vous suiviez ses traces, lui qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche duquel il n'a pas été trouvé de fraude ; qui, lorsqu'on l'outrageait, ne rendait pas d'outrage, quand il souffrait, ne menaçait pas, mais se remettait à celui qui juge justement ; qui lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois » (1 Pierre 2:21-24). Il est bien écrit « sur le bois » et non pas « jusqu'au bois », comme le donne la note marginale de la version autorisée (anglais) du Roi Jacques, à la suite de beaucoup d'autres ; mais c'est de l'ignorance et un oubli total du langage de l'Ancien Testament en rapport avec les sacrifices. Il y a deux formes employées dans la version des Septante, toujours de manière précise. Quand il est question d'exprimer « jusqu'à » ou « vers », c'est une préposition différente qui est combinée. Celle que nous trouvons exprimée ici signifie invariablement « sur », et non pas « vers » ni « jusqu'à ». J'accepte que dans certains autres contextes, on puisse quelquefois traduire autrement, mais dans le langage des sacrifices, la distinction est certaine et constante. Or il est clair qu'ici l'apôtre Pierre se réfère au langage des sacrifices de l'Ancien Testament. Toute son épître abonde d'ailleurs en allusions du même genre. Certes la Parole nous dit que Pierre était un illettré, mais que les croyants n'oublient pas que le Saint Esprit l'a inspiré. Il ne se faisait pas remarquer par des raisonnements ou de la rhétorique humaine, par des efforts pour embellir les vérités précieuses qu'il lui était donné d'annoncer, mais le langage qu'il utilise pour tout est divinement exact. Tout érudit dé-

pourvu de préjugé doit le comprendre d'emblée au vu du passage. Le croyant doit en être certain.

À la base de tous ces efforts pour embrouiller les choses, il est triste et clair qu'il y a un manque de foi, tant quant à la vraie inspiration de la Parole de Dieu, que quant à la parfaite efficacité de l'œuvre de Christ. On va voir maintenant un autre point qui montre combien est dépourvu de fondement l'idée que notre Seigneur ait porté les péchés pendant toute Sa vie. Le mot « a porté » exclu la notion qu'on veut y mettre. « A porté » (ἀνήνεγκεν) ne comporte pas la notion de continuité, mais d'un acte transitoire. L'aoriste en est l'expression précise. Il exprime ce qui a eu lieu sur la croix, et certainement pas dans une période antérieure, encore moins postérieure. Christ portant nos péchés en Son corps a été une œuvre accomplie complètement à ce moment-là, et seulement à ce moment-là. La forme du mot exclut tout commencement antérieur à ce moment solennel, et il implique son achèvement sur la croix, là où il a commencé. C'est pourquoi la notion « jusqu'au bois » est fausse, non peut être dans la forme du mot lui-même, mais dans son usage en rapport avec les sacrifices, ce que le temps du verbe confirme.

11) Les heures de ténèbres sur la croix : Christ n'a pas porté les péchés durant sa vie

Ajoutons encore un point. Quand notre Seigneur a été celui qui portait le péché, Il a été enveloppé de ténèbres surnaturelles. Scientifiquement parlant, il est notoire qu'il n'a pas pu y avoir d'éclipse à ce moment-là. Ce n'était pas une ombre simplement naturelle, mais une obscurité surnaturelle. Elle a été accompagnée d'autres événements surnaturels. Le voile du temple a été déchiré depuis le haut jusqu'en bas, les tombeaux ont été ouverts, le soleil s'est obscurci, et il y a eu des ténèbres absolument uniques, nous le savons. C'est là et alors, que Christ a été fait péché pour nous. Si Christ avait porté nos péchés durant toute Sa vie, il aurait pu y avoir de pareils signes mystérieux tout le temps. Si Christ avait été fait péché avant la croix, Il aurait dû être, comme tel, abandonné de Dieu tout le long de cette vie. Mais il est clair que l'abandon de Dieu a eu lieu à ce moment-là, et à ce moment-là seulement. L'obscurité surnaturelle, l'abandon de Dieu et tous les autres signes miraculeux ont marqué la présence d'une crise sans pareille et insondable, totalement à part de tout ce qui avait eu lieu auparavant. Est-ce trop d'ajouter que dans toute l'éternité il ne pourra jamais y avoir de nouveau une pareille crise ? — L'Écriture est là pour nous l'assurer. Combien il est béni de savoir que tous ces événements surnaturels signalent Christ fait péché pour nous. Sans aucun doute, il s'agissait de ce que Dieu faisait pour Sa propre gloire, quelle que soit la part qu'y prenait la méchanceté de la créature. Il n'y a vraiment pas lieu d'envier le cœur qui peut raisonner sur ces choses de manière distante, au lieu de croître dans la certitude que ce que Christ a souffert ce

jour-là constitue, pour Dieu et pour l'homme, le fait le plus important de toute l'histoire passée ou future.

Quel changement immense et quelle victoire bénie du bien sur le mal, quand une âme est réveillée et se rend compte, non pas simplement du mal profond et outrageux fait au Fils de Dieu, mais de la grâce ineffable du Fils et du Père accomplissant infiniment plus que ce que la créature pouvait faire ou souffrir, afin que le mal soit jugé, ôté et pardonné, et que Dieu soit glorifié, même quant à tout ce que Sa nature haïssait le plus ! La conscience, en nous qui croyons, ressent que Dieu doit être justifié dans tout ce qu'Il est. Mais si la foi doit nécessairement se soucier de Sa gloire morale, Dieu est allé plus loin en prenant à cœur la bénédiction de l'homme perdu dans le péché. C'est pourquoi à la croix de Christ, Il a fait la paix, et nous a donné la rédemption par Son sang, s'élevant dans la majesté de Son amour au-dessus de notre haine, là où elle était la plus vile : contre Son Fils s'abaissant au plus bas pour nous sauver de notre égoïsme misérable, de nos œuvres de rébellion, et pour nous préserver de la colère et du jugement mérités. C'est pourquoi Il nous fait connaître que c'est la même mort de notre Seigneur Jésus Christ qui a complètement satisfait, d'un côté, à Sa gloire en tant que Juge du péché et, de l'autre côté, à l'effacement de nos péchés par Son sang. Irréconciliables partout ailleurs, ces deux choses ont été unies dans la réalité de la mort de Christ ; c'est dans Sa personne seule qu'on a trouvé le seul Être capable de solutionner le problème du péché, à la fois en vue de la bénédiction du pécheur, et pour satisfaire à la majesté et à la vérité de Dieu, comme à Son amour.

Le sens du bouc azazel : des interprétations erronées

Ôter les péchés du peuple sur la base du sacrifice pour le péché du Jour des Propitiations, telle est la signification du bouc azazel. Nous avons déjà donné un coup d'œil à certaines spéculations profanes qui ne méritent pas qu'on s'y attarde. Qu'il suffise de dire maintenant que la vérité apostolique a été délaissée dès les premiers jours de la chrétienté, et que, jusqu'à nos jours, il n'a pas manqué d'érudits osant imaginer que le bouc azazel représentait le diable ! Les vrais chrétiens peuvent penser que ces gens ont perdu le sens pour se lancer dans de telles notions qui souillent, en faisant comme si la parole de Dieu les approuvait. Or l'une des formes de cette rêverie a été mise en avant par le champion de l'orthodoxie s'opposant aux néologues d'Allemagne. C'était une idée fort commune parmi ce qu'on appelle les Pères de l'Église, et certains d'entre eux allaient même jusqu'à penser que c'était un sacrifice au diable ! Je suis bien loin d'attribuer ce paganisme de bas étage aux très érudits docteurs Hengstenberg de Berlin ou au respecté M. Georges Stanley Faber d'Angleterre. C'était des chrétiens, mais ils ont glissé dans l'erreur extra-

ordinaire selon laquelle le bouc azazel représenterait Satan ayant à faire avec notre Seigneur Jésus Christ. Non ! C'est la figure que Dieu a consacrée par grâce en complément du bouc offert en sacrifice, pour que tous les péchés soient ôtés de dessus les âmes de Son peuple chargées de ce fardeau pesant. En effet, Dieu ayant trouvé du repos quant au péché par le sang de Christ versé à la croix, Il a voulu en même temps faire connaître qu'Il chassait toute crainte du jugement chez les coupables qui regardaient à Celui qui a confessé leurs péchés comme étant Siens, et les a portés sur le bois (1 Pierre 2:24).

Valeur de la mort de Christ pour le chrétien

1) Apprécier ce que Dieu déclare

Il est presque superflu de souligner l'importance immense et l'urgence de ce sujet pour les âmes. Si une âme regarde à Christ et est encore troublée par ses péchés, que le Seigneur veuille lui accorder de voir le témoignage écrit que Dieu a rendu à la croix, au sang et à la mort de Christ : c'est comme s'Il l'avait écrit en gros de cette manière. Ce n'est pas seulement une question de ce qu'ils perdent en ne croyant pas à l'Écriture ; mais honorent-ils véritablement l'œuvre expiatoire de notre Seigneur Jésus Christ ? Quelle force dans le témoignage du Saint Esprit rendu à la vertu de la mort de Christ (Héb. 10:15) ! Ce que vous êtes appelé à peser et à apprécier, ce n'est pas, bien sûr, le simple fait de la mort de Christ, mais c'est la déclaration de Dieu à l'homme, et pour l'homme, de la valeur de cette mort à Ses yeux — la révélation de la puissance de la mort de Christ à l'égard de vos péchés. C'est là qu'on trouve la purification et la paix que Dieu donne au croyant à cause de Christ. Il désire que vous ayez une assurance bien établie que tout ce qui était contre vous est tellement ôté que Dieu ne s'en souviendra plus. La foi chrétienne va jusque-là.

2) Le sang du taureau par rapport au bouc azazel

Certains de mes auditeurs se souviennent peut-être de l'enseignement trouvé à l'occasion du taureau, et s'étonnent que l'application du bouc azazel paraisse avoir le même but. Arrêtons-nous un peu pour voir comment la vérité nous est exprimée. Au commencement, nous sommes tous dehors, exactement comme Israël ; nous qui croyons, nous n'étions pas moins coupables de nos péchés et de nos iniquités. Le taureau est vu quand nous prenons connaissance de notre liberté d'accès au sanctuaire, et que, comme sacrificateurs, nous pouvons nous approcher de là où Dieu est. C'est bien au-delà de ce que l'âme saisit quand elle commence à être réveillée, même avec un réveil véritable. L'âme se sent alors en dehors du sanctuaire, et elle crie pour qu'on lui fasse grâce, tandis qu'elle se reconnaît comme un juste objet du jugement divin. Tel est l'état auquel les deux boucs s'appliquent. D'un côté le sang [du taureau] satisfait à ce que

Dieu est, et d'un autre côté, nous avons besoin de la rémission des péchés pour nous donner l'assurance qu'ils sont ôtés.

3) L'efficacité du sang connue maintenant

En restons-nous là ? Pas du tout. Christ est entré dans le lieu Très Saint, le plus saint de tous. Attendons-nous maintenant Sa sortie comme Israël ? C'est ainsi que le type s'applique à eux, au sens strict. Le second bouc dépend de la sortie du souverain sacrificateur du sanctuaire, d'où il résulte un soulagement inexprimable pour le peuple, qui ne peut entrer à l'intérieur en aucune manière et aucun sens. Il n'y a qu'Israël qui peut insister sur l'accomplissement littéral du bouc azazel. Ils sont dehors maintenant, et y resteront jusqu'à l'accomplissement de ce jour des Propitiations. Or le Seigneur Jésus quittera le sanctuaire céleste, et viendra avec puissance, gloire et bénédiction. Notre position comme chrétiens est-elle comme celle d'Israël ? Certainement pas, car nous nous inclinons devant la pleine efficacité de Son sang ; et l'évangile nous apporte beaucoup plus que la consolation du second bouc donnée au peuple qui se tient dehors : nous rendons grâce au Père qui nous fait participer au lot des saints dans la lumière (Col. 1:12) ; par Christ, nous qui croyons, nous avons accès au Père par un seul Esprit, que nous soyons nés Juifs ou gentils (Éph. 2:18) ; même ceux qui étaient autrefois loin, ont été approchés par le sang de Christ (Éph. 2:13).

Le Saint Esprit étant déjà sorti du sanctuaire, Il nous a fait connaître ces choses, alors que Christ y est encore dedans. Il en résulte que nous pouvons attendre la venue de Christ, non pas pour nous annoncer la rémission des péchés, mais pour changer nos corps en la conformité du Sien (Phil. 3:21), et pour se présenter l'Église à lui-même glorieuse (Éph. 5:27). C'est là le christianisme et l'espérance chrétienne, incontestablement. Par le Saint Esprit qui est venu, nous nous approchons au-dedans, là où est Christ. Quand Christ quittera le ciel et apparaîtra pour bénir Son peuple, le Saint Esprit sera répandu pour la seconde fois sur toute chair — en même temps sur toute chair. La bénédiction du christianisme est que nous connaissons Christ alors qu'Il est dans le ciel. C'est là où ce dont nous parle le taureau s'applique à nous dans toute sa force, même si, comme pauvre pécheur, on doit toujours commencer avec les deux boucs — là où Israël finit.

Chapitre 16:23-34 : Remarques finales

Nous avons donc vu les sacrifices particuliers au grand Jour des Propitiations. L'Esprit de Dieu établit clairement la différence entre la position de ceux qui peuvent entrer dans le sanctuaire, et ce que Aaron assure au peuple qui est dehors, en envoyant loin le bouc azazel.

v. 23-24 : Changement de vêtements

1) Fonctions ordinaires et fonctions exceptionnelles du Souverain Sacrificateur

Ces deux choses étant accomplies, Aaron rentrait dans la tente d'assignation ; il quittait alors les vêtements de lin dont il s'était vêtu quand il était entré dans le lieu saint et les déposait là (16:23). Alors il lavait sa chair avec de l'eau dans le lieu saint (ou : dans un lieu saint), et il revêtait ses vêtements, c'est-à-dire son habillement ordinaire, et il sortait et offrait son holocauste et l'holocauste du peuple, et faisait propitiation pour lui-même et pour le peuple ; il faisait aussi fumer sur l'autel la graisse du sacrifice pour le péché (16:23-25).

Ces sacrifices par feu n'étaient pas particuliers au Jour des Propitiations. C'est pour cela qu'on observe qu'à ce moment-là le souverain sacrificateur ôtait ses vêtements de sainteté qu'il revêtait en cette seule occasion. On y a déjà fait allusion pour aider à expliquer ce qui est une source de difficultés pour certains en Hébr. 2:17. Ces personnes se sont mises elles-mêmes dans du trouble bien inutile, car l'appel proprement dit, et la salutation du souverain sacrificateur (Hébr. 5:4, 10) n'ont eu lieu qu'après la résurrection et l'ascension. C'est alors qu'il a été rendu parfait (consommé), et qu'il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent l'auteur du salut éternel étant salué, ou accueilli, par Dieu comme souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec (Hébr. 5:9-10). Mais il est non moins clair que le souverain sacrificateur devait faire l'expiation des péchés du peuple, et comme c'était par le moyen du sacrifice d'expiation, certains voient une difficulté à concilier la propitiation faite par Son sang avec l'office exercé en haut dans la gloire céleste. La réponse est que ce que le souverain sacrificateur faisait au grand Jour des Propitiations était très spécial et d'une importance extrême, toute particulière ; mais il n'exerçait pas alors ses fonctions ordinaires, comme sacrificateur ressuscité. Sa place propre était dans le sanctuaire.

On sait bien que, quand un israélite apportait un holocauste ou un sacrifice de prospérité ou un sacrifice pour le péché, l'imposition de la main sur la tête de la victime était effectuée par celui qui offrait. Dans tous les sacrifices par feu à l'Éternel où la mort intervenait, celui qui offrait s'identi-

fiait d'abord avec la victime immolée, et le sacrificateur faisait ensuite l'aspersion du sang. C'est une erreur de penser que le sacrificateur égorgéait la victime ; c'est celui qui offrait qui le faisait. Le travail du sacrificateur ne commençait que quand l'animal avait été égorgé, et c'est par l'aspersion du sang qu'il commençait ses fonctions. Christ a daigné faire l'accomplissement de cette action, et personne moins que Lui ne l'a fait.

Sous quel jour le souverain sacrificateur apparaissait-il ce jour-là ? Pas du tout comme souverain sacrificateur dans sa gloire habituelle, ni même comme un sacrificateur ordinaire dans le sanctuaire. Le souverain sacrificateur commençait par s'identifier lui-même avec les péchés de sa propre maison, et ensuite avec ceux des fils d'Israël. Ainsi, en ce Jour des Propitiations, il se tenait comme un représentant, prenant sur lui ce que Dieu ordonnait pour ôter les péchés, plutôt que selon la dignité de ses obligations ordinaires. On en trouve l'illustration dans l'habillement particulier dont il était revêtu lors des actes spécifiques de cette Journée des Propitiations : le texte l'indique clairement. « C'est pourquoi il dut, en toutes choses, être rendu semblable à ses frères, afin qu'il fût un miséricordieux et fidèle souverain sacrificateur dans les choses qui concernent Dieu, pour faire propitiation pour les péchés du peuple » (Héb. 2:17). C'est pour ceci, et plus encore, qu'il a participé au sang et à la chair.

2) Une humanité sans tache : En ressemblance de chair de péché

En Rom. 8:3 l'apôtre l'exprime de la manière suivante : « Dieu ayant envoyé son propre fils en ressemblance de chair de péché et pour les péchés, a condamné le péché dans la chair ». C'est une manière remarquable de s'exprimer. Adam n'avait pas été fait « en ressemblance de chair de péché » ; mais il avait certainement été fait de chair et de sang quant à son corps, lequel est devenu pécheur à la chute. À l'opposé notre Seigneur Jésus n'a pas été un homme déchu, et n'a pas participé au sang et à la chair pécheurs. Non seulement cela aurait ruiné Sa personne, mais Il n'aurait pas pu être un sacrifice pour le péché acceptable. S'il y avait eu la moindre tache de mal en Lui, Il n'aurait jamais pu être le « Saint de Dieu », ni n'aurait pu offrir le Très Saint sacrifice pour le péché ; Il n'aurait pas du tout pu porter nos péchés comme il fallait. Il aurait été obligé de mourir pour sa propre condition, et n'aurait pas pu souffrir à la place d'autres. On voit donc la nécessité de cette expression de l'Esprit : « Dieu a envoyé Son propre Fils en ressemblance de chair de péché et pour le péché, etc. ». C'est l'exacte vérité, et aucun chrétien à l'œil simple ne manquera de le voir et de le croire.

Il a été envoyé pour être sacrifice pour le péché, mais pour cela Il a été simplement en ressemblance de chair de péché, non pas en réalité ; Il était pourtant réellement un homme né de femme, et Dieu aussi, en même temps. Il était dans cette ressemblance, parce qu'il est né de femme, laquelle, bien qu'étant une vierge de la maison de David, n'avait

pas moins que tout autre être humain une chair de péché. Comment se résout alors la difficulté ? Par la grâce et la puissance divines, par le moyen de Sa conception issue du Saint Esprit, notre précieux Seigneur, bien que réellement un homme comme tous les autres, n'a pas participé à la tache héréditaire des hommes, ni à la condamnation à mort tombée sur la race par le péché. Cela s'est effectué selon Luc 1 par la puissance du Très Haut couvrant la vierge Marie, et c'est pourquoi son fils a été appelé Fils de Dieu. C'était en effet absolument essentiel. Il fallait qu'Il tire réellement Sa chair et Son sang de sa mère ; mais cette puissance miraculeuse a rendu Son humanité totalement exempte de toute tache ou mouvement de mal ; et par cet effet, Il a été dans la vérité de notre nature, Il a été fait semblable à nous en toute chose à part le péché dont Il était clairement exempt tant dans Sa chair que dans Son esprit. Dès l'instant où Il a été dit à la vierge qu'elle allait concevoir, et en son temps devenir la mère de notre Seigneur, une immunité totale du péché Lui était assurée : « Tu m'as formé un corps » (Héb. 10:6). Sans cela, le sacrifice pour le péché n'aurait pas pu être digne de Dieu ni efficace pour l'homme. « C'est une chose très sainte » était la voix même de la loi [phrase répétée 12 fois dans le Pentateuque], qui respectait ce sacrifice : Combien plus cela était-il vrai de Christ ! Et encore, Il était en ressemblance de chair de péché, parce que Sa mère était certainement de la race pécheresse comme les autres, à moins que vous ne préfériez la tradition ou la superstition à la Parole de Dieu.

On voit donc le caractère impie de la fausse doctrine introduite tardivement sur la prétendue nature immaculée de la vierge. Ce que Rome affirme à son sujet n'est vrai que de Christ : c'est le résultat naturel de l'idolâtrie de la mère, qui est en fait bien plus dominante et populaire que même l'adoration du Père et du Fils, desquels on se tient à distance et qu'on redoute. C'est la bonne déesse — *Bona Dea* — du paganisme, mise sous forme christianisée ; elle convient tout à fait à ceux qui ne connaissent pas Dieu et à ceux qui n'obéissent pas à l'évangile de notre Seigneur Jésus Christ (2 Thess. 1:8). Pour le chrétien tout simple, l'ennemi se trahit là en montrant sa marque. Or le Seigneur Jésus a pris part au sang et à la chair, comme il fallait, lorsqu'Il est devenu un homme ; Il dut alors être rendu semblable en toute chose à Ses frères afin d'être un miséricordieux et fidèle souverain sacrificateur dans les choses qui concernent Dieu, pour faire propitiation pour les péchés du peuple (Héb. 2:17). Cela a clairement eu lieu par Sa mort. Par quel autre moyen aurait-il pu être fait propitiation sinon par Son sang versé ? C'est pourquoi supposer une œuvre supplémentaire et subséquente dans le ciel, après la mort et avant la résurrection, c'est s'écarter de la Parole de Dieu, se mettre en danger et tomber dans l'erreur. Quelle que soit la place ordinaire du souverain sacrificateur, ce n'était pas celle prise lorsqu'il faisait l'expiation dans les habits de lin. Le type dans toute sa force convient très

bien pour décrire notre Seigneur, comme la Personne sainte qui offrait le sacrifice et qui était le sacrifice pour le péché.

3) Le Seigneur sacrificateur au ciel : La propitiation faite avant

Notre Seigneur est vu d'une manière très différente quand Il a été couronné de gloire et d'honneur dans le ciel (Héb. 2:9). Aaron portait les saints vêtements de lin de manière exceptionnelle, dans le lieu Très Saint. La propitiation devait en effet être faite seulement le jour où il pouvait entrer dans le lieu Très Saint ; et quand il y entrait, il portait le vêtement inhabituel signalant qu'il entreprenait l'œuvre d'expiation, pour sa famille et pour les fils d'Israël en général. La difficulté rencontrée par certains dans ce verset, n'est-elle pas ainsi heureusement anticipée par le type ? Soyons en garde contre le parti pris qui ne veut pas entendre parler de notre Seigneur comme souverain sacrificateur, en aucun sens ni pour aucun but exceptionnel, tant qu'il n'est pas allé en haut pour exercer Sa fonction propre devant Dieu. Il faut quand même admettre cette possibilité, sinon on en vient à nier la propitiation sur la croix.

Le Nouveau Testament montre clairement que la propitiation était faite par le souverain sacrificateur, et il exclut de supposer qu'elle n'ait été accomplie qu'à l'entrée de notre Seigneur dans le ciel. L'œuvre était faite et terminée quand Il a été « élevé » (Actes 1:9). Cette propitiation peut ne pas avoir eu lieu sur la terre au sens strict, mais elle a eu lieu avant qu'Il ne monte au ciel. Elle a eu lieu quand Il était crucifié, quand l'homme déversait sur Lui le mépris et la haine les plus profonds. C'est alors que Dieu Lui a donné à accomplir l'œuvre par laquelle Sa grâce s'était proposée de toute éternité de sauver les pires coupables, le faisant sur la base de Sa justice. À défaut de ce sacrifice, Dieu aurait simplement dû détruire, ou s'Il avait sauvé, Il aurait renoncé à Son caractère et à Sa parole. Par la croix de Christ, Il peut aimer parce qu'Il a jugé, jusqu'au bout ; et ainsi Il a tout maintenu — oui, Il a même gagné une gloire nouvelle et éternelle. Dieu pouvait-Il faire autre chose pour les pécheurs ? Comment aurait-il préservé Ses droits intacts s'Il avait simplement pardonné les péchés sans la croix de Christ ?

4) La propitiation glorifie Dieu plus que le jugement

Si Dieu avait agi directement sur nos péchés, Il ne pouvait le faire qu'en Juge, et aurait dû détruire tous les pécheurs. D'un autre côté, si Dieu n'avait agi que selon l'amour de Sa nature, Il aurait renoncé à ce qui est également dans Sa nature, et qui déteste et doit punir le péché. Ainsi, s'Il n'y avait eu Christ et Sa croix, tout n'aurait été que ruine, confusion et déshonneur pour Dieu. Sans cette croix, la gloire morale de Dieu aurait été entièrement sapée, et le salut des perdus impossible. Mais en Christ, Dieu n'a voulu ni détruire le pécheur, ni passer légèrement sur les péchés. C'est pourquoi Il a donné Son Fils pour être une propitiation. La pro-

pitiation a eu lieu par Sa mort et par Son sang versé : eux seuls conviennent tant pour Dieu que pour l'homme perdu. Ceci explique la prédominance des sacrifices — sans aucun doute les païens les avaient sortis de leur place et corrompus ; mais en soi, le sacrifice dirigeait les regards vers « un sacrifice d'un nom plus noble, et un sang plus riche qu'eux ». C'est ce que Satan s'est efforcé avec trop de succès de falsifier, car il aime s'emparer de tout pour le mal. Toutefois la signification du sacrifice n'a jamais été vue pleinement, jusqu'à ce que le Seigneur vienne et meure sur la croix : il n'y avait plus alors simplement une ombre ou une figure, mais l'image même (Héb. 10:1). La mort du Seigneur est directement propitiatoire ; c'est la vraie propitiation que Dieu avait préfigurée, et qui demeure dorénavant devant Lui comme un fait accompli dans toute sa valeur (1 Jean 2:1-2).

5) Sacrifices ordinaires après l'expiation : v. 24

Une fois l'œuvre particulière à ce Jour des Propitiations achevée, Aaron quittait lui-même ses vêtements de sainteté, et revêtait son habillement ordinaire pour aller offrir son holocauste et l'holocauste pour le peuple. Ces sacrifices auraient pu être offerts par d'autres sacrificateurs en tout autre jour, mais en ce jour-là, celui des Propitiations, le souverain sacrificateur était l'acteur exclusif dans tout ce qui avait de l'importance, même si ce n'était plus un sacrifice spécifiquement caractéristique de ce jour-là. Il représentait le Seigneur Jésus s'offrant lui-même à Dieu sans tache, par l'Esprit éternel (Héb. 9:14). Les deux holocaustes étaient pour lui-même aussi bien que pour le peuple (16:24). En Lévit. 1 comme ici, l'holocauste était pour faire propitiation ; mais ce n'était bien sûr que d'une manière générale, et ici, cela n'exprimait nullement la solennité particulière du grand Jour des Propitiations. Quand un Israélite apportait de tout son cœur le sacrifice, pour exprimer son sentiment de dépendance de la bonté de Dieu, ce sacrifice avait toujours un caractère de propitiation. Dieu ne pouvait pas accepter un sacrifice sans du sang pour faire propitiation. Ni le vrai Dieu ni la foi ne passent légèrement sur le péché. C'est pourquoi là où tout s'élevait vers Dieu de manière acceptable — comme tout ce qui était offert sur l'autel d'airain — le premier point de rapprochement entre Dieu et l'homme, l'holocauste, avait un caractère de propitiation.

v. 25 : *Des sacrifices pour le péché parfaitement acceptables*

Un autre fait notable mérite d'être remarqué : « On fera fumer la graisse du sacrifice pour le péché sur l'autel » (v. 25). Cette graisse du sacrifice pour le péché était réservée pour l'autel de Dieu, bien que le bouc immolé et le taureau fussent offerts pour le péché. Elle n'était pas consumée avec le corps mort, hors du camp. Nous avons vu que le sang était porté dans le lieu Très Saint. N'est-ce pas là une indication très re-

marquable ? Cela témoigne de la parfaite acceptation de Celui qui a daigné être un sacrifice pour le péché, bien qu'il ait été rejeté par l'homme et jugé par Dieu. Au niveau de l'Antitype, Celui dont l'amour Le portait à s'identifier avec les péchés portés, — si d'un côté Il fallait qu'Il subisse la mort et le jugement dans Sa personne (comme le bouc et le taureau brûlés hors du camp), — de l'autre côté on faisait fumer la graisse sur l'autel de l'acceptation, alors que, si quelque souillure intrinsèque avait existé, c'est en premier lieu au niveau de cette graisse que cela aurait été montré. Quel témoignage frappant à la pureté intérieure de notre Seigneur Jésus ! Il était à la fois juste et saint, non pas en actes seulement, mais dans Sa nature.

v. 26-28 : Entrer dans le sanctuaire et sortir vers Christ : Hébreux 13:11-13

Ensuite, après l'instruction que celui qui aurait conduit le bouc pour être azazel devait laver ses vêtements et laver sa chair dans l'eau avant de retourner dans le camp (16:26), il est établi que le taureau et le bouc dont le sang avait été porté dans le sanctuaire pour faire propitiation devaient être transportés et brûlés au feu hors du camp — leur peau, leur chair et leur fiente (16:27) ; celui qui les avait brûlés devait laver ses vêtements et laver sa chair dans l'eau avant de rentrer dans le camp (16:28). Nous ne sommes pas laissés à notre imagination pour trouver la signification de ces ordonnances. Dans l'épître aux Hébreux 13:11-13 l'apôtre donne une lumière de valeur incomparable : « Car les corps des animaux dont le sang est porté, pour le péché, dans les lieux saints, par le souverain sacrificateur, sont brûlés hors du camp ». Il est incontestable que derrière cette ombre ou figure il y a un principe et une pratique également importants pour nous. En quoi cela est-il relié à Christ ? « C'est pourquoi aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte. Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre ». L'application du type est aussi certaine que l'obligation établie par ce verset ; y a-t-il un appel plus touchant pour le cœur du chrétien que d'être associé pratiquement à Christ ?

Les Juifs étaient le peuple élu de Dieu, à l'intérieur « du camp », le cadre du tableau dressé par l'épître étant le peuple dans le désert, et non pas le peuple établi dans la terre sainte. Cette position caractérisait les Juifs en contraste avec les Gentils dont ils restaient séparés. Ils n'avaient accès au sanctuaire qu'à travers les sacrificateurs et le souverain sacrificateur : Or cet accès était bien distant, occasionnel et précaire, comme nous l'avons vu souvent ; car la loi n'a rien amené à la perfection (Héb. 7:19). Pourtant le titre de peuple de Dieu n'appartenait qu'à eux, et à eux seuls sur la terre. Dans le désert cela était marqué par le fait qu'au milieu de leur camp se trouvait le tabernacle où Dieu demeurait dans le lieu Très

Saint. Mais la loi maintenait le peuple rigoureusement en dehors du sanctuaire. Le chemin des lieux saints n'était pas encore manifesté (Héb. 9:8) ; il l'est maintenant, par Christ et par son œuvre pour nous, car le voile est déchiré.

La croix de Christ a introduit un contraste total entre ces deux circonstances exceptionnelles de la position d'Israël [peuple dans le camp, et sacrifices brûlés hors du camp]. D'un côté le chrétien est invité à s'approcher en toute liberté pour entrer dans le lieu Très Saint, ayant la conscience purifiée du mal par l'aspersion du sang, et le corps lavé d'eau pure (Héb. 10:19-22) ; d'un autre côté le chrétien est exhorté à sortir vers Christ hors du camp portant son opprobre (Héb. 13:13). Ces deux extrêmes se rencontrent maintenant dans le croyant — je ne dis pas dans ce que les chrétiens font ou disent, mais dans ce qu'ils devraient croire et faire. La concomitance est solennelle. Si vous êtes un chrétien en action et en vérité, vous êtes lavé et libéré de vos péchés dans le sang de Christ. Quand vous atteindrez le ciel, vous ne serez pas, aux yeux de Dieu, un brin plus pur que maintenant ; car Christ est mort, ressuscité, et glorifié. C'est une question de foi toute simple : il n'y a absolument rien à ajouter à ce que Christ a fait et que Dieu a accepté à votre égard. Si vous regardez à tel ou tel frère, vous pouvez y voir le reflet de vos propres fautes, peut-être même accentuées, selon votre estimation. Il ne devrait pas en être ainsi : nous devrions plutôt estimer les autres supérieurs à nous-mêmes (Phil. 2:3). Mais hélas ! c'est la même chair qui nous rend indulgents à l'égard de nos propres fautes, et acerbes sur les fautes de nos chers frères, tellement nous marchons peu dans la puissance de la grâce par la foi. Nous sommes tenus à avoir en horreur la fausseté.

Si la Parole de Dieu gouverne nos pensées, nous verrons dans cette épître aux Hébreux, que nous faisons partie des saints frères participants à l'appel céleste (Héb. 3:1). Nous appartenons à la véritable maison de Dieu, la famille du souverain sacrificateur (Héb. 3:6). Plus loin (Héb. 10:22) nous sommes invités à nous approcher pour entrer dans le lieu Très Saint. Sur quelle base une âme peut-elle bien entrer à l'intérieur de ce lieu Très Saint, si ses péchés ne sont pas complètement ôtés ? S'ils ne sont pas ôtés aujourd'hui, qu'est-ce qui pourra les effacer un autre jour ? Christ ne voulait pas s'asseoir dans les hauts lieux tant que tout n'était pas réglé pour quiconque croit (Héb. 1:3). C'est à partir de là que l'apôtre raisonne et fait ses appels. Si une répétition de l'œuvre était nécessaire, Christ aurait dû souffrir plusieurs fois ; or toute la force de la doctrine de l'épître est que Son œuvre et Sa mort ont été accomplies une fois pour toutes (Héb. 9:25-28). On trouve d'ailleurs la même insistance dans la première épître de Pierre : Il a souffert une fois pour les péchés (1 Pierre 3:18). Et ce n'est pas seulement Sa souffrance qui a eu lieu une fois pour toutes, mais aussi notre purification. Nous avons la conscience purifiée selon la puissance de ce sacrifice unique par lequel Il nous a consacré un

chemin nouveau et vivant à travers le voile (Héb. 10:20). L'unicité du sacrifice est vraie seulement en Christ, et pour le chrétien. Je ne parle ici que de ceux qui ne se retirent pas pour la perdition, mais qui croient pour la conservation de l'âme (Héb. 10:30).

Or nous sommes à la fois appelés à nous approcher pour entrer dans le lieu Très Saint, et à sortir vers Christ hors du camp. Ne cherchons pas des places d'honneur sur cette terre, ni des moyens d'avoir de la réputation, ni une assise de tranquillité, ni des distinctions extérieures. Les Juifs pouvaient bien rechercher tout cela autrefois ; mais ils ont tout perdu par infidélité. Or les chrétiens ne sont pas promus à leur place, mais appelés à rejoindre Celui qui a souffert hors de la porte. Ils ne sont pas appelés à prendre la place du « camp » du fait que les Juifs ont été déchus de leur position. Avant que les Juifs ne perdent publiquement leur place et leur nation, ceux d'entre eux qui, par grâce, étaient devenus chrétiens, étaient déjà exhortés à s'approcher pour entrer, alors même qu'ils avaient été Juifs. Maintenant qu'ils sont sanctifiés par le sang de Christ et ont donc libre accès au sanctuaire, ils sont aussi appelés à sortir hors du camp. Son opprobre est un sujet de gloire (Héb. 11:26 ; 13:13).

Le chrétien est un homme qui n'est pas du monde. Il est de Christ pour le ciel, et est appelé maintenant à s'approcher de là où est Christ. Les deux vérités vont bien ensemble, et ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas (Marc 10:9). Quelqu'un a-t-il reçu un droit d'accès au lieu Très Saint indépendamment de l'appel de Dieu à suivre Jésus qui a souffert hors de la porte ? Si vous appréciez la valeur de votre droit à vous approcher pour entrer dans le sanctuaire, ne vous retenez pas de sortir vers Lui hors du camp. Ne s'agit-il pas dans les deux cas d'avoir votre place avec Lui, et n'est-ce pas la seule juste place pour vous ? Soyons avec Christ par la foi, à la fois à l'intérieur du voile et hors du camp.

La chrétienté a renversé tout cela. Aux yeux des théologiens, c'est de la présomption que de vouloir s'approcher pour entrer dans le lieu Très Saint alors que nous sommes ici-bas sur la terre. N'est-ce pas là au contraire l'incrédulité de la chrétienté ? En effet, Christ nous donne accès au sanctuaire à titre de privilège normal pour les Siens. C'est ouvert à tous les chrétiens, qu'ils soient calvinistes, arminiens, épiscopaliens, pour autant qu'ils soient orthodoxes. Bien sûr c'est mieux d'éviter tous ces partis, car ils conduisent leurs partisans à une myopie à l'égard de Dieu ; et dans ces disputes, on risque de passer à côté des vérités précieuses. La Parole de Dieu regarde bien au-delà des controverses des hommes. Nous pouvons bien suspecter des cliques ecclésiastiques, où qu'elles soient et quelles qu'elles soient ; et mon expérience est que ceux qui savent beaucoup n'ont pas meilleur esprit ni meilleur but que ceux qui savent moins ; ça serait plutôt pire. Sûrement, mes frères, nous devons être au-dessus des querelles si nous avons la vérité de Dieu. Christ ne nous est-il pas suffisamment connu pour faire honte à de tels procédés ?

Que celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende. Que l'honneur et la volonté de Christ soient notre « seule chose » (Phil. 3:14).

Cherchons à tirer profit de tout ceci, sérieusement et humblement et comme en la présence de Dieu. Évitions les pièges en nous tenant très près de Christ et de la vérité, dans un esprit de grâce. Si quelqu'un préfère la controverse et le moi, qu'on le laisse ; c'est affligeant, mais comme chacun sait, il n'y a rien d'aussi puissant qu'un bon exemple. Comme j'ai dit souvent à certains qui nous trouvent étroits, déficients, et j'en passe, pourquoi ne nous montrez-vous pas par votre fidélité un chemin plus excellent pour communiquer la vérité de Dieu ? Chacun se rend bien compte qu'il n'est pas acceptable pour Dieu de se borner à critiquer, tout en continuant à faire ce qu'on sait ne pas être bien. Si nous avons été si médiocres dans notre marche, pourquoi vous, ne faites-vous pas mieux ? Pourquoi ne nous aidez-vous pas au lieu de nous trouver à redire ? Soyez fidèles.

Voilà donc de bien grandes réalités — l'accès aux lieux très saints et l'association avec Christ en dehors du camp, tandis que nous sommes encore sur la terre. Si nous reconnaissons que Dieu nous adresse un appel pour réaliser ces deux choses, allons-nous nous joindre à ceux qui les nient par leur langage ou par leur conduite ? Allons-nous nous laisser entraîner par la coutume dans un culte lévitique qui laisse l'adorateur en dehors ? Sommes-nous libres devant Dieu d'oublier la vérité de Christ et de la mettre de côté chaque fois que nous adorons ? Vous allez peut-être demander qui fait des choses pareilles ? Pardonnez-moi si je demande au contraire quels sont les chrétiens qui ne « servent pas le tabernacle » selon l'expression de Héb. 13:10, au lieu de réaliser pratiquement par la foi les privilèges qui leur sont propres.

Ce tort n'est pas seulement le fait de telle ou telle dénomination particulière ; ne sont-elles pas toutes atteintes ? Je ne désire pas en faire des questions de personnes ; mais n'est-ce pas rendre réellement le meilleur service possible que d'insister sur ce que nous disons de l'adoration en rapport avec ce que Dieu enseigne ? Si vous recevez Sa parole sur ce sujet (or elle est aussi claire que profonde et consolante), attachez-vous à la vérité de tout votre cœur. Est-ce trop demander aux croyants ? Mes chers amis, pourquoi devriez-vous jouer au chat et à la souris entre la vérité et l'erreur, entre ce que vous savez être agréable à Dieu et ce dans quoi les gens ont glissé dans la chrétienté ? Bien sûr, chacun préfère son camp. Pour l'homme naturel, le « lieu Très Saint » est un extrême, et « hors du camp » est l'autre extrême. Être dans le camp avec un prêtre pour le sanctuaire est la voie moyenne qui plait tellement à l'œil et à l'esprit. C'est pourquoi le monde leur donne volontiers une place, — j'entends : le monde religieux bien sûr, non pas simplement le monde profane. Cette position est exactement celle occupée par les Juifs autrefois. Mais l'apôtre appelle les chrétiens à sortir de cette place intermédiaire,

non seulement pour s'approcher à l'intérieur du voile déchiré, mais aussi pour sortir hors du camp ; et maintenant les deux choses sont placées devant nous pour les réaliser, et il en a été toujours ainsi depuis que l'appel a retenti.

Je vais encore vous poser une question : La croix de Christ était-elle une chose respectable ? La voyait-on de cette manière quand Il souffrait hors de la porte ? Il faudrait plutôt demander si jamais plus grand mépris a été mis sur quelqu'un. Les deux brigands pendus à côté de Lui étaient moins odieux et méprisés que le Seigneur de tout. Ah ! bien-aimés de Dieu, votre place sur la terre est cette place de haine. Si vous jouissez réellement de la proximité du sanctuaire, l'obligation de la foi est de sortir vers Christ hors du camp. Quand le sang était porté dans le lieu Très Saint, les corps étaient brûlés hors du camp. La vérité divine fait bien la relation. Il faut en déduire que nous avons communion avec notre Sauveur sur ces deux plans. Que Lui soit maintenant votre sujet de joie dans le ciel, là où vous serez avec Lui dans la joie éternelle. C'est pourquoi pendant le petit moment que nous passons sur la terre, n'ayons pas honte de Son rejet. Ne reculons pas devant l'appel à être avec Christ au dehors. C'est la doctrine de notre position : que la pratique suive. Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ce sujet parce qu'il y a d'autres principes moraux de grande valeur qui sont placés devant nous dans ce chapitre si riche, et le temps manque pour tout.

v. 29 : S'affliger dans son âme ; joie à la conversion ?

L'Esprit de Dieu insiste ensuite sur le point suivant : « ceci sera pour vous un statut perpétuel » (16:34). Ceci n'est jamais dit pour des points secondaires. Le Jour des Propitiations est donc un jour bien particulier et ayant une dignité à part, par rapport aux autres jours. « Et ceci sera pour vous un statut perpétuel : au septième mois, le dixième jour du mois, vous affligerez vos âmes, et vous ne ferez aucune œuvre, tant l'Israélite de naissance que l'étranger qui séjourne au milieu de vous » (16:29). Il est d'abord insisté, et de manière frappante, sur l'affliction des âmes. L'expiation ne devait pas être une question simplement de joie, de peur de dégénérer en légèreté. Y a-t-il un acte institué par Dieu qui nous sonde aussi profondément ?

À l'occasion de ce sujet, laissez-moi vous montrer comment l'homme glisse facilement dans des erreurs de ce genre. En Actes 2:41 nous lisons que l'effet de la vérité prêchée par l'apôtre était « que ceux qui reçurent sa parole furent baptisés ». Le Texte Reçu et la version autorisée anglaise (version du Roi Jacques) disent : « ceux donc qui reçurent avec joie sa parole... ». C'est peut-être l'occasion pour quelques-uns d'apprendre, même si beaucoup le savent déjà, que l'expression « avec joie » n'est pas appuyée par une autorité suffisante pour être maintenue. Réflé-

chissez un moment sur ce que cela signifie pour un nouveau converti de recevoir le message « avec joie ». Cette expression est mal à sa place dans le cadre d'une occasion aussi solennelle où les âmes sortent des ténèbres pour être amenées à Dieu. Ne supposez pas un instant que je veuille assombrir la joie du croyant ; mais notre Seigneur nous instruit que c'est un mauvais signe quand le premier effet de la vérité entrant dans une âme est la joie. Se sonder soi-même, avec de l'humiliation, voilà de bien meilleures preuves d'un vrai travail de Dieu dans l'âme (comparer Luc 8:13).

On ne peut que ressentir que la mode moderne de chanter l'évangile, avec solos élaborés ou « services de chant » très animés, paraît être une innovation dangereuse, non conforme aux apôtres. Ce qui me suggère cette remarque, c'est la légèreté qu'on y trouve, bien opposée avec l'esprit du grand Jour des Propitiations. Or quand une âme est amenée à Dieu par l'évangile, n'est-ce pas une application actuelle du grand Jour des Propitiations pour elle ? Voyez le contraste entre la Parole de Dieu et le genre de style qui prévaut aujourd'hui. Ce que je dis heurte peut-être ceux qui sont proches de ce style et l'apprécient à cause de leur travail. Je cherche autant que possible à éviter les questions de personnalité, mais je désire mettre impitoyablement de côté tout ce qui est contraire à la Parole de Dieu ; et si des frères se plaignent qu'on ne les laisse pas faire ce qui leur plaît, leur cas est encore pire. Il est tellement mieux de tout tester à la lumière de la Parole, afin que la vérité de Dieu ne soit pas sacrifiée au zèle humain et aux méthodes populaires. Comment tout cela tiendrait-il en la présence de Dieu ? C'est un grand bienfait d'être délivré des erreurs pour pouvoir faire la volonté de Dieu.

L'histoire réelle de cette expression « avec joie » est qu'elle vient d'une autre partie du livre des Actes des apôtres (21:17). C'est un mot qui n'apparaît que là dans le Nouveau Testament, une seule fois, et il y est justement appliqué à ceux qui accueillaient des serviteurs bien-aimés du Seigneur. Voilà une illustration curieuse de la manière dont un mot aboutit quelquefois là où il ne devrait pas ; cela arrive aussi quelquefois pour toute une phrase. Nous comprenons facilement combien les frères qui virent l'apôtre avec d'autres serviteurs du Seigneur ont été heureux de les recevoir. C'était tout à fait approprié à des gens qui jouissaient du repos et de la paix avec Dieu. Mais en Actes 2, les âmes étaient mises pour la première fois en face de leurs péchés, dans la présence de Dieu. N'était-ce pas la solennité qui leur convenait dans cette période majeure de leur vie ? On ne met pas en question que, quelles que soient les difficultés, le résultat final sera la joie et la paix. Mais nous parlons maintenant du processus et de l'effet propre, légitime et désirable de la Parole de Dieu opérant dans des âmes qui l'entendent, s'y soumettent, et confessent Christ pour la première fois en tant qu'individus placés dans la lumière.

Remarquons aussi combien chaque partie de l'Écriture concorde avec les autres. Quand le sang avait été aspergé sur les portes des Israélites, et que ceux-ci mangeaient la chair de l'agneau, faisaient-ils retentir trompettes et cymbales ? Il est évident qu'ils chantaient en d'autres occasions. Deux chapitres plus loin seulement, nous trouvons les cantiques de Moïse et Myriam accompagnés de tambourins. Ils chantaient sur la rive arabe de la mer Rouge, mais nous n'entendons aucun cantique lors de la célébration de la première Pâque. Ils mangeaient la chair de l'agneau « avec des herbes amères » (Exode 12:8). Quelle en est le sens ? Ce n'est certainement pas de recevoir Sa parole « avec joie ». Ils ont bien reçu Sa parole, mais avec une profonde solennité et beaucoup de jugement de soi-même. Ils avaient le sentiment de leurs péchés comme il fallait : le péché ne fait pas chanter ni sourire, et on n'en parle pas légèrement. Ne nous étonnons pas que le travail selon le genre moderne porte des fruits si éloignés de la simplicité et de la profondeur apostoliques.

Il y a un danger à inviter les âmes à se réjouir, pas seulement les inconvertis, mais tous ceux sur qui pèse manifestement la conviction de péchés et qui sont en train de se convertir, toutes ces âmes qu'on adjure de recevoir la Parole de Dieu. Ce que les différents types s'accordent à nous montrer, et selon le propre dire de l'Écriture, n'est-ce pas le besoin d'un travail solennel dans la conscience ? On doit être comme purgé intérieurement devant Dieu, pour que le cœur puisse s'épancher avec liberté dans ses affections. Avant que l'âme ne soit mise au large par la foi dans l'œuvre de Christ, elle n'est pas vraiment prête à partager l'expression de la joie. Il est encore moins approprié de raisonner ou de persuader les âmes à croire prématurément qu'elles sont sauvées. Cela peut faire du tort aussi bien à la conscience qu'à la grâce du Seigneur. Cela rendrait le travail intérieur superflu, et ce serait faire appel aux affections au lieu d'administrer l'œuvre expiatoire de Christ à l'âme chargée. Ce qui est bien, c'est que la conscience soit d'abord éveillée et déchargée : c'est alors que les affections peuvent opérer, puis s'exprimer.

C'est exactement la manière dont le Seigneur a opéré avec la femme samaritaine en Jean 4 : au début, il n'y avait chez elle aucun jugement de soi-même. Christ savait qu'elle n'avait pas de mari, et c'est sous l'effet de Sa parole que son péché a pesé sur sa conscience ; c'est de cette manière qu'elle a été véritablement amenée devant Dieu. Il s'est passé la même chose avec le fils prodigue. Il n'y a pas eu de joie tant qu'il n'a pas rencontré son père, et pourtant il y avait chez lui assez d'espoir dans la miséricorde du père pour l'attirer vers lui. La misère ne manquait pas, mais il fallait que la conscience opère en lui. C'est pourquoi il est bon d'insister sur le devoir urgent d'avoir soin, tant dans la prédication que dans le service, de ne pas s'écarter de la volonté de Dieu clairement révélée. Le rôle des chrétiens est de diffuser la vérité, non pas seulement sur tel ou tel point, mais à l'égard de tout. En rapport avec l'expiation, la Parole de

Dieu insiste sur l'affliction de l'âme. Cela ne veut pas dire que le doute ou la méfiance soient justes ou tolérables. Tout sentiment de ce genre diffère entièrement de l'humiliation devant Dieu. Entretenir des questions ou des craintes est plutôt un obstacle qu'une aide à l'affliction de l'âme ; or celle-ci doit être réelle. Il n'y aura jamais trop de réalité dans l'affliction quand le cœur regarde à Christ et à Son expiation. Plus on se repose sur Christ et Son expiation, plus on peut louer Dieu pour la vérité qui rend humble, et pour Sa grâce manifestée dans le sang précieux qui purifie de tout péché. Le nom de Jésus pour sauver l'âme est incompatible avec la légèreté d'esprit ou l'excitation de la chair. Exprimer la joie ne convient sûrement pas au moment où Dieu se sert de Sa parole (qui sonde tout) afin d'opérer dans le cœur aussi bien que dans la vie, sous Son regard.

v. 29 : Ne faire aucune œuvre

Mais ce n'est pas tout. Il y avait encore une autre chose spécialement liée au Jour des Propitiations : non seulement il y avait l'obligation d'affliger son âme, mais il était aussi dit : « vous ne ferez aucune œuvre ». Cette injonction n'est-elle pas remarquable à ce moment-là ? Il ne s'agissait pas de savoir si c'était un sabbat ou pas. Le Jour des Propitiations exclut de manière absolue toute œuvre de l'homme. Il est impossible de nier que le travail est une partie très importante du devoir chrétien. Notre Seigneur a toujours fait les œuvres que le Père lui donnait à faire (Jean 5:36) ; et tout chrétien est appelé à faire les bonnes œuvres que Dieu a préparées à l'avance pour que nous marchions en elles (Éph. 2:10). Le chrétien n'est pas fait pour n'être qu'un être méditatif dont le cœur et les pensées réfléchissent sur la vérité. Cette réflexion est de toute importance à sa place ; mais le chrétien est appelé à être dépendant et diligent, à être obéissant et à servir le Seigneur avec énergie. L'énergie doit toujours suivre la méditation. Puisse l'activité découler de ce qui se passe entre le chrétien et Dieu. Au moment où Dieu montre le mal du péché, et Son expiation par Christ pour tous ceux qui croient en Lui, il est dangereux de verser dans la gaieté de cœur. À un tel moment l'âme doit s'affliger, au lieu d'être transportée par de la musique et du chant, par un solo ou un chœur, ou toute autre forme d'exubérance.

Quand quelqu'un jouit du repos de la foi, la joie ne peut manquer. Le chant des saints est un tout autre sujet. Si l'on est rempli de l'Esprit, qu'y a-t-il de mieux que de s'entretenir par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels (Éph. 5:19) ? Mais ceci n'a rien à voir avec de la musique pour tranquilliser ou stimuler l'âme que l'Esprit de Dieu voudrait exercer dans le jugement de soi-même. Lorsque les saints sont heureux, cette question est parfaitement réglée : les élans d'actions de grâce et de louanges peuvent bien remplir toute la vie normale du chrétien. Mais au Jour des Propitiations, la première injonction de Dieu était l'affliction de

cœur à cause de nos péchés, alors même que Dieu les a couverts du sang de propitiation.

À cela se relie le second appel à ne faire aucune œuvre de l'homme en ce jour. Ah ! si nos œuvres avaient été aussi bonnes que nous avons maintenant à les reconnaître mauvaises ! Combien il est bon de pouvoir nous reposer sur l'œuvre infinie de notre Seigneur faisant l'expiation pour les pécheurs ! « Voici, je viens ô Dieu pour faire ta volonté » (Héb. 10:9). « C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes » (Héb. 10:10). Cette volonté de Dieu, que n'a-t-elle pas fait ! Dans la perfection de Son sacrifice, elle n'a pas seulement effacé nos péchés, mais elle nous a mis à part pour Dieu comme un fait établi. Le sacrifice de prospérités et l'offrande de gâteau, l'holocauste et le sacrifice pour le péché, tous ont été réunis dans un sacrifice unique, et par ce sacrifice, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés (Héb. 10:14). L'homme avait-il besoin de quelque chose de plus ? Dieu pouvait-il faire mieux pour nous dans notre pèlerinage sur la terre ? C'est pourquoi en juste reconnaissance que tout était Son œuvre, sans aucun mélange avec ce qui vient de nous, il était interdit à Son peuple, et même à l'étranger séjournant parmi eux, de faire aucune œuvre que ce soit en ce jour-là : « Ce sera pour vous un sabbat de repos, et vous affligerez vos âmes ; c'est un statut perpétuel » (16:31). Il ne fallait aucune légèreté de cœur d'un côté, mais il ne fallait pas non plus oser ajouter ses propres œuvres à la grande œuvre d'expiation opérée ce jour-là, selon ce qui était donné à connaître au peuple de Dieu.

1) Affliction et conversion

Regardez l'apôtre Paul. Voilà un homme qui affligeait son âme, et renonçait à tout mérite de sa part, pourvu qu'il fut trouvé sans reproche quant à la justice qui est selon la loi (Phil. 3:6). Il avait passé par un travail profond à sa conversion. Si absorbé qu'il était, il n'avait ni mangé ni bu pendant trois jours et trois nuits, tellement il était rempli du sentiment de son état de péché total, aussi bien que de la vérité de l'expiation de Dieu en Christ. Aveuglé par un excès de lumière, il n'y avait plus place en lui pour s'occuper d'autrui ou d'œuvres d'autrui. Le moi était profondément jugé. Paul était complètement absorbé par la personne glorieuse de Christ, et par le triomphe de la grâce régnant par la justice (Rom. 5:21) que Dieu avait révélé à son âme, autrefois si orgueilleuse et maintenant si affligée.

Il est possible d'avoir une conversion réelle même avec des caractéristiques plus faibles. Le geôlier de Philippes est sorti assez rapidement de son état de terreur après avoir reçu le Seigneur Jésus. Espérons qu'il a bien supporté les épreuves et périls du désert, et il n'y a pas de raison d'en douter. Mais son cas était très différent de celui de l'apôtre, et en règle générale, il n'est pas difficile de se rendre compte de différences

considérables dans la manière dont les gens sont amenés à Dieu. Il y a bien eu de l'affliction chez le geôlier, mais il n'a pas fallu attendre longtemps pour que la joie remplisse le geôlier et toute sa maison. Cela ne veut pas dire que sa repentance n'était pas réelle, bien au contraire, nous en sommes certains. Dans tous les cas vrais, il y a affliction de l'âme ; mais si le cœur n'a pas été sondé profondément, l'affliction disparaît bientôt. Habituellement le cœur se reprend, et ne tarde pas à être beaucoup plus occupé de la joie au sujet des bienfaits de la grâce. Un jugement de soi-même plus profond rejette l'âme sur Christ, plus même que sur la délivrance du péché, même si celle-ci est sentie en vérité devant Dieu.

2) Importance des enseignements de l'Ancien Testament

Remarquons en passant que certains sont accusés de ne pas attribuer assez de valeur à l'Ancien Testament ; assurément cela ne vise guère ceux qui lui donnent l'importance pratique que nous lui revendiquons ici. Nous croyons que l'Ancien Testament est de Dieu, et tout autant divinement inspiré que le Nouveau. Certes les institutions lévitiques ne sont que des ombres (Héb. 10:1), mais les manières d'agir de Dieu y sont des plus instructives, comme les promesses, les prophéties, les exemples quant au bien, les avertissements quant au mal : tout ceci est extrêmement fécond. On ne peut tirer profit correctement de l'Exode ou du Lévitique sans la pleine lumière du Nouveau Testament ; mais le croyant accepte la Parole comme un tout. Les saintes lettres (2 Tim. 3:15) ont été écrites par le Saint Esprit d'un bout à l'autre. Avec reconnaissance et humilité, nous les recevons toutes comme utiles pour enseigner, pour convaincre, pour corriger et pour instruire dans la justice (2 Tim. 3:16) aussi bien que pour consoler (Rom. 15:4) et avertir. Ainsi ce qui a été placé devant nous au cours de cette étude est d'une importance sainte et sérieuse, et devrait influencer de façon croissante nos habitudes dans ces jours dégénérés de la chrétienté.

3) Contre le légalisme ou la frayeur du jugement

D'un autre côté ne sous-estimons pas le danger du légalisme. Je suis bien convaincu que c'était un jour mauvais dans la chrétienté quand la pensée du retour de Christ éveilla les gens pour les faire chanter : « ce jour de colère, ce jour terrible... ». Était-ce une affliction véritable de l'âme ? Ce n'était guère mieux qu'une terrible frayeur : la grâce y était inconnue. La repentance et la peur sont deux choses bien différentes. La terreur abjecte de l'âme caractérisait tout à fait la chrétienté médiévale. Grands et petits étaient effrayés, et dans leur terreur, ils renonçaient à leurs champs et à leur travail pour se rendre Dieu propice, car ils tremblaient devant Ses jugements à la pensée du jour du Seigneur. C'est cet esprit qui a fait naître la construction de beaucoup de grandes cathédrales, avec bien peu de lumière religieuse. Il n'y avait pas que les grands

seigneurs et les têtes couronnées pour contribuer à ces constructions par leur richesse ou leur butin ; les pauvres ouvriers aussi donnaient gratuitement leur travail et leur habileté : il nous reste ainsi un témoignage frappant à la puissance de la panique dans les âmes de gens qui ne sont pas éclairés. Cela avait été l'arme principale du paganisme, où le seul élément moral de cette tromperie noire était la peur. Hélas ! la chrétienté déchuée n'a pas fait mieux, et ne fait toujours pas mieux.

On n'a pas pour autant à nier qu'il puisse y avoir une crainte pieuse opérant chez ceux qui entendent la Parole de Dieu. Il est juste et à sa place que le coupable soit terrifié quand il entend parler de ses péchés, de la justice et du jugement inexorables de Dieu. Qu'il est béni de savoir qu'après les péchés et avant le jugement, Dieu est descendu du ciel dans la personne de Son propre Fils pour opérer une expiation sans faille ! Certainement l'œuvre ne pouvait atteindre la perfection que dans la mesure où Christ était une personne divine. Il est de toute importance que notre Seigneur Jésus soit reconnu comme Dieu sans aucune réserve. Si Celui qui est la Parole n'avait pas été Dieu, si le Fils n'était pas un avec le Père, alors le Sauveur aurait été incompetent pour l'œuvre entreprise. Mais le Fils est venu ; l'œuvre a été faite et agréée, et tout a été changé depuis. Avant que notre Seigneur devienne le sacrifice, la justice de Dieu pouvait bien remplir l'âme d'une profonde anxiété : le jugement ne peut manquer de s'exercer. Mais par le sang de Christ, Dieu est juste et Il justifie le croyant (Rom. 3:26). Quelle bénédiction que ce soit Dieu qui nous justifie !

Les Juifs reconnaissaient bien que Dieu va juger le monde, mais ce n'est pas ce qui donne la paix au coupable. On ne peut éviter qu'il y ait une résurrection des morts, tant des justes que des injustes, mais après le jugement, l'étang de feu attend les perdus. La seconde mort n'est pas la cessation d'existence. En effet, la mort elle-même n'est que la séparation de l'âme d'avec le corps. Pour le croyant, elle ne consiste qu'à « déloger pour être avec Christ » (Phil. 1:23). Même quand un homme méchant meurt, il n'est nullement annihilé : son âme est séparée du corps, et c'est la mort. « Pour Dieu tous vivent » (Luc 20:38), même si, pour les hommes, ils ne vivent pas. Mais quand la seconde mort arrive, le méchant existe pour toujours, non seulement dans l'âme, mais dans le corps. La résurrection n'est pas une existence temporelle, comme vivre dans le monde que nous connaissons ; elle fait entrer dans ce qui est final et immuable.

4) Bien comprendre l'expiation

Tout cela fait ressortir l'importance profonde de la vraie expiation. Laissez-moi vous demander : vos âmes se reposent-elles maintenant sur Christ et sur Son sacrifice ? Dans l'évangile, Dieu vous annonce Christ comme la propitiation pour le monde entier. C'est terrible pour votre âme et votre corps si vous négligez Son message ! Recevez-le de la part de

Dieu, sans prétention en rapport avec vos œuvres, mais dans une vraie affliction d'âme. Si Christ a ainsi souffert pour les péchés, pourquoi douter de l'amour de Dieu, tout coupable que vous êtes ? Le fait même que Dieu révèle l'expiation de Christ est le témoignage le plus complet rendu à Sa grâce aussi bien qu'à Sa justice. Ce témoignage n'est-il pas pour des pécheurs dans leurs péchés, dans leurs transgressions et dans leurs iniquités ? Ces expressions qui viennent de Lui, ne couvrent-elles pas tout ce que vous avez fait ? L'œuvre de Christ ne répond-elle pas au pire de ce dont on peut vous accuser ? Le Jour des Propitiations, c'était l'Éternel ôtant le mal de l'homme pour ceux qui s'inclinent devant Lui. Ne continuez pas à chercher des excuses.

Que votre âme se repose sur le Sauveur et sur Sa propitiation. Il n'y en a pas d'autre qui soit sainte, vraie et efficace. Ce n'est pas simplement qu'Il a fait l'œuvre, mais Lui-même est la propitiation. Jean prend un soin particulier à L'identifier Lui avec Son œuvre. « Il est la propitiation pour nos péchés » (1 Jean 2:2) ; c'est pourquoi c'est à Lui seul qu'il faut regarder pour avoir cette propitiation. Que Dieu vous préserve de regarder à vous-même ou à quelque autre ! Car à quoi les autres peuvent-ils bien servir pour votre péché ? Que peuvent faire pour vous, dans ce besoin urgent, la Vierge, les anges, ou les saints ? Si l'église de Dieu était ici-bas dans toute son unité originelle, si les bâtons Beauté et Liens n'étaient pas rompus (Zach. 11:10, 14 — si tant est qu'on puisse faire application de ces figures, écrites en rapport avec Israël), de quel profit tous les saints pourraient-ils vous être pour sauver votre âme ? L'église de Dieu, à défaut de celle de l'homme, vous dira par la bouche de ses membres, ce que Sa grâce en Christ a fait pour absolument chacun d'eux. Dieu vous dit la vérité dans Sa parole mieux qu'aucune prédication d'aucun des saints non inspirés. Sa parole a pour but de vous donner la seule décision sûre à prendre sur le sujet. Ici vous avez tout ce dont vous avez besoin dans ce seul chapitre, lisez-le à la lumière de Christ. Certes, on ne peut en tirer grand chose sans le Nouveau Testament. Mais n'avons nous pas à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament ? La lumière divine n'éclaire-t-elle pas les ombres du passé, en sorte que la vérité se fait voir dans toute son unité, sa sainteté sa grandeur, sa simplicité et son absolue certitude ?

5) Appel évangélique : Raconter ce que Dieu a fait

Qu'en est-il de vous-mêmes, vous qui écoutez maintenant la vérité ? Dieu veuille vous amener à Lui, et graver Sa Parole bénie dans vos consciences ! Puissiez-vous reconnaître la folie de votre cœur et la méchanceté de votre vie ! Y a-t-il quelque chose de réellement plus mauvais à Ses yeux que de vivre pratiquement sans Dieu et dans le mépris de Christ, tout en lisant et entendant continuellement les Écritures ? Commencez immédiatement à écouter Dieu pour l'éternité. Ne remettez pas à un autre jour. Si vous n'avez jamais cru en Christ et dans son salut aupa-

ravant, que Dieu vous donne de croire en Lui pour être sauvé maintenant. Rappelez-vous que l'expiation s'accompagne d'une vraie affliction de l'âme ; mais qu'aucune de vos œuvres ne peut se combiner avec celle qu'Il a opérée. Quand le profond besoin de votre âme sera réglé avec Dieu, il y aura alors largement place pour vous pour travailler — vous y serez appelé — et pour exprimer une joie sans mélange. Mais l'expiation est trop sainte et trop solennelle pour l'homme pour avoir une attitude autre que s'abaisser et se prosterner devant le Dieu qui a envoyé Son Fils pour souffrir pour vous. Courbez-vous devant Dieu dans l'affliction de votre âme, et ayez en horreur la présomption qui oserait vouloir y ajouter quelque œuvre de votre part. « Ils viendront et raconteront sa justice à un peuple qui naîtra, ... qu'Il a fait ces choses » (Ps. 22:31).

Ces paroles citées sont tirées du Psaume 22, à la fin. Au début de ce psaume, Christ traverse manifestement les souffrances de l'expiation, quand il fait appel à Dieu à l'occasion de son abandon, — abandon nécessaire et dont les conséquences bénies sont décrites dans la deuxième moitié du psaume. C'est de cette manière que le Nouveau Testament applique le cri poussé par le Seigneur au début de ce Psaume. Toute autre pensée à l'égard de ce cri du verset 1, le dépouille de la grâce, voire même lui ôte son sens, et est absolument indigne de l'Homme qui souffre là, Lui qui est Dieu. Le Psaume 40 est plus mélangé ; mais à la lumière d'Héb. 10, il présente incontestablement Christ mettant de côté tous les sacrifices et les offrandes — y compris l'holocauste et le sacrifice pour le péché — et faisant l'offrande de Son corps, une fois pour toutes sur la croix. Son obéissance volontaire jusqu'à la mort est la vérité centrale de ce Psaume, quoiqu'en accomplissant ainsi la volonté de Dieu Il reconnaisse en grâce comme étant Siens les péchés des hommes impies auxquels Il est substitué. Le Psaume 69 attire aussi l'attention vers le Messie sur la croix, mais sous l'aspect de Son rejet par l'homme, en particulier par les Juifs impies ; le résultat en est le jugement qui les atteint, quelle que soit la bénédiction pour Sion. Le Psaume 88 montre l'esprit du Messie identifié avec Israël élu, éprouvant justement et en grâce toute la puissance des ténèbres et de la mort, et faisant pourtant monter son cri vers l'Éternel jour et nuit. Au Psaume 102, Christ est identifié avec la misère de Sion, s'en remettant à l'Éternel, qui reconnaît cet homme humilié comme l'Éternel, non moins éternel et immuable que Lui-même. Le Psaume 109 termine ces oracles merveilleux par la souffrance de Christ sous la perfidie des Juifs, avec Judas à leur tête ; ce Psaume tourne les regards vers le fils de perdition des derniers jours, quand Juifs et Gentils seront à nouveau réunis contre Lui pour leur honte éternelle ; mais le pauvre se réjouira en Lui pour toujours.

Les prophètes ne sont pas silencieux sur le sujet, pas plus que la loi et les Psaumes, mais il n'est pas besoin ici d'aller plus loin que le témoignage clair, profond et complet d'Ésaïe 52 et 53. Même Gesenius (qui est

un rationaliste), bien qu'il soutienne que ces chapitres se rapportent au corps prophétique personnifié et rejeté par Israël, reconnaît qu'en vérité il y a une œuvre expiatoire tout au long de ces chapitres : il le déduit tant du langage employé que de la pensée habituelle, non pas seulement de cette nation (Israël) mais aussi de toutes les autres. Pourtant, tandis qu'il accepte que l'enseignement du Nouveau Testament soit basé là-dessus, il préfère (quel pauvre homme, sage à ses propres yeux !) que l'expiation soit opérée par les prophètes souffrants, en vue de la délivrance d'Israël ! Mais à partir du moment où on admet l'expiation, personne sauf un incrédule ne peut manquer de la voir en Christ seul. Le Serviteur Juste de l'Éternel, celui que les Juifs ont estimé battu de Dieu, a été réellement blessé pour leurs transgressions et meurtri pour leurs iniquités : le châtiement de leur paix a été sur Lui et par ses meurtrissures ils sont guéris (És. 53:4-5). L'Éternel a mis sur Lui l'iniquité de tous. Il a été frappé pour les transgressions de son peuple. Il n'avait fait aucune violence et il n'y avait pas eu de tromperie dans sa bouche. « Mais il plut à l'Éternel de le meurtrir ; il l'a soumis à la souffrance. S'il livre son âme en sacrifice pour le péché, il verra une semence ; il prolongera ses jours, et le plaisir de l'Éternel prospérera en sa main. Il verra du fruit du travail de son âme, et sera satisfait. Par sa connaissance mon serviteur juste enseignera la justice à plusieurs [voir Daniel 12:3], et lui, il portera leurs iniquités. C'est pourquoi je lui assignerai une part avec les grands, et il partagera le butin avec les forts, parce qu'il aura livré son âme à la mort, et qu'il aura été compté parmi les transgresseurs, et qu'il a porté le péché de plusieurs, et qu'il a intercédé pour les transgresseurs » (És. 53:6-12). Inutile d'argumenter ou même d'expliquer : seuls ceux qui sont insensibles au péché et indifférents à Dieu, ne voient pas que la vérité du Saint souffrant transparaît tout au long de ce chapitre. C'est « Jésus seul » (Matt. 17:8). Nous avons vu Ses souffrances ; mais Ses gloires ne sont pas encore visibles, bien que certaines sont si grandes dans le ciel. Les gloires visibles suivront aussi sûrement dans « ce jour-là » (1 Pierre 1:11 ; 2 Thess. 1:10).

1° appendice : Le sens du terme « bouc azazel »

On sait généralement que le mot hébreu qui a été traduit par « bouc émissaire » dans la version autorisée du roi Jacques a été laissé non traduit (azazel) par les réviseurs de cette version, et ce mot a donné l'occasion à de vifs débats parmi les érudits, juifs ou chrétiens, mais surtout les rationalistes.

Symmachus donne *ἀπερχόμενος*, et Aquila donne *ἀπολυόμενος* (ou comme Montfaucon lit, *ἀπολελυμένος*) ; la Vulgate suit cette position, de même que Luther plus tard. Theodoret dans son commentaire sur ce passage semble ne pas s'être posé de question, mais il estime que les Septante voulaient dire *ἀποπομπᾶος* comme *ἀποπεμπόμενος*. Mais l'érudite S. Bochart (*Hieroz.* II. Liv.) objecte que ces manières de rendre le mot hébreu azazel utilisent un terme grec auxquels les auteurs classiques grecs donnent le sens actif de détourner ou chasser les maux, ce qui correspond au latin *averruncus*, bien que pour sa part il suggère une version tout à fait différente de l'hébreu. Un de ses arguments, repris par des auteurs modernes, est que « ez » est une chèvre, non pas un bouc, bien que Gesenius confesse ne pas en être si certain. En effet comme chacun peut en vérifier l'usage hébreu, la remarque dans le Thesaurus est qu'il « semble plutôt signifier un bouc (*caprum*) qu'une chèvre (*capram*) ». En réalité le mot est un mot capable de s'appliquer aux deux genres.

En outre, Azazel est un mot composé d'une désignation assez générale, complétée par un suffixe pour le définir, mais ce suffixe est un autre mot. Ceci étant admis, la formation naturelle du mot est évidente : azazel signifie le bouc du départ. Il n'y a pas de difficulté réelle à l'identifier avec le sort pour le peuple : de même que le bouc immolé était pour l'Éternel, ainsi le bouc vivant est destiné à être bouc émissaire (azazel). Telle est la distinction expresse de l'Écriture dans les deux cas.

Les gens s'égarent facilement à partir du moment où ils abandonnent pour de telles raisons le sens intrinsèquement simple, convenable et saint, au profit d'autres significations de nature tout à fait équivoque, voire absurde ou profane.

C'est ainsi que toute une série de personnes ont suggéré que c'était le nom d'un lieu, dont personne n'a jamais entendu parler, tandis que le contexte suppose un sens que tous peuvent comprendre d'emblée. Seule la manière de voir ancienne et commune peut ainsi être comprise immédiatement. Ceux qui soutiennent qu'il s'agit d'un lieu n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux pour savoir si Azazel signifie une montagne abrupte où le bouc serait mené, ou une vallée isolée selon ce que Deut.

21 suggère probablement, bien qu'il s'agisse d'un cas tout différent. De plus, le verset 10 précise bien l'endroit où l'animal était laissé, ce qui fait que ce sens proposé pour azazel est à rejeter comme une répétition oiseuse et intolérable ; Gesenius raisonne correctement à l'égard de cette dernière supposition. Les significations d'azazel « vers un lieu désert, dans le désert », ne peuvent pas tenir, pas plus que l'autre supposition de faire tomber le bouc en bas d'un précipice au lieu de le laisser aller libre comme le veut le verset 22. Tholuck, Winer etc. soutiennent une déformation de ce genre pour ce mot azazel, qui signifierait « pour un éloignement complet », ce que Gesenius condamne très justement, tant pour son caractère rigide que pour son incohérence avec le verset 8 ; et c'est ce qui lui fait préférer, avec beaucoup d'autres, le sens abominable d'un démon ou de Satan ! C'est pourquoi on a cité les Septante comme si *ὁ ἀποπομπαῖος* signifiait quelque génie [esprit] mauvais du désert, qu'il faudrait se rendre propice par le sacrifice d'un bouc chassé ! On peut comprendre que l'empereur apostat Julien se moque de l'Écriture de cette manière, mais Cyril d'Alexandrie ne trouvait aucune difficulté à comprendre la traduction grecque, tout comme le lecteur anglais ordinaire comprend fort bien la version autorisée.

Car il ressort à l'évidence du chapitre, que les deux boucs étaient vus comme ne constituant qu'un seul sacrifice pour le péché (v. 5) ; Aaron présentait bien les deux boucs devant l'Éternel à l'entrée de la tente d'assignation, non pas l'un d'eux seulement (v. 7) ; et le sort était jeté (v. 8) de façon que l'Éternel ait tous les deux à Sa disposition. N'est-il pas blasphématoire d'insinuer une idée impliquant un accord profane entre l'Éternel et Satan, non seulement malgré la loi toute entière qui interdisait de donner Son honneur sacré à l'adversaire, mais un tel accord aurait eu lieu au jour le plus solennel de l'année juive, jour de sacrifice et de confession des péchés ?

Le v. 10 est une preuve déterminante que les Septante n'avaient pas du tout en tête une idée aussi profane, et ils ne l'ont pas donné à penser dans les mots qu'ils ont utilisés. Car quoique, dans des bouches païennes, le mot n'a pas une meilleure connotation, les Septante ont montré qu'ils l'employaient simplement pour désigner celui qui était chargé par Dieu pour emporter loin les péchés sur sa tête, et ils l'ont fait en changeant d'expression au v. 10. En effet suite à leur choix de traduction au verset 8, on se serait attendu à ce qu'ils disent naturellement au verset 10 : *τὸν ἀποπομπαῖον* ; or il semble qu'ils aient changé de direction pour se préserver eux-mêmes et préserver le texte de l'Écriture, en changeant l'expression en *αὐτὸν εἰς τὴν ἀποπομπήν*, c'est-à-dire « pour envoyer au loin ce qu'on chasse » (non pas « celui qui chasse »). Symmachus a ici *εἰς τράγον ἀφιέμενον* (*Origenis Hexapla*, Field, ii. 194). Il est certain, au vu de cette comparaison des versets, que par l'expression *ὁ ἀποπομπαῖος* les Septante voulaient dire le bouc envoyé au loin ; ce qui démontre donc,

malgré leur usage du mot, que la notion de démon ne leur est même pas venue à l'esprit.

Pour couronner toutes ces preuves, voyez leur traduction du verset 26 « et celui qui aura conduit le bouc qui a été mis à part pour être laissé » comme Sir L. C. Brenton traduit *τὸν χίμαρον τὸν διεσταλμένον εἰς ἄφεσιν*. Qui douterait qu'il n'y eût rien de la superstition indigne d'un Avernus [divinité romaine, qui détourne les malheurs], mais simplement le second bouc qui s'en va ? On peut ajouter que M. Chas. Thompson, le traducteur américain (Philadelphie 1808), ne diffère pas de Brenton sur ce point, sauf qu'il est moins correct : « et celui qui laissait aller le bouc qui était emporté pour être mis en liberté », tout comme aux versets 8 et 10 il a rendu le mot azazel simplement par « pour s'en aller ». Quoi qu'il en soit, ni l'un ni l'autre n'admettent en aucune manière l'idée d'un démon païen.

L'idée de Witsius et d'autres, sur ce sujet est moins choquante, comme on peut s'y attendre de la part d'hommes pieux. Son idée est que le bouc envoyé vers Celui qui égare indiquait la relation de Christ avec le diable, dont Christ a été le vainqueur, même s'il a été éprouvé. Hengstenberg a cherché à raffiner cette idée pour exprimer un symbole de celui à qui Dieu pardonne et qui est libéré de la puissance du diable. Mais tout cela ne sont que des écarts inexcusables de la vérité toute simple du type ; ce sont des tentatives de christianiser une idée païenne dépourvue de tout fondement dans l'original, et qui n'a qu'un semblant de fondement dans les Septante, ce semblant étant lui-même corrigé immédiatement par le contexte. « Étant monté en haut, il a emmené captive la captivité » (Éph. 4:8). Telle est la manière noble dont le triomphe de Christ sur les puissances du mal a été manifesté complètement et pour toujours : ces puissances ont été réellement vaincues et dépouillées à la croix (Col. 2:15).

2° appendice : Vues modernes subversives sur l'expiation

Il y a quelque utilité à noter brièvement quelques-unes des principales spéculations de notre temps ; elles opèrent de façon pernicieuse contre la vérité, et font du tort aux âmes.

Christ, un simple exemple d'amour et de fidélité ?

Inutile de s'arrêter sur ce qui est virtuellement du socinianisme, et qui réduit la mort de Christ à un exemple d'amour, ou d'une fidélité que rien n'a arrêtée, même pas le martyre. Ses souffrances pour nous ont été aussi uniques que Sa personne. Beaucoup ont vécu dans un amour de consécration, beaucoup sont morts comme martyrs, y compris sur une croix. Mais comment se fait-il qu'aucun n'a souffert comme Christ, et que Lui seul est un objet de foi et un moyen de paix ? C'est parce que Lui, et Lui seul, a souffert pour nos péchés. C'est à un tel niveau misérable que descendent ceux qui réduisent Sa mort à une simple étape nécessaire vers la résurrection, en vue d'assurer aux hommes une vie future et un pardon nouveau, basés soit sur la prérogative de Dieu, soit sur la repentance de l'homme, soit sur les deux. Il est clair que, pour justifier Dieu et la conscience, toute théorie de ce genre ne va guère plus loin que le paganisme. Ces hommes négligent ce qui brille maintenant en Christ, la vraie lumière avec la plénitude de l'amour. La justice et la grâce sont perdues l'une et l'autre par de telles pensées ; quant à Christ, bien loin d'être « tout » (Col. 3:11), Il est réduit à presque rien, et l'expiation à rien du tout.

Christ : un homme idéal ?

Un autre schéma paraît aller au-delà de ces idées ; selon lui, notre Seigneur allait toujours ça et là faisant du bien en grâce et en miséricorde, et pareillement, Ses souffrances ont été endurées jusqu'à la mort comme une parfaite manifestation de Dieu dans l'homme. C'est la théorie de Mr. Maurice dans « Sacrifice » qui regarde le Fils de Dieu comme l'homme idéal, la vraie racine et l'antitype éternel de l'humanité. Mais ce n'est rien d'autre que de la philosophie au sujet de Christ. Ces idées effacent toute la culpabilité et la ruine de l'homme déchu, et elles ne rendent compte des souffrances de Christ sous la main de Dieu en aucun sens vrai et en aucune manière divine. Le côté de la culpabilité est ignoré, tout comme l'autre côté, celui de Dieu comme juge du péché. Dans ce schéma, l'œuvre infinie de Christ n'est donc plus vue que du côté de l'amour et de l'abandon de soi, et pas du tout à la lumière de Sa souffrance, une fois

pour les péchés, afin d'amener le croyant à Dieu (1 Pierre 3:18). La croix n'est donc vue que tout à fait superficiellement. Le jugement de Dieu est entièrement absent de cette théorie, tout comme la délivrance et la nouvelle position du croyant en tant qu'identifié avec Christ ressuscité d'entre les morts, et assis à la droite de Dieu dans le ciel.

Il est vrai que Christ a ressenti les péchés des hommes avec ce déchirement que Lui seul — qui était parfaitement pur et sain — pouvait éprouver en rapport avec les péchés des autres, et à ce sentiment s'ajoutait celui d'une grâce parfaite envers eux dans Son cœur. Mais ce n'est pas de sympathie qu'ont besoin les péchés, ni même les pécheurs comme tels. La seule chose qui leur est profitable, c'est une souffrance pour les péchés, la souffrance de Quelqu'un capable de répondre à tout ce que Dieu est à l'égard du péché, tant dans la sainteté de Ses sentiments que dans la justice de Ses voies. Les pécheurs ont besoin d'un Sauveur capable de sauver, et d'un salut que Dieu peut accepter.

Redisons que l'union ne signifie pas que Christ a partagé la nature humaine, même ceci était essentiel pour que des âmes soient sauvées. Les fidèles sont maintenant unis à Christ glorifié dans le ciel, par et dans l'Esprit. L'union de l'humanité comme telle avec Christ est une imagination destructrice de la vérité et de la sainteté.

Expiation en dehors du sang ?

Le Dr. J. Mac Leod, dans son livre sur « La nature de l'Expiation » a manifesté un éloignement aussi désastreux de la vérité révélée. Il soutient que ce qui expie, c'est la condamnation du péché dans l'Esprit même de Christ, et non pas Son sang versé. L'expiation selon l'Écriture est remplacée purement par un sentiment d'amour et de sainteté, qui ne s'élève pas au sens réel de la croix, et qui en est différent. Cet auteur suppose que l'expiation de Christ pour les hommes a été réalisée en faisant monter vers Dieu une parfaite confession de leurs péchés, et une repentance adéquate (!) à leur place, et que la justice divine en est satisfaite (!) comme étant une pleine expiation de la culpabilité humaine ! « Le caractère de Père en Dieu est à l'origine de notre salut : le Fils de Dieu accomplit ce salut par la révélation du Père ».

Ici non plus, on ne trouve pas de vraie place pour Christ souffrant pour les péchés, le Juste pour les injustes, ni pour la justice de Dieu en réponse à la souffrance infinie de Christ. On le remplace par une substitution, étrange et vague, de Christ faisant une confession « qui, dans sa propre nature, doit avoir été un amen parfait en humanité au jugement de Dieu sur le péché de l'homme ». Cela laisse évidemment de côté Dieu dressé contre nos péchés déposés sur Jésus. Tout le monde admet l'amour qui L'a fait descendre ici-bas, et L'a constamment soutenu jusqu'à toute extrémité. Mais quel sens avait la coupe que Son Père Lui a donnée

à boire ? Qu'en est-il de Sa prière dans l'agonie que, s'il était possible, cette coupe passe loin de Lui ? Et plus encore : qu'en est-il du cri sur la croix : « Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné » ? Tout cela n'était pas de simples douleurs en sympathie (au sujet desquelles Il n'a jamais prié que cela passe loin de Lui), mais c'était Sa souffrance inexprimable — oui, une souffrance allant au-delà de tout ce que nous pouvons imaginer — une souffrance sous la main de Dieu, quand Sa haine du péché et Son jugement inexorable contre le péché ont éclaté sur Son propre Fils, fait péché pour nous. Rien sinon une souffrance de substitution, à notre place, de la part de Dieu, ne peut rendre compte de la profondeur des sentiments et des paroles de notre Seigneur quand Il a été livré pour nos fautes (Rom. 4:25), et qu'Il a porté nos péchés en son corps sur le bois (1 Pierre 2:24). Certes je suis d'accord que Christ, en grâce, a aussi pris nos péchés et les a confessés comme étant siens, se substituant à nous dans Son cœur. Mais dire qu'il y avait en Lui tous les éléments d'une parfaite contrition et d'une parfaite repentance, excepté (!) la conscience personnelle du péché (alors que c'est l'élément essentiel de la repentance et de la contrition), c'est se tromper sur la Parole de Dieu et y substituer une fable.

Il est tout aussi contraire à l'Écriture de dire qu'il était ainsi accordé son dû à la justice divine, et que cela seul pouvait la satisfaire. Être abandonné de Dieu, n'était-ce pas infiniment plus ? Or c'est bien ce que Christ a souffert pour nous sur la croix, si nous Le croyons. Il a répandu Son âme en sacrifice pour le péché, à propos de quoi Ésaïe (53:10) dit que rien moins que ceci ne pouvait satisfaire la justice divine, ni être une expiation valable, à moins que notre culpabilité ne soit justement portée comme elle l'a été sur Sa croix. Ici aussi on noie la vérité nécessaire, comme dans la théorie de M. Maurice. Comme la sienne, cette théorie efface les différences essentielles que la foi crée. La substitution a complètement disparu dans ces efforts pour ne montrer rien d'autre que de l'amour divin pour chacun. Si dans de telles théories, il y avait quelque chose répondant au premier bouc, il n'y a en tout cas aucune reconnaissance quelconque de la portée du second bouc ; mais même en rapport avec le premier, combien pauvre est la notion de sympathie en présence du jugement du péché par Dieu sur la croix de Christ !

Une souffrance résultant seulement du conflit avec le monde ?

Une autre clef humaine a été offerte pour échapper au scandale de la croix. M. Robertson de Brighton a travaillé pour soutenir que « Christ s'est simplement heurté au mal du monde et a porté le châtiment de l'avoir osé. Il s'est approché de la roue tourbillonnante, et a été déchiré en morceaux. Il a mis sa main sur l'ancre du serpent, et sa main en a été percée. Telle

est la loi qui gouverne toujours le conflit avec le mal. Il ne peut être écrasé qu'en souffrant de sa part. Le fils de l'homme qui a mis le pied nu sur la tête du serpent l'a écrasé, mais le croc à venin a percé son talon ».

La même carence irréparable réapparaît ici. Dieu n'est dans aucune de ces pensées. Il n'y a pas de souffrances pour les péchés, mais une souffrance de la part du péché ou des pécheurs seulement. Le jugement de Dieu est mis de côté ; le péché n'est pas jugé ; et la grâce de Dieu ne fait aucun appel aux pécheurs ni pour les pécheurs. Quelle irrévérence de penser et de parler de Christ comme portant le châtiment de ce qu'il a « osé » ! Combien il est grave d'abaisser, et même de perdre la vérité au point de tout réduire en Christ à une « loi » ! C'est une simple victime surmontée par le mal, au lieu d'un sacrifice divin pour nous, surmontant le mal avec du bien, mais Lui coûtant un prix infini, même de la part de Dieu. L'Éternel le meurtrissant (És. 53:5) devient une simple figure, au lieu d'être une profonde réalité. L'Écriture est claire que Son sacrifice sur la croix n'a pas eu lieu par la simple préconnaissance de Dieu, mais par son conseil défini (Actes 2:23). Quel que soit le rôle des Juifs dans leur cœur, quoi qu'aient fait les mains iniques des Gentils, après tout c'était ce que la main de Dieu et le conseil de Dieu avaient déterminé à l'avance devoir être fait (Actes 4:28). « L'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous » (És. 53 : 6). « Il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités ; le châtiment de notre paix a été sur lui, et par ses meurtrissures nous sommes guéris » (És. 53:5). Tel était le baptême dont il devait être baptisé (Luc 12:50) ; telle était la coupe que le Père lui avait donnée à boire (Matt. 26:42). C'est la seule manière nous permettant d'avoir la rédemption par Son sang, le pardon des péchés ; et Dieu L'a présenté comme propitiation par la foi en Son sang pour montrer Sa justice (Rom. 3:25). C'est par cela que Dieu est juste et justifiant celui qui croit en Jésus (Rom. 3:26).

Dans ses Exposés sur les épîtres aux Corinthiens, M. Robertson rejoint d'autres de la même école en basant tout sur l'incarnation, comme si Dieu avait alors réconcilié le monde avec Lui-même, et Lui-même avec l'homme. « En conséquence, il faut regarder tout homme maintenant, non pas simplement comme un homme, mais comme un frère en Christ » ! Le passage de l'Écriture déclare au contraire que, quelle que soit l'attitude d'amour de Dieu et Ses avances dans la Parole incarnée, l'homme était si méchant et hostile qu'il n'y avait pas d'autre moyen de l'amener à Dieu que de faire Christ péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu (2 Cor. 5:17-21).

Un sacrifice humain ? un sacrifice sans expiation ?

Tous les efforts d'hommes comme le Dr Jung dans « Vie et Lumière des hommes » sont également vains. « Les Juifs ont sacrifié Christ, ils

l'ont sacrifié à leurs viles passions ; mais il est non moins certain (!) qu'il n'avait pas la pensée d'expier leurs péchés (!!), ni de satisfaire la justice divine (!!!) ». Il ne s'agit pas de Juifs ou de Gentils, mais c'est une question de buts et de moyens de Dieu. Toute l'Écriture, du commencement à la fin, révèle que le chemin du sacrifice n'est pas celui d'Abel seulement, mais de Dieu. Tout ce qui a été fait auparavant par la foi, n'a d'autre fondement devant Dieu que dans la mort expiatoire du Seigneur Jésus. Ses souffrances intérieures ont été aussi parfaites que réelles ; mais c'est de l'incrédulité toute pure que d'en abuser pour nier que Dieu ait fait Christ péché pour nous, Lui qui n'a pas connu le péché (2 Cor. 5:21). Quelle audace et quelle erreur de prétendre « que le vrai salut n'est pas d'échapper aux conséquences du péché, présent ou futur » ! Sans aucun doute le salut en Christ va beaucoup plus loin, mais c'est se rebeller contre Dieu que de nier que le salut inclut la rémission des péchés. « Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission » dit le Nouveau Testament aussi bien que l'Ancien (Héb. 9:22).

Expiation par la puissance morale ?

On peut faire des observations du même genre à propos du traité du Dr Bushnell sur « Le sacrifice vicarial » et « Le pardon et la loi ». C'est une autre variété d'expiation par la puissance morale. Qu'y a-t-il de pire que de prétendre, à propos de l'expression de Christ fait malédiction pour nous (Gal. 3:13), que « l'on a épuisé toute la signification de l'expression quand on dit simplement que Christ est venu dans un état corporel de mal, pour le porter avec nous, — fidèle jusqu'à la mort pour notre relèvement » ? Est-ce là donner sa vie en rançon pour plusieurs ? (Matt. 20:28), et encore « Il s'est donné lui-même pour nous afin de nous racheter de toute iniquité, et de purifier pour lui-même un peuple acquis, zélé pour les bonnes œuvres » (Tite 2:14), et « Le châtiment de notre paix a été sur lui » (És. 53:5). Il a porté le châtiment de notre péché, et purifié par Son sang notre conscience pour que nous servions le Dieu vivant (Héb. 9:14). Le Dr Bushnell renverse la vérité quand il dit, à propos de Son but et de Son chemin qu'« Il nous a sortis de nos péchés eux-mêmes, et par voie de conséquence, il nous a sortis du châtiment correspondant ». Les souffrances vicariales (de substitution) étaient une nécessité vitale pour nous, et l'amour seul ne suffisait pas. D'ailleurs c'est dans ces souffrances vicariales qu'on trouve une preuve incomparablement meilleure de Son amour. Autrement, il ne nous aurait été laissé que la bonté et le martyre, en exemple à imiter et à reproduire. « Par ceci nous avons connu l'amour, c'est que Lui a laissé Sa vie pour nous » (1 Jean 3:16). « En ceci est l'amour, non en ce que nous, nous ayons aimé Dieu, mais en ce que Lui nous aime, et qu'il envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés » (1 Jean 4:9-10). Ceci est exclu par toutes ces théories incroyables. « Mais Dieu constate Son amour à Lui envers nous, en ce que, lorsque

nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par Lui. Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de Son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par Sa vie » (Rom. 5:8-10).

L'Ancien et le Nouveau Testament annoncent le même sacrifice

Le professeur B. Jowett dans son « Épîtres de St Paul », et ailleurs aussi, s'est livré à des déclarations téméraires et impertinentes sur ce sujet si sacré et si important. Sa tendance particulière, pour ne pas dire sa méthode, est de saper l'autorité divine et la certitude de l'Écriture ; si vous l'acceptez, vous dissolvez la vérité de l'expiation, comme tout le reste d'ailleurs. C'est ainsi qu'il écrit dans le second volume page 549 : « L'Ancien Testament n'est pas en tout point identique au Nouveau, car Moïse a permis certaines choses à cause de la dureté de leurs cœurs ; la loi n'est pas non plus identique aux prophètes, car il y a eu des 'proverbes dans la maison d'Israël' qui ont été renversés (Éz. 12:23 ;18:3) ; l'évangile, simple et universel, n'est pas non plus en accord à tous égards avec les épîtres, qui se rapportent à la situation particulière des premiers convertis ; l'enseignement de St Jacques qui admet les œuvres comme co-efficaces avec la foi dans la justification de l'homme, n'est pas non plus identique avec l'enseignement de St Paul, qui soutient la justification seulement par la foi ; le caractère de toutes les épîtres de St Paul n'est pas non plus le même entre elles ; et lui-même ne revendique pas non plus une autorité égale pour tout ce qu'il dit ». Quelle grave faute de se servir de points plus ou moins vrais pour bouleverser la vérité ! et que penser alors de cette déclaration un peu plus loin : « Christ lui-même n'a guère utilisé, même en figure, le mot de sacrifice ; et jamais en rapport avec Sa propre vie ou Sa propre mort ». Cet auteur fait ces affirmations non seulement en face de Matt. 20:28, mais aussi de Matt. 26:28 ! Quelle est alors la signification de Christ donnant Sa chair pour la vie du monde (Jean 6:51) ? ou de Christ donnant Sa vie pour les brebis (Jean 10:11) ? ou du grain de blé qui meurt et qui porte beaucoup de fruit (Jean 12:24) ? ou de Christ élevé de la terre et attirant tous les hommes à Lui (Jean 12:32) ? Depuis la transfiguration, nous L'entendons constamment placer Sa mort devant Ses disciples.

Dans son Essai sur l'Expiation, à la suite de son Exposé, M. Jowett s'efforce de se débarrasser des types du Lévitique sur la mort de Christ en prétendant qu'aucune interprétation de ce genre ne les accompagne. Si cela était vrai, cela signifierait qu'il faudrait avoir le Nouveau Testament côte à côte avec l'Ancien Testament : une pareille notion élimine la sagesse et la volonté de Dieu dans des dispensations diverses. 1 Pierre

1:12 fournit le principe et la réponse inspirée à cette question. La venue et la mort de Christ pour nous, suivies du don du Saint Esprit après son ascension, étaient le temps et la manière appropriés d'enseigner clairement tout ce qui était enveloppé dans des figures — mais non pas enveloppé dans l'incertitude. Quand, après 1 500 ans, la vérité est déclarée et manifestée comme étant l'intention divine, elle se révèle de manière d'autant plus frappante comme étant de Dieu. En outre en présence de tels faits, l'incrédulité fait preuve non seulement d'aveuglement, mais d'irrespect et d'absurdité lorsque M. Jowett ajoute : « Il semblerait ridicule d'attribuer une signification spirituelle aux rites et sacrifices d'Homère (!) ; et bien qu'ils puissent différer sous d'autres aspects, avons-nous plus de raison de supposer une telle signification dans les rites et sacrifices de Moïse (!!) ». On aurait pu espérer que, malgré ces préoccupations sur les rêveries de Platon, et la diversification relaxante de l'Iliade et l'Odyssée, un esprit encombré de préjugés aurait pu garder un peu de place pour se rappeler que l'Écriture revendique être inspirée de Dieu. En conséquence, même si cette Écriture se compose de deux séries bien distinctes d'écrits de langues très différentes, l'une pour un peuple terrestre et l'autre pour le corps céleste de Christ, la pensée de Dieu ne peut y être qu'unique, tant pour préparer en vue de Christ, que pour se révéler finalement et pleinement par l'Esprit envoyé du ciel. Or la présence de Christ sur la terre est la pierre d'achoppement du peuple terrestre, selon ce qu'ont déclaré à l'avance les prophètes de l'Ancien Testament ; et Sa mort dans la honte (sous la main de Dieu pourtant, pour l'éternelle rédemption) introduit le corps céleste de Christ. C'est aussi ce qui explique que celui qui était le Messie rejeté et la Tête glorifiée de l'église, n'a pas fait la présentation de Sa mort, de Sa résurrection et de Son assumption en gloire, mais Il a laissé au Saint Esprit le soin de le faire par le moyen des apôtres et prophètes du Nouveau Testament. Cependant Il en a dit suffisamment pour prouver que tout était connu parfaitement : seulement les disciples ne pouvaient pas supporter d'entendre tout cela tant qu'Il était ici-bas, et que l'œuvre expiatoire n'était pas encore accomplie. Quelle estimation faut-il alors faire des paroles de M. Jowett : « On ne peut guère imaginer qu'il existe une explication plus vraie de l'évangile que les paroles du Seigneur Jésus, ni qu'Il ait omis une vérité essentielle pour l'évangile » (Exp. II, page 555) ? N'est-ce pas un raisonnement des plus enfantins, même si Sa mort pour nos péchés avait été absolument passée sous silence avant son accomplissement, et qu'elle ait été laissée au Saint Esprit pour qu'Il en rende témoignage ? Hélas il y a pire : « Un cœur abusé l'a détourné ; et il ne délivre pas son âme, et ne dit pas : N'ai-je pas un mensonge dans ma main droite » ? (És. 44:20).

Des péchés réellement portés comme châtiment

Encore un bref avertissement pour les âmes, à propos des « Rudiments de théologie » du chanoine J. P. Noris où figure encore un autre écart de la foi des élus de Dieu (Tite 1:1). Que Christ ait porté nos péchés, il en admet la lettre mais en neutralise l'esprit, du fait qu'il nie précisément que Christ ait porté le châtiment de nos péchés. Car c'est bien là la vraie force des expressions selon lesquelles Il a porté nos péchés en son corps sur le bois (1 Pierre 2:24), et Lui, a souffert une fois pour toutes pour les péchés (hapax ; Hébr. 9:26). Même le prophète dit explicitement qu' « Il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités, et le châtiment de notre paix a été sur lui, et par ses meurtrissures nous sommes guéris » (És. 53:5). « L'Éternel a fait tomber sur Lui l'iniquité de nous tous » (És. 53:6). « À cause de la transgression de mon peuple, Lui, a été frappé » (És. 53:8). Quelle audace de prétendre qu'il n'y a pas eu de châtiment vicarial (par substitution) pour le péché ! Sans aucun doute, il y a aussi une mort au péché (Rom. 6:10) mais ceci est un privilège supplémentaire du Nouveau Testament, qui va au-delà de la vérité ancienne, nouvelle et éternelle, qu'Il est mort judiciairement ou qu'Il a souffert pénalement pour nos péchés ; cette vérité est exprimée par les types alors que, pourtant, ils ne peuvent la montrer que par l'apparence ou la ressemblance, sans en être l'image même, ni la plénitude. Racheté de toutes iniquités, sauvé de nos péchés, voilà des expressions tout à fait scripturaires ; mais cela ne pouvait avoir lieu en justice sans que Christ endure le châtiment sous la main de Dieu, afin que nous, nous ne le subissions pas. Nier ces choses en face de l'Écriture comme le fait le chanoine à la page 49, c'est faux, mauvais et extravagant.

Comme chacun peut le voir en Rom. 6, la mort au péché a lieu pour que le croyant, mort avec Christ, puisse vivre à Dieu. Cela n'a pas de lien direct avec « rendre Dieu capable de pardonner le pécheur ». Le péché dans la chair en tant que tel est « condamné » par Dieu en Christ — Christ comme sacrifice pour le péché (Rom. 8:3) — et non pas « pardonné », contrairement aux péchés. La doctrine de J. P. Noris est superficielle et antiscripturaire. Notre mort avec Christ est entièrement distincte de Sa mort pour nos péchés. C'est cette dernière seule que l'Écriture considère comme faisant propitiation. « Car je vous ai communiqué avant toutes choses ce que j'ai aussi reçu, que Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures » (1 Cor. 15:3). Ceci est la vérité vitale de l'Évangile que l'apôtre a prêchée et écrite, et par laquelle aussi les croyants sont sauvés. Que Christ soit mort au péché en est la suite bénie et instructive, selon l'enseignement de Rom. 5:12 jusqu'au ch. 8 ; c'est une vérité tout aussi vraie que la précédente, et très nécessaire pour l'affranchissement et la sainteté pratiques. Mais c'est ruineux de confondre ces deux vérités, comme Noris le fait ici ; car il en résulte l'élimination de la base de toute bénédiction juste, issue de la souffrance propitiatoire de Christ pour les

péchés ; et notre mort avec Lui est rendue impuissante. On s'expose par là aussi à une dangereuse hérésie. Pensez qu'une personne puisse enseigner que Christ « a réuni dans Sa propre personne tous les humains, tels qu'ils étaient chargés de leurs péchés ; et que la conscience du péché sur Son cœur parachevait cette mort au péché qu'ils étaient incapables d'opérer par eux-mêmes » (p. 56) ! L'expiation disparaît ainsi, et au fond de ces concoctions de M. Norris, il ne reste plus qu'une sorte d'universalisme irvingite.

Cette erreur fondamentale quant à la personne de Christ apparaît aussi ouvertement dans la suite de l'ouvrage (p. 282), et il n'est pas douteux que ce soit sa doctrine réelle, même si elle est involontaire : « Il ne pouvait pas nous racheter sans prendre notre nature, *et Il ne pouvait pas prendre notre nature sans attirer sur lui-même la malédiction dans laquelle le péché l'avait entraîné* ». C'est détruire la sainteté de Sa personne, et nier Sa grâce lorsqu'Il souffrait pour les péchés, le Juste pour les injustes. S'Il a goûté la mort pour tout (ὕπὲρ παντός ; Hébr. 2:9), ce n'était point du tout par nécessité de notre nature, mais par la grâce de Dieu. C'est dans la sainte liberté de l'amour divin qu'Il a laissé Sa vie pour nous. « En vérité, en vérité, je vous dis : À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit » (Jean 12:24)

C'est en ceci seulement, et pour ceci, que Sa mort était un besoin incontournable. C'était une mort en sacrifice, dans le sens strict de l'expression, et de la manière la plus profonde. Dire que c'était une exécution militaire des Romains, et que le sang a été versé par la lance du soldat, c'est en rester aux circonstances extérieures, à l'encontre de ce qui nous est révélé de la pensée et des propos de Dieu, dans ce qu'ils ont de plus cher pour le cœur et la conscience du croyant. Le jugement du péché par Dieu sur la croix, et la souffrance infinie de Christ pour nos péchés qu'Il y a subie, sont ignorés et mis de côté, au profit d'une autre vérité distincte mais inséparable ; mais cela n'a ni fondement, ni application sinon de servir à nier la première de ces vérités. Il y avait probablement beaucoup d'Israélites dont les pensées ne dépassaient pas quelque chose comme : « mon péché aboutit là, dans la mort de la victime » ; mais prétendre que Dieu ne pensait à aucun châtement, ni dans le type ni dans la réalité, ce n'est que de l'incrédulité quant à la propitiation pour les péchés. Sans aucun doute, la grâce de Dieu apparaît en ce qu'Il a permis, commandé et accepté le sacrifice ; mais il y avait une souffrance pénale dans ce sacrifice qui préfigurait la grâce régnant par la justice (Rom. 5:21).

Cette erreur profonde se lie à d'autres : par exemple (p. 234) on trouve « qu'il est régulièrement parlé du sang de Christ comme d'une chose très vivante, communicable maintenant » ; voir aussi p. 212, 223, 224. La vie éternelle dans le Fils, que nous avons déjà maintenant par la foi, est ainsi confondue de la façon la plus grossière avec Sa mort et Son sang comme

propitiation pour nos péchés. Comme tout homme spirituel doit le voir, ces vérités sont totalement distinctes, bien que le chrétien les connaisse les deux : 1) Dieu a envoyé Son Fils afin que nous vivions par Lui (1 Jean 4:9) ; 2) Dieu a envoyé Son Fils pour être la propitiation pour nos péchés (1 Jean 4:10) — l'amour de Dieu se manifeste dans l'une et l'autre de ces vérités. M. Norris confond complètement le *ψυχή* (il a livré son âme à la mort et a donné sa vie en versant son sang pour nos péchés) avec Sa vie éternelle (*ζωή αἰώνιος*) dans laquelle nous vivons aussi, et pour toujours, par grâce infinie. Les anciennes erreurs, et des erreurs pires, réapparaissent p. 309, mais cela suffit.

Une propitiation achevée après la mort de Christ ?

La dernière aberration que nous notons ici consiste à diminuer l'œuvre de Christ sur la croix dans deux directions opposées. Un auteur prétend que Christ n'a achevé Sa souffrance vicariale — ainsi que le châtimement de la damnation — qu'après la mort et avant la résurrection, dans le hadès. Un autre auteur insiste sur ce que la propitiation aurait été faite par l'entrée de Christ au ciel, après la mort et avant la résurrection. Je comprends que ces deux doctrines soutiennent que l'œuvre n'était pas finie une fois le sang versé et Christ mort sur la croix, mais que la propitiation dépend effectivement d'une action supplémentaire de Christ (au ciel ou en hadès) dans un état décorporé. L'une et l'autre sont des fables sans fondement.

3° appendice : Ésaïe 53:4 et 11 : Il a porté nos maladies

És. 53:4, 11 : Un texte souvent mal compris et mal appliqué.

Il est important de désarmer l'adversaire en évitant de mauvaises applications de l'Écriture ou des erreurs de sens sur l'Écriture. La vérité est affaiblie par le souci d'insister sur des textes mal compris comme Jean 1:29 et 1 Pierre 2:24.

Il est très connu que de bons érudits ont travaillé en vain sur És. 53:4 pour n'avoir pas tenu compte de l'usage qu'en fait le Saint Esprit en Matt. 8:17. Ce dernier passage applique És. 53:4 à la grâce par laquelle Christ a utilisé Sa puissance pour ôter les infirmités et les maladies dans Son ministère parmi les Juifs. Beaucoup ont interprété ce passage de manière à inclure les troubles secondaires du corps dans la pensée plus vaste des besoins les plus profonds de l'homme, — et ils l'ont fait soit sur la base de l'idée que la prophétie ne doit concerner que l'expiation et ses conséquences, soit à cause du langage des Septante. Mais Dieu est plus sage que les hommes, même les plus fidèles ; et la soumission à Sa Parole est le correctif le meilleur, le plus saint et le plus sûr. Si És. 53:4 était appliqué quelque part à l'expiation, la question serait tranchée. Or il n'est appliqué qu'au ministère de Christ, ou au moins à Ses miracles. Quand Sa mort pour nos péchés est en vue, le Saint Esprit (en 1 Pierre 2:24 ; Hébr. 9:28) fait référence à És. 53:11-12. La sagesse de l'inspiration brille de manière manifeste ici ; car la version des Septante est évitée quand elle est incorrecte ou équivoque, et est utilisée seulement quand elle est exacte ; de plus, on trouve cela chez Pierre qui n'avait pas l'érudition nécessaire comme appui. Dieu est le seul guide parfaitement sage ; cela se voit ici, si l'on n'est pas aveugle.

Le verset 11 lui aussi est formé de deux parties à ne pas confondre, si l'on veut éviter de faire une perte. « Par Sa connaissance Mon serviteur juste enseignera la justice à plusieurs [ou plutôt : les nombreux] ; et Lui, Il portera leurs iniquités ». Daniel 12:3 sert à prouver la vraie force du verbe traduit par « justifier ». Traduisez-le comme il doit l'être ici, et le sens des deux phrases est clair et cohérent. Prenez-le comme on le fait ordinairement, et voilà le texte violenté pour faire naître l'erreur.

Instructions diverses

Chapitre 17⁶

v. 1-9 : *Israël Saint à l'Éternel*

Le grand jour des Propitiations a occupé tout le chapitre 16 de ce livre. Sa relation avec les fêtes de l'Éternel se trouve au ch. 23:26-32. Mais il avait aussi une place à part, comme il ressort du fait que l'Éternel a donné à son sujet une révélation spéciale avec beaucoup de détails, à cause de son importance particulière : ce ch. 16 est un chapitre central, à la fois dans le livre du Lévitique et dans les voies de Dieu, car il est une figure de l'œuvre de Christ dont dépend toute bénédiction tant pour le monde perdu que pour le peuple d'Israël, pour les Juifs comme pour les Grecs ou pour l'Eglise de Dieu, pour la terre et pour les cieux, pour le temps et pour l'éternité.

Nous avons donc cherché à expliquer ce chapitre 16 par lui-même, bien imparfaitement, mais en simplicité et en vue des applications pratiques. Je peux maintenant passer à l'Écriture suivante jusqu'au chapitre 23 qui mérite d'être traité à part. Chacun de ces six chapitres (17 à 22) est consacré à des ordonnances données de Dieu pour préserver les sacrificateurs et le peuple d'Israël des souillures auxquelles ils étaient exposés. Il ne s'agit pas de sacrifices comme aux ch. 1 à 7, ni de la consécration des sacrificateurs, suivie de leur chute, comme dans les ch. 8 à 10, ni de l'exécution des obligations relatives à la nourriture, et aux souillures naturelles et à la purification (ch. 11 à 15), tout ceci se terminant par le Jour des Propitiations (ch. 16). Ici il s'agit de mettre en garde les sacrificateurs et le peuple contre d'autres sources de souillure.

Voyons maintenant le passage qui est devant nous :

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les fils d'Israël, et dis-leur : C'est ici ce que l'Éternel a commandé, disant : Quiconque de la maison d'Israël aura égorgé un bœuf ou un mou-

⁶ *Bible Treasury*, vol. N4, p. 119 à 371, août 1902 à décembre 1903 ; réédité en fin de 20^e siècle par *Bible Truth Publishers*

Le texte biblique utilisé est essentiellement celui de la version J. N. Darby, sauf là où il était nécessaire d'utiliser la traduction propre de WK à cause du commentaire correspondant. La traduction de WK est de toute manière très proche de celle de JND.

Les sous-titres de dernier rang ont été ajoutés par Bibliquest.

ton ou une chèvre, dans le camp, ou qui l'aura égorgé hors du camp, et ne l'aura pas amené à l'entrée de la tente d'assignation pour le présenter comme offrande à l'Éternel devant le tabernacle de l'Éternel, le sang sera imputé à cet homme-là : il a versé du sang ; cet homme-là sera retranché du milieu de son peuple ; — afin que les fils d'Israël amènent leurs sacrifices qu'ils sacrifient dans les champs, qu'ils les amènent à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, vers le sacrificateur, et qu'ils les sacrifient en sacrifices de prospérités à l'Éternel. Et le sacrificateur fera asperision du sang sur l'autel de l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, et en fera fumer la graisse en odeur agréable à l'Éternel ; et ils ne sacrifieront plus leurs sacrifices aux démons après lesquels ils se prostituent. Ceci sera pour eux un statut perpétuel, en leurs générations. Et tu leur diras : Quiconque de la maison d'Israël, ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux, offrira un holocauste ou un sacrifice et ne l'amènera pas à l'entrée de la tente d'assignation pour le sacrifier à l'Éternel, cet homme-là sera retranché de ses peuples » (Lév. 17:1-9).

1) v. 1-6 : Les viandes et le sang : le principe remonte à Noé

Quand, après le déluge, Dieu a établi le monde qui est le notre, sous la condition nouvelle de gouvernement responsable remis entre les mains de l'homme, il y eut au préalable un sacrifice ; et la bonne odeur en a été si agréable que l'Éternel a dit dans Son cœur qu'il ne maudirait plus de nouveau le sol à cause de l'homme, car l'imagination du cœur de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse (Gen. 8:21). Le mal même de l'homme a été l'occasion pour Dieu de montrer Sa grâce, Lui le Dieu immuable, qui s'était servi du mal de l'homme pour manifester ce qu'Il est en Lui-même, et Il est donc incompréhensible sauf pour la foi. Là-dessus Dieu établit le principe que la vie appartient à Dieu, et que l'homme était tenu de reconnaître ce qu'Il réclamait pour Lui en ne mangeant pas le sang (Gen. 9:4). Ce principe a été reconnu par les apôtres, les anciens et les frères à Jérusalem, dans l'assemblée même qui a défendu la liberté des croyants Gentils, tout en insistant sur la restriction imposée au temps de Noé (Actes 15:20 ; 21:25).

Toutefois il ne s'agit pas ici de Dieu s'occupant de l'homme, mais de l'Éternel instruisant Ses sacrificateurs et Son peuple dans leur relation particulière avec Lui. Il s'agissait de ce que l'Éternel commandait à tout homme de la maison d'Israël, et non pas à d'autres ; et ceci leur était imposé en relation avec leur état dans le désert. Quiconque égorgéait un animal pour en faire sa nourriture hors du camp devait l'apporter à l'entrée de la tente d'assignation pour l'offrir en sacrifice à l'Éternel devant Son tabernacle. S'il ne le faisait pas, le sang lui était imputé, et parce qu'il avait versé le sang sans reconnaître l'Éternel, sa propre vie était là pour payer : « cet homme-là sera retranché de ses peuples » (17:9). C'était un abandon de l'Éternel, et la négation du terrain sur lequel cet homme se tenait

devant Lui. S'il prenait sa part de la nourriture animale, il était tenu de reconnaître que la vie appartient à l'Éternel — ce que les Gentils qui ne connaissaient pas Dieu avaient oublié. L'Éternel demandait que cette vérité soit confessée chaque fois que quelqu'un prenait de la chair d'un animal pour sa nourriture. Et non seulement ceci, mais Il prescrivait de le faire solennellement devant le tabernacle. Bien que ce fût pour se nourrir, ils avaient le devoir de l'apporter à l'Éternel et au sacrificateur, en tant que sacrifice, — non pas bien sûr en sacrifice pour le péché, mais en expression de la communion avec Lui, en sacrifices de prospérités à l'Éternel.

Le sacrificateur ne devait pas non plus commettre de faute de son côté, mais il devait faire l'aspersion du sang sur l'autel de l'Éternel, à l'endroit prescrit, et il devait faire fumer la graisse en odeur agréable à l'Éternel. Ceci fait ressortir la méchanceté profane et égoïste des fils d'Éli à une époque ultérieure dans le pays, non pas seulement moralement, mais au mépris de la loi, dans les sacrifices officiels eux-mêmes, et dans ce qui était le droit exclusif de l'Éternel (1 Sam. 2:12-25). D'un côté le peuple ne devait pas prendre leur part avec ingratitude, mais comme un privilège du peuple de l'Éternel, et de l'autre côté les sacrificateurs étaient appelés à faire de bon cœur l'aspersion du sang et à faire fumer la graisse sur l'autel. Combien tout cela Lui était dû ! Combien cela était heureux et bon pour Son peuple !

2) v. 7 : Un garde-fou contre l'idolâtrie

C'était aussi un garde-fou bien nécessaire contre l'idolâtrie. Car le piège de se détourner vers les dieux étrangers est si invétéré chez l'homme, qu'ici l'Éternel daigne même noter le danger pour Son peuple errant. « Et il ne sacrifieront plus leurs sacrifices aux démons [ou boucs, ou satyres] après lesquels ils se prostituent. Ceci sera pour eux un statut perpétuel, en leurs générations » (17:7). De la même manière que maintenant, pour nous chrétiens qui nous reposons sur le seul sacrifice parfaitement accompli de Christ, si nous mangeons ou buvons, ou quoi que nous fassions, c'est notre place et notre joie de faire tout à la gloire de Dieu et au nom du Seigneur Jésus, rendant grâce au Père par Lui (1 Cor. 10:31 ; Col. 3:17 ; Éph. 5:20). Il ne s'agit pas seulement d'offrir un sacrifice de louanges à Dieu, mais aussi de ne pas oublier de faire du bien et de le communiquer (c'est-à-dire de partager nos biens avec d'autres), car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices (Héb. 13:15-16).

3) v. 8-9 : Les étrangers et le maintien de l'unité

Les versets 8 et 9 prennent en compte les étrangers qui séjournèrent parmi les fils d'Israël, et ils dénoncent le mal qu'il y avait à offrir un holocauste ou un sacrifice ailleurs qu'au lieu divinement assigné pour rencontrer l'Éternel. Pour tous ceux qui professent honorer l'Éternel avec un sacrifice, qu'il est triste de mépriser la bonté par laquelle Il a donné une

place (mais une seule) pour s'approcher extérieurement de Lui ! Notre adversaire invisible est si actif et si rusé en toute chose, spécialement contre l'adoration publique de Dieu, cherchant à mettre du déshonneur sur la volonté de Dieu, bonne agréable et parfaite ! Il en était ainsi en Israël, et cela a toujours été, avec trop de succès dans l'Église, depuis le commencement jusqu'à nos jours.

Car s'il était urgent de maintenir l'unité de la nation élue — unité faible et distante quand l'Éternel les introduisait dans le pays promis, et unité plus marquée une fois le temple édifié — combien il est beaucoup plus insisté sur l'unité de la famille de Dieu dans l'évangile de Jean, et l'unité du seul corps, l'Église, dans les épîtres de l'apôtre Paul ! Et qu'il est triste et humiliant de voir des chrétiens se dérober à leurs privilèges et à leurs obligations, en demandant si cette unité est nécessaire au salut. Or il s'agit de la volonté de Dieu et de la gloire de Christ. Cela serait-il peu de chose pour celui pour qui Dieu a donné son Fils ? et qu'Il a sanctifié par son Esprit pour l'obéissance (1 Pierre 1:2) ? N'est ce pas un péché de propre volonté ? et n'est ce pas d'autant plus grave sachant l'immensité de la grâce de Dieu envers nous ? Si nous sommes Ses enfants, nés de Lui, Ses enfants par la foi en Christ, il nous convient certainement de ne considérer comme pénible aucun de Ses appels à la soumission. Rappelons-nous que, par le don du Saint Esprit, nous avons déjà une relation individuelle avec Dieu, et nous sommes déjà introduits dans le seul corps de Christ. Que la foi opérante par l'amour puisse agir à cet égard comme une réalité vivante et présente. Dieu nous a établis dans nos places respectives dans l'Église. Notre devoir est de le reconnaître avec action de grâce, et d'agir en rapport, sans crainte et sans doute. « Et nous sommes Sa maison [celle de Dieu], si du moins nous retenons ferme jusqu'au bout la confiance et la gloire de l'espérance » (Héb. 3:6).

v. 10-16 : Interdiction de manger le sang

Ce que nous venons de voir ne s'appliquait pleinement qu'au désert et au tabernacle qui s'y trouvait ; en outre cela s'appliquait partiellement aux étrangers qui séjournaient parmi eux, et entièrement aux fils d'Israël comme étant le peuple de l'héritage de l'Éternel. Les interdictions principales des versets suivants (17:10-16) ont une portée beaucoup plus large comme nous le montre le Nouveau Testament.

« Et quiconque de la maison d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux, aura mangé de quelque sang que ce soit, je mettrai ma face contre celui qui aura mangé du sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple ; car l'âme de la chair est dans le sang ; et moi je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire propitiation pour vos âmes ; car c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme. C'est pourquoi j'ai dit aux fils d'Israël : Personne d'entre vous ne mangera du sang, et l'étranger qui séjourne au mi-

lieu de vous ne mangera pas de sang. Et quiconque des fils d'Israël et des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prendra, à la chasse, une bête ou un oiseau qui se mange, en versera le sang et le recouvrira de poussière ; car, quant à la vie de toute chair, son sang est sa vie en elle ; et j'ai dit aux fils d'Israël : Vous ne mangerez le sang d'aucune chair ; car l'âme de toute chair est son sang ; quiconque en mangera sera retranché. Et toute personne tant l'Israélite de naissance que l'étranger, qui mangera du corps d'une bête morte d'elle-même ou déchirée, lavera ses vêtements et se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir : alors elle sera pure. Et si elle ne lave pas ses vêtements et ne lave pas sa chair, elle portera son iniquité » (17:10-16).

1) L'origine de la défense du sang en Genèse 9

C'est ainsi que l'Éternel voulait marquer sur le cœur insouciant de l'homme que, comme la vie humaine a été perdue par le péché par confiscation de Dieu, ainsi Lui-même interdisait la légèreté profane consistant à avoir pour nourriture le sang qui est la vie naturelle des créatures terrestres. C'est ce qu'il avait déjà ordonné après le déluge quand il y eut pour la première fois la liberté de se nourrir de viande (Gen. 9:3-4). Le sang Lui était strictement réservé. Même avec les animaux de la nature, nés pour être pris et détruits (2 Pierre 2:12), et bons pour servir de nourriture, les droits de Dieu devaient être maintenus. Ceci était la règle bien avant la loi, et même bien avant les pères qui ont reçu les promesses (Rom. 15:8). Cela s'adressait à ceux qui avaient été sauvés de la destruction, et qui se trouvaient sur le fondement de ce que l'Éternel avait vu dans l'holocauste offert par Noé sur l'autel. Mais quand, à la suite de cela, Dieu a béni Noé et ses fils au commencement du monde de maintenant, quand tout ce qui est vivant et qui se meut sur la terre et dans les mers, a été donné en nourriture, comme précédemment l'herbe verte (Gen. 1:30), il est dit « vous ne mangerez pas la chair avec sa vie, [c'est-à-dire] son sang » (Gen. 9:4). La vie de l'homme a une valeur qui lui est attachée et qui n'avait jamais été affirmée auparavant ; la valeur de la vie était d'autant plus affirmée maintenant que, pour la première fois, c'était à un gouvernement responsable devant Dieu de la défendre. « Et certes, je redemanderai le sang de vos vies » (Gen. 9:5). Même si une créature humaine était mise à mort par un simple animal sans âme raisonnable, ce n'était pas une raison pour fermer les yeux. « De la main de tout animal je le redemanderai, et de la main de l'homme ; de la main de chacun, de son frère, je redemanderai la vie de l'homme. Qui aura versé le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé ; car à l'image de Dieu, il a fait l'homme » (Gen. 9:5-6).

2) La confirmation d'Actes 15 pour les chrétiens non Juifs

Ces prescriptions données à Noé ont été reprises pour ses descendants sous la loi, mais elles ont été données à connaître au monde après le déluge. Quand le parti judaïsant des premiers temps de l'Église s'est efforcé de mettre les Gentils sous la loi, Dieu a pris soin de maintenir leur liberté vis-à-vis de la loi de Moïse. C'est à Antioche que cela eut lieu, là où, pour la première fois, le nom de chrétien avait été entendu (Actes 11:26), et les fautifs étaient certains hommes descendus de Judée, qui enseignaient qu'on ne pouvait pas être sauvé s'il l'on n'était pas circoncis (Actes 15:1). Paul et Barnabas, après une grande discussion, n'arrivèrent pas à régler la question ; on ramena alors celle-ci à l'origine de la dispute, et tout fut soumis aux apôtres et anciens à Jérusalem. Alors Pierre donna un témoignage incisif, et demanda pourquoi ils tentaient Dieu en mettant sur les disciples un joug « que nous ni nos pères n'avons pu porter. Car nous croyons que nous sommes sauvés par la grâce du Seigneur de la même manière qu'eux aussi » ; ce n'était pas seulement eux, les Gentils, qui seraient sauvés de la même manière que nous, les Juifs (Actes 15:10-11). Alors Barnabas et Paul rappelèrent les signes et prodiges que Dieu avait opérés parmi les Gentils par leur moyen ; et Jacques résuma le tout par ce qui est devenu le décret des apôtres et des anciens, avec toute l'assemblée, et même le Saint Esprit, disant de ne pas mettre sur les Gentils aucun autre fardeau que ces choses-ci qui sont nécessaires : « qu'on s'abstienne des choses sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication. Si vous vous gardez de ces choses, vous ferez bien » (Actes 15:28-29).

Beaucoup sont surpris que l'abstention des idoles et la pureté personnelle soient mises au même rang que s'abstenir de manger le sang et ce qui est étouffé. L'apôtre ne raisonne pas sur une base de conscience humaine. Certes la conscience est une source de direction solennelle, mais elle était alors, et est souvent encore, obscurcie par des opinions et habitudes publiques qui, parmi les Gentils, faisaient peu cas de l'idolâtrie, de la pureté personnelle, aussi bien que de l'usage du sang et des choses étouffées comme nourriture. La volonté révélée de Dieu est absolue pour le croyant ; et Dieu met vraiment sa face contre tout laxisme vis-à-vis de telles pratiques, de façon entièrement indépendante des institutions spéciales données à Israël. Cela a tout le poids de l'autorité apostolique affirmant « ces choses nécessaires » : qui peut abroger ce qui est ainsi exprimé expressément pour les Gentils croyants ? — alors que cela est bien dissocié des ordonnances lévitiques. L'honneur de Dieu est maintenu non violé, aussi bien que son approbation du mariage, — non pas de la fornication. Dieu insiste qu'on reconnaisse que la vie lui appartient, en sorte que, en même temps qu'il donne la chair à manger, Il se réserve le sang, et Il interdit de manger des choses étouffées. Le chrétien ne doit être au-

cunement indifférent à de telles ordonnances, mais il est tenu de L'honorer dans chacune d'elles.

3) v. 10-14 : L'ordonnance pour Israël

En Israël, comme nous voyons dans ces versets, manger le sang c'était provoquer la jalousie de l'Éternel jusqu'au retranchement du contrevenant : il n'y avait pas de différence à cet égard entre les Israélites et les étrangers séjournant parmi eux. Manger le sang, c'était nier l'obligation de reconnaître que la vie était perdue par confiscation de Dieu : vis-à-vis de Dieu, il fallait le reconnaître solennellement, si ce n'est sur l'autel, au moins en versant le sang par terre, comme quelque chose qui Lui était dû, au lieu de se l'approprier pour son propre avantage. La mort est une chose sérieuse, et l'Éternel ne permettait pas que l'on passe légèrement dessus, même quand il permettait à son peuple de se nourrir de la chair qui avait été tuée. Mais il voulait que, sous peine de mort, ils honorent son droit sur le sang comme signe de la vie livrée à Dieu, et en aucune manière pour que l'homme en fasse sa nourriture.

4) v. 15-16

Au verset 15 une distinction est faite entre manger ce qui est mort de soi-même, et ce qui a été déchiré par des bêtes : « Et toute personne, tant l'Israélite de naissance que l'étranger, qui mangera du corps d'une bête morte d'elle-même ou déchirée, lavera ses vêtements et se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir : alors elle sera pure » (17:15). Il ne s'agissait pas ici de mépris des droits de l'Éternel, comme dans le cas de vouloir délibérément manger le sang interdit ; c'était quand même manquer de zèle pour la Parole de Dieu, et ne pas apprécier correctement la relation avec Dieu. L'impureté s'ensuivait, et il fallait s'en purifier soi-même et son entourage, devant Dieu, de la manière prescrite. Si l'âme souillée était indifférente à ces expressions modérées d'humiliation, on ne se moque pas de l'Éternel, et l'âme L'ayant ainsi méprisé, porterait son iniquité (17:16).

5) Boire le sang en Jean 6

Si l'on pèse ces expressions, on peut réaliser le choc que pouvaient ressentir les Juifs en entendant les paroles de notre Seigneur en Jean 6:53-55 : « Si nous ne mangez la chair du fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'avez pas la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et moi, je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est en vérité un aliment, et mon sang est en vérité un breuvage ». J'accepte que ces paroles sont symboliques, comme souvent dans cet Évangile. Mais y avait-il un symbole plus renversant ? Sa personne, Son œuvre sont la clef de la vérité. Manger le sang sous la loi, c'était se rebeller contre la place qu'on avait perdue, et faire un usage de

la vie qui ne revient et n'appartient qu'à Dieu. Maintenant Dieu donne la vie éternelle dans son Fils à tout croyant, et Il L'a envoyé pour mourir comme propitiation pour nos péchés. La grâce change tout, et nous méprisons aussi la vérité si nous ne nous approprions pas Sa mort comme la nourriture de la foi pour nos âmes. Mais ceci n'abroge en aucune manière le fait que, dans tout l'éclat du Nouveau Testament, les apôtres guidés par le Saint Esprit ont appelé à respecter ce signe extérieur que la vie livrée n'appartient qu'à Dieu.

Chapitre 18

v. 1-5 : Le devoir d'Israël dans les relations naturelles

1) L'état du peuple sous la loi

On voit apparaître ici Aaron et ses fils. L'Éternel communiquait à Moïse ce qu'il imposait au peuple en général. Ils avaient laissé la maison de servitude derrière eux avec ses idoles et ses impuretés, et ils allaient entrer en Canaan, car l'iniquité des Amoréens était venue à son comble (Gen. 15:16). C'était un peuple racheté, au moins extérieurement, déjà mis à l'abri du jugement divin en Égypte par le sang de l'agneau pascal, puis délivré par la puissance divine à travers la Mer Rouge qui avait englouti toute la force adverse du monde. Pourtant ils n'étaient encore que dans le désert, avec l'Éternel comme conducteur de leur marche, et demeurant au milieu d'eux partout où ils séjournaient.

La manière dont Il s'était occupé d'eux jusqu'au Sinaï avait été en grâce pure, malgré leur incrédulité et leurs plaintes perpétuelles. S'ils avaient murmuré aux eaux amères après trois jours de soif, l'Éternel n'avait frappé aucun d'eux, mais avait montré à Moïse le moyen de les rendre douces (Ex. 15:25). Quand ils avaient murmuré parce qu'ils avaient faim, l'Éternel leur avait donné le pain du ciel, et en double mesure au sixième jour pour bien marquer le sabbat de repos (Ex. 16). Quand ils avaient une nouvelle fois murmuré à cause de l'eau, Moïse, sur les indications de l'Éternel, avait frappé le rocher en Horeb, et l'eau en était découlée abondamment (Ex. 17:6). Alors Amalek était venu et Josué avait combattu, mais même si la victoire était assurée, Israël ne pouvait prévaloir que si les mains de Moïse restaient élevées (Ex. 17:11). Un beau gage du Royaume termine cet ordre divin (Ex. 18). Puis tout change en Exode 19, car, au lieu de reconnaître leur entière faiblesse et de supplier sur la base des promesses de la grâce, Israël entreprend hardiment de se tenir sur le terrain d'obéissance de la loi, c'est-à-dire de leur propre justice : c'était la preuve certaine qu'ils ne connaissaient correctement ni Dieu ni eux-mêmes, et c'était le triste gage d'une ruine qui irait toujours de mal en pis.

Pourtant ils restaient encore le peuple de Dieu, comme aucune nation ne l'était. Son élection et leur rédemption étaient des faits tout aussi certains que le jugement qu'Il avait exécuté pour les délivrer du plus grand des royaumes de la terre de l'époque. L'Éternel avait amené Israël tel quel à Lui-même ; mais se confiant en eux-mêmes, ils avaient accepté la condition de garder Son alliance comme base de leur position et de leur bénédiction. Cela devint la base de leurs obligations. Ils étaient en relation

avec Lui comme Son peuple sur la terre, avec Sa loi comme règle à laquelle ils étaient tenus à tous égards. L'obéissance est un devoir, mais faire reposer la vie ou la bénédiction sur l'obéissance est fatal. C'est pourquoi la loi devint pour l'homme pécheur un ministère de mort et de condamnation (2 Cor. 3:7-9).

2) La loi source de malédiction : la justice de Dieu est par la foi

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Vous ne ferez pas ce qui se fait dans le pays d'Égypte où vous avez habité, et vous ne ferez pas ce qui se fait dans le pays de Canaan où je vous fais entrer, et vous ne marcherez pas selon leurs coutumes. Vous pratiquerez mes ordonnances, et vous garderez mes statuts pour y marcher. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels, s'il les pratique, un homme vivra. Moi, je suis l'Éternel » (18:1-5).

C'est de toute importance de saisir que sur un tel fondement aucun pécheur ne peut vivre : il a besoin d'être justifié par la foi en Jésus le seul Sauveur. C'est pour cette raison que l'apôtre en Gal. 3:11-12 cite le dernier de ces versets pour établir le contraste qu'il y a entre la position sous la loi et par la foi. « Or que par la loi personne ne soit justifié devant Dieu, cela est évident, parce que : Le juste vivra de foi. Mais la loi n'est pas sur le principe de la foi, mais : Celui qui aura fait ces choses vivra par [ou en vertu de] elles » (Gal. 3:11-12). Au verset 10 il avait en effet déjà posé le principe beaucoup plus vaste que « tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction », en se fondant sur Deut. 27:26. Que le lecteur pèse ce fait frappant tel qu'il se trouve dans l'Écriture. Le silence est gardé quant aux bénédictions prononcées sur le mont Garizim car elles étaient toutes en vain (Deut. 27:12 ; Jos. 8:34). Mais les malédictions du mont Ébal sont énoncées dans toute leur solennité (Deut. 27:15-26).

La loi était donnée non pas à l'homme pécheur pour avoir la vie par elle, mais pour apprendre que c'était impossible de cette manière. La loi ne peut que maudire les pécheurs, et Israël comme tous les hommes sont pécheurs. C'est par la foi que les anciens, comme nous mêmes ont reçu témoignage d'être justes (Héb. 11:2) ; car la foi repose toujours, non pas sur soi-même, mais sur Christ, comme l'a fait Abel et tous les saints qui l'ont suivi. Avant la loi Dieu avait donné des promesses de faveur inconditionnelle aux pères ; mais les fils les ont oubliées et ont entrepris hardiment de vivre dans l'obéissance à la loi, encourageant d'autant plus la malédiction, à mesure qu'ils transgressaient et se rebellaient. Ceux qui regardaient au Messie à venir, renonçant à la confiance en soi-même et reconnaissant leurs péchés, étaient justifiés par la grâce de Dieu, comme aussi leurs pères. Quand l'homme est tombé, Dieu a révélé que la Semence de

la femme serait le destructeur de Satan, ce qui est déjà la ressource et l'objet de la foi (Gen. 3:15).

La loi était absolument juste, et l'homme entièrement mauvais, comme aussi Israël. Sur la base de la loi, l'homme pécheur ne pouvait que trouver la mort et la condamnation. Mais l'homme est aveugle tant vis-à-vis de Dieu que vis-à-vis de lui-même, et n'ayant aucune confiance dans Sa grâce, il accepte volontiers de recevoir la vie par ses bonnes œuvres. Comme il ne croit pas, il doit apprendre à ses dépens que, dans les choses de Dieu, il est aussi faible qu'impie (Rom. 5:9). Par la loi, on n'acquiert pas la justice, mais la connaissance du péché (Rom. 3:20). La loi produit aussi la colère (Rom. 3:15), et par là la faute abonde (Rom. 5:20). Comme l'aiguillon de la mort est la loi, ainsi la loi est la puissance du péché. Mais Christ seul est le Sauveur que Dieu a fait péché pour nous dans Sa mort expiatoire, laquelle a glorifié Dieu même à l'égard du péché et L'a laissé libre de déployer Sa grâce sans limite pour tous ceux qui croient en Son Fils.

C'est pourquoi le chrétien se repose sur une justice nouvelle, non pas la justice de l'homme comme celle à laquelle Israël prétendait, et dont ils souffrent maintenant les conséquences d'y avoir manqué, tout en souffrant encore plus pour le rejet de leur Messie. Il y a maintenant une justice de Dieu en dehors de la loi, une justice qui est manifestée, la justice de Dieu par la foi de Jésus Christ envers tous (les Gentils tout autant que le Juifs), et sur tous ceux qui croient (quiconque, et quel qu'ait été leur état) ; car il n'y a pas de différence, quoique l'orgueil incrédule de l'homme puisse concevoir ce qu'il veut quant à lui. Car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu, — étant justifiés gratuitement par Sa grâce par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus (Rom. 3:21-26). Ainsi toute vanterie est exclue (Rom. 3:27). Le chrétien confesse la ruine qui lui est survenue par le péché et par ses péchés, mais il a la foi en Celui qui a souffert une fois pour les péchés, afin de nous amener à Dieu (1 Pierre 3:18).

3) La responsabilité du chrétien sous la grâce

C'est pourquoi aussi, la responsabilité chrétienne n'est pas moins réelle que celle des Israélites, mais de nature entièrement différente. Il a la vie éternelle en Christ qui la lui donne ; il ne vient pas en jugement car Christ l'a porté ; et il est passé de la mort à la vie (Jean 5:24). Le sang de Christ l'a purifié de tout péché (1 Jean 1:7), en sorte qu'il sait être lui-même blanc comme la neige aux yeux de Dieu (Ésaïe 1:18). Il est fils de Dieu par la foi en Jésus Christ, et il est scellé du Saint Esprit, qui lui a été

donné et qui crie : Abba Père (Éph. 1:13 ; Rom. 5:5 ; Gal. 4:4). Il est membre du corps de Christ en union avec la tête céleste. Tout ceci, et plus encore, génère une responsabilité non seulement entièrement distincte de celle d'Israël, mais allant bien plus loin que celle des saints avant la rédemption de Christ et avant le don du Saint Esprit comme habitation dans le croyant. Car les devoirs dépendent de la relation ; et comme le chrétien est introduit par grâce dans une position entièrement nouvelle en Christ, ainsi nous sommes expressément vus comme créés en Lui pour les bonnes œuvres qui ont été préparées afin que nous marchions en elles (Éph. 2:10). La mesure et le caractère de la position d'Israël, si excellent étaient-ils, n'atteignent pas les nôtres, et en étaient bien différents.

4) v. 1-5

Nous pouvons noter, dans ces versets introductifs de notre chapitre, combien Israël était mis en garde contre ce qui se faisait tant en Égypte qu'en Canaan. Ils étaient loin de tirer la moindre institution bonne de ce qu'ils laissaient, comme de là où ils entraient. C'était les ordonnances et les statuts de l'Éternel, qu'ils avaient à observer et dans lesquels ils avaient à marcher : l'homme qui faisait ces choses vivrait. Quand ils se sont détournés, en fait, de Lui dans la désobéissance, les mauvaises voies tant d'Égypte que de Canaan ont été leur ruine complète.

v. 6-18 : Mélange abominable dans les parentés

Dans cette partie de notre chapitre, l'interdiction divine porte sur les proches parents, et est basée simplement sur la volonté et l'autorité divines : « Je suis l'Éternel ». Hormis au commencement [de la Genèse], le mariage ne devait pas unir « sa propre chair », qui était déjà naturellement unie ou proche.

« Nul homme ne s'approchera de sa proche parente, pour découvrir sa nudité. Moi, je suis l'Éternel. Tu ne découvriras point la nudité de ton père, ni la nudité de ta mère : c'est ta mère ; tu ne découvriras point sa nudité. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton père : c'est la nudité de ton père. La nudité de ta sœur, fille de ton père ou fille de ta mère, née dans la maison ou née au-dehors, — sa nudité, tu ne la découvriras point. La nudité de la fille de ton fils ou de la fille de ta fille, — sa nudité, tu ne la découvriras point ; car c'es ta nudité. La nudité de la fille de la femme de ton père, née de ton père, — c'est ta sœur tu ne découvriras point sa nudité. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ton père ; elle est propre chair de ton père. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ta mère ; car elle est propre chair de ta mère. Tu ne découvriras point la nudité du frère de ton père ; tu ne t'approcheras point de sa femme : elle est ta tante. Tu ne découvriras point la nudité de ta belle-fille : elle est la femme de ton fils ; tu ne découvriras point sa nudité. Tu ne découvriras

point la nudité de la femme de ton frère ; c'est la nudité de ton frère. Tu ne découvriras point la nudité d'une femme et de sa fille ; tu ne prendras point la fille de son fils, ni la fille de sa fille, pour découvrir sa nudité ; elles sont sa propre chair : c'est un crime. Et tu ne prendras point une femme auprès de sa sœur pour l'affliger en découvrant sa nudité à côté d'elle, de son vivant. Et tu ne t'approcheras point d'une femme durant la séparation de son impureté, pour découvrir sa nudité. Et tu n'auras point commerce avec la femme de ton prochain, pour te rendre impur avec elle » (18:6-20).

Le commencement de ces versets est tout particulièrement solennel : « Nul homme... ». La version des Septante a suivi ceci étroitement. L'attention de l'homme est attirée. Le mariage n'est tenu en honneur que là où la volonté de Dieu est observée. Héb. 13:4 n'est pas une approbation ou une sanctification d'union réprouvée. Le vrai sens de Héb. 13:4, c'est : « Que le mariage soit tenu en honneur à tous égards » (et non pas « parmi tous » comme disent les réviseurs de la version autorisée du Roi Jacques), « et le lit sans souillure ». La construction de la phrase est la même dans les versets qui précèdent et qui suivent. C'est un commandement et non pas une affirmation, comme l'on traduit la version autorisée du Roi Jacques, ainsi que Wiclif, Cranmer et la version de Genève. La version de Reims est une échappatoire contraire à la grammaire, qui se veut proche de la Vulgate, qui semblerait prendre le Grec comme la Peschito, Wiclif et d'autres. Seul Tyndale a traduit correctement. L'Éternel met sa face contre les unions ou les licences, telles que celles indiquées ici. D'un bout à l'autre du chapitre, c'est Son nom qui est la seule justification contre toutes ces unions. Si un Israélite se laissait emporter par la passion, c'était une rébellion contre l'Éternel, à ses risques et périls.

Dans ces parentés proches, le mariage n'était pas naturel, et il était source d'un déshonneur d'autant plus grand que la parenté était plus proche. Les relations charnelles, qui avaient leur place dans le lien du mariage, et étaient interdites dans tout autre cas en dehors du mariage — elles étaient ici un péché et une honte au plus haut degré, que ce soit au niveau supérieur du père ou de la mère, ou des plus proches des deux cotés, ou au niveau égal d'une sœur quelle que soit sa ligne de descendance, ou au niveau inférieur d'une belle fille. Qui oserait nier que les parentés analogues, même non spécifiées ici, ne sont pas réellement incluses implicitement ? L'interdiction était prononcée à l'égard de l'homme, mais elle visait sûrement tout autant la femme. En outre l'interdiction va au-delà des parentés par le sang et s'étend au même degré pour les parentés par mariage. Il est de la plus grande importance de cultiver des affections très chaleureuses entre tous ceux qui sont dans une parenté ou une relation proche. Mais il est encore plus essentiel que l'amour mutuel reste dans l'ordre en toute pureté.

Il y avait une exception remarquable quand il était nécessaire de garder l'héritage d'une tribu en Israël (bien que cette exception existe ailleurs, elle ne s'appliquait à aucun autre peuple, et encore moins au chrétien) : c'est le lévirat ou mariage du beau-frère (Deut. 25). La situation était la suivante : quand un homme mourrait sans enfant, son frère ou le parent le plus proche était appelé à donner une descendance au décédé, dans le but de maintenir la lignée familiale et l'héritage ; cela allait si loin que si le plus proche parent refusait, la veuve avait le droit de délayer publiquement son soulier et de lui cracher à la figure.

Le verset 17 montre des interdictions s'étendant plus loin, et couvrant les relations charnelles déplacées et contraires à la nature avec une femme et sa fille, ou la petite-fille, — par le fils ou par la fille, — bien qu'elles soient toutes étrangères à l'homme. Au verset 18, il y a l'interdiction d'un Israélite d'avoir deux sœurs en même temps, pour la raison donnée. Le christianisme va à la racine des choses en rappelant, comme notre Seigneur l'a fait, ce qui était au commencement quand Dieu a fait un homme et une femme. Si un homme perdait sa femme par la mort, il était non seulement libre d'en épouser une autre, mais il pouvait considérer que c'était son devoir pour le bien des enfants ou pour son propre bien.

v. 19-30 : Autres abominations interdites

Il existe encore des impuretés ayant d'autres origines, et des abominations plus viles contraires à la nature, et l'Éternel donne des avertissements à leur sujet. C'est pénible à lire, mais c'est salutaire d'apprendre jusqu'où est tombée la nature humaine chez des races païennes si civilisées comme celles d'Égypte et de Canaan. Dieu savait que Son peuple, s'il s'écartait de Sa parole, pouvait suivre de pareilles voies.

« Et tu ne t'approcheras point d'une femme durant la séparation de son impureté, pour découvrir sa nudité. Et tu n'auras point commerce avec la femme de ton prochain, pour te rendre impur avec elle. Et tu ne donneras point de tes enfants pour les faire passer par le feu à Moloc, et tu ne profaneras point le nom de ton Dieu. Moi, je suis l'Éternel. Tu ne coucheras point avec un mâle, comme on couche avec une femme : c'est une abomination. Tu ne coucheras point avec une bête pour te rendre impur avec elle ; et une femme ne se tiendra pas devant une bête, pour se prostituer à elle : c'est une confusion. Vous ne vous rendrez point impurs par aucune de ces choses, car c'est par toutes ces choses que les nations que je chasse devant vous se sont rendues impures ; et le pays s'est rendu impur ; et je punis sur lui son iniquité, et le pays vomit ses habitants. Mais vous, vous garderez mes statuts et mes ordonnances, et vous ne ferez aucune de toutes ces abominations, ni l'Israélite de naissance, ni l'étranger qui séjourne au milieu de vous ; car les hommes du pays, qui y ont été avant vous, ont pratiqué toutes ces abominations, et le

pays en a été rendu impur ; afin que le pays ne vous vomisse pas, quand vous l'aurez rendu impur, comme il a vomi la nation qui y a été avant vous. Car quiconque fera aucune de toutes ces abominations... les âmes qui les pratiqueront, seront retranchées du milieu de leur peuple. Et vous garderez ce que j'ai ordonné de garder, en sorte que vous ne pratiquiez pas les coutumes abominables qui se sont pratiquées avant vous ; et vous ne vous rendrez point impurs par elles. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (18:19-30).

On a ici un caractère de souillure quelque peu différent, mais conduisant à des abominations encore plus viles, sur lesquelles il n'y a pas besoin de s'appesantir, quoiqu'on soit assuré que c'est la sagesse et la sainteté de Dieu qui les a fait écrire à chaque mot. En effet, l'épître aux Hébreux (13:4) appelle les Juifs chrétiens, et en principe tous ceux qui sont concernés, à tenir compte de cela dans des termes qui reprennent les versets 19 et 20 de notre chapitre. Le mariage doit être tenu en honneur à tous égards, aussi bien que parmi tous, bien sûr. La lumière et l'amour chrétiens doivent pénétrer les relations les plus intimes, et les purifier de toute souillure de chair et d'esprit (2 Cor. 7:1). Juifs ou Gentils, nous avons besoin qu'on nous rappelle que le Seigneur est le vengeur de toutes ces actions mauvaises (1 Thess. 4:6).

Nous passons ensuite des questions en rapport avec les femmes vers celles sur les enfants, et ces rites tellement inhumains où des parents étaient aveuglés par Satan au point de consacrer leur progéniture en sacrifices à Molech ou Moloc, probablement la divinité Malcham ou Milcom. C'était le dieu protecteur des fils d'Ammon ; Kemosh, la divinité des moabites n'en différait guère. Fürst pense que le nom signifie « feu », et que Moloch et les noms analogues signifient « Roi ». Il ressort de Jérémie 19:5 que Baal était adoré de la même manière. Cela était répandu dans les zones d'influence de diverses idoles à la surface de la terre, et combien il est terrible que Salomon ait cédé à ses femmes païennes, et soit allé après Ashtoreth, la divinité débauchée des Sidoniens, et après Milcom ou Moloc l'abomination des Ammonites, et ait bâti un haut lieu pour Kemosh, l'abomination de Moab ! (1 Rois 11:4-8). La science et la connaissance les plus grandes, la civilisation et le luxe les plus évolués n'empêchent rien de ces choses, voire même les accentuent. Le jour approche où les Juifs, apparemment si résolus pour le moment contre toute idole, retomberont sous les dieux étrangers, et établiront comme Dieu un homme dans Son temple, attirant la chrétienté apostate dans cette révolte fatale, d'autant plus coupables de la part de ceux qui sont appelés à adorer le Père et le Fils en Esprit.

Le verset 21 n'est qu'une des nombreuses interdictions solennelles de ces horreurs qui prévalaient au jour de Josias, et dont Achaz avait été l'instigateur notoire longtemps auparavant. Certains ont raisonné sur l'expression « passer par le feu » ici et ailleurs, pour nier que les enfants

étaient brûlés ; mais il semble que c'est simplement un effort aimable pour amoindrir la réalité de la méchanceté. Il s'agissait de la plus complète profanation du nom du Dieu d'Israël, même si ce n'était pas la seule. L'Éternel acceptait une brebis ou un bœuf, ou même des sacrifices plus petits, tandis que Satan, sous ces différents noms d'idoles, demandaient leur fils.

Les abrutissements contre nature des versets 22 et 23 sont assez clairs ; mais il n'est peut-être pas connu à quel point elles étaient commises sans honte parmi les païens, même les Grecs et les Romains. Quelle abomination ! C'est de la confusion dit l'Éternel. Israël ne devait pas se rendre impur en aucune de ces choses, pas plus que dans tout ce que commettaient les nations de Canaan que Dieu avait chassées devant eux. Combien plus coupable serait Israël, s'il les commettait ! Le pays même en serait rendu impur. C'est pourquoi Il punirait son iniquité sur lui, et la terre vomirait ses habitants. Israël devait donc prendre garde, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour l'étranger séjournant parmi eux, de peur que le pays ne les vomisse, comme il avait vomi les nations qui y habitaient avant Israël. Car de tels péchés étaient intolérables à Ses yeux, et bien plus outrageants chez Son peuple que chez les autres : c'est une vérité qui a bientôt été oubliée parmi les Juifs, et plus tard dans la chrétienté. « Et vous garderez ce que j'ai ordonné de garder, en sorte que vous ne pratiquiez pas les coutumes abominables qui se sont pratiquées avant vous ; et vous ne vous rendrez point impurs par elles. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (18:30). Le moyen pour que les âmes soient gardées du mal, c'est de recevoir le bien qui est de Dieu, sa Parole et par-dessus tout Son Christ.

Chapitre 19

v. 1-13 : Justice pratique d'Israël

Notre chapitre commence par des applications variées de la loi d'Israël, à la fois envers Dieu et envers l'homme. C'était la sagesse divine. C'était excellent d'avoir Sa volonté à l'égard du peuple terrestre globalement ou en forme de sommaire ; et il était tout aussi précieux pour eux de l'avoir dans chacune de ses parties en relation avec le reste. Il n'y a nulle part aucune vaine répétition, contrairement à ce que pensent ceux qui se considèrent comme capables de juger la Parole de Dieu, et qui sont forcément incapables d'entrer dans la vérité. Car l'homme n'apprend qu'à travers ses besoins, et dans un esprit de foi, de dépendance et d'obéissance. En effet, ce serait renier Dieu et sa majesté s'il pouvait en être autrement.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à toute l'assemblée des fils d'Israël, et dis-leur : Vous serez saints, car moi, l'Éternel votre Dieu, je suis saint. Vous craindrez chacun sa mère et son père ; et vous garderez mes sabbats. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Vous ne vous tournerez point vers les idoles, et vous ne vous ferez point de dieux de fonte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et si vous sacrifiez un sacrifice de prospérités à l'Éternel, vous le sacrifierez pour être agréés. Il sera mangé le jour où vous l'aurez sacrifié, et le lendemain ; et ce qui restera le troisième jour, sera brûlé au feu. Et si on en mange aucunement le troisième jour, ce sera une chose impure ; il ne sera point agréé. Et celui qui en mangera portera son iniquité, car il a profané ce qui est consacré à l'Éternel ; et cette âme-là sera retranchée de ses peuples. Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson. Et tu ne grappilleras pas ta vigne, ni ne recueilleras les grains tombés de ta vigne ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Vous ne volerez pas, et vous ne vous tromperez pas l'un l'autre, et vous ne vous mentirez pas l'un à l'autre. Et vous ne jurerez pas par mon nom, en mentant ; et tu ne profaneras pas le nom de ton Dieu. Moi, je suis l'Éternel. Tu n'opprimeras pas ton prochain, et tu ne le pilleras pas. Le salaire de ton homme à gages ne passera pas la nuit chez toi jusqu'au matin » (19:1-13).

1) v. 1-4

Il ne s'agit pas ici de choses abominables contre lesquelles ils étaient mis en garde, mais il leur était inculqué le bien à cause de leurs relations avec l'Éternel : ce qu'ils devaient faire plutôt que ce qu'ils ne devaient pas

faire, bien qu'ici ou là les interdictions aient encore leur place. Ainsi ce chapitre commence par une parole et un principe appliqués par l'apôtre Pierre aux chrétiens juifs auxquels il s'adressait, et qui est encore bien plus vrai sous le christianisme : « Soyez saints, car moi je suis saint » (1 Pierre 1:16-17). Alors que la femme figurait largement parmi les objets de convoitises corrompues de la nature déchue au chapitre précédent, allant même jusqu'à l'abject contre nature, il est frappant que le premier sujet abordé ici soit en rapport avec la femme : « Vous craindrez chacun sa mère et son père ; et vous garderez mes sabbats. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (19:3). La mère avait la première place, en contraste singulier avec l'absence de considération pour la femme et l'orgueil de l'homme qui caractérisent le Talmud du judaïsme moderne. Bien sûr, le père n'est nullement oublié, et quand on s'en souvient, il a sa juste place d'autorité. Il vaut la peine de noter que l'Éternel ajoute ici « et vous garderez mes sabbats ». Le sabbat n'était pas un devoir moral, mais un devoir émanant de l'autorité divine ; c'est pourquoi le sabbat était de toute importance, dans la mesure où il était question de relation avec l'Éternel, et en conséquence de signe marquant son peuple Israël. Si nous les chrétiens nous reconnaissons le Jour du Seigneur, Israël honorera en vérité le sabbat dans le siècle à venir, quand l'Éternel règnera. Quel mépris incisif le verset 4 déverse sur les « dieux de fonte » !

2) v. 5-13

La chose suivante à garder était les sacrifices de prospérités ; car l'homme y a une grande place, et le danger guettait. C'est une bonne chose quand la sainteté protège notre joie, mais cela disparaît facilement. C'est pourquoi il ne fallait pas manger ces sacrifices le troisième jour sous peine d'iniquité et de profanation (19:5-8). Même le fait de manger d'un cœur reconnaissant doit rester proche du sacrifice à Dieu.

L'Éternel voulait aussi exercer Son peuple à avoir des sentiments de grâce. S'Il voulait bénir leurs récoltes et leurs vendanges, Il leur inculque la bonté envers le nécessiteux, et Il les instruit à laisser un bord des bonnes récoltes et des grappes dispersées ou tombées, en faveur du pauvre et de l'étranger. C'est ce qui avait été leur part en son temps dans le pays d'Égypte, mais le fondement de ce commandement, c'est Lui-même, l'Éternel leur Dieu (19:9-10).

La malhonnêteté et le mensonge étaient interdits, spécialement s'il se joignaient à la profanation de Son nom. Il dénonce l'oppression de son prochain, ne serait-ce qu'en différant d'une seule nuit le paiement du salaire dû à l'ouvrier pauvre. Les Juifs riches étaient coupables de cette manière, mais est-ce limité aux hommes d'Israël ? Les versets 11 à 13 ont une grande importance. Utiliser le travail conduit souvent à un esprit dur, pressurant les pauvres. Aux yeux de Dieu, il n'y a pas compensation, mais plutôt aggravation, si les maîtres donnent libéralement pour des buts

soit-disant chrétiens ou philanthropiques, ce qui a été arraché au moyen de larmes et de malédictions. Et quelle n'est pas la responsabilité du commerce et des affaires dans le désir tyrannique de devenir riche !

v. 14-18 : La sainteté pratique d'Israël

1) Aimer son prochain

Il est insisté ici sur un autre devoir : avoir des égards pour ceux qui, en raison d'infirmités naturelles, risquent de s'égarer, ou dont les malins et les méchants peuvent profiter. D'autres avertissements sont donnés pour que l'Israélite se comporte vis-à-vis de son frère comme il convient au peuple de l'Éternel. La crainte de l'Éternel devait gouverner toute la vie, individuelle ou collective. Il est insisté sur la justice dans le jugement, indépendamment de la condition basse ou haute. La médisance est considérée sévèrement : qui peut dire tout le mal qu'elle a produit ? La haine dans le cœur est un tort profond contre son frère ; mais il est insisté immédiatement pour qu'on reprenne sérieusement son prochain, pour ne pas porter de péché à cause de lui (ou : ne pas apporter du péché sur eux). En bref il n'était permis ni d'avoir de la rancune, ni de se venger soi-même, mais il fallait aimer son prochain comme soi-même.

« Tu ne maudiras pas le sourd, et tu ne mettras pas d'achoppement devant l'aveugle, mais tu craindras ton Dieu. Moi, je suis l'Éternel. Vous ne ferez pas d'injustice dans le jugement : tu n'auras pas égard à la personne du pauvre, et tu n'honoreras pas la personne du riche ; tu jugeras ton prochain avec justice. Tu n'iras point çà et là médisant parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras pas contre la vie de ton prochain. Moi, je suis l'Éternel. Tu ne haïras point ton frère dans ton cœur. Tu ne manqueras pas à reprendre ton prochain, et tu ne porteras pas de péché à cause de lui. Tu ne te vengeras pas, et tu ne garderas pas rancune aux fils de ton peuple ; mais tu aimeras ton prochain comme toi-même. Moi, je suis l'Éternel » (19:14-18).

On peut bien considérer ces ordonnances comme formant une même catégorie, déjà depuis le verset 11. Mais il est bon d'observer que le côté moral et le côté cérémoniel vont expressément de pair, les deux étant fondés sur le nom de l'Éternel qui était révélé, Lui dont l'honneur comptait par dessus tout, et dont le déshonneur était plus mortel et détestable qu'aucun autre péché. Il fallait absolument qu'il en soit ainsi dès l'instant où Lui, le Dieu vivant, avait choisi Israël pour être Son peuple, et qu'Israël reconnaissait de bon cœur l'Éternel comme leur Dieu, le seul vrai Dieu. Il est beau de noter combien Dieu daignait les guider dans tous les détails de la vie, civile et religieuse, comme leur Gouverneur moral : car c'est bien ainsi qu'il en était.

2) Israël par rapport à l'état de choses qui précédait

Cette situation d'Israël guidé par l'Éternel formait un contraste évident avec le temps si vaste qui s'est étendu depuis que l'homme a été chassé du paradis jusqu'au déluge envoyé sur une race laissée à elle-même, jusqu'à ce que son soi-disant libre arbitre [= liberté de volonté] se termine dans la corruption et la violence, grandement aggravées par les anges déchus, comme nous le dit Genèse 6, interprété à l'aide de 2 Pierre et Jude pour autant que cela soit nécessaire. On était maintenant en Israël, mis à part des autres nations, tiré d'Égypte, conduit au travers du désert, et établi en Canaan sous un gouvernement divin qui embrassait l'ensemble du peuple en relation avec l'Éternel, et chaque Israélite l'un avec l'autre, y compris les étrangers, le tout étant traité avec la plus grande minutie. L'amour prend son plaisir à voir cela, comme une démonstration du profond intérêt de l'Éternel pour eux ; la connaissance de soi-même fait reconnaître avec gratitude Sa sagesse et ses propres besoins. L'insoumission vis-à-vis de Dieu, lorsqu'elle est nette et non jugée, n'aboutit qu'à la mort, et inversement l'obéissance n'échappe pas aux bénédictions manifestes de Dieu.

3) L'apport nouveau du christianisme, la marche des croyants, la grâce, Israël et l'Église

N'oublions pas que tout cela diffère nécessairement et entièrement du christianisme, qui a jailli de la souveraine grâce de Dieu en l'honneur de Son Fils, après que les Juifs l'aient refusé avec mépris et haine — mettant ainsi fin à leur histoire affreuse comme peuple responsable. Ésaïe l'avait prophétisé, en annonçant d'abord leur captivité à Babylone à cause de leur idolâtrie (ch. 40 à 48) ; puis leur ruine irrémédiable en rapport avec leur rejet de leur Messie (ch. 49 à 57). Mais les derniers chapitres d'Ésaïe (58 à 66) prouvent de manière non moins certaine que la grâce divine les restaurera pour une bénédiction infiniment meilleure en faveur du résidu élu, qui deviendra Son peuple, fort, honoré et saint, quand le Seigneur apparaîtra en puissance et en gloire pour son royaume du monde (Apo. 11:15)

Le christianisme, et l'Église dont Christ est la tête glorifiée, ont été introduits après la croix et l'ascension, et avant que Christ vienne recevoir les saints destinés aux lieux célestes. Christ tel qu'Il est révélé dans la Parole écrite est leur règle de vie, et le Saint Esprit qui leur a été envoyé est leur puissance, dans la foi opérante par l'amour, sur la base de la rédemption de Christ et de leur délivrance par Sa mort et Sa résurrection. C'est pourquoi, bien que nous soyons enseignés à apprécier la foi et la marche, le service et le culte des saints depuis Abel et tout le long de l'Ancien Testament, il y a en Christ un modèle de marche et de culte entièrement nouveau. Nous sommes aussi appelés à souffrir pour la justice et pour le nom de Christ, à aimer nos ennemis, à donner nos vies pour les

frères, — rien de tout cela n'était demandé aux Juifs. C'est pourquoi le Nouveau Testament, non seulement confirme l'Ancien, mais révèle les secrets de Dieu, qui n'avaient pas encore été révélés aux pères ni à leurs enfants, comme ils le sont maintenant par l'Esprit, à la gloire du Père et du Fils.

La croix de Christ et Son exaltation fournirent la bonne occasion de faire connaître aux enfants de Dieu Ses conseils merveilleux ; or ceux-ci allaient inévitablement introduire des voies entièrement nouvelles, tant pour le chrétien individuellement que pour l'Église dans son ensemble. Hélas ! comme ces conseils de Dieu étaient les derniers à être révélés, ils ont été les premiers à disparaître dans l'oubli après le départ des apôtres pour être avec Christ. Les pères de l'église, comme on les appelle, les pères venant immédiatement après les apôtres, pour ce qui nous en reste, sont la preuve la plus claire qu'à l'époque, on était alors déchu de la grâce et de la vérité qui sont venues par notre Seigneur Jésus Christ (Jean 1:17 ; Gal. 5:4). Il en résultait que les choses célestes étaient éclipsées. La justice même de Dieu telle que révélée dans l'évangile était ignorée, obscurcie ou sortie de ses fondements. Que peut-on attendre de leur connaissance du mystère de Christ et de l'Église ? ou de sa position et de son espérance ?

Il apparaît ici que le temps est une vaste parenthèse entre l'éternité qui précède et l'éternité qui suit, dans laquelle la terre et Israël et les autres nations remplissent la scène comme dans l'Ancien Testament. À l'intérieur de cette parenthèse vient une seconde parenthèse, ouverte par le rejet de Christ et Son exaltation en haut et la révélation du grand mystère concernant Christ, et concernant l'Église déjà unie à Lui par le Saint Esprit, mais attendant Sa venue pour être introduite dans la gloire céleste et régner avec Lui sur la terre. Israël restauré sera béni, à la tête de toutes les nations ici-bas, sous la nouvelle alliance et sous le Messie, jusqu'à ce que l'éternité commence.

C'est une époque nouvelle, qui n'a pas été reconnue par les guides accrédités de la chrétienté, lesquels sont tombés dans l'erreur qu'Israël avait perdu sa place pour toujours au profit des Gentils pour que ceux-ci poursuivent et reprennent la conquête du monde entier jusqu'à l'amener sous l'autorité de Christ par l'évangile et par l'Église. Mais ce sont des idées totalement fausses sur les pensées révélées de Dieu. L'apôtre Paul avait averti formellement contre ces notions en Rom. 11. Non seulement il y est bien établi que ce qui a été confié aux Gentils repose sur une responsabilité similaire à celle d'Israël, soumise à la condition de demeurer dans la bonté, mais il est déclaré catégoriquement qu'en cas d'échec les Gentils seront retranchés comme les Juifs l'ont été auparavant. La prophétie est citée en Rom. 11 pour prouver que quand la plénitude des nations sera entrée, tout Israël sera sauvé « selon ce qui est écrit, le Libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l'impiété. Et c'est là l'alliance

de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs péchés » (Rom. 11:26-27). À la suite de cela, l'apôtre explique qu'en ce qui concerne l'évangile, les Juifs sont ennemis à cause de nous les Gentils qui croyons maintenant, mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères, les patriarches ; la raison incontestable qui en est donnée est que « les dons et l'appel de Dieu sont sans repentir ». Car comme vous aussi vous avez été autrefois désobéissants à Dieu et que maintenant vous êtes devenus des objets de miséricorde par la désobéissance de ceux-ci, de même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu'eux aussi deviennent des objets de miséricorde. Car Dieu a renfermé tous, Juifs et nations, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous » (Rom. 11:30-33).

Cette merveilleuse manifestation de la miséricorde à la gloire de Dieu (pour ne rien dire de la portion des saints glorifiés dans le ciel) est nécessaire pour accomplir les prophètes, et établir Son royaume universel ici-bas dans un âge nouveau, après que le présent siècle mauvais (Gal. 1:4) se sera achevé par les jugements divins, et avant le commencement de l'éternité. Si on ne croit pas cela, il reste un trou qu'on cherche en vain à camoufler en forçant l'Écriture par une contraction qui lui est contraire, et qui intègre cette période de cet âge nouveau, soit dans l'époque actuelle pour certains, soit dans la scène éternelle pour d'autres.

v. 19-37 : Sainteté d'Israël

Il est remarquable que l'appel à observer les statuts de l'Éternel est adressé en même temps que trois interdictions d'importance apparemment mineure imposées à Israël, qui ne relèvent pas du domaine moral comme les prescriptions qui suivent.

« Vous garderez mes statuts. Tu n'accoupleras pas, parmi ton bétail, deux espèces différentes. Tu ne sèmeras pas ton champ de deux espèces de semence ; et tu ne mettras pas sur toi un vêtement d'un tissu mélangé de deux espèces de fil. Et si un homme couche et a commerce avec une femme, et qu'elle soit servante, fiancée à un homme, et qu'elle n'ait aucunement été rachetée ni mise en liberté, ils seront châtiés ; on ne les mettra pas à mort, car elle n'avait pas été mise en liberté. Et l'homme amènera à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, son sacrifice pour le délit, un bélier en sacrifice pour le délit. Et le sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel, avec le bélier du sacrifice pour le délit, à cause de son péché qu'il a commis ; et son péché qu'il a commis lui sera pardonné. Et quand vous serez entrés dans le pays, et que vous y aurez planté toute sorte d'arbres dont on mange, vous en regarderez le fruit comme incirconcis ; il sera incirconcis pour vous pendant trois ans : on n'en mangera point. Et la quatrième année tout leur fruit sera une chose sainte à la louange de l'Éternel. Et la cinquième année vous mangerez

leur fruit, afin qu'ils vous multiplient leur rapport. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

Vous ne mangerez rien avec le sang. — Vous ne pratiquerez ni enchantements, ni pronostics. — Vous n'arrondirez point les coins de votre chevelure, et vous ne gâterez pas les coins de votre barbe. Et vous ne ferez point d'incisions dans votre chair pour un mort, et vous ne vous ferez pas de tatouages. Moi, je suis l'Éternel. — Tu ne profaneras point ta fille, pour la faire se prostituer, afin que le pays ne se prostitue pas et que le pays ne se remplisse pas d'infamie. — Vous garderez mes sabbats, et vous réverrez mon sanctuaire. Moi, je suis l'Éternel. — Ne vous tournez pas vers ceux qui évoquent les esprits, ni vers les diseurs de bonne aventure ; n'ayez pas recours à eux pour vous rendre impurs. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Tu te lèveras devant les cheveux blancs, et tu honoreras la personne du vieillard, et tu craindras ton Dieu. Moi, je suis l'Éternel. Si quelque étranger séjourne avec toi dans votre pays, vous ne l'opprimerez pas. L'étranger qui séjourne parmi vous sera pour vous comme l'Israélite de naissance, et tu l'aimeras comme toi-même ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et vous ne ferez pas d'injustice dans le jugement, ni dans la mesure de longueur, ni dans le poids, ni dans la mesure de capacité. Vous aurez des balances justes, des poids juste, l'épha juste, et le hin juste. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte. Et vous garderez tous mes statuts et toutes mes ordonnances, et vous les ferez. Moi, je suis l'Éternel » (19:19-37).

1) v. 19-25

D'une manière péremptoire, mais sage, il était insisté sur l'ordre divin, et le mélange d'espèces différentes était interdit. Il est un fidèle Créateur, et a donné à chaque créature son espèce. C'est pourquoi, comme c'était un péché de séparer ce qu'Il a uni (Marc 10:9), ce n'en était pas moins un d'unir ce qu'Il a séparé. Leur bétail devait engendrer selon leurs espèces respectives ; leurs champs ne devaient pas être semés de semences de sortes différentes ; et Israélite ne devait pas porter de vêtement tissé de deux espèces de fil. Pour le chrétien ces paroles sont pleines d'importance. C'est Satan qui a semé l'ivraie avec le blé (Matt. 13:25) ; et l'Esprit met en garde contre toute communion déplacée (2 Cor. 6). Il ne faut pas de joug mal assorti avec les incroyants ; ni toucher à ce qui est impur, ni faire de compromis avec la vérité selon des principes mélangés. Dans les choses de la vie, le compromis est quelque chose d'aimable et juste, mais quand il est question de la volonté de Dieu, c'est une ruse du diable.

Le cas envisagé ensuite (19:20-22) suppose qu'on est dans l'état imparfait envisagé par la loi ; car si la femme avait été libre, la mort était le châtiment. Mais s'agissant d'une servante fiancée, elle était châtiée, et l'homme apportait un sacrifice pour le délit ; c'était un bélier avec lequel le

sacrificateur faisait propitiation, et le péché était pardonné. Aujourd'hui toutes les différences de ce genre ont disparu, qu'il s'agisse de Juifs ou de Grecs, d'hommes libres ou d'esclaves : Pour la foi, seul Christ compte (Gal. 3:28).

Encore une fois, c'était le temps des choses terrestres ; mais l'Éternel voulait que son peuple garde présent à l'esprit l'état de ruine de la terre issu du péché de l'homme. Une période de temps complète devait s'écouler durant laquelle le fruit des arbres plantés leur était comme incirconcis ; la quatrième année tout le fruit était saint, à la louange de l'Éternel ; après quoi ils étaient libres d'en manger, « afin qu'ils vous multiplient leur rapport ». C'est le principe juste des premiers fruits à l'Éternel (19:23-25). Les droits de Dieu ont la première place.

2) v. 26-37

Non seulement manger quelque chose avec du sang était interdit, mais les enchantements, les augures et les manières païennes d'arranger la tête ou la barbe, de faire des incisions dans la chair ou de se tatouer, étaient tout autant contraires à l'Éternel. Consacrer sa fille à la prostitution était non pas immoral seulement, mais profane. Il fallait aussi garder Ses sabbats, honorer Son sanctuaire, fuir les nécromanciens et les diseurs de bonne aventure, lesquels rendent impurs (19:26-31). La même autorité de l'Éternel qui proscrivait ces énormités païennes, appelait à honorer les cheveux blancs et la personne du vieillard, liant cela à la crainte de « ton Dieu » (19:32). Ensuite venait une ordonnance qui coupait court par anticipation, et de manière frappante, à l'orgueil étroit et indigne du Talmud : « l'étranger » séjournant dans leur pays, devait non seulement pouvoir rester sans qu'on lui fasse du mal, mais il devait être aimé comme quelqu'un né parmi eux. « Tu l'aimeras comme toi-même car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte : moi je suis l'Éternel votre Dieu » (19:33-34). Qu'il est touchant de se rappeler leur oppression en Égypte, non pas pour générer de la rancune, mais de la compassion !

Enfin l'honnêteté rigoureuse était ordonnée dans toutes les opérations de commerce et d'affaires : « Vous aurez des balances justes, des poids justes, l'épha juste, et le hin juste. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte » (19:36). Quand les poids et mesures ne sont pas honnêtes, quand les liquides et les solides ont des moyens d'évaluation falsifiés, c'était une faute fortement aggravée parce que le tort n'était pas passager, mais délibéré. « Et vous garderez tous mes statuts et toutes mes ordonnances, et vous les ferez. Moi, je suis l'Éternel » (19:37). Les moindres détails de la vie journalière étaient devant Ses yeux.

3) Différences entre l'appel d'Israël et l'appel des chrétiens

Une des erreurs fort répandue dans la chrétienté est de confondre le but divin de l'appel d'Israël avec le but de l'appel par l'Évangile et dans l'Église. Le but de l'appel d'Israël était Son royaume, régi par la loi, — l'échec a été total à cause de la désobéissance et finalement l'apostasie du peuple. Mais maintenant que Christ est rejeté et glorifié dans le ciel, le centre qui est en Christ est transféré de la terre au ciel, l'homme tel qu'il est, est traité comme perdu, en sorte que si quelqu'un est en Christ — c'est le cas de tous les saints maintenant — c'est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ; et toutes sont du Dieu qui nous a réconciliés avec Lui-même par Christ, et qui nous a donné le service de la réconciliation (2 Cor. 5:17-18).

Il ne s'agit donc pas de faire d'effort pour opérer une amélioration morale de l'humanité, et encore moins d'espérer l'incorporation de toutes les nations en un seul corps, — ce qui serait une contradiction tant dans la lettre que dans l'esprit, — mais tout est assujéti à Christ en tant que chef sur toutes choses, et Christ est donné à l'Assemblée qui est Son corps (Éph. 1:22), déjà unie à Christ par le Saint Esprit, et sur le point de Le rejoindre en haut à Sa venue pour prendre en charge l'administration de la plénitude des temps — alors toutes choses seront réunies en Christ, ou auront Christ pour chef (Éph. 1:10), les choses qui sont dans les cieux et les choses qui sont sur la terre, et notre portion nous est attribuée en Lui, car nous ne sommes pas simplement l'héritage, mais nous sommes héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ. L'Église va partager avec Lui Ses gloires célestes et terrestres.

Israël sur la terre sous l'autorité du Messie et de la nouvelle alliance, manifestera la loi écrite sur leurs cœurs (Héb. 8:10). Israël ne sera plus sous la loi ni sous la culpabilité profonde d'avoir rejeté leur Messie, aboutissant à ce si long rejet ; en tant que Sa nation terrestre et bénie, ils seront ici-bas la scène où toutes les familles verront la manifestation du bonheur d'un peuple qui est dans une telle situation, le peuple heureux dont Dieu est l'Éternel (Ps. 144:15). Ainsi la terre sera pleine de la connaissance de l'Éternel, comme les eaux couvrent le fond de la mer (És. 11:9).

Mais notre appel, comme chrétiens, est d'être délivrés du présent siècle mauvais, et d'être bénis de toutes bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ (Éph. 1:3), tandis que nous partageons Son opprobre et Sa honte sur la terre, attendant qu'Il vienne nous recevoir pour Lui dans la maison du Père.

Chapitre 20

v. 20:1-8 : Sanctification pratique d'Israël

Comme le chapitre précédent insistait sur ce qui est bon et bienséant selon ce qui convenait au peuple de l'Éternel et à son Nom, — ce qui est l'autorité solennelle et suffisante pour toute exigence — ainsi dans notre chapitre on a surtout une mise en garde contre les maux souvent énormes et contre nature auxquels Israël était exposé par contact avec ses voisins idolâtres. Les rites cruels d'infanticide sont les premiers à être dénoncés ; ils étaient pratiqués par les Ammonites de ce côté, et par les Phéniciens de l'autre, et aussi par les Carthaginois, et d'autres encore, qui se vantaient très fort de leur civilisation.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Tu diras aussi aux fils d'Israël : Quiconque d'entre les fils d'Israël, ou d'entre les étrangers qui séjournent en Israël, donnera de ses enfants à Moloc, sera certainement mis à mort ; le peuple du pays le lapidera avec des pierres. Et moi, je mettrai ma face contre cet homme-là, et je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il a donné de ses enfants à Moloc, pour rendre impur mon sanctuaire et pour profaner mon saint nom. Et si le peuple du pays ferme les yeux, en quelque manière, sur cet homme, quand il donne de ses enfants à Moloc, pour ne pas le faire mourir, moi, je mettrai ma face contre cet homme et contre sa famille, et je le retrancherai du milieu de son peuple, lui et tous ceux qui se prostituent après lui, se prostituant après Moloc. — Et l'âme qui se tournera vers ceux qui évoquent les esprits, et vers les diseurs de bonne aventure, se prostituant après eux, je mettrai ma face contre cette âme-là, et je la retrancherai du milieu de son peuple. Et vous vous sanctifierez et vous serez saints, car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et vous garderez mes statuts, et vous les ferez. Moi, je suis l'Éternel qui vous sanctifie » (20:1-8).

Rien ne marque plus profondément la différence entre la Parole de Dieu et les pensées des hommes dans tous les âges que leur légèreté vis-à-vis des idoles et des dieux étrangers, et l'horreur de Dieu à leur égard, spécialement quand il s'agit de Son peuple. Ce peut ne pas être une intention délibérée d'abandonner Son culte ; ce peut être seulement quelque chose d'estimé mineur, une conformité occasionnelle à l'idolâtrie tandis qu'on continue à professer Son nom. Mais Dieu rejette absolument tout compromis profane de la sorte, en dehors de toute question de danger de révolte ouverte contre Lui pour ceux qui y céderaient. De telles choses portent atteinte à Sa majesté, à Sa sainteté et à Sa vérité, et sont intolérables à ses yeux.

L'Israélite aurait dû savoir que c'était en dehors de cette abomination qu'Abraham avait été choisi et appelé, lui et sa semence, comme un témoin, mis à part, du seul vrai Dieu, le Dieu vivant (Jos. 24:3). Tout enfant d'Abraham était tenu à tout prix d'être fidèle, sous peine de perdre non seulement tous ses privilèges, mais aussi sa vie. Ce n'est pas seulement Israël qui y était tenu : l'étranger qui séjournait au milieu d'eux était aussi sous la même obligation. Quiconque vouait sa descendance à Moloc devait mourir de la mort infamante de la lapidation ; ceci avait pour but que le peuple du pays prenne une part personnelle active dans l'exécution de la sentence. C'était de cette manière, et non pas d'une autre, que l'idolâtre devait être mis à mort, et que tout l'entourage devait partager l'horreur de l'Éternel et se purifier eux-mêmes du mal.

Il est encore plus impressionnant de voir aux v. 3 et 5 ces indications répétées selon lesquelles l'Éternel mettrait Sa face contre cet homme et le retrancherait, parce qu'une telle méchanceté souille Son sanctuaire et profane Son saint Nom. Ce n'était pas à cause de la barbarie cruelle envers leurs enfants, ou les enfants des autres, dans laquelle Satan se plaisait à entraîner les adorateurs des faux dieux, qui ne sont pas Dieu. Ce serait en effet obliger Dieu à abdiquer Sa gloire et Son essence, s'il était possible de passer par-dessus un tel péché sans qu'Il venge l'insulte par les mains d'Israël. Même ceux qui fermaient les yeux pour épargner le coupable s'exposaient à pareille sentence (20:4-5)

Sans aucun doute, le chrétien est entièrement à part du système légal, et est appelé à une relation de fils avec le Père, dans une totale séparation du monde. Il appartient au Seigneur Jésus qui a posé le fondement du christianisme sur la croix, sur laquelle Il a porté nos péchés et a souffert, Lui le juste pour les injustes. Le chrétien est uni à Lui, qui a été rejeté par les Juifs et les Gentils, et glorifié dans le ciel sur le trône du Père ; le chrétien a ainsi la marque caractéristique de la grâce céleste pendant qu'il attend Sa venue pour le prendre auprès de Lui. Mais quand le Seigneur reviendra (et tous Ses saints avec Lui en puissance et en gloire — 1 Thess. 3:13 ; Luc 21:27) pour être Roi sur toute la terre, Il exécutera le jugement sur tout mal, et détruira le méchant de devant Lui ; tandis que l'homme jettera partout ses idoles aux rats et aux chauves-souris (És. 2:20). Elles seront complètement abolies, et les faux dieux (en réalité de vrais démons) ne les égareront plus jamais, même si Satan subsistera encore pour être finalement puni à la fin, tout en étant empêché de mal faire pendant mille ans. Mais Jésus régnera en justice et en paix, et nous régnerons avec Lui sur la terre où nous avons souffert avec Lui.

Les énormités en rapport avec Moloc ne sont pas les seules. Se tourner vers les nécromanciens ou les évocateurs d'esprit, vers les devins ou magiciens, tout cela tombait sous le même jugement impitoyable de l'Éternel (20:6). « Je mettrai ma face contre cette âme-là, et je la retrancherai du milieu de son peuple ». Qu'il est terrible pour des chrétiens pro-

fessants de toucher à des choses aussi profanes ! Si Israël comme peuple terrestre devait ainsi se sanctifier et être saint parce qu'ils étaient sous la loi, combien plus ont à obéir et à plaire à leur Dieu et Père, les chrétiens qui sont sous la grâce, qui ont pour modèle Christ et Sa parole écrite, et qui ont l'Esprit Saint demeurant en eux !

v. 9-21 : Sanctification pratique d'Israël

1) v. 9-21

La première place a été donnée, nous l'avons vu, à la rébellion abominable contre l'Éternel, aussi bien chez un Israélite que chez celui qui séjournait parmi eux. Ceci est suivi d'une liste terriblement sombre de méchancetés énormes, qui commence par les insultes contre son père ou sa mère. Dresser sa propre volonté contre l'autorité parentale, c'est semblable, sur un niveau inférieur, à renoncer au vrai Dieu au profit d'un faux dieu. C'est pourquoi beaucoup lient le verset 9 avec le paragraphe précédent plutôt qu'avec le suivant. En effet le mot « car » par lequel commence ce v. 9 — s'il faut traduire de cette manière — supporte ce point de vue. D'un autre côté, la révolte contre l'Éternel marque bien une division.

« Car tout homme qui maudira son père et sa mère sera certainement mis à mort ; il a maudit son père et sa mère, son sang est sur lui. Et un homme qui commet adultère avec la femme d'un autre, — qui commet adultère avec la femme de son prochain... : l'homme et la femme adultères seront certainement mis à mort. Et l'homme qui couchera avec la femme de son père, découvre la nudité de son père ; ils seront certainement mis à mort, tous deux : leur sang est sur eux. Et si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront certainement mis à mort, tous deux : ils ont fait une confusion : leur sang est sur eux. Et si un homme couche avec un mâle, comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront certainement mis à mort : leur sang est sur eux. Et si un homme prend une femme et sa mère, c'est une infamie ; on les brûlera au feu, lui et elles, et il n'y aura point d'infamie au milieu de vous. Et si un homme couche avec une bête, il sera certainement mis à mort ; et vous tuerez la bête. Et si une femme s'approche d'une bête, quelle qu'elle soit, pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront certainement mises à mort : leur sang est sur elles. Et si un homme prend sa sœur, fille de son père, ou fille de sa mère, et voit sa nudité, et qu'elle voie sa nudité à lui, c'est une honte : ils seront retranchés devant les yeux des fils de leur peuple ; il a découvert la nudité de sa sœur, il portera son iniquité. Et si un homme couche avec une femme qui a son infirmité, et découvre sa nudité, il met à découvert son flux, et elle découvre le flux de son sang : ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple. Et tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ta mère, ni

de la sœur de ton père ; car celui qui fait cela met à nu sa propre chair : ils porteront leur iniquité. Et si un homme couche avec sa tante, il découvre la nudité de son oncle ; ils porteront leur péché : ils mourront sans enfants. Et si un homme prend la femme de son frère, c'est une impureté ; il découvre la nudité de son frère : ils n'auront pas d'enfants » (20:9-21).

Ici nous commençons avec un déshonneur public et vil contre ses propres parents : cela était puni de mort. La même sentence est prononcée à propos de la blessure plus intime et plus profonde qu'un homme peut infliger à un autre, un péché qui n'est pas seulement un tort ignoble, mais qui est fait au mépris de l'Éternel qui a institué l'union du mariage dès le commencement. Sa loi est aussi extrême contre de tels péchés que contre le reniement de Lui-même.

Or une impureté plus grande prévalait parmi les païens, spécialement ceux qui occupaient la terre promise. Les fils d'Israël allaient bientôt être exposés à leur exemple éhonté. Celui qui leur donnait Canaan connaissait leur cœur bien mieux qu'eux-mêmes. D'où ces dénonciations solennelles et douloureuses de l'inceste et autres. La chair a la même racine ignoble chez le Juif que chez le Gentil. La contrainte peut empêcher qu'elle ne se montre au jour, mais les convoitises mauvaises sont là, prêtes à entraîner les impulsifs et les obstinés au-delà de toute limite.

2) La sanctification pratique chez le chrétien

Le Seigneur Jésus est le Sauveur à tous égards, non seulement quant au châtement divin, mais aussi quant aux péchés. En Lui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des fautes selon les richesses de la grâce de Dieu (Éph. 1:7). En Lui nous avons aussi la vie, la vie éternelle, car Il est le Fils, et ne donne rien moins que cette vie à tous ceux qui croient en Lui. Or la vie en Christ est la base indispensable de la nouvelle nature, ainsi que de nos nouvelles relations, obligations, affections et privilèges, le tout étant couronné, depuis la rédemption, par l'habitation de l'Esprit dans le chrétien et dans l'Église, afin que chacun ait un lien direct avec Dieu et la puissance venant de Lui.

La chair a-t-elle disparu en fait ? Pas du tout ; mais pour la foi elle n'est plus là, étant condamnée par Dieu à la croix de Christ, où notre vieil homme a été crucifié avec Lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché (Rom. 6:6). Nous avons par conséquent le droit de dire que désormais nous sommes morts avec Lui, non seulement morts au péché et vis-à-vis du péché, mais morts vis-à-vis des éléments religieux du monde et de sa philosophie (Col. 2:8, 20) ; et notre vie est cachée avec Christ en Dieu (Col. 3:3). Nous ne sommes pas du monde comme Lui n'en était pas (Jean 17:14-15) ; et nous attendons Sa venue, non pas pour être dépouillés, comme nous le sommes lors de la mort, mais pour être revêtus de notre domicile éternel qui est du ciel

(2 Cor. 5:2-4), quand le mortel sera englouti par la vie (1 Cor. 15:53-54). Entre-temps nous sommes exhortés à mortifier nos membres qui sont sur la terre, et nous sommes tenus de le faire (Col. 3:5), au lieu de satisfaire aux convoitises et aux passions impures (Rom. 13:14 ; Gal. 5:24) ; et nous avons aussi à nous dépouiller de la violence et à ne pas mentir l'un à l'autre (Col. 3:8-9). Nous avons dépouillé le vieil homme avec ses actions, et nous avons revêtu le nouvel homme qui est renouvelé en connaissance, selon l'image de Celui qui l'a créé. Ainsi Christ est tout et en tous (Col. 3:9-11)

Mais en ce qui concerne la pratique, tout tourne autour de notre dépendance par la foi en Christ, chaque jour et tout le long du jour (cf Rom. 14:23). Rien n'est plus dangereux et source de ruine que de posséder une vérité très élevée sans cette dépendance. En dehors de Lui, nous ne pouvons rien faire (Jean 15:5). D'un autre côté, si vous demeurez en Moi, et Moi en vous, vous demanderez ce que vous voudrez, et il vous sera fait (Jean 15:7). C'est ainsi que même aux saints d'Éphèse auxquels a été adressée la plus élevée des épîtres de l'apôtre Paul, il leur était dit que les voleurs devaient cesser de voler, qu'aucune parole déshonnête ne devait sortir de leur bouche (Éph. 4:28-29), qu'il ne fallait pas s'enivrer pas de vin, en quoi il y a de la dissolution » (Éph. 5:18). Quel déshonneur pour le Seigneur et quel plaisir pour Satan s'ils se faisaient piéger dans de tels maux, ou pire ! Combien nous avons besoin d'être gardés par Dieu ! car ces paroles de l'apôtre étaient adressées à des saints qui étaient déjà amenés aux privilèges les plus élevés, et dont il était dit qu'ils étaient bénis de toutes bénédictions spirituelles en Christ, et cela dans les lieux célestes.

Une pareille bénédiction est le fruit de la grâce souveraine dans son plein exercice. C'est ainsi que le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ a revêtu d'honneur le Fils et Son œuvre de rédemption, juste après que Son peuple terrestre ait cherché Sa honte, même jusqu'à la mort de la croix. Ensuite, du fait que les Juifs s'étaient séparés eux-mêmes de leur propre Messie en ajoutant à leur ancienne idolâtrie la culpabilité encore plus grande de L'avoir rejeté, c'est selon la sagesse divine que Dieu a manifesté le mystère caché dès les siècles et dès les générations. Si Satan unissait Juifs et Gentils incrédules pour crucifier ensemble le Seigneur de gloire, Dieu unissait, comme une nouvelle merveille, les Juifs et les Gentils croyants en un seul corps par l'Esprit, le corps de Christ ici-bas, Christ étant la tête céleste à la droite de Dieu.

Mais dans chacun des membres la chair demeure incurablement mauvaise. La grâce ne l'améliore pas, mais fait de nous une nouvelle création en Christ, comme Dieu a condamné le péché dans la chair quand Jésus qui ne connaissait pas le péché a été fait péché pour nous sur le bois. Nous pouvons ainsi dire que nous sommes morts au péché avec Lui, et que nous sommes maintenant en Lui qui a été ressuscité et glorifié. C'est

pourquoi nous sommes appelés à notre nouvelle vie par la foi en Lui, et nous avons à traiter chaque mouvement de péché dans nos membres comme étant vil, et incompatible avec notre nouvelle relation comme chrétiens.

v. 22-27 : Sanctification pratique d'Israël

1) Chassés à cause de la désobéissance ; restauration finale par grâce

Le paragraphe qui termine ce chapitre est de caractère plus général, et commence par l'obéissance à laquelle Israël était appelé. La loi donnée par Moïse définissait cette obéissance. Si l'Éternel appelait un peuple pour être à Lui, ils devaient se conformer à Sa parole. Ils avaient à apprendre qu'étant pécheurs, ils n'avaient aucune puissance pour Lui plaire, mais manquaient continuellement. S'ils ne gardaient pas Son alliance et refusaient de marcher dans sa loi, s'ils oubliaient Ses actes et Ses œuvres merveilleuses qu'Il leur avait montrés en Égypte, dans le désert, et dans le pays de Canaan, encore bien moins allaient-ils se juger eux-mêmes et se rappeler Ses promesses et regarder au Messie avec foi. Ainsi leur incrédulité a amené sur eux le triste sort d'être chassés du bon pays tout comme les Amoréens l'avaient été avant eux. Pouvaient-ils nier la justice d'un tel sort ? Il ne s'agissait pas seulement d'Israël qui se livrait avec avidité à l'idolâtrie aussi vivement que les Gentils, mais même du résidu favorisé de Juda de retour dans sa terre grâce à Cyrus et selon les prophètes, et coupable de rejeter leur propre Messie, — et aussi des principaux sacrificateurs qui professaient l'apostasie du peuple sous la forme de cette phrase de renégat : « Nous n'avons pas d'autre roi que César » (Jean 19:15). Qu'est-ce que Dieu pouvait leur faire d'autre comme juste rétribution que d'envoyer les Romains pour les ôter de leur place et chasser leur nation (Jean 11:48-50) ?

L'Écriture n'en est pas moins claire que, si Dieu nous raconte la triste histoire de leur ruine issue de leur confiance en eux-mêmes et de leur incrédulité vis-à-vis de Sa grâce, néanmoins Il va bientôt et sûrement opérer pour Sa propre gloire dans le Messie ressuscité et exalté pour démontrer qu'Il est Lui-même leur Dieu Sauveur, miséricordieux et fidèle. Car Il restaurera Son peuple malgré la multitude de leurs iniquités, et Il les guérira leurs plaies pourtant bien méritées (Jér. 30:14-15). Les hommes les appelleront-ils « La chassée », et prétendront-ils que personne ne soucie de Sion ? (Jér. 30:17). Ainsi dit l'Éternel : Voici je rétablirai les captifs des tentes de Jacob et j'aurai compassion de ses demeures (Jér. 30:18), et la ville et le palais et le temple s'élèveront pour ne plus jamais tomber, aussi longtemps que la terre durera. Une joie éternelle (És. 35:10 ; 51:11) sera leur part sous le règne de l'Éternel-Jésus. Ils ne seront pas petits, mais exaltés plus que toutes les nations, et leurs oppresseurs seront punis par

l'Éternel. Non seulement les Juifs, mais toutes les familles d'Israël seront Son peuple, comme elles ne l'ont jamais été, et Lui sera leur Dieu quand la grâce souveraine se glorifiera vis-à-vis du jugement (Jacq. 2:13).

Mais nous avons ici l'histoire humiliante de leur responsabilité avant qu'ils soient amenés à dire : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » (Matt. 23:39). Aucun croyant ne s'étonne que ce que « cette génération » ne soit réduite à rien — ni qu'un tel figuier ne porte pas de fruit, seulement des feuilles (Matt. 21:19). La grâce créera une génération à venir (Ps. 78:4 ; 22:31). Il est hors de doute que la grâce souveraine nous ait fait entrer, nous des croyants Gentils, tandis que les Juifs ont été tenus dehors dans leur incrédulité. Mais c'est la même grâce qui les bénira, en commençant par un résidu lorsque nous serons enlevés, et, après les terribles jugements qui retrancheront les méchants, en terminant par Son peuple, enfin juste et puissant, les jours de leur deuil étant achevés pour toujours.

2) v. 22-27 : L'obéissance à la volonté de Dieu, pour Israël et pour le chrétien

« Et vous garderez tous mes statuts et toutes mes ordonnances, et vous les ferez ; afin que le pays où je vous fais entrer pour y habiter ne vous vomisse pas. Et vous ne marcherez point dans les statuts de la nation que je chasse devant vous ; car ils ont fait toutes ces choses-là, et je les ai eus en abomination ; et je vous ai dit : C'est vous qui posséderez leur terre, et je vous la donnerai pour la posséder, un pays ruisselant de lait et de miel. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai séparés des peuples. Et vous discernerez entre la bête pure et l'impure, et entre l'oiseau impur et le pur, et vous ne vous rendrez point abominables par des bêtes, ou par des oiseaux, ou par tout ce qui rampe sur la terre, que j'ai séparé, le déclarant impur. Et vous me serez saints, car je suis saint, moi, l'Éternel ; et je vous ai séparés des peuples, pour être à moi. Et si un homme ou une femme sont évocateurs d'esprits, ou diseurs de bonne aventure, ils seront certainement mis à mort ; on les lapidera avec des pierres : leur sang sera sur eux » (20:22-27).

L'histoire d'Israël dans ses négligences flagrantes, est écrite ici de manière indélébile, malgré la patience de l'Éternel, aussi admirable que touchante. Ils sont tombés dans leur chemin comme Adam dans le sien (Osée 6:7), et la chrétienté a suivi, non pas moins, mais plus que l'homme ou qu'Israël. Heureux ceux qui trouvent dans le Second Homme le seul abri, le seul salut, et le seul repos, pour le coupable et le perdu. « C'est ici la victoire qui a vaincu le monde, savoir notre foi. Qui est celui qui est victorieux du monde, sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu » ? (1 Jean 5:4-5)

Ceux qui n'attendaient que Sa venue, cherchaient à plaire à Dieu en tenant compte de Ses statuts et en les pratiquant. Ils détestaient les hor-

reurs contre nature de Canaan. Ils éprouvaient la bonté de Dieu qui leur donnait le pays ruisselant de lait et de miel. Ils se courbaient à chacune des marques journalières par lesquelles Il les avait séparés de leurs voisins païens, et ils reconnaissaient qu'ils étaient tenus d'être saints à l'Éternel, parce que Lui était Saint et qu'Il les séparait d'entre tous les peuples pour être Son peuple. Leur cœur partageait Sa colère ardente contre ceux qui, au vu et au su de tous, prêtaient leur concours à l'ancien ennemi dans l'évocation des esprits et la divination, les estimant indignes de vivre dans Son pays.

La grande erreur commise par les ennemis, et même les amis quelquefois, c'est d'estimer que tout cela pose un problème pour les chrétiens. Cela en posait un en Israël. Les chrétiens sont un peuple céleste, avec un appel céleste, que le Nouveau Testament définit et expose. Leur responsabilité est entièrement distincte, étant sous la grâce, et non pas sous la loi comme Israël, — selon ce que nous apprenons par l'autorité de l'apôtre des Gentils. Cependant c'est notre privilège de profiter de l'enseignement de l'Ancien Testament, et d'en tirer les principes divins sous-jacents, même dans la moindre des figures ou ombres de la dispensation lévitique.

Mais nous ne sommes pas sur le même terrain qu'Israël. La venue du Fils de Dieu et l'accomplissement de la rédemption ont ouvert une nouvelle voie. Le voile déchiré a fermé pour le moment le système Mosaïque, et a ouvert la porte pour une meilleure espérance par laquelle nous nous approchons de Dieu (Héb. 7:19) comme aucun Juif ne le pouvait. Nous avons maintenant toute liberté d'entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus, et nous sommes exhortés à le faire (Héb. 10:19-22). Jésus est devenu le garant d'une meilleure alliance (Héb. 7:22). Il y a des vérités morales qui demeurent à toujours, comme la foi en Dieu et l'obéissance à Sa volonté. Mais de même qu'Israël avait des particularités évidentes, ainsi l'Église a ce qui s'élève incomparablement plus haut, et qui se distingue même de ce qu'aura Israël au jour de la gloire millénaire. Même s'ils seront extrêmement et richement bénis, ils ne cesseront pas d'être un peuple terrestre, en ce jour-là. Nous sommes déjà maintenant un peuple céleste selon 1 Cor. 15:48 ; et nous porterons l'image du Céleste, au lieu de souffrir avec Lui ici jusqu'à ce qu'Il revienne.

L'épître aux Hébreux est tout à fait formelle sur ce changement, dont elle parle à cause de la lenteur qu'avaient les saints autrefois Juifs pour apprécier le « vin nouveau ». Ce genre d'aversion n'est pas du tout limité aux Israélites ; il est naturel au cœur humain, alors que la grâce ne l'est pas. Car comme le Seigneur Lui-même le dit : « Il n'y a personne qui ait bu du vieux, qui veuille aussitôt du nouveau ; car il dit : Le vieux est meilleur » (Luc 5:39). Ceux qui ont l'habitude d'une religion d'origine divine, comme les Juifs, trouvent spécialement difficile de recevoir une vérité plus élevée. C'est pourquoi cette épître prend un soin extrême à mon-

trer d'un bout à l'autre la supériorité de ce qui est présenté à notre foi en Christ, le Fils assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux, après avoir fait la purification des péchés (Héb. 1:3). Dieu a préparé (ou : prévu) des choses meilleures pour nous (Héb. 11:40).

Chapitre 21

v. 1-9 : *La sainteté chez les sacrificateurs*

Nous avons ici des ordonnances pour assurer la sainteté au milieu de la sacrificature selon l'ordre d'Aaron. Bien sûr ce sont des ordonnances de caractère charnel (Héb. 9:10), comme les sacrificateurs l'étaient eux-mêmes ; mais comme d'habitude, elles sont la figure et l'ombre de choses meilleures (Héb. 8:5), quand Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir (Héb. 9:11). Alors la sacrificature ayant été changée, il était nécessaire qu'il y eut aussi un changement de la loi (Héb. 7:12).

« Et l'Éternel dit à Moïse : Parle aux sacrificateurs, fils d'Aaron, et dis-leur : Que le sacrificateur ne se rende pas impur parmi ses peuples pour un mort, excepté pour son proche parent, pour sa mère, et pour son père, et pour son fils, et pour sa fille, et pour son frère ; et pour sa sœur vierge qui lui est proche, et qui n'aura pas été mariée, pour elle il se rendra impur. Il ne se rendra pas impur comme chef parmi son peuple, pour se profaner. Ils ne se feront point de place chauve sur leur tête, et ils ne raseront pas les coins de leur barbe ni ne se feront d'incisions dans leur chair. Ils seront saints, consacrés à leur Dieu, et ils ne profaneront pas le nom de leur Dieu, car ils présentent les sacrifices de l'Éternel faits par feu, le pain de leur Dieu ; et ils seront saints. Ils ne prendront point pour femme une prostituée ou une femme déshonorée ; et ils ne prendront pas une femme répudiée par son mari, car le sacrificateur est saint, consacré à son Dieu. Et tu le tiendras pour saint, car il présente le pain de ton Dieu. Il te sera saint, car je suis saint, moi, l'Éternel qui vous sanctifie. Et si la fille d'un sacrificateur se profane en se prostituant, elle profane son père ; elle sera brûlée au feu » (21:1-9).

Comme les devoirs découlent des relations, ainsi les devoirs croissent quand les relations sont plus élevées. C'est parce que les fils d'Aaron étaient des sacrificateurs et qu'ils entraient dans le sanctuaire comme aucun Israélite ordinaire ne le pouvait, que ces ordonnances étaient imposées à la famille sacerdotale. Car la première de toutes les obligations est envers Dieu, ce qui donne un poids supplémentaire à tout le reste. C'est pourquoi comme Dieu n'était pas connu des païens, leur éthique (c'est le code moral des philosophes jusqu'à aujourd'hui) était fondamentalement défectueuse. Israël aussi, étant sous la loi, poursuivait un but qu'ils ne pouvaient atteindre, justement parce que ce qu'il poursuivait était « une loi » de justice. C'était une loi d'œuvres, non pas de foi. La loi produit la colère, non pas l'amour (Rom. 4:15). C'est pourquoi l'apôtre dit que contrairement à ceux qui sont sur le principe de la foi, tous ceux qui sont

sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction, au lieu d'être bénis avec le croyant Abraham (Gal. 3:10). Mais les chrétiens maintenant (et c'est le même apôtre qui le dit en Rom. 4) ont un grand avantage même par rapport à Abraham, parce que lui n'allait pas au-delà de la promesse, parce qu'il ne pouvait rien y avoir d'autre alors. Il était pleinement persuadé que ce que Dieu avait promis, Il était capable de l'accomplir ; c'est pourquoi cela lui a été compté à justice (Rom. 4:21-22). Nous, nous croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, qui a été livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification (Rom. 4:25). L'évangile n'est pas une simple promesse, mais un accomplissement, ce qui accroît beaucoup la grâce dont on jouit maintenant par la foi.

1) Pas de contact avec la mort, et autres obligations de pureté

Nous voyons que le sacrificateur ne devait pas se souiller en approchant de la mort, sauf pour un proche parent dans des conditions très définies. D'autres pouvaient subir les effets de la proximité de la mort, mais ce n'était pas compatible avec ceux qui s'approchaient de la présence de Dieu, le Dieu vivant. Pour un proche direct, il pouvait se souiller, la loi l'acceptait (21:2-4), car la loi n'a rien amené à la perfection (Héb. 7:19). Mais il ne devait pas faire comme les païens, en se faisant des tonsures sur la tête, ou en se rasant les coins de la barbe, ou en se faisant des incisions dans la chair, comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Dieu n'était pas dans les pensées de ceux qui étaient gouvernés par les démons, et les excès de ceux-ci étaient interdits aux Israélites en général. Ils profanaient le nom de leur Dieu, et étaient intolérables chez ceux qui présentaient les sacrifices par feu à l'Éternel, le pain de leur Dieu, selon le nom que Lui leur donne en grâce.

Certaines personnes vivantes étaient aussi interdites aux sacrificateurs : une prostituée, une femme déshonorée ou une femme répudiée. Quelles que soient les femmes que pouvaient prendre les autres, le sacrificateur était saint à son Dieu. Moïse était responsable de le sanctifier en tant qu'autorité suprême en Israël : c'est ainsi que son estimation [celle de Moïse] était requise en Lévit. 27:2, 4. Ses compagnons auraient pu être trop souples dans de telles exigences.

Il y avait une autre possibilité contre laquelle une ordonnance est donnée : la fille d'un sacrificateur qui se prostituait ne se profanait pas seulement elle-même, mais aussi son père. Cela attirait le terrible jugement de la brûler au feu. On ne moque pas de l'Éternel, mais il est sanctifié dans tous ceux qui s'approchent de Lui. Tel était le gouvernement divin pour ceux qui étaient sous la loi.

2) Les sacrificateurs dans le christianisme

Aujourd'hui les seuls sacrificateurs que le christianisme reconnaît sont ceux qui confessent Christ. Ils sont une sacrificature sainte et royale

(1 Pierre 2:5, 9). L'épître aux Hébreux les exhorte en rapport avec leurs privilèges, — qui sont supérieurs à ceux d'Aaron, — comme le font les apôtres Jean et Pierre. C'est l'orgueil incrédule de la théologie d'appliquer la sacrificature aux dons de Christ et aux charges locales comme les anciens. Nous ne trouvons pas ceci une seule fois dans le Nouveau Testament qui, dans la lettre comme dans l'esprit, applique le terme de sacrifice pour désigner tout chrétien. On ne peut pas non plus en faire usage pour les ministres de la Parole. La fonction de ces derniers est une fonction de la part de Dieu, de prêcher au monde, ou d'enseigner les saints. Les sacrificateurs ont une place entièrement à part pour s'approcher de Dieu dans la prière et la louange, et pour offrir « des sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 Pierre 2:5). Ils sont par conséquent tenus de se tenir à distance de la mort spirituelle, et ils doivent laisser les morts ensevelir leurs morts (Matt. 8:22 ; Luc 9:60). Ils doivent se reconnaître comme morts aux péchés mais comme vivants à Dieu dans le Christ Jésus (Rom. 6:11), leur conscience étant purifiée des œuvres mortes pour servir le Dieu vivant (Héb. 9:14). Christ est maintenant leur vie, et Il leur donne la victoire par Sa mort et Sa résurrection. Toutes choses sont à eux, non pas seulement la vie, mais aussi la mort, les choses présentes et les choses à venir (1 Cor. 3:21-22). Même le tribunal de Christ n'est pas un sujet de terreur pour eux, mais il réveille un zèle et une miséricorde profonde pour persuader ceux qui périssent et pour lesquels ils savent combien ce tribunal sera terrible s'ils ne se repaissent pas et ne croient pas à l'évangile.

Mais les sacrificateurs Juifs de l'Ancien Testament, les fils d'Aaron ont été les ennemis de l'Éternel plus que ne l'a été le peuple qui avait perdu la tête ; ce sont eux et la voix des principaux sacrificateurs qui ont prévalu contre le païen Pilate qui était moins endurci. Ils sont maintenant retranché du figuier, et ils ont perdu leur position jusqu'au moment où la grâce les réveillera à la fin. C'est pourquoi comme le commandement est mis de côté à cause de sa faiblesse et de son inutilité, la voie est ouverte pour l'introduction d'une meilleure espérance par laquelle nous nous approchons de Dieu (Héb. 7:18-19). Il n'y a que les chrétiens qui soient sacrificateurs en vertu de l'œuvre de Christ et de l'appel de Dieu. Faire sacrificateurs les ministres de la Parole, ou leur donner un grade supérieur, rappelle de manière inquiétante la contradiction de Coré (Jude 11) : c'était la prétention du Lévite à prendre la place non pas seulement du souverain sacrificateur, mais de tous les sacrificateurs. Comme sacrificateurs, nous sommes appelés de Dieu, non pas à l'impureté en aucune manière et à aucun degré, mais dans la sainteté (1 Thess. 4:7), comme condition caractéristique de ceux qui sont participants de l'appel céleste (Héb. 3:1).

On peut noter ici combien l'évangélisme est aussi insuffisant. La plupart de ceux qui sont formés à cette école ne dépassent guère la négation de toute sacrificature, sauf celle de Christ. Mais il est important d'insister

sur la vérité positive que tout chrétien est un sacrificateur de Dieu maintenant. On dira qu'il est un sacrificateur spirituellement : c'est vrai. Il n'y a pas de sacrificateur maintenant sauf de nature spirituelle. Le christianisme ne connaît pas de sacrificateur de façon formelle ou charnelle. Tout chrétien a le droit inaltérable de s'approcher du seul sanctuaire, par le seul sacrifice efficace que Dieu reconnaisse. Et tous sont appelés à exercer de manière habituelle ce droit qui est le seul existant réellement sur la terre. En Hébr. 10:19 et autres, cela est développé en termes très clairs.

v. 10-15 : La sainteté du souverain sacrificateur

Ici il ne s'agit pas de la sainteté générale de la lignée d'Aaron, mais du caractère de sainteté qui incombe à leur chef en raison de l'onction de son Dieu.

« Et le grand sacrificateur d'entre ses frères, sur la tête duquel l'huile de l'onction aura été versée et qui aura été consacré pour revêtir les saints vêtements, ne découvrira pas sa tête et ne déchirera pas ses vêtements. Il n'ira vers aucune personne morte ; il ne se rendra impur ni pour son père, ni pour sa mère ; et il ne sortira pas du sanctuaire, et ne profanera pas le sanctuaire de son Dieu ; car la consécration de l'huile de l'onction de son Dieu est sur lui. Moi, je suis l'Éternel. Et il prendra pour femme une vierge. Une veuve, ou une répudiée, ou une femme déshonorée, une prostituée, il ne les prendra point ; mais il prendra pour femme une vierge d'entre ses peuples. Et il ne profanera pas sa semence parmi ses peuples, car moi, je suis l'Éternel qui le sanctifie » (21:10-15).

Les ordonnances qu'on trouve ici ne provenaient pas seulement de ce que le plus haut niveau sacerdotal était concerné. L'Esprit de Dieu ne manque pas de garder présent devant nous, même dans l'Ancien Testament, qu'il avait toujours en vue le Second Homme, même quand il s'agissait de mises à l'épreuve du premier homme. C'est pourquoi le lecteur croyant, qui croit en esprit tandis qu'il voit la lettre, est aussi enseigné à regarder à Lui. C'est ce que nous avons vu dans le début de Lévitique 4 par comparaison avec le reste du chapitre. Un principe similaire s'observe aussi au ch. 8, dans l'onction elle-même, mais d'une façon plus positive, non pas négative. En outre, bien que ce soit d'une manière encore plus différente, on peut discerner ce principe dans la place toute particulière que tenait le souverain sacrificateur au Jours des Propitiations (ch. 16). C'est ce qu'on retrouve ici aussi.

Littéralement le sacrificateur oint ne devait pas céder aux exigences de deuil ou de souillure par rapport à un mort, même pas pour son père ou pour sa mère, alors que l'honneur à l'égard de ceux-ci est tellement maintenu dans les dix commandements. En Christ comme Sacrificateur, la supériorité par rapport à la mort est rendue particulièrement visible. Il ne s'agit pas seulement du type frappant de Melchisédec, et son « ordre »,

comme Hébr. 7 l'applique en prenant occasion de la manière dont est présenté le sacrificateur royal de Salem : « sans père, sans mère, sans généalogie n'ayant ni commencement de jour ni fin de vie » (Hébr. 7:3). Même quand l'exercice de la sacrificature est introduit selon le modèle d'Aaron, il est insisté sur le fait que la sacrificature intransmissible rendait le Seigneur capable de sauver entièrement ceux qui s'approchent de Dieu par Lui, du fait qu'Il est toujours vivant pour intercéder pour eux (Hébr. 7:24-25) : c'est un élément aussi étranger à Melchisédec que d'offrir des sacrifices ou brûler de l'encens.

Ensuite il ne devait pas sortir du sanctuaire ni profaner le sanctuaire de son Dieu. Ceci était absolument vrai du Seigneur à tous égards et cela ne pouvait pas être vrai d'aucune autre personne. Car Il était celui qui est céleste même sur la terre ; Il pouvait se décrire et Il se décrivait Lui-même comme le Fils de l'Homme qui est dans le ciel ; « était » ou « sera » ne décrirait pas convenablement la réalité d'une personne divine. Il était en effet le Saint de Dieu : tellement les esprits impurs étaient contraints de Le reconnaître que ceci était pour eux la source de l'effroi le plus profond et de la panique.

Le souverain sacrificateur était restreint quant au choix d'une femme. Une veuve ou une divorcée ou une femme déshonorée ou une prostituée était formellement interdites. Il devait prendre comme femme une vierge d'entre ses peuples. Faut-il redire comment Dieu a fait le nécessaire pour l'Église qu'Il a aimée en vue des noces de l'Agneau dans le ciel ? Il se la présentera à Lui-même glorieuse n'ayant ni taches ni rides ni rien de semblable. Il est vrai qu'elle n'avait que des péchés. Mais Il s'est donné lui-même pour elle pour la sanctifier et la purifier par le lavage d'eau par la Parole (Éph. 5:25-27). Il y a eu toute Sa souffrance, tout ce qu'Il a opéré et donné, dans Son amour incomparable. Ce qu'Il a fait est aussi assuré par Son œuvre de rédemption, que la valeur de Son sang est infinie aux yeux de Dieu — Lui qui avait ce propos de grâce dès avant la fondation du monde, — et Christ a accompli la partie la plus profonde et la plus merveilleuse de ce travail, et Il l'a fait savoir, pour la bénédiction et la joie de la foi, et Il va accomplir ce qui reste à accomplir pour le corps, et pour l'héritage en temps voulu, un temps qui s'approche bientôt. « Car un tel sacrificateur nous convenait, saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et élevé plus haut que les cieux, qui n'est pas journellement dans la nécessité, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple ; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, s'étant offert lui-même. Car la loi établit pour souverains sacrificateurs des hommes qui sont dans l'infirmité, mais la parole du serment, qui est après la loi, établit un Fils qui est consommé pour l'éternité » (Hébr. 7:26-28).

v. 16-24 : Le sacrificateur défectueux

1) v. 16-24

La loi n'a rien amené à la perfection. Il y avait toutes sortes de tares parmi les sacrificateurs et le peuple. C'est pourquoi même dans la lignée d'Aaron, de telles choses étaient interdites pour le service du sanctuaire.

« Et l'Éternel parla à Moïse disant : Parle à Aaron, en disant : Aucun homme de ta semence, en ses générations, qui a quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter le pain de son Dieu ; car quiconque a un défaut corporel ne s'approchera pas : l'homme aveugle, ou boiteux, ou camus, ou qui a l'un de ses membres plus long que l'autre ; ou l'homme qui a une fracture au pied ou une fracture à la main ; ou celui qui est bossu, ou grêle, ou qui a une tache à l'œil, ou qui a une gale, ou une dartre, ou qui a les testicules écrasés. Nul homme de la semence d'Aaron, le sacrificateur, en qui il y aura quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter les sacrifices de l'Éternel faits par le feu ; il y a en lui un défaut corporel : il ne s'approchera pas pour présenter le pain de son Dieu. Il mangera du pain de son Dieu, des choses très-saintes et des choses saintes ; seulement il n'entrera pas vers le voile, et ne s'approchera pas de l'autel, car il y a en lui un défaut corporel, et il ne profanera pas mes sanctuaires ; car moi, je suis l'Éternel qui les sanctifie. Moïse parla ainsi à Aaron et à ses fils, et à tous les fils d'Israël » (21:16-24)

Les fils d'Aaron étaient ainsi contraints de prendre note de ce qui convenait pour la présence et le service de leur Dieu. Il n'y avait pas d'immunité à l'égard des effets du péché dans un monde ruiné et sur une race ruinée. Le fait qu'ils descendaient d'Aaron ou d'Abraham ne leur était d'aucun profit en face des droits de l'Éternel. Ils avaient part aux conséquences de la chute avec les Gentils, même les plus égarés et idolâtres. Certains défauts étaient à vie, d'autres seulement temporaires, mais tant que ces défauts étaient là, ils étaient tenus de ne pas s'approcher, et leurs frères ne devaient pas le tolérer, à moins d'être assez impies pour l'oser.

2) Le Seigneur, un parfait sacrificateur

Le Nouveau Testament place devant nous un modèle incomparablement plus élevé. Même si Aaron n'avait aucun des défauts spécifiés, et en supposant qu'il ne se soit pas compromis dans le veau d'or qu'il avait fabriqué avec un burin à partir de l'or que le peuple lui avait donné pour en faire un dieu, — même si Aaron n'avait jamais été coupable d'aucune faute, il restait bien en dessous du Sacrificateur Oint que Dieu avait en vue, le grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieus, Jésus le Fils de Dieu, qui est assis sur le trône de la grâce et duquel nous nous approchons en toute liberté pour recevoir miséricorde et trouver grâce au moment opportun (Héb. 4:14-16). En Héb. 5 la distinction est soulignée d'une

manière précise et nette : « Car tout souverain sacrificateur pris d'entre les hommes est établi pour les hommes dans les choses qui concernent Dieu, afin qu'il offre et des dons et des sacrifices pour les péchés, étant capable d'avoir de l'indulgence pour les ignorants et les errants, puisqu'il est aussi lui-même enveloppé d'infirmité ; et, à cause de cette infirmité, il doit offrir pour les péchés, comme pour le peuple, ainsi aussi pour lui-même. Or nul ne s'arroge cet honneur ; mais seulement s'il est appelé de Dieu, ainsi que le fut aussi Aaron » (Héb. 5:1-5)

Certains chrétiens réputés pour avoir une grande connaissance et une grande capacité, appliquent ce passage au Seigneur Jésus : ce n'est que de la témérité aveugle, car ils devraient se rendre compte que ce qui est présenté est le contraste avec le souverain sacrificateur juif, qui n'était qu'un homme et avait besoin d'offrir des sacrifices pour le péché pour lui-même autant que pour le peuple. Quelle que soit l'analogie, ici comme ailleurs, le but principal est de faire ressortir Sa supériorité bénie. Même s'Il ne s'est pas glorifié lui-même pour être fait souverain sacrificateur, c'est selon Sa dignité qu'il a été salué par Dieu en tant que sacrificateur pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédec (Héb. 5:5, 10 ; Ps. 110:4), et qu'Il a été reconnu comme Son Fils quand il a été engendré dans le temps (Ps. 2:7, 12), alors qu'Il était éternellement Fils dans la déité, comme le montrent l'Évangile et les épîtres de Jean. Sa sacrificature est fondée sur Sa personne, née ici-bas, le Fils de Dieu ; tandis que le Ps. 110 déclare Sa fonction, affirmée avec le serment de Dieu et en relation avec Sa séance à la droite de Dieu. On peut observer ici, comme auparavant au ch. 2:17, 18, que le fait d'être un homme est introduit de manière touchante pour montrer combien, à cause de Son expérience dans les jours de Sa chair, Il est tellement prêt à ressentir de la sympathie pour ceux qui sont éprouvés et dans le besoin, et qu'Il n'a pas honte d'appeler Ses frères. Personne ne peut sonder l'angoisse de Celui qui ne s'est jamais épargné Lui-même, mais a glorifié Dieu à tout prix. Lui qui, comme personne divine, parlait et la chose s'accomplissait, qui commandait et la chose était établie fermement, — Lui a appris (quelle chose nouvelle pour lui !) l'obéissance, et de la manière la plus profonde, à travers les choses qu'Il a souffertes, et ayant été consommé, Il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui Lui obéissent.

3) Les croyants comme sacrificateurs

Il n'en va pas autrement maintenant avec ceux qui sont Siens, malgré leur vieille nature d'inimitié contre Dieu, aggravée d'œuvres mauvaises, et ayant encore le vieil homme qui ne s'améliore jamais, et qui a besoin d'être mortifié comme il a déjà été crucifié avec Lui. Pourtant la même épître rend témoignage que, et Celui qui sanctifie (Christ) et ceux qui sont sanctifiés (les chrétiens) sont tous d'un ; comme d'autres épîtres le développent, avec des expressions qui varient selon la portée de chacune

d'elles, la grâce abondante dans laquelle nous nous tenons devant Lui — nous l'avons eue par la foi, et nous l'avons encore. Car nous n'avons pas reçu un esprit de servitude pour être de nouveau dans la crainte, mais nous avons reçu l'esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba, Père (Rom. 8:15). L'Esprit lui-même, qui nous convainc de culpabilité et du péché qui habite en nous, rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ, si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui » (Rom. 8:16-17).

C'est pourquoi, par Sa rédemption et une nouvelle création en Lui, nous avons le droit de dire que « les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ; et toutes sont du Dieu qui nous a réconciliés avec Lui-même par Christ » (2 Cor. 5:17-18). La même mort de Christ a déchiré le voile qui, au lieu de nous maintenir dehors, est pour le chrétien un chemin nouveau et vivant pour entrer. Nous avons donc toute liberté pour entrer dans le sanctuaire, en parfaite paix (Héb. 10:19-22), ce que Aaron n'a jamais possédé même en type, car il ne pouvait entrer dans le sanctuaire qu'avec les plus grandes précautions, de peur de mourir.

4) La sacrificature selon les épîtres de Pierre, Paul et Jean

Il n'y pas que l'épître aux Hébreux pour affirmer que Christ a une sacrificature incomparablement meilleure, et pour donner à entendre que nous avons notre propre accès sacerdotal (ch. 10). L'apôtre Pierre aussi, dans le second chapitre de sa première épître, dit bien, qu'étant venus au Seigneur, la Pierre vivante et vraie, nous, comme des pierres vivantes, nous sommes édifiés une maison spirituelle une sainte sacrificature pour offrir des sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jésus Christ (1 Pierre 2:4-5). En effet le Nouveau Testament ne reconnaît pas actuellement d'autre sacrificature que celle-là. La sacrificature Gentile n'a jamais eu une approbation divine, et la sacrificature juive maintenant est positivement sous la malédiction, car elle a méprisé le sang qui a effacé nos nombreuses tares. Car quoi qu'il en soit de nous (nous étions tous tournés vers notre propre chemin, tous loin de Dieu, haïssables nous haïssant l'un l'autre, faux et impurs), nous sommes maintenant lavés, sanctifiés, justifiés au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu (1 Cor. 6:11).

Les épîtres de Paul dans leur ensemble, des Romains jusqu'aux Hébreux, disent explicitement que tout chrétien a bien plus le droit de s'approcher de Dieu que les fils d'Aaron, ou même Aaron lui-même. Si c'est un droit spirituel, il n'en est pas moins tout à fait réel, tandis que la proximité des Juifs n'était qu'un type et qu'une ombre, et cela a maintenant perdu toute valeur aux yeux de Dieu. L'ignorance et l'incrédulité ont mis en place une vaine imitation dans la chrétienté.

Le dernier des apôtres survivants atteste le même privilège sacerdotal pour le chrétien maintenant. « À celui qui nous aime et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang ; — et il nous a faits un royaume, des sacrificateurs pour son Dieu et Père ; — à lui la gloire et la force aux siècles des siècles ! Amen » (Apoc. 1:5-6). Christ est le souverain sacrificateur ; les chrétiens sont les sacrificateurs. Toute sacrificature en dehors de cela est un péché grave, et une pure imposture. Par une seule offrande Christ a rendu parfait ceux qui sont sanctifiés (Héb. 10:14). Il n'y a pas de personnes avec des tares ou des défauts dans la sacrificature chrétienne. Lui était toujours parfait moralement ; nous sommes rendus parfaits par Son seul sacrifice. Ce n'est pas une question de défaillances dans la marche.

Chapitre 22

v. 1-16 : *Privilège et responsabilité du sacrificateur*

Ce chapitre continue, comme le précédent, le même genre de sanctification obligatoire à l'Éternel dans la famille sacerdotale. Ici il ne s'agit pas de disqualifications indélébiles, comme dans la précédente section, mais de souillures passagères. Aucune souillure n'était à traiter à la légère. La révérence est due à Celui qui est un feu consumant (Héb. 12:29). Sa volonté et Sa parole règlent tout, spécialement pour ceux qui s'approchent de Lui.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à Aaron et à ses fils, afin qu'ils se séparent des choses saintes des fils d'Israël, et qu'ils ne profanent pas mon saint nom dans les choses que ceux-ci me sanctifient. Moi, je suis l'Éternel. Dis-leur : Tout homme de toute votre semence, en vos générations, qui, ayant son impureté sur lui, s'approchera des choses saintes que les fils d'Israël ont sanctifiées à l'Éternel, cette âme-là sera retranchée de devant moi. Moi, je suis l'Éternel. Aucun homme de la semence d'Aaron, qui est lépreux ou qui a un flux, ne mangera des choses saintes, jusqu'à ce qu'il soit purifié ; et celui qui aura touché quelqu'un qui est impur par un mort, ou celui de qui est sorti de la semence, ou celui qui a touché un reptile quelconque qui le rende impur, ou un homme qui le rende impur de quelque impureté dont il soit affecté, — l'homme qui aura touché cela, sera impur jusqu'au soir, et ne mangera pas des choses saintes, s'il n'a pas lavé sa chair dans l'eau ; et après le coucher du soleil il sera pur ; et ensuite, il mangera des choses saintes, car c'est son pain. Aucun d'eux ne mangera d'une bête morte d'elle-même ou déchirée, pour se rendre impur par elle. Moi, je suis l'Éternel. Et ils garderont ce que j'ai ordonné de garder, afin qu'ils ne portent pas de péché sur eux, et qu'ils ne meurent pas, pour avoir profané mon ordonnance. Moi, je suis l'Éternel qui les sanctifie. Et aucun étranger ne mangera de ce qui est saint ; celui qui demeure chez un sacrificateur, et l'homme à gages, ne mangeront pas de ce qui est saint. Mais si le sacrificateur a acheté de son argent un esclave, celui-ci en mangera, ainsi que celui qui est né dans sa maison : ceux-là mangeront de son pain. Et une fille de sacrificateur, si elle est mariée, à un étranger, ne mangera pas des offrandes élevées des choses saintes. Mais si une fille de sacrificateur est veuve ou répudiée, et n'a pas d'enfants, et est retournée dans la maison de son père, comme dans sa jeunesse, elle mangera du pain de son père ; mais aucun étranger n'en mangera. Et si un homme, par ignorance, mange d'une chose sainte, il donnera au sacrificateur la chose sainte, et y ajoutera un cinquième par-dessus. Et on ne profanera pas les choses saintes des fils d'Israël, qu'ils

offrent en offrande élevée à l'Éternel, et on ne leur fera pas porter l'iniquité du délit quand ils mangeront de leurs choses saintes, car moi je suis l'Éternel qui les sanctifie » (22:1-16)

1) v. 1-2

On est bien frappé par le soin avec lequel ces obligations sont données à Moïse par l'Éternel, et aux fils d'Aaron par son moyen (22:1-2). Le compromis dans les choses divines est haïssable pour Dieu. Les hommes s'en vantent, spécialement dans les jours actuels où le libéralisme est l'idole populaire, par opposition à l'idole précédente qu'était la tradition humaine et le cléricalisme, qui théoriquement sont inflexibles, mais qui en pratique sont suffisamment accommodants pour taxer les péchés par le moyen d'un tarif. Les sacrificateurs de l'Éternel étaient tenus à l'obligation stricte de ne pas profaner son saint Nom dans les choses saintes d'Israël.

2) v. 3-8

Il pourrait y avoir de l'impureté de jour en jour qui ne soit connue que de chacun des sacrificateurs individuellement. La conscience était ainsi testée, ainsi que la crainte de Dieu. On pouvait facilement cacher son impureté à ses collègues et aux fils d'Israël, mais c'était au risque d'être retranché de la présence de l'Éternel (22:3). Le fait de faire partie de la descendance d'Aaron ne donnait pas de droit d'asile dans le sanctuaire, bien au contraire et quel que soit le cas, — si on souffrait de lèpre, ou d'un flux de ses reins, ou même d'avoir eu contact avec un mort, ou si l'on avait une infirmité impure, ou si l'on avait touché un reptile qui rende impur, ou autres choses semblables. La nature ou le degré de la souillure pouvait varier ; mais l'Éternel ne tolérât aucune impureté chez ceux qui s'approchaient. Ils étaient au minimum impurs jusqu'au soir, et ne devaient pas manger des choses saintes jusqu'à ce qu'ils aient lavé leur chair à l'eau. Après cela ils étaient libres d'en manger car le Saint est plein de grâce et miséricordieux (22 : 4-8).

3) v. 9-11

L'Éternel est le Dieu vivant. La mort est le salaire du péché ; mais ce n'est pas tout, car il reste le jugement, comme tout chrétien devrait le savoir (Christ révélant toute la vérité). C'est pourquoi toucher un mort souillait n'importe qui, et encore bien plus le sacrificateur. Aucun Israélite n'était libre de manger ce qui avait été déchiré des bêtes des champs, mais il fallait le jeter aux chiens (Ex. 22:31). « Je suis l'Éternel » pesait sur les fils d'Aaron plus que tous. C'est pourquoi ils avaient à garder Son ordonnance de peur qu'il y ait du péché sur eux, et qu'ils meurent dans leur profanation. Il les sanctifiait extraordinairement (22 : 9).

Mais l'inverse était aussi une obligation formulée expressément. Aucun étranger ne devait manger des choses saintes. Celui qui séparait Israël

pour Lui-même séparait le sacrificateur d'une séparation encore plus stricte. Quelqu'un séjournant chez le sacrificateur n'avait aucun droit, pas plus qu'un serviteur salarié même s'il servait à la maison ou était apprécié. Mais quelqu'un qui appartenait au sacrificateur, acheté ou né dans sa maison, avait droit à ce privilège : il pouvait manger de sa nourriture (22:10-11).

4) v. 12-14

Nous avons ensuite des cas particuliers ne suivant pas la règle générale, et qui sont formulés avec précision. Si la fille du sacrificateur se mariait à un étranger (c'est-à-dire en dehors de la famille d'Aaron) elle perdait pour le moment son droit à manger les sacrifices des choses saintes. Mais si elle devenait veuve, ou divorcée, sans enfants, et était de retour dans la maison de son père comme dans sa jeunesse, elle reprenait son droit, et pouvait manger de la nourriture de son père. Elle n'était plus une étrangère sous interdiction (22:12-13).

De même (22:14), un homme pouvait manger les choses saintes involontairement, et dans ce cas il lui était ordonné d'ajouter le cinquième par-dessus, et de le donner au sacrificateur avec la chose sainte : c'était une double dîme du délit. Il n'y avait pas de superstition, ni d'exagération humaine. Le vrai Dieu est nécessairement un Dieu jaloux, mais Il pèse tout avec beaucoup de considération.

5) v. 15-16

Cette partie du chapitre se termine comme le début — par la responsabilité des sacrificateurs. En particulier, ils ne devaient pas profaner les choses saintes des fils d'Israël qu'ils sacrifiaient à l'Éternel, ni se charger eux-mêmes de l'iniquité du délit en mangeant les choses saintes, se souvenant que c'était l'Éternel qui les sanctifiaient. Hélas ! c'est justement là où ils ont manqué, non seulement comme nous l'avons vu avant que leur consécration soit complète, mais de plus en plus au cours du temps, jusqu'à être à la tête de la profanation, et pire même, à la tête de l'impureté grossière (1 Sam. 2:12-22). Une parole prophétique est donc venue, par un homme de Dieu, selon laquelle les fils du souverain sacrificateur mourraient en un seul jour, et que l'Éternel se susciterait un sacrificateur fidèle pour faire ce qui était selon Son cœur et selon Ses pensées, et auquel Il bâtirait une maison stable, Lui-même étant Roi devant Son oint pour toujours. Le Messie est la seule réponse complète à la fois comme sacrificateur et comme roi (1 Sam. 2:34-35 ; Zach. 6:13).

Comme chrétiens nous Le connaissons dans une position encore bien plus glorieuse, non seulement dans le ciel, mais à la droite de Dieu sur Son trône. Et nous Le connaissons comme le Fils Éternel, — non pas seulement comme Son Fils dans le temps — et comme Fils de l'homme couronné de gloire et d'honneur. Il ne s'agit pas il est vrai des nombreux

diadèmes du monde à venir, mais il s'agit d'une guirlande de la victoire plus profonde et plus élevée que toutes celles qui doivent être obtenues et manifestées au jour où la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel comme les eaux couvrent la mer (Nomb. 14:21 ; Hab. 2:14). Car c'est à nous de nous approcher avec confiance du trône de la grâce pour recevoir miséricorde et trouver grâce au moment opportun (Héb. 4:16). Ayant donc, frères, une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu'il nous a consacré à travers le voile, c'est-à-dire sa chair, et ayant un grand sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur vrai, en pleine assurance de foi, ayant les cœurs par aspersion purifiés d'une mauvaise conscience et le corps lavé d'eau pure » (Héb. 10:19-22)

v. 17-25 : La sanctification requise pour les sacrificateurs et le peuple

Ces versets regroupent les fils d'Aaron avec les fils d'Israël dans les ordonnances de l'Éternel le Médiateur.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les fils d'Israël, et dis-leur : Quiconque de la maison d'Israël ou de ceux qui séjournent en Israël, présentera son offrande, selon tous leurs vœux et selon toutes leurs offrandes volontaires qu'ils présentent en holocauste à l'Éternel, — pour être agréé offrira un mâle sans tare, de gros bétail, de moutons, ou de chèvres. Vous ne présenterez aucune chose qui ait quelque défaut corporel, car elle ne sera point agréée pour vous. Et si un homme présente un sacrifice de prospérités à l'Éternel, pour s'acquitter d'un vœu, ou en offrande volontaire, soit de gros bétail, soit de menu bétail, son offrande sera sans tare, pour être agréée ; il n'y aura en elle aucun défaut corporel. Vous ne présenterez point à l'Éternel ce qui est aveugle, ou qui a une fracture ou qui est mutilé, ou qui a des ulcères, ou une gale, ou une dartre, et vous n'en ferez pas un sacrifice fait par feu sur l'autel, à l'Éternel. Tu pourras faire un sacrifice volontaire d'un bœuf ou d'un agneau ayant quelque membre trop long ou trop court ; mais pour un vœu, ils ne seront pas agréés. Et vous ne présenterez pas à l'Éternel ce qui sera froissé, ou écrasé, ou arraché, ou coupé ; vous ne ferez point cela dans votre pays. Et de la main d'un étranger, vous ne présenterez aucune de ces choses comme le pain de votre Dieu ; car leur corruption est en elles, il y a un défaut en elles ; elles ne seront pas agréées pour vous » (22:17-25).

Nous pouvons comprendre facilement combien le peuple était enclin à oublier l'honneur de l'Éternel, et le fait qu'il voit tout quand on présente en sacrifice sur Son autel ce qui est endommagé ou défectueux ; et combien le sacrificateur était disposé à fermer les yeux devant de telles ruses. C'était réellement une transgression haïssable, et un reniement pratique

de ce qu'il est le Dieu vivant. Le Dieu d'Israël ressemblait-il à Ses adorateurs égoïstes, ou tout au moins de tels qui se prétendaient adorateurs ? En effet, c'est ce qu'implique ce péché, spécialement dans les choses divines.

Mais rappelons-nous combien c'est encore bien plus mauvais quand cela se passe chez un chrétien, car le propre de sa profession est qu'il marche dans la lumière comme Dieu est dans la lumière (1 Jean 1:7). La vraie lumière luit déjà (1 Jean 2:8). Bien que nous ne soyons pas sous la loi comme Israël, nous étions autrefois ténébres, et nous avons été fait lumière dans le Seigneur (Éph. 5:8), et nous sommes appelés à reluire comme des luminaires dans un monde misérable et à y présenter la Parole de vie (Phil. 2:15-16). Il est évident que nous ne devrions pas être moins soigneux dans ce qui touche notre relation que ne l'était un Juif dans la sienne : la moindre des choses, c'est bien d'être honnête devant Dieu et les hommes ; sinon il vaut mieux s'abstenir de parler de la grâce ; rien ne condamne plus le laxisme que la vraie grâce de Dieu.

Pourtant même la loi tolérait un moindre niveau d'exigence dans le cas des sacrifices de prospérités volontaire (22:23) parce qu'une place inhabituelle était alors accordée à l'homme. Avec le sacrifice de prospérités d'actions de grâce, on présentait du pain levé avec les gâteaux sans levain mêlés avec de l'huile. Pour un vœu cela était interdit⁷, comme étant strictement à l'Éternel. Ni le désert, ni dans le pays promis, rien qui fût en quoi que ce soit anormal ne pouvait être agréé ni permis. Un mâle sans défaut était impératif, comme représentant le Saint de Dieu. L'étranger n'avait pas plus de liberté qu'un Israélite.

Combien il est clair que, de toute manière, la perfection n'était pas dans la sacrificature lévitique, ni par elle. Elle était donné de Dieu provisoirement pour un peuple terrestre, une sacrificature qui mourait pour un peuple qui mourait ; car la loi donnée au peuple était basée sur elle. S'il y avait eu la perfection par cette sacrificature, quel était le besoin qu'un autre sacrificateur se lève selon l'ordre de Melchisédec, et qui ne fût pas nommé selon l'ordre d'Aaron ? car la sacrificature étant changée il y a aussi nécessité d'un changement de loi... Et cela est encore bien plus évident, si, à la ressemblance de Melchisédec, un autre sacrificateur se lève, qui n'a pas été établi selon la loi d'un commandement charnel, mais selon la puissance d'une vie impérissable. Car ce témoignage lui est rendu : Tu es sacrificateur pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédec. Car il y a abrogation du commandement qui a précédé, à cause de sa faiblesse et de son inutilité (car la loi n'a rien amené à la perfection), et introduction

⁷ Note Biblique : cette affirmation est déduite de l'interdiction générale du levain en Lévi. 2 et de son autorisation spécifique dans le seul cas particulier de Lévi. 7:13.

d'une meilleure espérance par laquelle nous approchons de Dieu » (Héb. 7:11-12, 15-19)

v. 26-33 : *Sanctification d'Israël*

1) v. 26

Il s'agit de communications de l'Éternel avec un supplément d'ordre général ; c'est pourquoi l'Éternel ne parle qu'à Moïse, et non pas aux fils d'Aaron et à Aaron comme aux versets 1-16, ni à Aaron et à ses fils et aux fils d'Israël comme aux versets 17 à 25. Le souverain sacrificateur et les sacrificateurs devaient être au courant de l'impureté qui était sur eux quand ils s'approchaient des choses saintes, sous peine d'être retranchés de devant l'Éternel, car Il est Celui qui les sanctifie. De leur côté, ceux qui offraient un sacrifice quelconque, que ce soit un vœu ou une offrande volontaire, devaient être au courant des défauts de ce qu'ils présentaient : c'était totalement inacceptable. À ces règles, il est ajouté maintenant une parole finale.

« Et l'Éternel parla à Moïse disant : Un veau, ou un agneau ou un chevreau, lorsqu'il sera né, sera sept jours sous sa mère ; et depuis le huitième jour et après, il sera agréé pour l'offrande du sacrifice fait par feu à l'Éternel. Et vous n'égorgerez pas la vache, ou la brebis, elle et son petit, en un même jour. Et si vous sacrifiez un sacrifice d'action de grâce à l'Éternel, vous le sacrifierez pour être agréé pour vous. Il sera mangé le jour même ; vous n'en laisserez rien jusqu'au matin. Moi, je suis l'Éternel.

Et vous garderez mes commandements et vous les ferez. Moi, je suis l'Éternel. Et vous ne profanerez pas mon saint nom, mais je serai sanctifié au milieu des fils d'Israël : moi, je suis l'Éternel qui vous sanctifie et qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour être votre Dieu. Moi, je suis l'Éternel » (22:26-33).

2) v. 27

« Il y a une saison pour tout, et il y a un temps pour toute affaire sous les cieux » (Éccl. 3:1) L'homme, qu'il soit Israélite ou chrétien, est sujet à commettre des fautes. En outre, sa vraie place est dans la soumission et l'obéissance. Dieu lui-même a un but devant Lui qu'Il place devant nous. Il voudrait glorifier le Second Homme que le premier homme est si enclin à oublier, même quand il a l'intention d'honorer Dieu, qui seul peut juger infailliblement de ce qui Lui plaît, et qui nous le fait connaître en grâce pour que nous le sachions.

L'animal, après sa naissance, devait rester sept jours sous sa mère. Il en va autrement dans la nature. Les Juifs disent qu'un sabbat devait passer sur lui. L'Éternel dit qu'à partir du huitième jour et au-delà il serait accepté. Ce n'est pas le critère de la création ou de la loi qui était le point

déterminant, si importants soient-ils tous les deux, mais ce qui comptait était le témoignage du jour si important de la résurrection, quand le Seigneur est ressuscité, Lui qui est le commencement, le dernier Adam (et non pas le premier), le Premier né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses, Il tienne, Lui, la première place (Col. 1:18). N'est-ce pas Son dû ?

3) v. 28

Une autre ordonnance suit : « vous n'égorgeriez pas la vache, ou la brebis, elle et son petit, en un même jour ». L'Éternel veut cultiver la bien-séance chez Son peuple. S'Il ordonne un sacrifice dans des conditions strictes et révérentes, c'était à la fois pour qu'on ressente la culpabilité et la propre volonté, et qu'on les confesse — alors combien plus en rapport avec le seul vrai Sauveur et le seul sacrifice efficace vis-à-vis du péché devant Lui. Mais il voulait aussi de la délicatesse de sentiments, même quand il s'agissait d'une bête muette ou morte ; il interdisait pareillement de cuire le chevreau dans le lait de sa mère. Toute l'Écriture s'oppose à la brutalité grossière habituelle des païens qui ne connaissent pas le vrai Dieu.

4) v. 29-30

En outre, le sacrifice d'actions de grâce, du fait qu'il implique de bons sentiments et de la sympathie humaine, devait être mangé le même jour ; il ne devait pas être séparé plus longtemps de l'autel, et du sacrifice qui montait, et de l'Éternel lui-même : « Je suis l'Éternel ». C'est le sel qui maintient la pureté. Il faut qu'il y ait de la foi, et bien plus que du sentiment, qui est humain et qui disparaît même dans le meilleur des cas.

5) v. 31-33

Combien il est solennel, aussi, de voir cette marque : « Je suis l'Éternel » — répétée et imprimée comme un sceau sur l'observation et la pratique des commandements de l'Éternel. L'obéissance est ainsi demandée, de même que la profanation de Son saint Nom est totalement interdite, afin qu'Il soit sanctifié dans son peuple. Car en effet, c'est l'Éternel qui les sanctifiait, lui qui les avait portés hors du pays d'Égypte pour être leur Dieu : « Je suis l'Éternel ». Telle était leur place comme Son peuple ici-bas sur la terre, un témoin vis-à-vis des nations. Y a-t-il rien de plus vide de tout le sens de ces relations que la profession du nom de Dieu sans se référer habituellement à Sa Parole et à l'obéissance à Sa volonté ? Même une loi terrestre implique une sanction si elle est enfreinte, et ce que l'on appelle de la résistance passive, n'est que de la folie et du mal actifs. Les hommes qui professent le vrai Dieu peuvent-ils oublier la solennité du jugement éternel, non pas seulement pour les actes impies, mais aussi pour les paroles impies, comme s'ils étaient indépendants de Dieu, et que leur langue et tout le reste ne leur appartenait qu'à eux ? S'ils

marchent dans les voies de leur cœur souillé et qui souille, en suivant leurs yeux qui se détournent de la Parole de Dieu, n'est-il pas de toute évidence juste que Dieu amène les hommes en jugement pour toutes ces choses ? (Éccl. 12:14). Combien plus ceux qui ont méprisé Sa grâce en Christ qui apporte le salut, et qui est apparu à tous les hommes enseignant que tous se repentent et croient à la bonne nouvelle ? (Tite 2:11 ; Actes 17:31).

Mais quel amour pour nous qui, par grâce, croyons déjà ? Notre place est la délivrance de ce présent siècle mauvais pour être associé avec Christ, non pas simplement pour régner avec Lui, mais pour être avec Lui là où Il est dans la maison du Père. C'est céleste. Nous ne sommes pas du monde comme Lui n'en est pas.

Étude approfondie sur les diverses ordonnances rattachées
aux sacrifices et aux fêtes religieuses du
livre du livre du Lévitique.

Applications pratiques et spirituelles pour le chrétien,
qui n'est plus maintenant sous la loi :
« ...vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce »
« Christ... a effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle
consistait en ordonnances...
et il l'a ôtée en la clouant à la croix »
(Rom. 6:14 ; Col. 2:14).

